

2012

Document de référence  
Rapport financier annuel

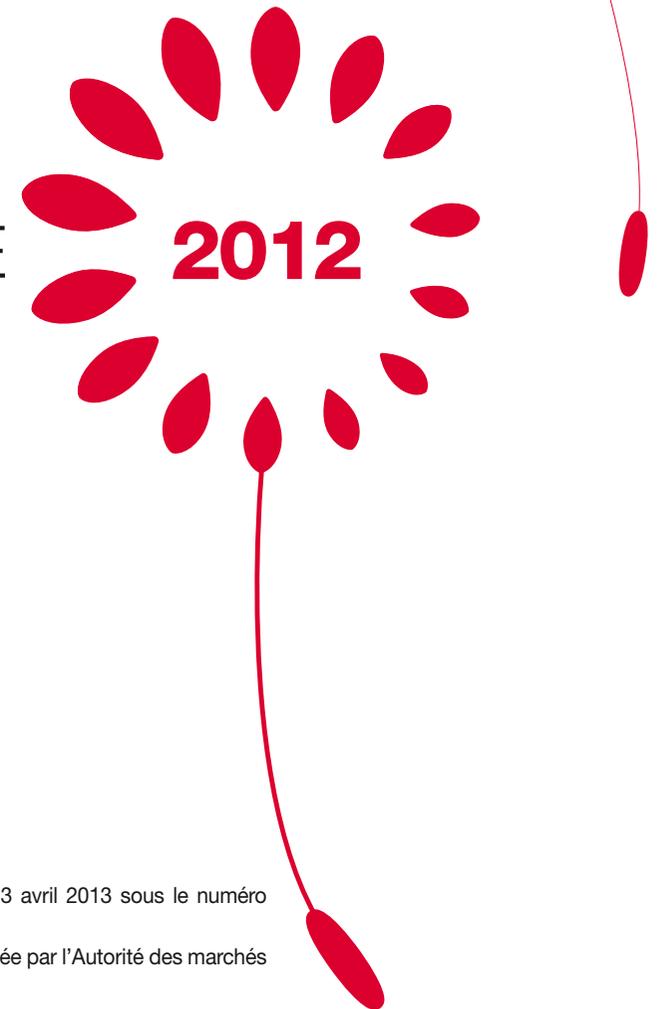




# DOCUMENT DE REFERENCE

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent Document de référence contient l'ensemble des éléments du rapport financier annuel



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2013 sous le numéro D 13-0274, conformément aux dispositions de l'article 212-13 de son Règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Message du Président du Conseil d'administration	4
Message de la Directrice générale	6



## **1 PRESENTATION DU GROUPE GAUMONT 9**

Historique	10
Chiffres clés consolidés	11



## **2 ACTIVITE 2012 13**

Panorama du marché en 2012	14
Résultats des activités du groupe Gaumont	26
Activité et résultats de la société Gaumont	31
Facteurs de risques	34



## **3 RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES 41**

Informations sociales	42
Informations environnementales	47
Informations sociétales	49
Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales	54



## **4 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 57**

Etat de la situation financière consolidée	58
Compte de résultat consolidé	60
Etat du résultat global	61
Variations des capitaux propres consolidés	62
Tableau des flux de trésorerie consolidés	63
Annexe aux comptes consolidés	64
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	119



## **5 COMPTES ANNUELS DE GAUMONT 121**

Bilan	122
Compte de résultat	124
Tableau des flux de trésorerie	125
Annexe aux comptes annuels	126
Tableau des filiales et participations	151
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	152



## **GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 153**

Informations concernant les mandataires sociaux	154
Compléments d'informations relatifs aux dirigeants et aux mandataires sociaux	164
Rapport 2012 du Président du Conseil d'administration sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe	165
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Gaumont	178



## **ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE DU 25 AVRIL 2013 179**

Rapport spécial du Conseil d'administration sur les plans d'options	180
Rapport spécial du Conseil d'administration relatif au programme de rachat d'actions	181
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	182
Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital	183
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription	184
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise du groupe Gaumont	185
Rapport du Conseil d'administration sur le projet de résolutions	186
Projet de résolutions	189



## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX 195**

Renseignements généraux concernant la société Gaumont	196
Actionnariat de la société	198
Informations concernant le capital	201
Informations sur le marché des titres	205



## **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 207**

Calendrier de l'information financière en 2013	208
Documents accessibles au public	208
Informations financières historiques	209
Responsables de l'information	210
Table de concordance	212
Table de réconciliation : Rapport financier annuel	214
Table de réconciliation : Rapport de gestion du Conseil d'administration	215





## Message du Président du Conseil d'administration

Curieuse fin d'année. Vous préparez le feu dans la cheminée et pensez que le journal dont vous venez de terminer la lecture, peut y contribuer. Quelques jours plus tard, l'ensemble de la presse ne parle que de cet article parti en fumée. Il ne méritait sans doute guère mieux, mais il enflamme les esprits, pas seulement cinématographiques, qui en profitent pour mettre en cause son fragile écosystème.

Les Françaises et les Français doivent se faire à l'idée que leurs réalisateurs, leurs auteurs, leurs talents, ne sont pas existentiellement plus doués que leurs homologues italiens, allemands ou anglais. En revanche, ils peuvent à bon droit constater que ceux-ci tournent plus de films, que ceux-ci trouvent souvent leur public, et s'en féliciter. Ceci grâce au travail, depuis plus d'un demi-siècle, *des professionnels de la profession* chers à Jean-Luc Godard, qui patiemment, obstinément, ont inventé et développé un système qui, s'il n'est pas parfait, comme toute œuvre humaine, est sûrement le moins mauvais et donc le meilleur.

L'équilibre du cinéma français repose sur trois piliers. Le Fonds de soutien, le préfinancement des films par l'ensemble des diffuseurs et la lutte contre la piraterie audiovisuelle.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, après la signature des accords Blum-Byrnes sur la libre circulation des films, une taxe spéciale additionnelle sur le prix du billet de cinéma est créée. Le Fonds de soutien est inventé. Son produit est un droit de tirage pour le producteur et le distributeur du film comme pour l'exploitant des salles qui ont accueilli le spectateur. Seuls les opérateurs européens peuvent en bénéficier, sous réserve pour les uns d'investir dans la production d'un nouveau film et pour l'autre dans les travaux d'une salle.

Le cinéma a réussi à convaincre les pouvoirs publics d'assujettir à cette taxe<sup>(1)</sup> les nouveaux diffuseurs au fur et à mesure de leur apparition, télévisions d'abord, vidéo ensuite, fournisseurs d'accès enfin. L'assujettissement de ceux-ci a suscité un vif débat qui n'est, hélas, pas clos, puisque l'assiette sur laquelle cette taxe est assise est systématiquement remise en cause par les opérateurs, à commencer par Free.

Les caractéristiques du Fonds de soutien sont donc les suivantes. Il est abondé par le spectateur ou le téléspectateur, et non par l'Etat. Tous les films en constituent l'assiette mais seuls les producteurs de films européens en bénéficient. Il constitue une épargne forcée qui au lieu de risquer de se placer dans l'achat de pharmacies ou de titres Madoff, ne peut se réinvestir que dans le cinéma.

Au fil du temps le mécanisme est devenu de plus en plus redistributif, bénéficiant de plus en plus aux producteurs de films au succès limité et aux exploitants de salles petites et moyennes.

Le second pilier du financement du cinéma français est la télévision. Au milieu des années soixante-dix, le cinéma ne rêvait que de grèves à la télévision. Même si les films fournissaient leurs meilleures audiences aux télévisions, celles-ci ne les rémunéraient guère. Quelques professionnels se sont alors battus pour la juste rémunération des films.

La bataille décisive a été celle menée avec Canal+ pour asseoir le paiement des films sur le pourcentage du chiffre d'affaires de la nouvelle chaîne. Si celle-ci échouait, le cinéma ne pouvait attribuer la diminution des entrées dans les salles à la chaîne et ne récupérerait financièrement pas grand-chose. Si elle réussissait, les producteurs compensaient la diminution du nombre de spectateurs par des recettes additionnelles. Le succès de Canal+ a permis au cinéma français, malgré la diminution du nombre de spectateurs, de garder sa capacité de financement.

De façon beaucoup plus modeste, des obligations de coproduction et de préfinancement ont par la suite pu être imposées à toutes les chaînes de télévision<sup>(2)</sup>.

Le troisième pilier, que je ne cite que pour mémoire tant j'ai eu l'occasion de l'évoquer les années précédentes, est la lutte contre le téléchargement illicite, d'autant plus efficace que les sanctions, même si elles sont rares, sont crédibles, et que les pouvoirs publics encouragent la défense de la propriété littéraire et artistique.

(1) Le taux de la taxe sur les billets de cinéma, directement collectée par le CNC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, est de 10,72 % depuis 2006. Les taux sont respectivement de 5 % pour la télévision, 2 % pour la vidéo et 5 % pour les fournisseurs d'accès.

En 2011 les recettes s'élèvent à € 806 millions et proviennent à hauteur de 78 % de la télévision et de 18 % du cinéma.

Les attributions s'élèvent à € 720 millions, dont € 309 millions, soit 43 %, pour le cinéma et 40 % pour la télévision.

Les € 309 millions attribués au cinéma sont répartis paritairement entre le soutien automatique et le soutien sélectif, dont 44 % pour l'exploitation, 36 % pour la production et 11 % pour la distribution.

En 2011, le soutien automatique a représenté 5,5 % du financement des films, les aides sélectives 2,2 % et les aides régionales 1,7 %.

(2) En 2011, le préachat effectué par les chaînes de télévision a représenté 28,3 % du financement des films et les coproductions 4,2 %. Canal+ représente 56 % des investissements des chaînes.



Ces trois piliers ont permis au cinéma français d'être, contre vents et marées, le second du monde occidental. Loin, très loin derrière l'américain, devant, très loin devant le troisième. Cette année, grâce notamment à Gaumont et à l'exceptionnel succès international d'*Intouchables*, mais pas seulement, jamais le film français ne s'est aussi bien exporté. La fréquentation nationale reste de qualité avec plus de 200 millions de spectateurs et si le chiffre d'affaires de la vidéo physique continue à diminuer, avec une baisse de 40 % du chiffre d'affaires en huit ans, celui de la vidéo à la demande poursuit sa progression pour atteindre sensiblement € 250 millions avec quelque 10 000 titres de films disponibles.

Pour autant ces fondations sont fragiles. Alors même que la mission Lescure n'a pas terminé son rapport, que le gouvernement cherche des recettes tous azimuts et que pour la première fois de son histoire le cinéma n'est plus assujéti au taux réduit de la TVA, celui des biens et services culturels, la vigilance doit être de mise.

Pendant des décennies, *les professionnels de la profession* ont dû se battre contre les Américains pour sauvegarder l'exception culturelle. Aujourd'hui, c'est au sein même de la Commission européenne que le combat doit être mené. Bruxelles trouve le système français atypique et de façon récurrente demande aux autorités françaises de se justifier. Au lieu de tenter d'étendre un système vertueux en matière culturelle, du prix unique du livre au Fonds de soutien cinématographique, Bruxelles n'est guidé que par le consumérisme pouvant favoriser la baisse des prix, oubliant que l'offre culturelle est fondée sur la diversité des choix.

Au moment où sont écrites ces lignes, de lourds nuages s'accumulent à l'horizon. La Commission européenne a adopté le 13 mars 2013 un projet de mandat qui n'exclut pas les services audiovisuels du projet de zone de libre échange entre les Etats-Unis et l'Europe, pour pouvoir éventuellement échanger l'exception culturelle contre... le cabotage maritime.

Le cinéma français n'avait pas besoin d'un cheval de Troie, mais soyez sans crainte il continuera à se battre.

**Nicolas SEYDOUX**, le 24 mars 2013





## Message de la Directrice générale

Dans un contexte mondial de crise où le moral des gens est en berne, le cinéma français se porte bien. Pour la 4<sup>e</sup> année consécutive plus de 200 millions de personnes se sont déplacées pour aller s'évader et rêver dans les salles obscures.

727 films ont été distribués en salles, dont 226 films français. 18 films passent le cap de 2 millions d'entrées, dont 7 longs-métrages français.

Avec plus de 204 millions de spectateurs en 2012, l'année est un peu en recul en terme de fréquentation des salles. Une baisse due à l'atmosphère ambiante probablement et à des films, les éternelles suites américaines et des paris sur des films français, qui ont souvent été des promesses non tenues, donc décevantes.

Le chiffre d'affaires de Gaumont passe de € 120 millions en 2011 à € 105 millions en 2012. Malgré cette légère baisse, dans un contexte morose, Gaumont et ses filiales tirent leur épingle du jeu.

Les Cinémas Gaumont Pathé poursuivent leur politique de développement et de rajeunissement des salles, qui sont quasiment toutes équipées en numérique. Le chiffre d'affaires des Cinémas Gaumont Pathé s'élève à € 681 millions en 2012, contre € 680 millions en 2011.

Gaumont a distribué six films en salles en 2012, dont trois sont de très jolis succès : *Les Kaïra*, *Du vent dans mes mollets* et *Camille redouble*. Malheureusement *Mais qui a re-tué Pamela Rose ?* n'a pas trouvé son public. Pour l'année 2012, le chiffre d'affaires de la distribution en salles s'élève à € 12 millions contre € 55 millions en 2011, cette baisse est due aux chiffres exceptionnels d'*Intouchables* réalisés en 2011.

L'année 2012 est une bonne année pour nos films diffusés sur les chaînes historiques et celles de la TNT. Un tiers de notre chiffre d'affaires est aujourd'hui réalisé avec les chaînes de la TNT (un quart l'année dernière), avec une augmentation de plus de 50 % du prix moyen. Le chiffre d'affaires lié aux ventes de droits de diffusion aux chaînes de télévision qui s'élevait à près de € 22 millions en 2011 passe à plus de € 26 millions en 2012. 210 films Gaumont ont été diffusés en 2012 sur toutes les chaînes confondues. Il faut noter la très jolie performance du film *Les tontons flingueurs* diffusé sur France 2 début décembre en noir et blanc pour la quatorzième fois et qui a battu *Taxi 3* diffusé sur TF1.

Inexorablement année après année, le marché de la vidéo physique baisse, à cause, d'une part de la piraterie et d'autre part, du mode de consommation évoluant vers la dématérialisation. Gaumont Vidéo a anticipé cette chute en renforçant son offre. Le marché de la vidéo à la demande (VàD) a dépassé la barre des € 250 millions de chiffre d'affaires mais ne comble pas le milliard de chiffre d'affaires de la vidéo physique perdu depuis l'année 2000. Néanmoins, en ce qui concerne nos films, *Les Lyonnais* a fait une très belle performance tant en vidéo physique qu'en VàD, et *Comme un Chef* a réalisé plus de 39 % de taux de transformation en VàD. Le chiffre d'affaires de l'édition vidéo et vidéo à la demande en France est constant entre 2011 et 2012 autour de € 14 millions.

2012 est une année record en terme de fréquentation des films français à l'international. 140 millions de spectateurs ont vu des films français en dehors de l'Hexagone : *Taken 2* (46 millions), *Intouchables* (31 millions), *The Artist* (12 millions). *Intouchables*, notre film record contribue à l'explosion de notre chiffre d'affaires à l'export et pour une plus petite partie, mais néanmoins significative, *Comme un Chef* a séduit les étrangers friands de bonne cuisine. Entre Cannes et l'AFM au mois de novembre, la conjoncture a changé et le marché s'est tendu. Malgré cela, Gaumont a bien prévenu *En solitaire*, *Belle et Sébastien* et *L'extravagant voyage du jeune et prodigieux Spivet*. *Vive la France*, tout en étant une comédie, a aussi permis de faire de belles ventes. Les films du catalogue continuent de très bien se vendre. Le chiffre d'affaires de la VàD à l'international a également doublé en un an, compte tenu de l'essor de ce marché. Le chiffre d'affaires lié aux ventes internationales est en forte progression passant de près de € 16 millions à € 35 millions.

Pour Gaumont Pathé Archives, l'année a été conforme aux prévisions budgétaires. De nombreuses émissions de flux ont eu recours aux archives en 2012 : les journaux télévisés (JT), « Capital », LCI, « Des Racines et des Ailes » ou « Sept à Huit », tout comme des expositions : « Hopper » au Grand Palais, « Dali » au Centre Georges Pompidou.

Gaumont a toujours eu une politique patrimoniale très forte pour préserver et restaurer dans les meilleures conditions son catalogue. C'est pourquoi nous avons signé un contrat majeur dans le cadre du « Grand emprunt » pour la restauration et la numérisation de 270 films sur une durée de quatre ans.

D'autre part nous avons fait l'acquisition de la société détentrice des œuvres de Louis Malle, la NEF, qui comprend un catalogue de vingt films dont *Ascenseur pour l'échafaud*, *Lacombe Lucien* et *Milou en mai*.



Concernant Alphanim sur le marché de l'animation, l'année 2012 est marquée par une certaine forme de recul des diffuseurs en matière de commandes, dû à la frilosité que la crise économique a provoquée, qui semble avoir modifié de manière durable les mentalités en matière de prise de risque éditorial. Alphanim a livré notamment *Spencer* à Disney. De nombreuses productions sont en cours de fabrication dont la série *Caliméro*, et les nouvelles aventures de *L'apprenti Père Noël : le calendrier magique*, en long-métrage.

Les activités de Gaumont Télévision en France se sont concentrées autour du développement de projets et ont abouti à des accords signés avec les chaînes de télévision. *La méthode Claire* a été diffusée sur M6 et a connu un joli succès.

Aux Etats-Unis, Gaumont International Television a mis en production deux séries au cours de l'été 2012. La première dont le tournage est terminé est *Hemlock Grove* d'Eli Roth avec Famke Janssen, Bill Skarsgard et Dougray Scott. Les treize épisodes de soixante minutes ont été livrés à Netflix et seront visibles à partir du 19 avril. La seconde série, *Hannibal* de Bryan Fuller avec Mads Mikkelsen, Hugh Dancy et Laurence Fishburne est en cours de livraison. Le premier épisode sera diffusé sur NBC le 4 avril.

En 2012, le chiffre d'affaires des activités de production de séries d'animation et de fiction en France et aux Etats-Unis s'élève à € 9 millions contre € 5,7 millions en 2011.

Ainsi, le résultat net du Groupe pour l'année 2012 s'élève à € 21 millions.

2013 et douze nouveaux films. Le 16 janvier nous avons sorti *Paulette* avec Bernadette Lafont, premier film de Jérôme Enrico. Toujours sur les écrans à ce jour, il totalise plus de 1 million d'entrées, tout comme la comédie de Michaël Youn, *Vive la France* avec José Garcia qui a dépassé le million d'entrées depuis sa sortie le 20 février dernier. Nous serons également au rendez-vous avec de grandes comédies populaires telles que *Les Gamins* réalisé par Anthony Marciano et des films d'auteurs ambitieux : Anne fontaine avec *Perfect Mothers*, les frères Larrieu avec *Amour, crime parfait* et Jean-Pierre Jeunet pour son premier film en relief *L'extravagant voyage du jeune et prodigieux Spivet*. Enfin, Gaumont lancera trois premiers films : *Paris à tout prix* de Reem Kherici, *Pop redemption* de Martin Le Gall et au mois de novembre, *En solitaire* de Christophe Offenstein, chef opérateur des films *Les petits mouchoirs* et *Ne le dis à personne*. Nous terminerons l'année avec un dessin animé *L'apprenti Père Noël : le calendrier magique* et enfin *Belle et Sébastien* de Nicolas Vanier.

Je tiens à remercier tous les actionnaires pour leur soutien et leur fidélité, l'ensemble du personnel pour le concours qu'il a apporté aux diverses activités de la société, et les membres du Comité d'entreprise ou des délégations professionnelles qui ont contribué au bon fonctionnement des institutions légales et des œuvres sociales.

La grâce d'*Intouchables*, qui a séduit plus de 50 millions de personnes dans le monde, aura permis à Gaumont de vivre des moments d'exception.

Gaumont est ambitieux dans ses choix, dans son éclectisme, dans sa volonté de travailler avec tous les talents.

La télévision, petite sœur du cinéma, est un nouveau défi. A nous de le relever.

**Sidonie DUMAS**, le 25 mars 2013







# 1

## PRESENTATION DU GROUPE GAUMONT

Historique 10

Chiffres clés consolidés 11





## PRESENTATION DU GROUPE GAUMONT

Historique

# Historique

- 1895** ▶ Dépôt des statuts de la société en commandite simple L. Gaumont et Cie.
- 1907** ▶ La société L. Gaumont et Cie est transformée en société anonyme et devient la société des Etablissements Gaumont (SEG).
- 1925** ▶ Création de la société Gaumont Metro Goldwin (GMG), en association avec la Metro Goldwin Mayer, qui assure la distribution des films sur le territoire français.
- 1928** ▶ Dissolution de la GMG.
- 1930** ▶ La SEG donne naissance à la Gaumont Franco Film Aubert (GFFA).
- 1938** ▶ La GFFA devient la société Nouvelle des Etablissements Gaumont (SNEG).
- 1975** ▶ La SNEG devient Gaumont.
- 1993** ▶ Création de Gaumont Buena Vista International, en association avec Buena Vista International, filiale de Disney, qui assure la distribution des films sur le territoire français.
- 2001** ▶ Naissance d'EuroPalaces, renommée en 2010 Les Cinémas Gaumont Pathé, suite au regroupement des activités d'exploitation de salles de cinéma des sociétés Gaumont et Pathé qui détiennent respectivement 34 % et 66 % du capital du premier exploitant français et l'un des acteurs majeurs de l'exploitation européenne.
- 2002** ▶ Acquisition par Gaumont de la société Télédis.
- 2003** ▶ Création de Gaumont Vidéo, éditeur vidéo du Groupe.
  - ▶ Création de Gaumont Pathé Archives suite au regroupement des fonds d'archives d'actualités cinématographiques et audiovisuelles des sociétés Gaumont et Pathé qui détiennent respectivement 57,5 % et 42,5 % de cette société qui offre un pôle incontournable d'images sur l'histoire du 20<sup>e</sup> siècle.
- 2004** ▶ Fin de l'association entre Gaumont et Buena Vista International.
  - ▶ Création du GIE Gaumont Columbia TriStar Films, en association avec Columbia TriStar Films, qui assure la distribution des films sur le territoire français.
  - ▶ Acquisition par Gaumont de la société Les Films du Livradois.
- 2007** ▶ Acquisition par Gaumont des sociétés LGM Participations et LGM Cinéma.
  - ▶ Acquisition par Gaumont de la société Arkéion Films.
  - ▶ Acquisition par Gaumont de la société Alphanim, l'un des premiers producteurs de séries animées pour la télévision.
- 2008** ▶ Acquisition par Gaumont de la société Productions de la Guéville renommée Autrement Productions.
  - ▶ Dissolution du GIE Gaumont Columbia TriStar Films.
- 2010** ▶ Prise de participation par Gaumont à hauteur de 37,48 % dans le capital de la société de production Légende, devenant ainsi partenaires à long terme pour la production et la distribution de longs-métrages et de séries télévisuelles.
  - ▶ Création aux Etats-Unis de Gaumont International Télévision Llc, structure de production de séries télévisuelles destinées au marché américain et international.
- 2012** ▶ Acquisition par Gaumont de la société NEF (Nouvelles Editions de Films), fondée en 1956 et détentrice de la quasi-totalité des œuvres de Louis Malle.



# Chiffres clés consolidés

<i>(en millions d'euros sauf indication contraire)</i>	Normes IFRS <sup>(1)</sup>				
	31.12.12	31.12.11	31.12.10	31.12.09	31.12.08
<b>Chiffre d'affaires de l'activité Cinéma</b>	<b>92,1</b>	<b>111,7</b>	<b>93,3</b>	<b>79,5</b>	<b>94,7</b>
Salles France	12,3	55,4	16,1	8,5	12,2
Vidéo France	11,3	11,7	13,3	15,0	14,1
Vidéo à la demande France	2,6	2,1	0,9	0,7	0,6
Télévision France	26,3	21,9	31,8	38,6	49,4
International	34,7	15,7	25,8	12,1	14,0
Autres <sup>(2)</sup>	4,9	4,9	5,4	4,6	4,4
<b>Chiffre d'affaires de l'activité Programmes de télévision</b>	<b>9,0</b>	<b>5,7</b>	<b>8,6</b>	<b>14,2</b>	<b>10,4</b>
France	5,5	4,0	6,2	10,0	3,1
International	3,5	1,7	2,4	4,2	7,3
<b>Redevance de marque <sup>(3)</sup></b>	<b>4,0</b>	<b>2,1</b>	-	-	-
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>105,1</b>	<b>119,5</b>	<b>101,9</b>	<b>93,7</b>	<b>105,1</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>21,2</b>	<b>26,6</b>	<b>12,1</b>	<b>10,9</b>	<b>2,0</b>
<b>Résultat net par action <i>(en euros)</i></b>	<b>5,0</b>	<b>6,2</b>	<b>2,9</b>	<b>2,6</b>	<b>0,5</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>264,5</b>	<b>252,1</b>	<b>227,2</b>	<b>216,5</b>	<b>207,7</b>
<b>Dividende <i>(en euro)</i></b>	<b>1,0 <sup>(4)</sup></b>	<b>1,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>
<b>Investissements :</b>					
Films	21,4	24,9	30,9	35,5	37,2
Séries animées et fictions télévisuelles françaises	13,0	10,6	8,6	16,9	13,1
Fictions télévisuelles américaines	48,0	-	-	-	-
Variations de périmètre	3,3	0,4	6,0	0,7	0,5
Autres	3,0	0,8	0,8	0,6	1,6
<b>Investissements</b>	<b>88,7</b>	<b>36,7</b>	<b>46,3</b>	<b>53,7</b>	<b>52,4</b>

(1) Les chiffres présentés pour les exercices 2011, 2010, 2009 et 2008 incluent les impacts de l'application rétroactive de la norme IAS 19 révisée sur le résultat net part du Groupe, le résultat net par action et les capitaux propres.

(2) Dont principalement les activités de Gaumont Pathé Archives, la vente de produits dérivés et l'édition musicale.

(3) Redevance mise en place en juillet 2011.

(4) Dividende proposé à l'Assemblée générale du 25 avril 2013.





# 2

## ACTIVITE 2012

<u>Panorama du marché en 2012</u>	14
<u>Résultats des activités du groupe Gaumont</u>	26
<u>Activité et résultats de la société Gaumont</u>	31
<u>Facteurs de risques</u>	34





# Panorama du marché en 2012

## La production cinématographique

### Un nouveau record en 2012 avec 279 films agréés en France

#### Evolution du nombre de films et des investissements

	Nombre de films			Investissements (en millions d'euros)		
	2012	2011	2010	2012	2011	2010
Films d'initiative française	209	207	203	1 066	1 128	1 112
Films à majorité étrangère	70	65	58	277	261	327
<b>TOTAL</b>	<b>279</b>	<b>272</b>	<b>261</b>	<b>1 343</b>	<b>1 389</b>	<b>1 439</b>

Source : Rapport CNC - Les premiers chiffres clefs de la production cinématographique 2012.

Le nombre de films produits en 2012 atteint un niveau record avec 279 films agréés, soit près de 20 films supplémentaires produits par rapport à 2010. Les investissements dans la production sont pour la deuxième année en léger recul et s'établissent à € 1,3 milliard en 2012. Le devis moyen continue de diminuer à € 4,8 millions par film en 2012 contre € 5,1 millions en 2011 et € 5,5 millions en 2010.

### Les films d'initiative française toujours largement majoritaires

Les films d'initiative française représentent 74,9 % de la production totale, soit 209 films produits en 2012. Les investissements mobilisés s'élèvent à € 1,1 milliard en 2012, pour un devis moyen en légère baisse par rapport à 2011 à € 5,1 millions.

Le nombre de films agréés à majorité étrangère s'élève à 70 films en 2012, soit 25,1 % de la production totale, un taux en augmentation régulière ces dernières années. Le devis moyen des films à majorité étrangère est stable par rapport à 2011 à € 4 millions.

## La distribution cinématographique

### Classement 2012 des distributeurs

Rang 2012	Rang 2011	Distributeur	Total entrées 2012 (en millions)	Part de marché (en %)
1	2	Warner Bros Pictures France	24,9	12,28 %
2	5	Twentieth Century Fox	16,9	8,36 %
3	4	Pathé Distribution	15,6	7,67 %
4	8	Sony Pictures Releasing France	15,5	7,65 %
5	6	The Walt Disney Company France	14,6	7,20 %

Source : Bilan distribution - Le film français N° 3517 du 1<sup>er</sup> février 2013.

Warner Bros Pictures France occupe la première place du classement des distributeurs en France en 2012 et enregistre une hausse de 17 % du nombre total de ses entrées par rapport à 2011. Parmi les 15 films sortis par le distributeur en 2012, 10 films dépassent le million d'entrées : *The Dark Knight rises* est sixième au box-office 2012 avec 4,4 millions d'entrées, *Les seigneurs* réalise 2,7 millions d'entrées et *Sherlock Holmes : jeu d'ombres* 2,3 millions d'entrées. Depuis plus de 5 ans, Warner Bros Pictures France occupe toujours la première ou la seconde place du classement.

Twentieth Century Fox tire profit de l'essor des films en 3D et se positionne en seconde place du classement. Les 3 meilleurs films de son programme de sorties 2012 ont tous été proposés en 3D : *L'âge de glace 4 : la dérive des continents* réalise 6,6 millions d'entrées, *Prometheus* et *Titanic* réalisent respectivement 1,8 million d'entrées et 1,1 million d'entrées.

Les parts de marché des troisième, quatrième et cinquième distributeurs du classement 2012 sont quasiment équivalentes, autour de 7,5 %.

Troisième au classement, Pathé Distribution bénéficie du succès des films *Sur la piste du Marsupilami*, troisième au box-office 2012 avec 5,3 millions d'entrées et *Le Prénom*, dixième au box-office 2012 avec 3,3 millions d'entrées.

Sony Pictures Releasing France revient cette année en quatrième position grâce à *Skyfall* qui réalise la meilleure performance du box-office 2012 en dépassant 6,8 millions d'entrées. Par ailleurs, le distributeur compte 4 autres films au-delà du million d'entrées dont deux proposés en 3D : *The Amazing Spider-Man* (3D), *Men in Black 3* (3D), *Total recall : mémoires programmées* et *Millénium : les hommes qui n'aimaient pas les femmes*.

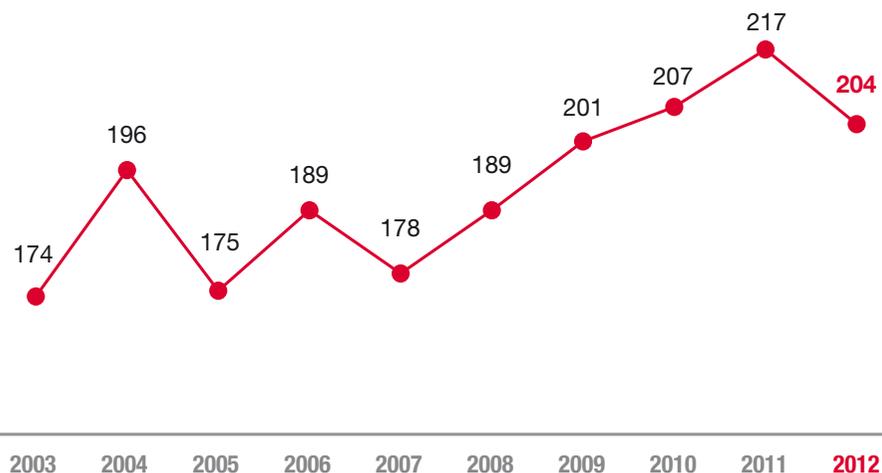


The Walt Disney Company France occupe en 2012 la cinquième place du classement avec un programme de sorties essentiellement tourné vers la 3D. Parmi les 11 films distribués en 2012, 8 ont été proposés en 3D et ont réalisé les meilleurs résultats du distributeur, dont *Avengers* avec 4,5 millions d'entrées, *Rebelle* avec 3,2 millions d'entrées, *Clochette et le secret des fées* avec 1,4 million d'entrées et *John Carter* avec 1 million d'entrées.

## L'exploitation cinématographique

Plus de 200 millions d'entrées pour la quatrième année consécutive

Evolution des entrées sur dix ans (en millions d'entrées)



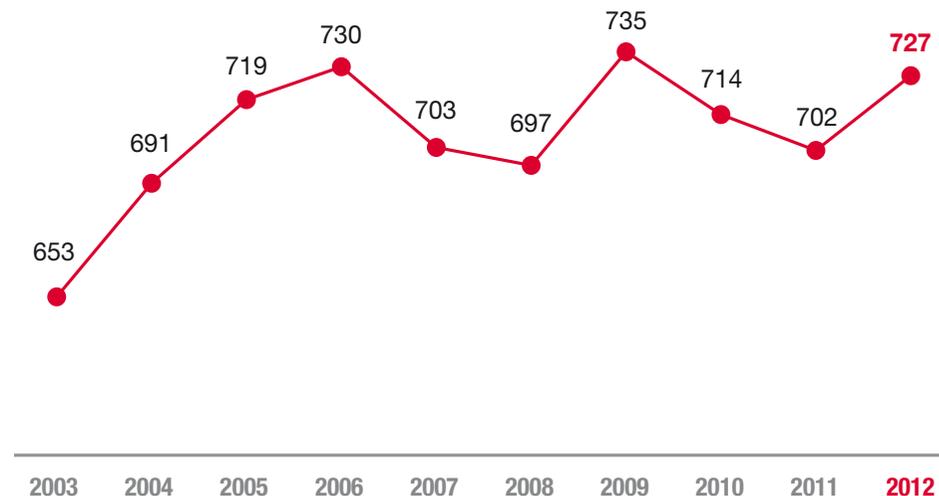
Après quatre années de croissance continue et une année 2011 exceptionnelle portée par le succès du film *Intouchables*, la fréquentation des salles de cinéma en 2012 diminue de 5,9 % par rapport à 2011 pour atteindre 204 millions d'entrées. La fréquentation 2012 se situe au-delà du seuil des 200 millions d'entrées pour la quatrième année consécutive et dépasse nettement le niveau moyen des dix dernières années.

Source : CNC - Fréquentation des salles de cinéma, estimations de l'année 2012.

## Un nombre croissant de films sortis en salles

727 films sont sortis en salles en 2012 contre 702 films en 2011 et 714 en 2010, soit une moyenne de près de 14 films par semaine.

Evolution du nombre de films sortis sur dix ans



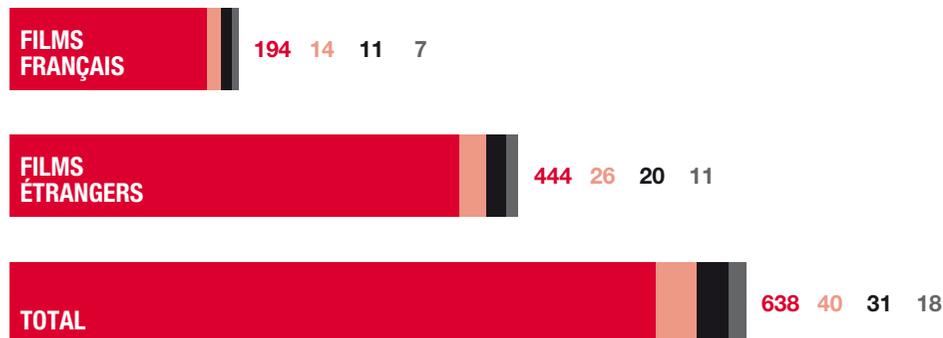


## ACTIVITE 2012

Panorama du marché en 2012

### Moins de 50 films réalisent plus de un million d'entrées

#### Répartition des films en fonction du nombre d'entrées



■ moins de 500 000    ■ de 500 000 à 1 million  
 ■ de 1 à 2 millions    ■ plus de 2 millions

Sur les 727 films sortis en salles en 2012, seuls 18 films réalisent plus de 2 millions d'entrées en 2012, un nombre stable par rapport à 2011 qui comptait 20 films. Le cinéma américain obtient les meilleurs résultats du box-office avec 11 films au-delà de ce seuil. Le cinéma français se distingue cette année en totalisant 7 films au-delà du seuil de 2 millions d'entrées soit 3 films supplémentaires par rapport à 2011. Aucun autre film étranger n'atteint 2 millions d'entrées en 2012.

49 films réalisent plus d'un million d'entrées, dont 18 films français et 31 films américains, des niveaux comparables à ceux de l'année précédente avec 20 films français et 30 films américains en 2011.

89 films réalisent plus de 500 000 entrées. Le nombre de films français est stable avec 32 films en 2012 contre 35 en 2011 et en 2010, tandis que le nombre de films américains passe de 64 films en 2011 à 57 films en 2012.

Source : Bilan distribution - Le film français N° 3517 du 1<sup>er</sup> février 2013.

### Stabilisation de l'offre de films en 3D

Le nombre de films disponibles en 3D se stabilise en 2012 : 42 films ont fait l'objet d'une exploitation partielle en 3D, contre 43 films en 2011 et 23 films en 2010. Ces films ont réalisé plus de 48 millions d'entrées (entrées cumulées en 3D et en 2D), soit près d'un quart de la fréquentation totale.

Plusieurs films sortis par le passé en 2D sont ressortis en 3D en 2012 : *Titanic* (3D et 2D) a attiré 1,1 million de spectateurs, *Star Wars : épisode 1, la menace fantôme* (3D) et *Le roi lion* (3D) ont dépassé 500 000 entrées.

Source : CNC - Fréquentation des salles de cinéma estimations de l'année 2012.

### Les suites et les franchises dominent le box-office 2012

#### Classement 2012 des films

Rang	Titre	Distributeur	Entrées France (en millions)
1	<i>Skyfall</i> (US, GB)	Sony Pictures releasing	6,8
2	<i>L'âge de glace 4 : la dérive des continents</i> (US)	Twentieth Century Fox	6,6
3	<i>Sur la piste du Marsupilami</i> (Fr)	Pathé distribution	5,3
4	<i>La vérité si je mens ! 3</i> (Fr)	Mars distribution	4,6
5	<i>Avengers</i> (US)	Walt Disney studios	4,5

Source : Le film français N° 3512 du 4 janvier 2013 - entrées arrêtées au 25 décembre 2012.

Les deux premiers films du box-office 2012 réalisent chacun près de 6,8 millions d'entrées. Ces résultats contrastent avec l'année 2011 qui bénéficiait du succès d'*Intouchables* et de *Rien à déclarer* avec respectivement 15,7 et 8,1 millions d'entrées au 27 décembre 2012.

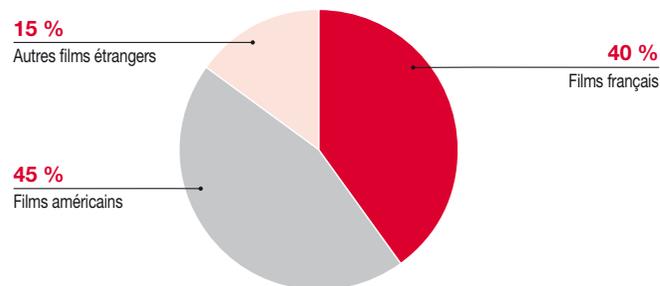
Pour la deuxième année consécutive deux films français se placent dans le Top 5 du classement 2012 : *Sur la piste du Marsupilami* à 5,3 millions d'entrées et *La vérité si je mens ! 3* à 4,6 millions d'entrées. Cinq autres films français dépassent 2 millions d'entrées : *Astérix et Obélix : au service de Sa Majesté* avec 3,8 millions d'entrées, *Le prénom* avec 3,3 millions d'entrées, *Taken 2* avec 2,9 millions d'entrées, *Les seigneurs* avec 2,7 millions d'entrées et *Les infidèles* avec 2,3 millions d'entrées.

Le cinéma américain retrouve les première et seconde places du Top 5 du box-office : les films *Skyfall* et *L'âge de glace 4 : la dérive des continents* réalisent respectivement 6,8 millions d'entrées et 6,6 millions d'entrées. Les autres principaux succès américains sont *Avengers* avec 4,5 millions d'entrées, *Twilight - chapitre 5 : révélation partie 2* avec 4,5 millions d'entrées, *Le Hobbit : un voyage inattendu* avec 4,4 millions d'entrées et *The Dark Knight rises* avec 4,3 millions d'entrées.



## La fréquentation des films français reste soutenue

### Parts de marché des films par nationalité en 2012



La fréquentation des films français diminue de 7,7 % en 2012 par rapport à 2011, passant de 88,9 millions d'entrées à 82,0 millions d'entrées. Après une année 2011 qui marquait un record pour le cinéma français, l'année 2012 reste à un niveau nettement supérieur à la moyenne des dix dernières années qui s'établit à 75,4 millions d'entrées.

La part de marché des films français passe de 40,9 % en 2011 à 40,2 % en 2012. La part du cinéma américain se maintient autour de 45 %. Les autres films étrangers marquent une légère progression à 14,5 % de part de marché.

Source : CNC - Fréquentation des salles de cinéma - estimations de l'année 2012.

## Vers la fin du passage au numérique

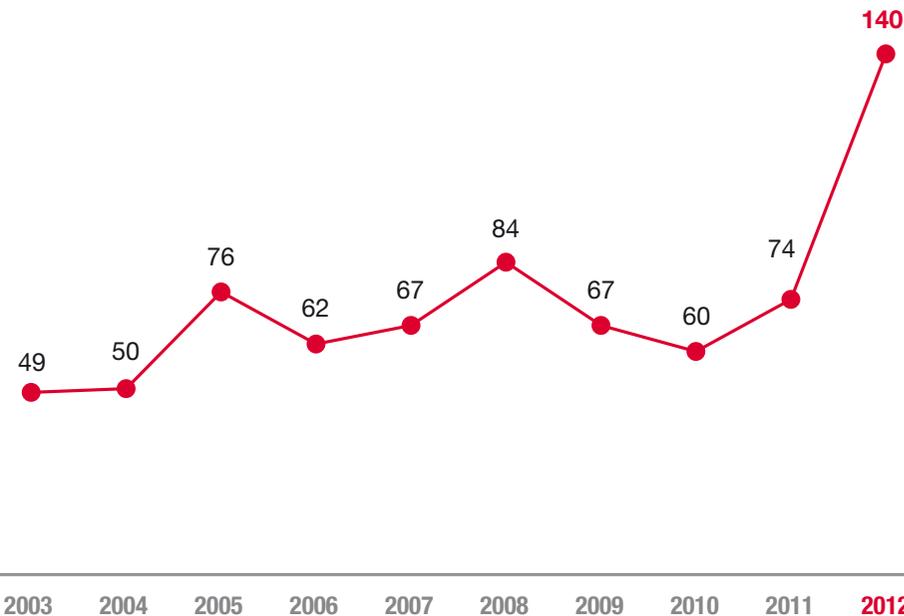
En 2012 une très large majorité des écrans français est désormais équipée en numérique, soit plus de 90 % de l'ensemble des écrans actifs sur le territoire national contre deux tiers en 2011 et seulement un tiers en 2010. A fin 2012, près de 80 % des établissements sont équipés d'au moins un projecteur numérique, soit 5 017 écrans numérisés regroupés au sein de 1 644 établissements dont 1 606 établissements intégralement numérisés. L'équipement de la totalité du parc de salles en numérique devrait s'achever en 2013.

Source : CNC - Baromètre trimestriel de l'extension du parc de salles numériques - décembre 2012.

## Le marché international pour les films français

### Record de fréquentation pour le cinéma français à l'international

#### Evolution des entrées du cinéma français à l'international (en millions d'entrées)



La fréquentation des films français à l'international en 2012 atteint 140 millions d'entrées pour € 875 millions de recettes, soit une hausse respective de 88 % et 100 % par rapport à l'an passé. 2012 constitue un record de fréquentation pour le cinéma français à l'international.

Cette performance s'explique essentiellement par les résultats exceptionnels des films *Taken 2* avec 46,5 millions d'entrées, *Intouchables* avec 29,6 millions d'entrées, et *The Artist* avec 12,0 millions d'entrées à fin décembre 2012. Ces 3 films concentrent à eux seuls 65 % de la fréquentation totale soit une part nettement plus importante que les années précédentes : les trois premiers films français ayant connu un succès à l'international comptaient 52 % des entrées en 2011 et 36 % en 2010.

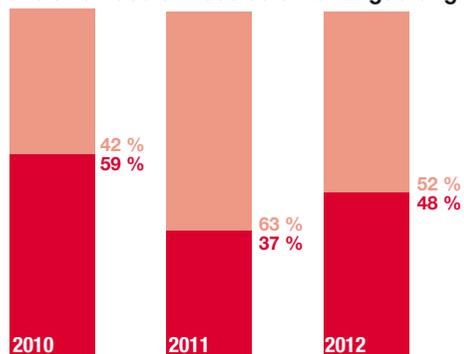




## ACTIVITE 2012

Panorama du marché en 2012

### Evolution des entrées selon la langue originale



■ langue française ■ langue étrangère

Pour la première fois depuis plus de dix ans, la fréquentation à l'international des films français tournés en langue française et en langue étrangère est de niveau quasi équivalent, avec 52 % pour les films en langue étrangère et 48 % pour les films en langue française.

Les entrées des films en langue française progressent de 144 %, passant de 27 millions d'entrées en 2011 à 66 millions d'entrées en 2012. *Intouchables* s'impose comme le plus grand succès en langue française jamais recensé à l'international. Outre *Intouchables* et *The Artist* qui réalisent ensemble 42 millions d'entrées sur l'année, cette hausse est aussi portée par de nombreux films à fort potentiel international : *Astérix et Obélix : au service de Sa Majesté*, *Un monstre à Paris* et *Amour* dépassent un million d'entrées, huit autres films dépassent 500 000 entrées et trente autres films réalisent plus de 100 000 entrées.

La fréquentation des films en langue étrangère progresse de 156 % en 2012 par rapport à 2011, passant de 47,4 millions d'entrées en 2011 à 73,9 millions en 2012. Cette hausse s'explique principalement par le succès de *Taken 2* qui réalise la meilleure performance jamais enregistrée par une production française en langue anglaise à l'étranger.

### Record de fréquentation en Europe occidentale, premier marché d'exportation du cinéma français

L'Europe occidentale enregistre un record de fréquentation pour le cinéma français dans 13 territoires : Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Grèce, Islande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Turquie.

Une hausse généralisée portée par l'impulsion des trois succès mondiaux : *Intouchables*, *Taken 2* et *The Artist*. *Intouchables* représente 37 % des entrées du cinéma français en Europe occidentale.

En Allemagne, *Intouchables* atteint 8,9 millions d'entrées soit plus à lui seul que l'ensemble des films français sortis en Allemagne en 2011. Il s'agit du plus grand succès français sur ce territoire.

Au Royaume-Uni, les films *Taken 2* et *The Artist* deviennent les deux plus grands succès français recensés depuis le début des années 2000.

En Suisse, où la fréquentation des films français s'établit au niveau jamais égalé de 2,7 millions d'entrées, *Intouchables* devient le deuxième plus grand succès en salles du pays, derrière *Titanic*.

Les marchés espagnol et italien pourtant en baisse ces dernières années enregistrent également des niveaux de fréquentation record pour les films français. L'Espagne est en hausse de 66,7 % à 6,5 millions d'entrées et l'Italie est en hausse de 51,1 % à 6,8 millions d'entrées.

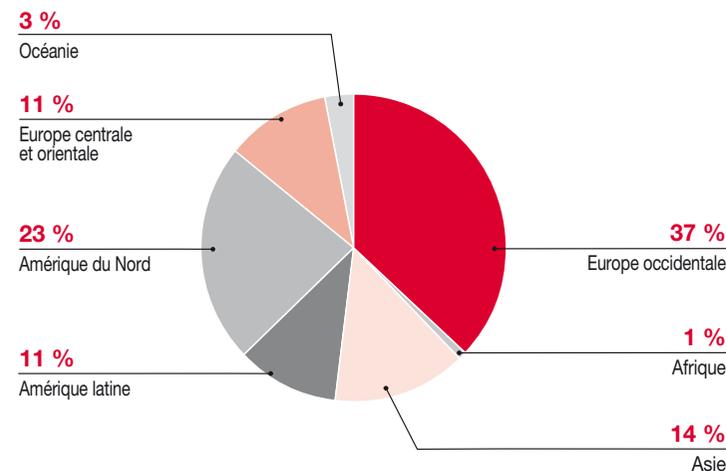
### Hors Europe, le cinéma français s'impose sur tous les territoires

Deuxième marché d'exportation des films français depuis 2010, l'Amérique du Nord permet aux films français de réaliser 32 millions d'entrées, soit une hausse de 45 % par rapport à 2011. Les succès des films *Taken 2* et *The Artist* ont été déterminants : ces films deviennent les deux plus grands succès français recensés aux Etats-Unis et au Canada anglophone.

L'Asie, avec 18,7 millions d'entrées en 2012, en croissance de 217 % par rapport 2011, devient la troisième zone territoriale. Une fois de plus les performances de *Taken 2* et d'*Intouchables* expliquent cette nette progression et permettent notamment à la Corée du Sud d'afficher le chiffre record de 6,2 millions de spectateurs pour le cinéma français.

En Russie, le volume d'entrées augmente de 158 % à 6,7 millions de spectateurs en 2012 contre 2,6 millions en 2011. De nombreux titres y obtiennent de très bons résultats comme *Astérix et Obélix : au service de Sa Majesté*, *The Artist*, *Sur la piste du Marsupilami* et *Les infidèles*.

### Répartition par zone géographique des entrées réalisées par les films français



Source : Rapport Unifrance - Les résultats des films français à l'international en 2012.

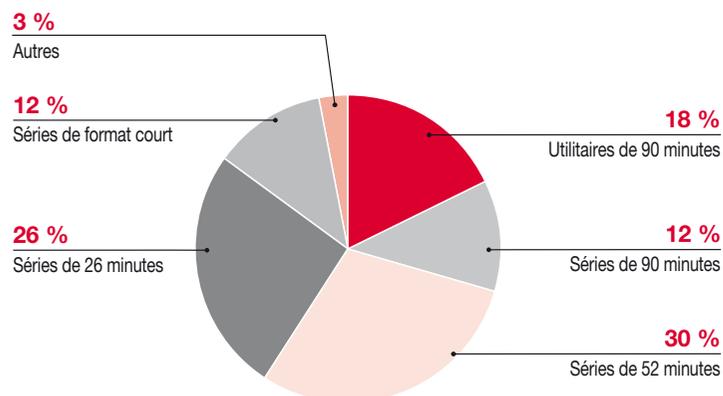


## La production de fiction française

### Les séries de 52 et de 26 minutes représentent l'essentiel de la production de fiction française

Le volume annuel de production de fiction oscille depuis 10 ans autour de 800 heures, avec un maximum à 912 heures en 2008.

#### Répartition du volume de production par format



Source : CNC Dossier N° 324 de novembre 2012. Les programmes audiovisuels - données 2011.

On observe ces dernières années une progression du volume de production des séries de 52 minutes qui constituent le premier format de fiction. Les séries de format court continuent leur progression. Les volumes des séries et unitaires de 90 minutes sont stables et représentent près du tiers de la production.

En moyenne, plus de 85 % des heures de fiction sont produites par des producteurs indépendants dont un tiers fait partie d'un groupe. Les groupes indépendants les plus actifs sont TelFrance, Zodiak Media, JLA, Iris, Endemol développement et Gaumont. Les autres producteurs liés à un diffuseur tels que Lagardère Images et TF1 production, produisent quant à eux près de 15 % du volume total de production de fiction.

### Les diffuseurs demeurent les premiers contributeurs au financement de la fiction française

Sur les cinq dernières années, la contribution des diffuseurs à la production des programmes de fiction représente 70 % du total des financements de la fiction. Malgré la baisse constatée de leurs audiences, les investissements des chaînes historiques sont stables depuis 2010 autour de 65 %. Les chaînes de la TNT quant à elles représentent seulement 0,3 % des investissements totaux des diffuseurs en 2011

tandis que le montant des investissements de Canal+ dans la fiction progresse et dépasse pour la première fois en 2011 le seuil de 10 % des financements.

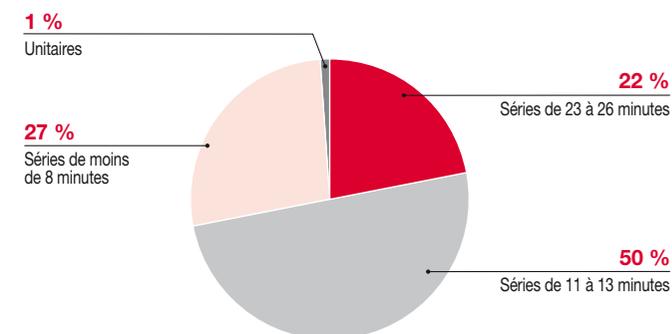
La part des apports des producteurs et des aides du CNC s'élèvent chacune à près de 10 %. Les financements étrangers restent minoritaires avec une part de 5 %. Les autres sources de financement, qui représentent 5 % du financement total de la fiction, sont constituées principalement des apports des Sofica et des subventions.

## La production de programmes d'animation en France

### Les séries de 11 et 13 minutes demeurent le premier format de programmes d'animation produit

Le volume annuel de production d'animation se situe depuis 10 ans autour de 300 heures.

#### Répartition du volume de production par format



Depuis 2008, les séries de 11 à 13 minutes représentent le premier format d'animation produit en volume horaire et progressent au détriment des séries de 23 à 26 minutes. Les séries de moins de 8 minutes représentent un peu moins du tiers de la production annuelle.

En moyenne, plus de 90 % des heures d'animation sont produites par des producteurs indépendants, dont un tiers fait partie d'un groupe. Les groupes indépendants les plus actifs sont Millimages, Zodiak Media via sa filiale Marathon Media et Gaumont via sa filiale Alphanim qui est le quatrième producteur d'animation en France en 2011. La contribution des groupes liés à un diffuseur, tels que Lagardère Images par exemple, est minoritaire, avec seulement 5 % en moyenne du total du volume d'animation annuel produit.

Source : CNC - Le marché de l'animation en 2011 - Les études du CNC juin 2012.





### Les financements étrangers soutiennent la production d'animation

L'animation est le genre pour lequel les interventions étrangères sont les plus importantes. Sur les cinq dernières années, la part des financements étrangers dans le financement total des programmes d'animation couvre entre 25 % et 30 % des devis.

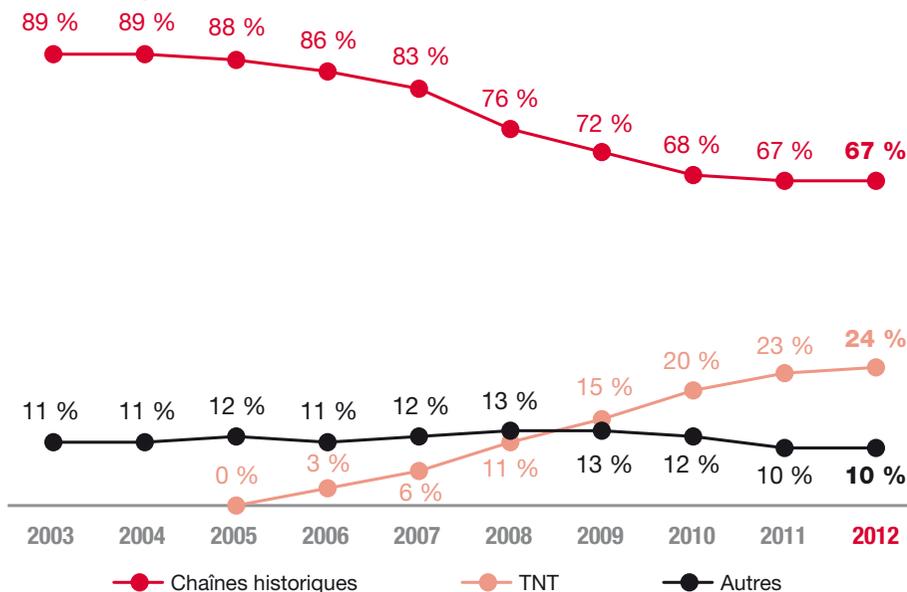
La part de la contribution des diffuseurs s'établit autour de 27 % tandis que la part des apports des producteurs est de 20 % et les aides du CNC sont de 15 % en moyenne des devis de production. Les autres sources de financement, qui demeurent minoritaires, sont constituées par les subventions et les financements des Sofica.

Source : CNC - Dossier N° 322 Bilan 2011. La production audiovisuelle aidée (p. 96).

### Le cinéma et la fiction à la télévision française

#### Le ralentissement de la croissance des chaînes de la TNT freine l'érosion des parts d'audience des chaînes historiques

Evolution des parts d'audience des chaînes sur 10 ans



La télévision numérique terrestre (TNT) dépasse pour la première fois une moyenne de 20 % de parts de marché sur quatre ans. L'année 2012 voit aussi l'élargissement du paysage audiovisuel qui s'enrichit de six nouvelles chaînes de la TNT lancées en décembre 2012.

La progression des parts d'audience générale des chaînes de la TNT entre 2011 et 2012 s'est toutefois ralentie, gagnant 0,4 point à 23,5 % en 2012. Avec 3,6 % de parts d'audience, TMC conserve pour la deuxième année consécutive sa place de leader des chaînes de la télévision numérique terrestre et confirme sa position de 5<sup>e</sup> chaîne nationale, juste devant France 5 à 3,5 % de parts d'audience. W9 perd 0,2 point à 3,2 % de parts de marché, Direct 8 et NRJ12 se stabilisent autour de 2,3 % et Gulli se positionne à 1,9 % de parts d'audience.

Les chaînes historiques dont les parts de marché s'érodaient depuis l'introduction de la TNT renversent pour la plupart cette tendance en 2012. TF1 est la seule chaîne dont la part de marché recule véritablement cette année, de 1 point à 22,7 %. Bien que le leadership de TF1 ne soit pas remis en cause – la chaîne intègre par 88 fois le Top 100 des meilleures audiences de 2012 – TF1 n'a historiquement jamais connu une part d'audience aussi faible. Après plus de cinq années de baisse de leurs audiences, France 2 et France 3 se stabilisent à respectivement 14,9 % et 9,7 %. France 2 demeure après TF1 la seconde chaîne nationale. Confortant sa troisième position, M6 enregistre la plus forte hausse des chaînes historiques en gagnant 0,4 point à 11,2 % de parts de marché. Canal+ perd 0,2 point à 2,9 % et Arte gagne 0,3 point en passant de 1,5 % à 1,8 %.

Sources : Le parisien 1<sup>er</sup> janvier 2013 « TMC en tête des audiences de la TNT en 2012 » ; Médiamat annuel Médiamétrie 2012, 7 janvier 2013 ; Le film français N° 3513 du 11 janvier 2013.

#### Baisse des audiences des séries américaines compte tenu de l'actualité politique et sportive

Trois genres de programmes composent l'essentiel du classement des 100 meilleures audiences annuelles de la télévision : la fiction américaine, les divertissements et le sport. Bien que la fiction américaine reste le genre le plus regardé, son audience diminue de manière inédite face aux nombreux événements fédérateurs politiques (élection présidentielle) et sportifs (Euro de football, Jeux Olympiques) qui ont marqué cette année. Les séries américaines n'occupent plus que 38 rangs en 2012 par rapport à 72 rangs un an plus tôt, toutes diffusées sur TF1 : *Mentalist* détient 21 places au Top 100, *Esprits criminels* 9 places, *Dr House* 7 places et *Les experts Manhattan* 1 place.

En 2012, la part des séries françaises dans le classement des meilleures audiences annuelles reste encore minoritaire, avec une seule fiction, *Nos chers voisins*, présente 5 fois au classement en 2012, contre 4 programmes de fictions en 2011 et 7 en 2010.

Sources : Le film français N° 3513 11 janvier 2013 ; « Top 100 des meilleures audiences : année 2012 » TF1/Médiamétrie-Médiamat.



## Le cinéma affirme sa présence au classement des 100 meilleures audiences de la télévision française

### Meilleures audiences des films diffusés sur les chaînes historiques en 2012

Rang	Titre	Chaîne	Audience (en millions de téléspectateurs)
1	<i>Gran torino (US)</i>	TF1	9,4
2	<i>L'âge de glace 3 - Le temps des dinosaures (US)</i>	TF1	9,2
3	<i>Les bronzés font du ski (Fr.)*</i>	TF1	9,0
4	<i>La grande vadrouille (Fr.)*</i>	TF1	8,8
5	<i>Astérix et Obélix : mission Cléopâtre (Fr.)*</i>	TF1	8,4

\* Rediffusion.  
Source : TF1/Médiamétrie janvier 2013.

Le cinéma occupe 8 places dans le Top 100 des meilleures audiences de la télévision française en 2012, soit une place de plus qu'en 2011, avec autant de films français que de films américains.

Les meilleures audiences du cinéma français sont réalisées par les rediffusions. Les films français intègrent ainsi le classement général des audiences de films dès la 3<sup>e</sup> place avec *Les bronzés font du ski* qui réunit 9 millions de téléspectateurs pour sa 8<sup>e</sup> rediffusion. En 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> positions, *La grande vadrouille* a séduit 8,8 millions de téléspectateurs pour sa 17<sup>e</sup> programmation et *Astérix et Obélix : mission Cléopâtre* a été vu par 8,4 millions de téléspectateurs.

Parmi les inédits, *Camping 2* réalise une très belle audience à 8,3 millions de téléspectateurs, en ligne avec la performance du film en salles de 4 millions d'entrées. Le film *La rafle* se positionne en dixième position avec 7,1 millions de téléspectateurs pour 2,9 millions d'entrées lors de sa sortie en salles.

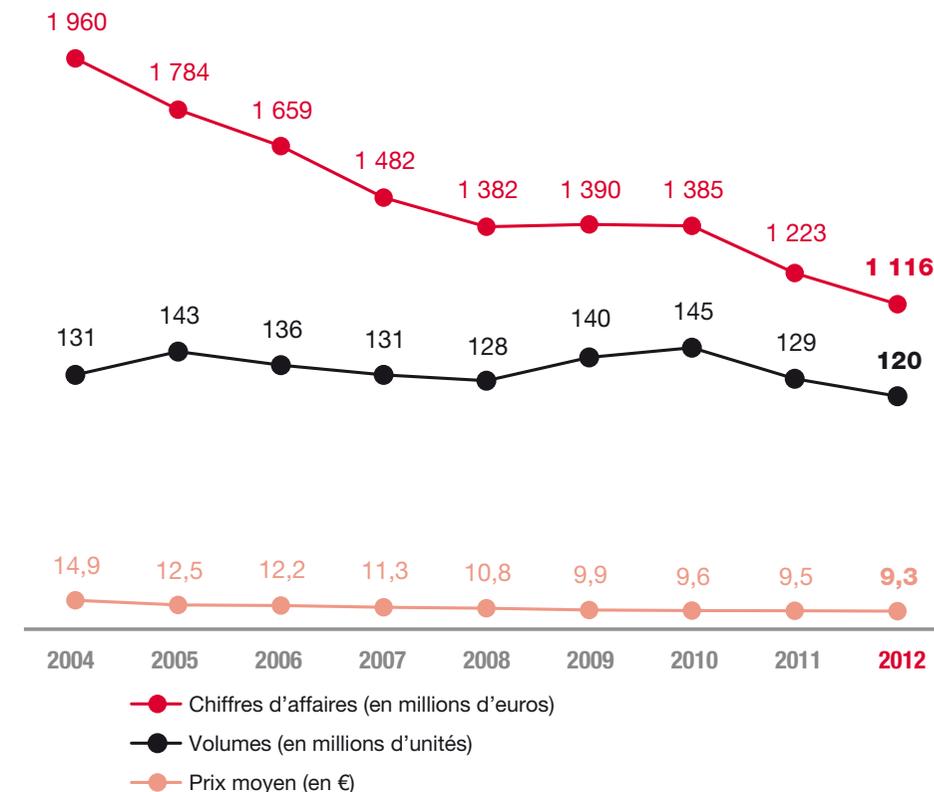
Parallèlement, le cinéma représente cette année 13 des 20 meilleures audiences des chaînes de la TNT.

Source : Le film français N° 3513 du 11 janvier 2013.

## La vidéo en France

### Le marché du DVD recule tandis que la croissance du marché du Blu-ray se ralentit

#### Evolution du marché de la vidéo



En 2012, les Français ont dépensé € 1,1 milliard en achats de DVD et de supports haute définition Blu-ray, un marché en baisse de 8,7 % par rapport à 2011.

Le marché de la vidéo représente 119,9 millions d'unités vendues, soit une baisse de 6,8 % par rapport à 2011. En volume le marché du DVD recule tandis que la croissance du marché du Blu-ray se ralentit.

Le DVD continue de capter la grande majorité du marché et représente en valeur 80 % des ventes en 2012 contre 83 % en 2011. Les volumes reculent de 8,9 % à 105,9 millions d'unités vendues en 2012 contre 116,2 millions en 2011. En 2012, le prix moyen d'un DVD de catalogue est stable et s'établit à € 8,42. Celui des DVD de nouveautés diminue de 3,8 % par rapport à l'année 2011 à € 17,59.





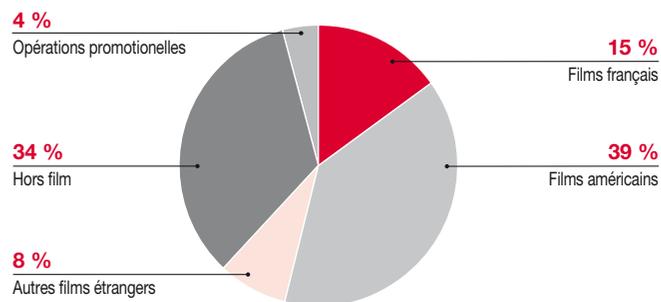
## ACTIVITE 2012

Panorama du marché en 2012

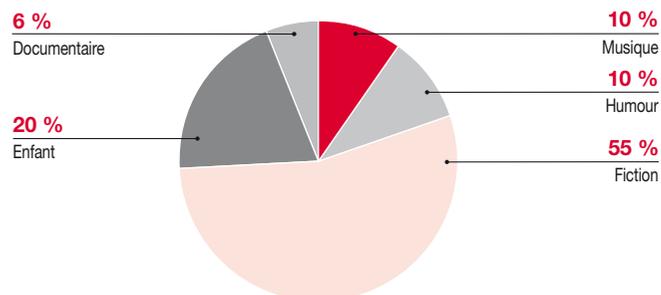
La commercialisation du Blu-ray poursuit son développement : le chiffre d'affaires progresse de 9,3 % entre 2011 et 2012 pour atteindre € 223,7 millions, représentant 20 % du chiffre d'affaires de la vidéo contre 16,7 % en 2011. Le prix moyen d'un Blu-ray de nouveauté diminue de 1,6 %, passant de € 23,62 en 2011 à € 23,24 en 2012.

### Le cinéma domine toujours le marché de la vidéo

#### Parts de marché vidéo selon le contenu



#### Détail du segment Hors film



En valeur, le cinéma continue d'occuper la première place sur le marché de la vidéo et se maintient à 62 % du total des recettes en 2012. Les résultats des ventes en volume comme en valeur sont à la baisse, respectivement de 7,5 % et 8,2 %.

En 2012, la part des films français sur le marché du film en vidéo est en hausse et s'établit à 23,7 % en valeur pour un montant stable de recettes depuis 2011 à près de € 164 millions.

La part des films américains sur le marché du film en vidéo reste majoritaire et passe de 60,4 % en 2011 à 62,8 % en 2012. Pour autant, le chiffre d'affaires des films américains diminue de 4,5 % pour atteindre € 435 millions en 2012. En volume, près de 37 millions de DVD et Blu-ray de films américains ont été vendus en France en 2012, soit une baisse de 5,9 % par rapport à 2011. Les films américains réalisent 74,5 % du chiffre d'affaires des ventes de films en Blu-ray.

Pour la sixième année consécutive, le segment du hors film affiche un recul de ses recettes vidéo de 11,2 %, en générant € 381 millions en 2012 contre € 429 millions en 2011. Sa part sur le marché de la vidéo se maintient à 34 % du total des recettes 2012.

La fiction demeure le genre le plus vendu sur le segment du hors film en réunissant, hors opérations promotionnelles, 54,2 % des recettes et 66,1 % des unités vendues en vidéo de ce segment. Les recettes de la fiction reculent de 7,1 % à € 206,6 millions, tout comme les volumes des ventes qui affichent une baisse de 3,1 %. La part de marché de la fiction française continue sa progression en 2012. Son chiffre d'affaires représente 11,4 % des recettes de l'ensemble de la fiction, contre 10,4 % en 2011 et 9,6 % en 2010.

Les programmes à destination de la jeunesse demeurent le deuxième segment du hors film avec 19 % des ventes en valeur, un niveau stable depuis 2010. Le chiffre d'affaires du segment enfant diminue de 14,6 %.

Source : Baromètre Vidéo CNC-GfK : le marché de la vidéo physique en 2012.



## La vidéo à la demande en France

### Une offre toujours plus large et diversifiée

La vidéo à la demande (VàD) se décline sous une variété de modèles : locative à l'acte, téléchargement définitif, par abonnement (SVàD), gratuite financée par la publicité (FVàD).

Outre les films de long métrage, elle se caractérise aussi par la grande variété des contenus consommés : clips musicaux, vidéos d'humour, programmes jeunesse, séries, documentaires ; ainsi que des modes de réception : télévision, ordinateur, téléphonie mobile, tablettes.

La VàD doit son succès rapide à plusieurs facteurs concordants :

- la demande réelle des consommateurs en termes de contenus et l'ouverture croissante des catalogues cinéma ;
- l'accès aux services de VàD, facilité par la croissance soutenue de la population abonnée à l'internet haut débit et la généralisation de la composante Télévision et VàD dans les offres des fournisseurs d'accès internet ;
- l'accroissement du nombre de *smartphones*, tablettes tactiles, et la modification culturelle des usages.

### Evolution du chiffre d'affaires VàD (en millions d'euros)



Source : CNC - Fréquentation des salles de cinéma, estimations 2012.

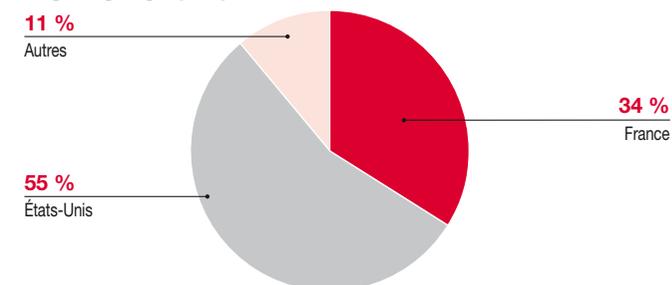
En 2012 le marché de la vidéo à la demande représente € 252 millions contre € 219 millions en 2011, soit une hausse en valeur de 14,7 %.

Le développement rapide de la VàD est porté par une offre toujours plus riche chaque année, avec en 2012 plus de 29 000 programmes dont près de 9 000 films disponibles comprenant plus de 3 000 films en VàD par abonnement (SVàD).

### Le cinéma domine le marché de la vidéo à la demande

Le cinéma est le programme le plus consommé, sa part de marché marque une progression et atteint 76 % du volume total des transactions à l'acte pour les abonnements et forfaits, hors illimités. Cette hausse se fait au détriment des segments jeunesse et fiction, ainsi que du segment adulte qui perd 2,5 %.

### Origine géographique des films consommés en VàD (en millions d'euros)



La part du cinéma français sur le segment du film est en hausse et s'établit à 34 %. Les films américains restent majoritaires et représentent 55 % des transactions, hors illimitées.

En 2012, les trois titres les plus regardés ont été *Intouchables* avec 425 000 actes, *Hollywood* avec 378 000 actes, et *Avengers* avec 339 000 actes.

La valeur moyenne de la transaction à l'acte *via* la télévision se maintient entre 2011 et 2012 à € 4,62. La valeur moyenne de la transaction à l'acte *via* un ordinateur est à la baisse, diminuant de 8,9 % à € 7,05 en 2012 contre € 7,74 en 2011.

Source : Baromètre VOD GfK NPA 2012, Bilan 2012 « Les conditions d'une nouvelle croissance DVD, Blu-ray et VOD » SEVN 16 janvier 2013.





## La production de fiction aux Etats-Unis

### Un marché dominé par les studios télévision des majors du cinéma

Aux Etats-Unis, le marché de la production de fiction télévisuelle américaine se partage essentiellement entre 6 studios de production, tous filiales des *majors* du cinéma, qui concentrent plus de 90 % des investissements : abcStudios, CBS Television, WarnerBros, Universal Television, Sony Pictures Television et 20th Century Fox.

Le reste du marché se partage entre plus de 500 producteurs indépendants dont les plus actifs sont Lionsgate, Eone, Gaumont International Television, Fremantle, BBC Worldwide productions, ITV studios et Endemol studios.

Source : La production de fiction aux Etats-Unis. - Rapport du CSA juillet 2012.

### La contribution croissante des distributeurs de contenus en ligne dans le financement de la fiction américaine

L'essentiel des coûts de production des fictions américaines est traditionnellement couvert par les préventes faites aux chaînes du câble (télévision par abonnement et télévision câblée avec publicité), et par les préventes aux *networks* américains (chaînes gratuites financées par la publicité essentiellement). La contribution récente des distributeurs de contenus en ligne tels que Netflix, Amazon, iTunes et Hulu, présents depuis 2008 sur ce marché, devient significative dès 2011 avec de nombreuses commandes. A titre d'exemple, Netflix s'est fixé un programme de commandes de 5 séries par an.

En 2012, la fiction est le 2<sup>e</sup> genre dans l'offre de programmes des *networks* et se positionne comme un programme de soirée. Chaque année, chaque *network* américain diffuse entre 8 à 10 séries, dont 30 % sont des séries nouvelles et 70 % des poursuites de séries à succès de la saison précédente. Les *networks* produisent majoritairement des séries de 22 épisodes, pour un budget moyen par épisode de \$ 3 à 4 millions. Une même série peut être rediffusée entre 2 et 3 fois.

Les chaînes du câble produisent majoritairement des séries de 13 épisodes, pour un budget moyen par épisode de \$ 1,5 à 2,5 millions. Une même série peut être rediffusée entre 17 et 18 fois.

Source : La production de fiction aux Etats-Unis. - Rapport du CSA juillet 2012.

### Un paysage audiovisuel morcelé

Aux Etats-Unis le paysage audiovisuel est dominé par 5 grands *networks* qui concentrent près de 25 % de la totalité des audiences : CBS (Columbia broadcasting system), ABC (American broadcasting system), NBC (National broadcasting system), FOX (Fox broadcasting company) et The CW (The CW television network). Le reste du marché se partage entre plusieurs dizaines de chaînes thématiques du câble, dont la plupart ont une faible audience. De manière générale, aucun diffuseur n'atteint individuellement 10 % de parts de marché.

Avec près de 3 millions de téléspectateurs de plus que la FOX, CBS demeure la première chaîne aux Etats-Unis.

### Classement des 5 premières chaînes américaines

Rang	Network	téléspectateurs (en milliers)	Evolution
1	CBS	11 750	1 %
2	Fox	8 700	- 9 %
3	NBC	8 360	- 1 %
4	ABC	7 380	5 %
5	The CW	1 710	- 15 %

Source : Le bilan des audiences de la saison US 2011/2012 - dossier Allociné n° 18591728.

### La fiction domine le classement des meilleures audiences américaines

Plusieurs genres de programmes se partagent les meilleures audiences de la télévision américaine : la fiction, les émissions de télé-réalité et de divertissement, les séries d'animation et le sport.

La fiction est le genre le plus regardé de la saison 2011-2012 avec 66 places dans le classement des 100 meilleures audiences de la télévision américaine dans la catégorie des 18-49 ans. Les meilleures audiences sont réalisées par les séries *Modern family saison 3*, *The Big Bang theory saison 5* et *Two and a half men saison 9* qui sont respectivement quatrième, sixième et septième au classement sur cette cible, réunissant chacune près de 7 millions de téléspectateurs en moyenne.

En seconde place du classement, les émissions de télé-réalité et de divertissement représentent 25 % des 100 meilleures audiences des 18-49 ans. Les émissions *American idol* et *The voice* occupent respectivement la deuxième et la troisième place de ce classement réunissant près de 8 millions de téléspectateurs.

Les séries d'animation figurent à cinq reprises dans le classement. Les plus hauts scores sont enregistrés par les séries d'animation *Family guy*, *The Simpsons* et *American dad*.

Le sport détient la première place du classement grâce au *Sunday night football* qui a réuni plus de 10 millions de téléspectateurs. Ce segment apparaît quatre fois au classement.



### Classement des 10 meilleures audiences de la télévision américaine (saison 2011-2012, catégorie des 18-49 ans)

Rang	Programme	Télespectateurs (en milliers)	Genre	Network
1	<i>Sunday nighth football</i>	10 214	Sport	NBC
2	<i>American idol</i>	7 879	Télé réalité	FOX
3	<i>The voice</i>	7 821	Télé réalité	NBC
4	<i>Modern family</i>	7 090	Fiction	ABC
5	<i>American idol</i>	7 067	Télé réalité	FOX
6	<i>The Big Bang theory</i>	7 066	Fiction	CBS
7	<i>Two and a half men</i>	6 526	Fiction	CBS
8	<i>X factor</i>	5 580	Télé réalité	FOX
9	<i>2 broke girls</i>	5 560	Fiction	CBS
10	<i>Grey's anatomy</i>	5 409	Fiction	ABC

Sources : Nielsen Media Research ; Deadline Hollywood « Full 2011-2012 TV Season Series Rankings »

### La distribution à l'international garantit la rentabilité de la fiction américaine

Les chaînes du câble financent en moyenne 65 % des coûts de production d'une série, contre 50 % pour les *networks*. La rentabilité des fictions américaines est assurée par les ventes à l'export qui font partie du plan de retour sur investissement des productions.

### Classement des distributeurs de séries TV américaines diffusées en Europe en 2011

Rang	Distributeur	Volume horaire diffusé en prime time en Europe (en heures)
1	CBS Corporation	4 861
2	Warner Bros	3 891
3	Disney	3 327
4	NBC	2 901
5	Fox	2 408

Source : La production de fiction aux Etats-Unis - Rapport du CSA juillet 2012.





# Résultats des activités du groupe Gaumont

## Chiffres clés

	2012		2011		variation
	en milliers d'euros	en % du chiffre d'affaires	en milliers d'euros	en % du chiffre d'affaires	
Chiffre d'affaires	105 144	100 %	119 504	100 %	- 12 %
Résultat opérationnel des films et séries	35 690	34 %	33 107	28 %	8 %
Résultat opérationnel	7 071	7 %	5 945	5 %	18 %
Quote-part du résultat net des entreprises associées	16 439	16 %	19 947	17 %	- 18 %
Résultat net consolidé	21 274	20 %	26 630	22 %	- 20 %
Investissements	88 709	84 %	36 738	31 %	141 %

L'activité du Groupe continue en 2012 d'être soutenue par le succès du film *Intouchables*. Toujours présent dans les salles au premier trimestre 2012, *Intouchables* totalise 19,4 millions d'entrées en France, dont 2,7 millions en 2012, et réalise plus de 30 millions d'entrées à l'international à fin décembre 2012. Il devient le plus grand succès à l'étranger pour un film en langue française.

Dans le cadre de ses nouvelles activités de production de séries destinées au marché américain, Gaumont International Television, à Los Angeles, a commencé le tournage en été 2012 de deux séries de 13 épisodes, *Hemlock Grove* et *Hannibal*. Les investissements à fin décembre 2012 comprennent un montant de k€ 48 021 relatif à la production en cours de ces deux séries. Ces investissements ont été financés par des crédits de production dédiés. Aucun chiffre d'affaires n'a été constaté en 2012, les séries seront livrées en 2013 pour une mise à disposition mondiale de *Hemlock Grove* sur la plateforme Netflix le 19 avril 2013 et une diffusion de *Hannibal* sur NBC à compter du 4 avril 2013.

## Résultats consolidés

### Chiffre d'affaires par activité

Le chiffre d'affaires consolidé de Gaumont s'élève à k€ 105 144 en 2012 contre k€ 119 504 en 2011.

### La production et la distribution d'œuvres cinématographiques

Le chiffre d'affaires de l'activité de cinéma s'élève à k€ 92 085 en 2012 contre k€ 111 666 en 2011.

### La distribution en salles

Le chiffre d'affaires lié à la distribution des films en salles en France s'élève à k€ 12 323 en 2012 contre k€ 55 357 en 2011.

Six films sont sortis en salles au cours de l'année 2012 :

- *Un jour mon père viendra* de Martin Valente, avec Gérard Jugnot, Olivia Ruiz et François Berléand, sorti le 4 janvier ;
- *Comme un Chef* de Daniel Cohen, avec Jean Reno et Michaël Youn, sorti le 7 mars ;
- *Les Kaira* de Franck Gastambide, avec Franck Gastambide, Medi Sadoun et Jib Pochtier, sorti le 11 juillet ;
- *Du vent dans mes mollets* de Carine Tardieu, avec Agnès Jaoui, Isabelle Carré et Denis Podalydès, sorti le 22 août ;
- *Camille redouble* de Noémie Lvovsky, avec Noémie Lvovsky, Samir Guesmi, Judith Chemla et India Hair, sorti le 12 septembre ;
- *Mais qui a re-tué Pamela Rose ?* de Kad Merad et Olivier Baroux, avec Kad Merad, Olivier Baroux, Audrey Fleurot, Laurent Lafitte et Omar Sy, sorti le 5 décembre.

6 millions d'entrées ont été réalisées au cours de l'année 2012, dont 2,7 millions d'entrées pour *Intouchables*. Parmi les six films sortis en 2012, *Les Kaira* dépasse 1 million d'entrées, *Camille redouble* réalise près de 900 000 entrées et *Du vent dans mes mollets* atteint 600 000 entrées.

En comparaison, onze films étaient sortis au cours de l'année 2011, totalisant un record historique de 22 millions d'entrées à fin décembre, *Intouchables* d'Eric Toledano et Olivier Nakache représentant à lui seul 16,7 millions d'entrées.

### L'édition vidéo et la vidéo à la demande

Le chiffre d'affaires lié à la distribution en vidéo et vidéo à la demande en France s'élève à k€ 13 915 en 2012 contre k€ 13 872 en 2011. Ces activités sont principalement portées par les nouveautés sorties au cours de l'année 2012, notamment *Les Lyonnais* et *La nouvelle guerre des boutons* et par les redevances perçues pour l'exploitation en vidéo et vidéo à la demande d'*Intouchables*.

Les ventes de la vidéo physique en France s'élèvent à k€ 11 294 en 2012 contre k€ 11 739 en 2011. Au cours de l'année 2012, Gaumont Vidéo a édité six films récents : *Un heureux événement*, *Les Lyonnais*, *Un jour mon père viendra*, *La nouvelle guerre des boutons*, *Comme un Chef* et *Les Kaira*. Les ventes en vidéo physique représentent 1,5 million d'unités vendues dont près de 1 million d'unités pour les titres du catalogue.



Les ventes en vidéo à la demande progressent significativement par rapport à l'année 2011 pour atteindre k€ 2 621 en 2012 contre k€ 2 133 en 2011. Les ventes de films récents représentent plus de 70 % du chiffre d'affaires.

#### La vente de droits aux télévisions

Le chiffre d'affaires lié aux ventes de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises s'élève à k€ 26 253 en 2012 contre k€ 21 858 en 2011.

Les préventes des nouveaux films aux chaînes de télévision s'élèvent à k€ 3 881 pour un film (*Comme un Chef*), contre k€ 5 606 l'an passé avec deux films (*La ligne droite*, *Un heureux événement*).

Les ventes de titres du catalogue ont progressé tant au niveau des chaînes historiques que des chaînes de la TNT. 210 films ont été vendus au cours de l'année 2012, dont notamment *Enfin veuve*, *Palais royal*, *Le dîner de cons*, *Les visiteurs*, *Les tontons flingueurs*, *Léon*, *Nikita* et *Fantômas*.

#### Les ventes de droits à l'international

Le chiffre d'affaires lié aux ventes à l'international est en forte progression passant de k€ 15 719 en 2011 à k€ 34 711 en 2012.

Cette progression est principalement liée au succès d'*Intouchables* qui réalise plus de 31 millions d'entrées à ce jour dans plus de 70 pays hors de France. Les pays où le film a dépassé 1 million d'entrées sont : l'Allemagne (8,7 millions), l'Italie (2,5 millions), l'Espagne (2,1 millions), la Suisse (1,5 million), la Corée du Sud (1,7 million), le Mexique (1,6 million), le Japon (1,3 million), le Brésil (1,1 million) et les Pays-Bas (1,1 million).

#### Autres activités

Le chiffre d'affaires des autres activités s'élève à k€ 4 883 en 2012 contre k€ 4 860 en 2011. Il correspond principalement à l'exploitation des images d'archives par Gaumont Pathé Archives, à l'édition musicale et à la vente de produits dérivés.

#### La production et la distribution de fictions et de séries pour la télévision

Le chiffre d'affaires de la production de programmes de télévision s'élève à k€ 9 010 en 2012 contre k€ 5 702 en 2011.

Au cours de l'année 2012, les programmes suivants ont été livrés :

- 39 épisodes de la série d'animation *Pok & Mok saison 2*, livrés à France 3 en juin 2012 ;
- 52 épisodes de la série d'animation *Spencer*, livrés à Disney en décembre 2012 ;
- 52 épisodes de la série d'animation *Gawayn saison 2*, livrés à Canal+ en octobre 2012 ;
- le premier épisode de 90 minutes de *La méthode Claire* avec Michèle Laroque, diffusé sur M6 en octobre 2012.

#### La redevance de marque

Le produit de la redevance de marque versée par Les Cinémas Gaumont Pathé, s'élève à k€ 4 049 en 2012 pour l'année entière contre k€ 2 136 en 2011 pour le second semestre 2011, la redevance de marque ayant été mise en place en juillet 2011.

#### Résultat opérationnel des films et séries

Le résultat dégagé par les films de long métrage, les séries d'animation et les fictions télévisuelles, hors frais de structure, est un bénéfice de k€ 35 690 en 2012 contre un bénéfice de k€ 33 107 en 2011.

La part de ce résultat attribuée aux films de long métrage s'élève à k€ 33 449 en 2012 contre k€ 30 658 en 2011. Le niveau élevé du résultat de ces deux dernières années s'explique par les bons résultats des films récents et tout particulièrement par le succès d'*Intouchables* en France comme à l'étranger.

La part de ce résultat attribuée aux séries d'animation et aux fictions télévisuelles est stable à k€ 2 241 en 2012 contre k€ 2 449 en 2011.

#### Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est un bénéfice de k€ 7 071 en 2012 contre un bénéfice de k€ 5 945 en 2011 et comprend :

- le résultat opérationnel des films et séries tel que détaillé ci-dessus ;
- le produit de la redevance de marque Gaumont ;
- les frais de structure des différentes activités opérationnelles et des services fonctionnels pour k€ 32 024 en 2012 contre k€ 29 954 en 2011 ;
- les éléments constitutifs du résultat opérationnel non courant. Ce poste comprend le résultat des cessions d'actifs corporels et incorporels autres que les films et séries, les dépréciations des écarts d'acquisition et les gains liés à des acquisitions à des conditions avantageuses. Le résultat opérationnel non courant présente une perte de k€ 644 en 2012 contre un bénéfice de k€ 656 en 2011.

#### L'exploitation des salles : Les Cinémas Gaumont Pathé

Au cours de l'exercice 2012, Les Cinémas Gaumont Pathé ont poursuivi leur politique d'ouverture et de rénovation des salles de cinéma en procédant à :

- l'ouverture de trois nouveaux complexes : Pathé Chambéry Les Halles (10 salles, 1 593 fauteuils), Saran (9 salles, 1 996 fauteuils) et Amersfoort aux Pays-Bas (8 salles, 1 717 fauteuils) ;
- la fermeture du complexe Pathé Chamnord à Chambéry (6 salles) ;
- la cession du Gaumont Bienvenue Montparnasse à Paris (2 salles), et du Cinéma Le Club à Grenoble (5 salles).

Les Cinémas Gaumont Pathé exploitent un total de 983 salles à fin décembre 2012 réparties dans trois pays : la France (746 salles), les Pays-Bas (167 salles) et la Suisse (70 salles).

Le chiffre d'affaires consolidé des Cinémas Gaumont Pathé s'élève à k€ 681 332 en 2012, contre k€ 679 361 en 2011.



## ACTIVITE 2012

Résultats des activités du groupe Gaumont

Les Cinémas Gaumont Pathé réalisent 66,8 millions d'entrées en 2012, en baisse de 4 % par rapport à 2011. La situation est contrastée selon les pays où le groupe est implanté :

- en France, les entrées atteignent 49,6 millions, soit une baisse de 6 %, identique à celle de l'ensemble du secteur. La part de marché des Cinémas Gaumont Pathé est de 24 % ;
- en Suisse, les entrées sont stables par rapport à 2011 à 3,9 millions d'entrées ;
- aux Pays-Bas, la fréquentation augmente de 2 % et s'établit à 13,3 millions d'entrées.

Le résultat d'exploitation est un bénéfice qui s'élève à k€ 110 416 en 2012 contre k€ 115 380 en 2011.

Les frais financiers nets s'établissent à k€ 12 071 en 2012 contre k€ 8 182 en 2011.

Le résultat exceptionnel 2012 est une perte de k€ 7 475 contre une perte de k€ 4 011 en 2011.

Le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à k€ 49 024 en 2012, contre k€ 58 086 en 2011. La quote-part de résultat revenant à Gaumont, après retraitements IFRS, s'élève à k€ 16 649 en 2012, contre k€ 19 707 en 2011.

Au 31 décembre 2012, les capitaux propres du groupe Les Cinémas Gaumont Pathé s'élèvent à k€ 552 371 contre k€ 529 698 au 31 décembre 2011, avec un total de bilan de k€ 1 023 520 au 31 décembre 2012 contre k€ 1 015 335 au 31 décembre 2011.

L'endettement financier net du groupe est de k€ 115 876 au 31 décembre 2012, contre k€ 125 505 au 31 décembre 2011.

En 2012, les investissements des Cinémas Gaumont Pathé se sont élevés à k€ 65 406 contre k€ 67 834 en 2011.

### Résultat net

Le résultat net est un bénéfice qui s'élève à k€ 21 274 en 2012 contre un bénéfice de k€ 26 630 en 2011 et comprend :

- le résultat opérationnel de k€ 7 071 en 2012 contre k€ 5 945 en 2011 ;
- la quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence qui s'élève à k€ 16 439 en 2012 contre k€ 19 947 en 2011. Elle correspond essentiellement à la fraction du résultat net des Cinémas Gaumont Pathé revenant au Groupe, telle que détaillée ci-dessus ;
- le coût de l'endettement financier net de k€ 4 660 en 2012 contre k€ 2 734 l'année précédente ;
- les autres produits financiers nets de k€ 1 331 en 2012, dont notamment les frais financiers incorporés aux coûts des films et des séries ;
- un produit d'impôt de k€ 1 093 constitué principalement d'un produit d'impôt différé de k€ 1 137, dont k€ 1 478 liés aux activités américaines du Groupe.

La part du résultat net attribuable aux actionnaires minoritaires est une perte de k€ 54 contre une perte de k€ 59 l'année précédente.

La part du résultat net revenant au Groupe se solde par un bénéfice de k€ 21 220 en 2012 contre un bénéfice k€ 26 571 en 2011.

## Structure financière et flux de trésorerie du Groupe

### Structure financière

Au 31 décembre 2012, les capitaux propres s'élèvent à k€ 267 276 contre k€ 254 868 au 31 décembre 2011 <sup>(1)</sup>, pour un total de la situation financière consolidée de k€ 494 671, contre k€ 451 370 <sup>(1)</sup> l'année précédente.

L'endettement financier net des sociétés françaises diminue de 1,4 % et s'établit à k€ 95 683 au 31 décembre 2012, contre k€ 96 982 au 31 décembre 2011.

Le 26 avril 2012, Gaumont a conclu une convention de crédit revolving pour un montant maximum de k€ 125 000, à échéance du 25 avril 2016, en renouvellement de la précédente ligne de crédit conclue en 2008 arrivant à échéance en septembre 2012. Les caractéristiques de cette convention sont présentées en note 3.12 de l'annexe aux comptes consolidés. La ligne de crédit est assortie de trois ratios financiers, à respecter semestriellement, présentés en note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés. Concomitamment à la mise en place de cette nouvelle convention, le Groupe a procédé au remboursement par anticipation du solde du crédit amortissable souscrit en 2007 pour l'acquisition de la société Alphanim. Le solde de ce crédit s'élevait à k€ 5 000. Au 31 décembre 2012, le montant non utilisé de la ligne de crédit s'élève à k€ 29 000.

Par ailleurs, afin de financer son activité de production de séries américaines, le Groupe a contracté en 2012, deux crédits de production. Ces crédits sont accordés par des établissements financiers américains spécialisés dans le financement des sociétés de production. Ils sont exclusivement affectés au financement de la production des séries concernées et sont garantis, jusqu'à recouvrement des sommes prêtées et des intérêts y afférents, par le nantissement des actifs financés et de l'intégralité des recettes de préfinancement et d'exploitation de ces œuvres, à l'exclusion de toute autre garantie. Les crédits sont assortis d'un contrat de garantie de bonne fin conclu auprès d'une compagnie spécialisée dans la production audiovisuelle.

Le 1<sup>er</sup> juin 2012, Ouroboros Productions Llc, filiale de Gaumont International Television aux Etats-Unis, a conclu une convention de crédit de production destiné au financement de la production de la série *Hemlock Grove*. Ce crédit, d'un montant total de k\$ 51 791 à échéance du 1<sup>er</sup> avril 2015, est présenté en note 3.12 de l'annexe aux comptes consolidés. Au 31 décembre 2012, le crédit est utilisé à hauteur de 90 %.

Le 31 août 2012, Chiswick Productions Llc, filiale de Gaumont International Television aux Etats-Unis, a conclu une convention de crédit de production destiné au financement de la production de la série *Hannibal*. Ce crédit, d'un montant total de k\$ 35 992 à échéance du 31 mai 2014, est présenté en note 3.12 de l'annexe aux comptes consolidés. Au 31 décembre 2012, le crédit est utilisé à hauteur de 50 %.

Au 31 décembre 2012, l'endettement financier net des sociétés américaines, s'établit à k€ 42 412.

L'endettement net du Groupe s'établit à k€ 138 095 au 31 décembre 2012, soit 52 % des capitaux propres consolidés.

Les besoins en capitaux du Groupe sont liés aux activités de production, qui nécessitent des investissements importants avant la mise en exploitation des œuvres. Ces capitaux servent notamment à financer :

- les coûts de production de films de long métrage, de séries d'animation et de fictions télévisuelles ;

(1) Données après prise en compte des effets de l'application rétroactive de la norme IAS 19 révisée. Avant retraitement, à fin 2011, les capitaux propres s'établissent à k€ 254 994 et le total de la situation financière à k€ 451 370.



- la participation à des coproductions sous la forme de versements d'apports en coproduction et de minimums garantis pour les distributions ;
- l'acquisition de droits d'exploitation sur des films non produits par le Groupe et le cas échéant, l'acquisition de catalogues de films.

En France, compte tenu de sa politique de croissance, le Groupe estime que ses besoins de financement, seront couverts par les flux de trésorerie d'exploitation et la ligne de crédit revolving.

Aux Etats-Unis, le Groupe prévoit de continuer à recourir à des crédits bancaires dédiés à la production et garantis exclusivement par les actifs américains, sans aucun recours contre le Groupe en France.

Le Groupe considère disposer des moyens suffisants pour honorer ses engagements et assurer la continuité de ses activités.

### Flux de trésorerie

Les activités du Groupe ont généré en 2012 un flux de trésorerie net de k€ 61 256, contre k€ 47 544 en 2011. L'augmentation s'explique principalement par une amélioration du besoin en fonds de roulement suite à l'encaissement en 2012 des créances liées à la sortie en salles d'*Intouchables* fin 2011.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement se sont élevés à k€ 91 652 en 2012 contre k€ 41 845 en 2011. La hausse des investissements nets est essentiellement liée à la mise en production de deux séries américaines par Gaumont International Television.

Le financement des opérations d'investissement provient pour partie des flux de trésorerie dégagés par l'activité du Groupe et d'une augmentation de la dette de k€ 43 544 liée exclusivement à la mise en place des crédits de production dédiés au financement des séries américaines.

Au titre des opérations de financement, l'année 2012 présente un versement de dividendes de k€ 5 547, une augmentation de la dette à hauteur de k€ 43 544 et le paiement des intérêts pour k€ 3 777.

Au 31 décembre 2012, le Groupe dispose d'une trésorerie de k€ 10 734, contre k€ 7 029 à l'ouverture de l'exercice, soit une variation positive de k€ 3 705.

### Investissements

Sur les deux derniers exercices, les investissements ont été les suivants :

(en milliers d'euros)	2012	2011
Immobilisations incorporelles	82 839	35 715
Immobilisations corporelles	2 416	459
Immobilisations financières	143	200
Acquisition de titres de sociétés consolidées	3 311	364
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>88 709</b>	<b>36 738</b>

Ces chiffres ne prennent pas en compte la variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations.

Les investissements en immobilisations incorporelles de l'exercice 2012 comprennent :

- les productions de séries télévisuelles américaines en cours au 31 décembre 2012 pour k€ 48 021 ;
- les productions cinématographiques pour k€ 21 351, contre k€ 24 933 en 2011 ;
- les productions de séries animées et de fictions télévisuelles françaises pour k€ 12 995, contre k€ 10 625 en 2011 ;
- d'autres éléments incorporels pour k€ 472 en 2012, contre k€ 157 en 2011.

Les investissements réalisés en France, ont été financés par la ligne de crédit revolving d'un montant maximum de k€ 125 000.

Les investissements réalisés aux Etats-Unis ont été financés par des crédits de production dédiés décrits au paragraphe « structure financière ».

Les acquisitions de titres consolidés correspondent à l'acquisition par Gaumont en mai 2012 de la société NEF (Nouvelles Editions de Films), société fondée en 1956 et détentrice de la quasi-totalité des œuvres cinématographiques de Louis Malle, et au rachat par Gaumont Télévision des actions détenues par les actionnaires minoritaires de Léonis Productions en juillet 2012.

### Préventes et taux de couverture

#### Production cinématographique

Sur les six films produits, coproduits ou distribués par Gaumont en 2012, un seul film, *Comme un Chef* a été financé en tant que producteur ou coproducteur délégué. Il a fait l'objet de contrats de prévente de droits de diffusion télévisuelle pour k€ 3 881 et a bénéficié d'un taux de couverture global de 56 %. Les cinq autres films ont fait l'objet d'un apport pour un montant forfaitaire : *Un jour mon père viendra*, *Les Kaïra*, *Du vent dans mes mollets*, *Camille redouble*, *Mais qui a re-tué Pamela Rose ?*. Ce type d'apport permet à Gaumont de limiter son risque d'exposition au montant investi. En contrepartie, l'essentiel du coût du film et des financements, tels que les apports et les préventes, est constaté chez le producteur délégué.

#### Production télévisuelle française

Le Groupe a produit et livré cinq œuvres audiovisuelles en 2012. Le taux de couverture global de ces œuvres s'est élevé à 83 %.

#### Production télévisuelle américaine

Le Groupe est en cours de production de deux séries américaines, *Hemlock Grove* et *Hannibal*. Le taux de couverture global de ces œuvres est de 88 % à la date de mise en production.





## ACTIVITE 2012

Résultats des activités du groupe Gaumont

### Frais préliminaires

Les frais préliminaires regroupent les coûts liés à un projet de film, de série d'animation ou de fiction télévisuelle, engagés avant de prendre la décision définitive d'investissement dans ledit projet. Il peut s'agir notamment de droits d'auteurs, de coûts liés à la réécriture du scénario, de frais de repérage ou de recherche documentaire. Ces frais sont pris en charge par le Groupe au moment de leur engagement et sont complémentaires des investissements.

Au titre de l'exercice 2012, les frais préliminaires engagés sur des films se sont élevés à k€ 1 701 contre k€ 3 624 en 2011. Les frais préliminaires concernant les séries d'animation et les fictions télévisuelles s'établissent quant à eux à k€ 1 175 en 2012.

### Perspectives 2013

Gaumont est producteur, coproducteur ou distributeur de treize films de long métrage dont la sortie est prévue en 2013 :

- *Paulette* de Jérôme Enrico, avec Bernadette Lafont et Dominique Lavanant. Sorti le 16 janvier, le film totalise plus de 900 000 entrées à fin février 2013 ;
- *Vive la France* de Michaël Youn, avec Michaël Youn et José Garcia. Sorti le 20 février, le film totalise 484 000 entrées pour la première semaine d'exploitation ;
- *Perfect mothers* d'Anne Fontaine, avec Naomi Watts et Robin Wright, sortira le 3 avril ;
- *Les gamins* d'Anthony Marciano, avec Alain Chabat, Max Boublil et Sandrine Kiberlain, sortira le 17 avril ;
- *Pop redemption* de Martin Le Gall, avec Grégory Gadebois et Julien Doré ;
- *Paris à tout prix* de Reem Kherici, avec Reem Kherici et Tarek Boudali ;
- *Amour, crime parfait* de Jean-Marie et Arnaud Larrieu, avec Mathieu Amalric, Maïwenn, Karin Viard, et Denis Podalydès ;
- *L'extravagant voyage du jeune et prodigieux Spivet* de Jean-Pierre Jeunet, avec Kyle Catlett et Helena Bonham Carter ;
- *En solitaire* de Christophe Offenstein, avec François Cluzet, Virginie Efira et Guillaume Canet ;
- *Les garçons et Guillaume : à table !* de et avec Guillaume Gallienne ;
- *L'apprenti Père Noël : le calendrier magique*, film d'animation de Luc Vinciguerra ;
- *Belle et Sébastien* de Nicolas Vanier, avec Tchéky Karyo et Dimitri Storage ;
- *Only God forgives* de Nicolas Winding Refn, avec Ryan Gosling, pour lequel Gaumont détient les mandats de distribution à l'international.

Parmi les sorties en DVD et Blu-ray édités par Gaumont Vidéo, sont prévues au cours de l'année, les nouveautés telles que : *Camille redouble*, *Paulette*, *Vive la France*, *Les gamins*... ; et de nouveaux titres des collections Gaumont Classiques et Gaumont Découverte.

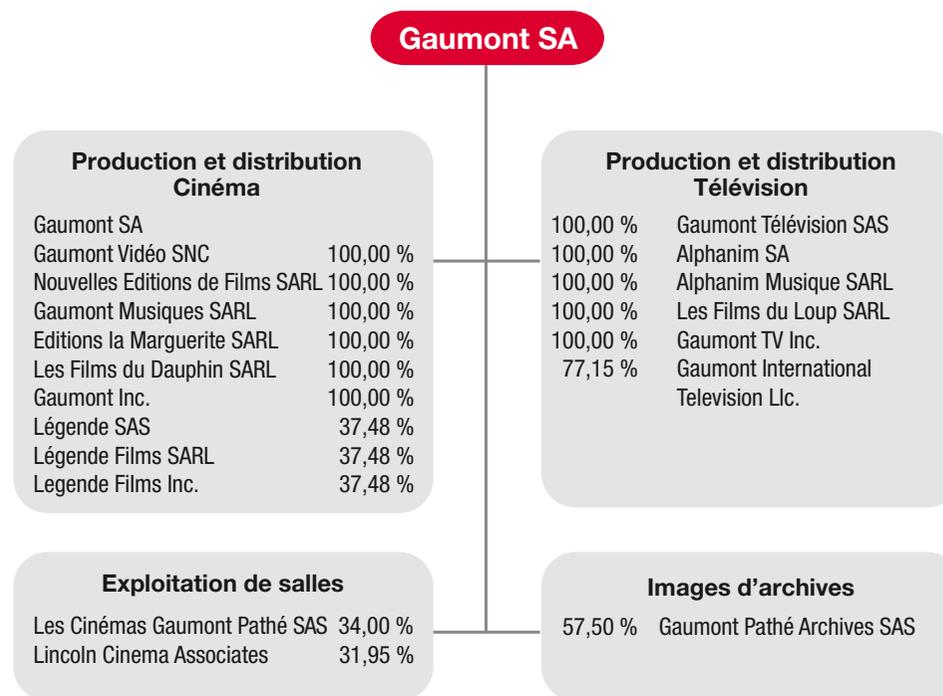
Gaumont poursuit le développement de son activité de production de programmes destinés à la télévision :

- aux Etats-Unis, Gaumont livrera en 2013 les deux séries de fiction internationales : *Hemlock Grove*, dont la mise à disposition sur la plateforme Netflix est prévue le 19 avril 2013 et *Hannibal*, diffusé sur NBC à compter du 4 avril 2013. Gaumont International Television développe également de nouveaux projets dont les séries *Barbarella* pour Canal+ et *Narcos* pour Netflix ;

- en France, Gaumont livrera en 2013 la première saison de 52 épisodes de la série d'animation *Caliméro* à TF1 et 26 épisodes de la série d'animation *Lanfeust* à M6. Par ailleurs, Gaumont est en développement avancé avec les chaînes TF1 et France 2 pour la production et la livraison en 2013 de deux séries de fiction télévisuelle, *Interventions* et *Hôtel de la plage*.

### Evolution du périmètre

#### Organigramme de Gaumont et ses principales filiales au 31 décembre 2012



Le 14 mai 2012, Gaumont a acquis 100 % des titres de la société Nouvelles Editions de Films (NEF), fondée en 1956 et détentrice de la quasi-totalité des œuvres cinématographiques de Louis Malle, pour un prix d'acquisition, hors frais, de k€ 3 111.

En juillet 2012, Gaumont Télévision a acquis 7,21 % des titres de la société Léonis Productions, détenus par des actionnaires minoritaires, devenant ainsi détenteur de 100 % des titres de la filiale, avant de procéder, en octobre 2012, à sa liquidation sans dissolution par transmission universelle de patrimoine.

Par ailleurs, le Groupe a procédé à la dissolution sans liquidation par transmission universelle du patrimoine de la société Arkéion Films à Gaumont et de la société Galaxy 7 à Gaumont Télévision. La marque Arkéion continue néanmoins d'exister en tant que marque commerciale au sein du catalogue Gaumont.



# Activité et résultats de la société Gaumont

## Analyse du chiffre d'affaires et des résultats

Les principales activités de Gaumont SA sont la production et la distribution de films cinématographiques.

Au titre de l'activité de producteur, Gaumont supporte sa part des coûts de production des films, qu'il s'agisse d'apports en coproduction ou de participations forfaitaires. En contrepartie, Gaumont dispose d'un actif représentatif de ses droits de producteur et perçoit des redevances lors de l'exploitation des œuvres.

En tant que distributeur, Gaumont assure le placement des films en salles, négocie la vente de droits de diffusion aux chaînes de télévision et aux opérateurs de vidéo à la demande et commercialise ses films à l'étranger. A ce titre, Gaumont perçoit une rémunération de distributeur, prélevée sur les recettes du film.

L'édition vidéo est assurée par Gaumont Vidéo, filiale de Gaumont. Pour l'exploitation de ses œuvres en vidéo, Gaumont perçoit des redevances.

Le chiffre d'affaires de Gaumont s'établit à k€ 89 103 en 2012, contre k€ 100 883 en 2011.

Le chiffre d'affaires provenant de la distribution des films en salles en France s'élève à k€ 12 416 en 2012. Les entrées réalisées au cours de l'année s'établissent à 6 millions dont 2,7 millions pour *Intouchables*. Parmi les six films sortis en 2012, *Les Kaira* dépasse 1 million d'entrées, *Camille redouble* réalise près de 900 000 entrées et *Du vent dans mes mollets* atteint 600 000 entrées. En comparaison, onze films étaient sortis au cours de l'année 2011, totalisant un record historique de 22 millions d'entrées à fin décembre, *Intouchables* d'Eric Toledano et Olivier Nakache représentant à lui seul 16,7 millions d'entrées.

Le chiffre d'affaires lié aux ventes en vidéo à la demande et à l'édition en vidéo des films dont Gaumont est producteur ou coproducteur s'élève à k€ 5 724 en 2012 contre k€ 4 588 en 2011. La progression est essentiellement liée aux redevances perçues pour l'exploitation du film *Intouchables* en vidéo à la demande et en vidéo physique.

Les ventes de droits aux chaînes de télévision françaises atteignent k€ 26 253 en 2012 contre k€ 21 843 en 2011. L'augmentation provient essentiellement du retour à un niveau élevé des ventes de droits des films de catalogue aux chaînes de télévision françaises.

Le chiffre d'affaires lié aux ventes à l'international s'élève à k€ 34 426 en 2012 contre k€ 15 082 en 2011. L'augmentation du chiffre d'affaires d'une année à l'autre s'explique par le succès du film *Intouchables* qui cumule plus de 31 millions d'entrées à l'étranger.

Le chiffre d'affaires des autres activités s'élève à k€ 10 284 en 2012 contre k€ 4 050 en 2011. Il comprend notamment la redevance de marque Gaumont des Cinémas Gaumont Pathé pour k€ 4 049, des revenus de location immobilière pour k€ 806 et des produits d'assistance et de mise à disposition de personnel aux filiales pour k€ 1 283.

Le résultat d'exploitation s'élève à k€ 8 475 en 2012, contre k€ 5 152 en 2011.

Le coût de l'endettement financier brut s'élève à k€ 2 804 en 2012, contre k€ 2 339 en 2011.

Le résultat financier se solde par un bénéfice de k€ 10 638 en 2012 contre k€ 7 495 en 2011. En 2011, le résultat financier comprenait une dépréciation des titres de participation de k€ 3 475.

Le résultat courant avant impôts se solde par un bénéfice de k€ 19 113 en 2012, contre un bénéfice k€ 12 647 en 2011.

Le résultat exceptionnel est une perte de k€ 7 206 en 2012 contre une perte de k€ 7 416 en 2011. Ce résultat comprend une dotation aux amortissements dérogatoires des films de k€ 6 801 en 2012 contre k€ 7 099 en 2011.

Le bénéfice net de Gaumont s'établit à k€ 12 814 en 2012 contre k€ 7 697 en 2011, après prise en compte d'un produit d'impôt de k€ 907 en 2012. Le produit d'impôt est composé principalement du crédit d'impôt au titre des dépenses de production cinématographique, dit « crédit d'impôt cinéma », qui s'établit à k€ 789 en 2012.

## Information sur les délais de paiement des fournisseurs

Au 31 décembre 2012, la décomposition du solde des dettes fournisseurs de Gaumont SA par date d'échéance est la suivante :

	31.12.12	Non échues	Echéancier	
			Echues depuis 2 mois au maximum	Echues depuis + de 2 mois
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 975	5 538	175	262
<b>TOTAL</b>	<b>5 975</b>	<b>5 538</b>	<b>175</b>	<b>262</b>

En comparaison, au 31 décembre 2011, la répartition était la suivante :

	31.12.11	Non échues	Echéancier	
			Echues depuis 2 mois au maximum	Echues depuis + de 2 mois
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 614	2 915	141	1 558
<b>TOTAL</b>	<b>4 614</b>	<b>2 915</b>	<b>141</b>	<b>1 558</b>





## ACTIVITE 2012

Activité et résultats de la société Gaumont

### Rôle de Gaumont au sein du Groupe

---

#### Prestations de la mère pour ses filiales

Gaumont assure la fonction de Direction générale pour l'ensemble des filiales qu'elle contrôle. Elle assure également pour ces entités, à l'exception d'Alphanim, de Gaumont Pathé Archives et des filiales américaines, les fonctions support classiques : administration, finances, juridique, ressources humaines et informatique. Pour ces prestations, Gaumont perçoit une rémunération qui s'est élevée à k€ 812 en 2012, contre k€ 678 en 2011.

A l'exception de Gaumont Pathé Archives et Alphanim, les filiales françaises contrôlées sont hébergées au sein des locaux de Gaumont SA. A ce titre, Gaumont facture à ses filiales un loyer qui s'est élevé à k€ 51 en 2012, contre k€ 84 en 2011.

Gaumont Vidéo verse à Gaumont SA des redevances pour l'exploitation vidéographique des films. Ces redevances, proportionnelles aux ventes, se sont élevées à k€ 2 006 en 2012 contre k€ 2 053 en 2011.

A compter de 2012, Gaumont SA assure pour sa filiale Gaumont International Television, les fonctions de support administratif et technique pour les ventes internationales hors Amérique du Nord, et le recouvrement des factures. A ce titre, Gaumont perçoit une rémunération qui s'est élevée à k€ 129 en 2012.

#### Gestion de la trésorerie

Le Groupe a mis en place une gestion centralisée de la trésorerie, rémunérée au taux moyen du marché, Gaumont assurant la gestion de la trésorerie de ses filiales. Alphanim, Les Cinémas Gaumont Pathé et Légende ne sont pas incluses dans le périmètre de ces conventions.

#### Intégration fiscale

A l'exception de la société Nouvelles Editions de Film, acquise en mai 2012, toutes les filiales détenues directement ou indirectement à plus de 95 % sont organisées en groupe d'intégration fiscale autour de Gaumont SA. Une convention d'intégration fiscale prévoit les modalités de répartition de l'impôt entre les sociétés du Groupe. Cette convention, tacitement renouvelable, a été conclue pour une durée initiale de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

#### Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

---

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, aucun événement significatif n'est intervenu.



## Résultats de la société Gaumont au cours des cinq derniers exercices

	2012	2011	2010	2009	2008
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	34 180 240	34 180 240	34 180 240	34 172 128	34 172 128
Nombre d'actions émises	4 272 530	4 272 530	4 272 530	4 271 516	4 271 516
<b>Résultat global des opérations effectives</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	89 102 737	100 882 528	79 142 306	63 424 209	79 045 142
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	43 218 641	44 043 413	51 889 484	38 679 605	48 848 627
Impôts sur les bénéfices (+ produit/- charge)	907 147	2 707 828	851 349	1 472 277	929 944
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	12 814 247	7 696 857	26 527 094	- 15 618 049	- 21 967 156
Montant des bénéfices distribués	5 546 803	1 279 886	1 281 451	1 281 451	1 280 975
<b>Résultat des opérations réduit à une action</b>					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	10,33	10,94	12,34	9,40	11,65
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	3,00	1,80	6,21	- 3,66	- 5,14
Dividende net versé à chaque action	1,30	0,30	0,30	0,30	0,30
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés ( <i>effectif moyen</i> )	122	117	115	113	119
Montant de la masse salariale	10 520 652	10 638 411	8 983 597	8 784 402	7 555 563
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	3 865 743	3 901 711	3 296 253	2 863 232	2 961 278





# Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre connaissance des risques décrits ci-dessous avant de prendre leur décision d'investissement.

Le Groupe a procédé à une revue des risques auxquels il est susceptible d'être exposé et dont il estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière ou ses résultats. Le Groupe considère qu'il n'existe pas de risques significatifs autres que ceux présentés ci-après.

## Risques inhérents à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

### Risques liés à la conjoncture économique

Le cinéma en France est peu affecté par la crise économique. Ainsi, depuis quelques années, la fréquentation des salles et le nombre de films produits atteignent des niveaux records.

En période de crise, le cinéma et la télévision restent des loisirs plébiscités, accessibles aux ménages et qui attirent d'autant plus facilement le public que l'offre reste très diversifiée.

### Risques liés à l'environnement concurrentiel

#### Le marché du film cinématographique

Le secteur de la production et de la distribution de films est un marché extrêmement concurrentiel où le succès des films auprès du public a un impact significatif sur les résultats.

Le Groupe ne peut garantir le succès commercial des films qu'il produit, coproduit et distribue. En effet, même si les qualités artistiques et techniques sont essentielles, le succès d'un film est également dépendant de facteurs externes comme la sensibilité du public au sujet abordé, la popularité des acteurs au moment de la sortie du film en salles, l'attrait des films concurrents, voire même la météo.

Le Groupe, présent sur ce marché depuis plus d'un siècle, estime que son expérience et son savoir-faire le placent en bonne position pour poursuivre sa politique de développement. En outre, Gaumont cherche toujours à s'associer à des professionnels confirmés, assurant ainsi des productions de qualité.

Afin d'augmenter ses chances de succès, le Groupe s'emploie à enrichir et diversifier ses productions en permanence. Cet enrichissement passe d'abord par la diversification artistique, en multipliant les genres et les sujets abordés ou par l'accompagnement de nouveaux talents au style original.

#### Le marché de la production télévisuelle

En France, l'activité de production de séries télévisuelles présente un risque important de dépendance vis-à-vis des diffuseurs, relativement peu nombreux et fortement concentrés. En outre, face à la profusion des séries américaines et des émissions de flux qui dominent les grilles de programmation, notamment aux heures de grande écoute, les séries françaises ont du mal à séduire le public.

Dans ce contexte difficile, Gaumont s'attache à maintenir ses coûts de fonctionnement à un niveau raisonnable et à optimiser ses frais généraux, notamment par l'implication des structures françaises dans des coproductions de séries internationales.

Aux Etats-Unis, dans un marché très concurrentiel, le Groupe sélectionne des projets de séries américaines ayant un fort potentiel international et a fait le choix d'un modèle de production et de livraison de saisons plutôt que de pilotes, permettant d'optimiser les frais généraux et les frais de développement liés à cette activité. Cette nouvelle offre permet également au Groupe de se positionner sur de nouveaux marchés, en Amérique du Nord, en Europe et dans le reste du monde.

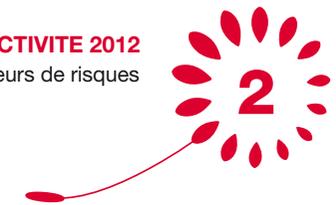
#### Le marché de l'animation

Le marché de l'animation est un marché dynamique, qui s'adresse prioritairement aux enfants et aux jeunes adultes. Ce secteur est d'autant plus concurrentiel que les périodes de diffusion sont limitées.

Dans le cas des films de long métrage, la date de sortie devra généralement correspondre à des périodes de congés scolaires ou à l'approche de Noël, de manière à augmenter les chances de succès du film. Or le nombre de ces périodes étant réduit, plusieurs films à destination d'un public jeune sortent à la même période et se partagent la fréquentation des salles.

A la télévision, les programmes d'animation sont habituellement diffusés le matin, le mercredi ou le week-end, et pendant les congés scolaires. Seules les chaînes thématiques dédiées aux enfants proposent une diffusion sur l'ensemble des créneaux horaires. Cette limitation fait de l'animation une activité fortement saisonnière, qui contraint les producteurs dans la détermination de leur calendrier de livraison des programmes.

Gaumont, présent dans ce secteur par le biais de sa filiale Alphanim, produit des séries d'animation destinées à la télévision et à la distribution en vidéo et des films de long métrage pour le cinéma. Afin de se démarquer de ses concurrents, le Groupe opte pour des productions autour de personnages classiques de l'univers jeunesse, des adaptations d'œuvres sous licences, et complète son offre avec des séries ayant une portée plus internationale.



## Risques liés aux perspectives de commercialisation

### Importance de la réglementation sur la chronologie de diffusion des films par les différents médias

En France, l'exploitation d'une œuvre cinématographique doit suivre la « chronologie des médias », expression qui désigne la succession des fenêtres d'exploitation d'un film à compter de sa sortie en salles, conformément à l'arrêté du 9 juillet 2009 : en vidéo et vidéo à la demande (après quatre mois), puis sur les chaînes de télévision payantes (après dix ou douze mois), puis sur les chaînes de télévision en clair (après vingt-deux, vingt-quatre ou trente mois), puis sur la vidéo à la demande par abonnement (après trente-six mois) et enfin sur la vidéo à la demande gratuite (au bout de quarante-huit mois).

Cette succession contrôlée conditionne aujourd'hui fortement le succès d'une œuvre qui se définit sur toute la durée de son exploitation. En effet, tous ces médias de diffusion, bien qu'ils constituent des sources de revenus complémentaires, sont aussi concurrents entre eux, et toute modification de la chronologie des médias affecterait le chiffre d'affaires et les résultats du Groupe.

Gaumont suit avec intérêt les discussions actuelles autour de la chronologie des médias afin d'anticiper au mieux toute modification, même partielle, du système actuel et qui pourrait compromettre l'équilibre global du marché.

### Risques liés à la transformation du paysage audiovisuel français

En France, les chaînes de télévision représentent une importante source de financement et de débouchés pour les œuvres cinématographiques et constituent le marché principal pour la commercialisation des œuvres de fiction et d'animation. Ainsi, toute modification du paysage audiovisuel aurait un impact immédiat sur les résultats du Groupe.

La diminution de la place faite au cinéma dans les grilles de programmation, notamment des chaînes historiques, pourrait rendre plus difficile à l'avenir la vente des droits de diffusion des films, bien que le système réglementaire français impose toujours aux chaînes de télévision d'acheter et de diffuser une part minimale de contenus produits en Europe et de contenus en langue française. Néanmoins, le développement des chaînes thématiques de cinéma et de la télévision numérique terrestre compense en partie la baisse du volume des acquisitions de films par les chaînes historiques, même si une diminution du prix moyen des cessions de droits de diffusion est observée. Dans cet environnement, Gaumont s'emploie à optimiser l'exploitation des 900 titres de son catalogue de films.

Parallèlement, la baisse des achats de fictions et documentaires français au profit des émissions de flux (jeux, variétés, télé-réalité) et des séries américaines pourrait pénaliser de manière significative l'activité de production télévisuelle du Groupe en France.

Face à cette situation, Gaumont, a choisi de regrouper ses activités de production françaises au sein d'une société unique, Gaumont Télévision et de diversifier ses activités télévisuelles par le développement de la production de séries américaines pour la télévision via sa filiale Gaumont International Television. Cette nouvelle activité permet au Groupe de s'étendre sur les marchés américains et européens, et de pallier ainsi la baisse de la demande sur le marché français.

La production de séries et de films d'animation est également concernée par les transformations du paysage audiovisuel français, notamment par l'apparition des chaînes thématiques. Les chaînes jeunesse offrent de nouvelles perspectives de commercialisation aux œuvres mais disposent de budgets inférieurs aux chaînes historiques. Afin de multiplier ses opportunités commerciales, le Groupe s'attache à conclure des partenariats avec l'ensemble des acteurs du marché, en France et à l'international.

### Risques liés aux évolutions technologiques

L'essor des technologies numériques entraîne des transformations majeures dans l'industrie cinématographique. Ces évolutions sont visibles à tous les niveaux de la chaîne de production et de distribution, et entraînent d'importants investissements pour l'ensemble des acteurs du marché.

### Risques liés à la numérisation

La révolution numérique est en plein essor et la convergence entre les contenus traditionnels et les technologies numériques modifie substantiellement la manière dont les films sont produits et distribués en salles et sur les autres supports : télévision, vidéo, vidéo à la demande.

En deux ans, 90 % des salles de cinéma en France ont été équipées en numérique. La loi sur le financement du passage au numérique obligeant les distributeurs à participer au financement de l'équipement numérique des salles et les aides nationales et régionales, ont grandement favorisé cette expansion rapide du parc.

Gaumont a été l'un des premiers distributeurs français à proposer ses films en format numérique, et ce quel que soit le support de transmission de la copie aux salles de cinéma. A ce jour, l'intégralité des nouveaux films distribués par Gaumont en salles est disponible sur ce support.

Par ailleurs, les sociétés disposant d'un catalogue de films se trouvent dans l'obligation de procéder à la restauration et la numérisation des œuvres anciennes si elles souhaitent en poursuivre l'exploitation, eu égard aux standards imposés par les chaînes de télévision.

Avec un catalogue de films de près de 900 titres, Gaumont se sent particulièrement concerné par ces transformations et a pris très tôt des mesures pour préserver son activité. Ainsi, dès 2009, Gaumont a mis en place un programme de numérisation et de restauration de 150 titres de son catalogue de films. En 2012, le Groupe a poursuivi ses actions en concluant un accord avec la Caisse des dépôts et consignations, pour la restauration et la numérisation de 270 œuvres supplémentaires, sur une période de quatre ans.



### **Risques liés aux impacts des nouvelles technologies sur le marché de la vidéo**

La restauration et la numérisation de son catalogue permettent également au Groupe de proposer en vidéo des œuvres totalement inédites sur ce support, et d'élargir son offre de vidéo dématérialisée et de vidéo haute définition.

Le marché du DVD en basse définition, après avoir connu de fortes années de croissance, est en phase de déclin. Le marché du Blu-ray en haute définition est en croissance mais ne parvient pas à compenser la baisse des autres supports, malgré la multiplication des opérations tarifaires promotionnelles.

La vidéo à la demande se développe également, mais les revenus issus de ce marché restent largement inférieurs à ceux de la vidéo physique, le modèle économique étant généralement moins favorable aux éditeurs.

En outre, afin de bénéficier au maximum du développement du marché de la vidéo à la demande, Gaumont a conclu des accords de partenariat avec les principaux acteurs du marché et porte une attention particulière aux clauses relatives à la rémunération des parties prenantes.

### **Risques de piratage**

Le piratage des produits audiovisuels s'est accentué avec la démocratisation de l'accès à internet et l'amélioration constante du débit des connexions. La numérisation des œuvres de cinéma tend par ailleurs à faciliter la circulation de copies non autorisées.

Gaumont est particulièrement sensibilisé aux risques que le piratage fait porter à l'exploitation des œuvres.

Gaumont soutient le développement des mesures d'avertissements et de sanctions instaurées par la loi du 12 juin 2009 sur la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi) et considère que ce système favorise la diffusion et la protection de la création sur internet.

En outre, à titre préventif, le Groupe encadre strictement les conditions de fabrication, de promotion et d'exploitation des œuvres, afin de limiter les risques de copies frauduleuses. Il veille notamment à intégrer une protection en amont, de sécurisation et de traçabilité des copies, par un « marquage » ou une « empreinte » des œuvres, en collaboration étroite avec les laboratoires, auditoriums et entreprises de stockage avec lesquels il travaille.

Par ailleurs, Gaumont assure une veille sur les réseaux de communication au public en ligne, permettant de détecter la présence non autorisée d'une œuvre et de limiter ainsi les risques de piratage, particulièrement lors de leur sortie en salles, en vidéo et en vidéo à la demande.

Enfin, les contrats avec les opérateurs de vidéo à la demande et les chaînes de télévision comportent une clause spécifique engageant la société tierce à respecter les systèmes de protection validés par Gaumont.

### **Risques liés aux politiques françaises de soutien à l'industrie cinématographique et audiovisuelle**

#### **Le fonds de soutien audiovisuel**

L'activité cinématographique est soumise en France à une réglementation complexe que le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) est chargé de faire appliquer. Ce système réglementaire français, et dans une moindre mesure le système européen, apporte des avantages importants aux sociétés du cinéma et de l'audiovisuel.

Le financement d'un film est constitué en majorité de financements privés, producteurs privés ou chaînes de télévision, d'apports en préachat de droits de diffusion et enfin d'aides sélectives. Parmi ces aides figure le fonds de soutien pour les activités cinématographiques et télévisuelles, géré par le CNC.

Le soutien financier à la production cinématographique est essentiellement financé par une taxe spéciale prélevée sur le prix des billets. Le produit de ce prélèvement est ensuite redistribué aux producteurs de films, aux distributeurs, aux éditeurs vidéo et aux exploitants de salles, afin de les inciter à investir dans des films nouveaux ou dans la modernisation de leurs salles. Le Groupe bénéficie de ces mesures, et notamment du système du fonds de soutien automatique du CNC pour ses activités de production, de distribution et d'édition vidéo.

De son côté, le soutien financier à la production d'œuvres télévisuelles, également appelé COSIP (Compte de soutien à l'industrie des programmes audiovisuels), est alimenté principalement par la taxe sur les vidéogrammes et la taxe provenant de la télévision. Le COSIP est reversé aux producteurs délégués sur la base de la durée du programme et de son genre. Ces derniers peuvent alors le réinvestir dans les futures productions.

Gaumont estime que ce système participe au maintien d'une activité de production cinématographique en France, et que la remise en cause du dispositif aurait des conséquences significatives sur son activité.

#### **Les préventes aux chaînes de télévision**

Outre les aides sélectives de financement de la production, la réglementation française prévoit également l'obligation pour les chaînes de télévision de contribuer financièrement à la production cinématographique, en consacrant un pourcentage de leur chiffre d'affaires au préachat de droits de diffusion ou à des investissements en parts producteur. En contrepartie de ces investissements, les chaînes de télévision bénéficient de droits exclusifs de première diffusion.

Les chaînes de télévision représentent une importante source de financement pour la production des œuvres cinématographiques. Ainsi, elles contribuent en moyenne à environ un tiers du budget d'un film, réparti entre préachats et apports de coproduction. La diminution de la place faite au cinéma dans la grille de programmation, notamment des chaînes historiques, pourrait ainsi rendre plus difficile le préfinancement des nouveaux films.

Tout comme le financement des productions cinématographiques, le financement des productions télévisuelles (fictions, séries et documentaires) repose essentiellement sur les chaînes de télévision dans la mesure où en France, les chaînes de télévision sont légalement tenues d'investir un pourcentage de leurs ressources dans des programmes de fiction.

Gaumont estime que ce système participe au maintien d'une activité de production audiovisuelle en France, et que la remise en cause du dispositif aurait des conséquences significatives sur son activité.



## Risques liés aux opérations du Groupe

### Risques liés au financement des productions

#### Risques relatifs à la capacité de financement du volume de production cinématographique

Le cinéma est une activité qui nécessite d'importants investissements, préalablement au début d'exploitation. Premier intervenant dans la vie économique d'un film, le producteur est celui qui a la charge de mobiliser les capitaux nécessaires à sa production.

Le risque d'un producteur dépend de son mode de participation dans chaque film produit ou coproduit :

- lorsqu'il intervient en tant que producteur ou coproducteur délégué, il est en charge du financement du film avant la mise en production, notamment par la conclusion d'apports en coproduction et de préventes aux chaînes de télévision, l'obtention d'aides sélectives ou d'avances de distribution. Au cours de la production, il est responsable de l'ensemble des décisions relatives au contenu de l'œuvre, tant sur les aspects artistiques que financiers, et supporte les éventuels dépassements de budget. L'objectif du producteur délégué est donc d'augmenter au maximum le taux de couverture des films, dès la phase de préfinancement. Dans certains cas, le rôle de producteur délégué peut être confié à deux coproducteurs, qui assumeront conjointement la responsabilité des décisions ;
- lorsqu'il intervient en qualité de coproducteur non délégué, il limite sa contribution et son risque à un apport forfaitaire. L'engagement étant limité à cet apport, l'essentiel du risque de financement est porté par le producteur délégué.

Dans l'objectif de maîtriser ses capacités d'investissement et de financement, Gaumont s'engage dans des productions à budgets variables, alternant des projets à haut budget et à budget plus modéré, et diversifie la nature des apports effectués.

Lorsqu'il agit en tant que producteur ou coproducteur délégué, Gaumont ne décide de la mise en production d'un film que lorsque la prévision de couverture financière est jugée satisfaisante compte tenu des engagements fermes, dont principalement les apports en coproduction, préventes de droits aux chaînes de télévision, préventes aux distributeurs étrangers et minimums garantis de distribution. Lorsque le Groupe participe à une production de manière forfaitaire, et bien que son risque soit limité à son apport, il s'assure auprès du producteur délégué que le financement est suffisant avant d'acter sa décision d'investissement.

#### Risques liés au financement de la production télévisuelle

Les fictions en langue française et les séries d'animation présentent généralement une durée d'exploitation limitée. A part dans de rares cas, ces œuvres font l'objet d'une diffusion unique et présentent peu d'opportunités de commercialisation à long terme et sur d'autres supports. Il est donc important pour les producteurs de limiter, dès la phase de préfinancement, les risques de pertes.

Les séries américaines bénéficient de débouchés plus nombreux à l'international et d'un cycle d'exploitation plus long : de nombreuses séries s'étendent sur au moins deux saisons et font l'objet d'exploitation en vidéo et en vidéo à la demande, ce qui permet d'amortir les investissements sur une période plus longue.

Pour ses productions françaises, le Groupe veille à ce que chaque mise en production fasse l'objet au préalable d'un plan de financement associant des partenaires diversifiés, couvrant l'intégralité des coûts à engager et permettant de dégager une marge. Les plans de financement sont constitués principalement des préventes aux chaînes de télévision, du soutien à la production audiovisuelle et du crédit d'impôt audiovisuel.

Dans le cas des séries américaines, le Groupe décide de la mise en production d'une série lorsque la prévision de couverture financière est jugée satisfaisante compte tenu des préventes de droits aux Etats-Unis, en France ou à l'étranger, des crédits d'impôts et des perspectives commerciales du projet sur les autres territoires. Le plan de financement peut comprendre également des investissements en parts de coproduction.

### Risques liés à la maîtrise des coûts de production

#### Délais de production et dépassement de budget des films de long métrage

De nombreux événements extérieurs peuvent engendrer des retards de production, une inflation des coûts de production, une augmentation des charges financières associées ou la nécessité de décalage de la sortie du film. Le risque associé à ces événements dépend du type de participation du producteur dans le financement du film :

- lorsqu'il agit en tant que producteur ou coproducteur délégué, le producteur assume (seul ou avec le producteur co-délégué) le risque lié à l'augmentation des coûts de production prévus et des charges financières, et bénéficie seul des économies le cas échéant. Afin de limiter le risque d'augmentation des coûts dû à des retards dans la production, le budget de production inclut une ligne spécifique pour les imprévus, usuellement fixée à 10 % du coût de production. Des assurances peuvent également être contractées pour couvrir les aléas ;
- lorsqu'il agit en tant que coproducteur non délégué, le risque du producteur se limite à sa contribution financière, les dépassements de budget étant à la charge du producteur délégué.

Afin de limiter son exposition au risque, le Groupe alterne les investissements en production déléguée et les investissements forfaitaires. En outre, lorsqu'il agit en tant que producteur délégué, Gaumont confie la supervision de la production à un producteur exécutif dont le rôle est notamment d'assurer le suivi budgétaire du film, d'autoriser les dépenses, de veiller au respect du calendrier de tournage et de superviser les travaux de montage. Ce producteur exécutif peut être salarié du Groupe ou indépendant. Il effectue sa mission sous la direction de Gaumont et en étroite collaboration avec l'administrateur du film.





### **Délais de production et dépassement de budget des fictions télévisuelles et séries d'animation**

En France, les financements préalables couvrent habituellement l'intégralité du budget des productions pour la télévision, afin de garantir la rentabilité du projet dans la mesure où le potentiel de commercialisation de ces œuvres à long terme est limité. Du fait de ce modèle économique, la maîtrise des coûts de production est essentielle à la préservation de l'équilibre financier de l'activité.

Aux Etats-Unis, le producteur assume le risque de dépassement du budget et bénéficie des éventuelles économies. Afin de limiter les risques, il est d'usage d'inclure dans le budget une part d'imprévus et de souscrire à une garantie de bonne fin auprès de tiers spécialisés dans cette activité.

Pour ses productions télévisuelles le Groupe adopte une organisation permettant le suivi permanent et le contrôle de la production par le recours à un producteur exécutif, et souscrit systématiquement pour ses productions américaines à une garantie de bonne fin.

### **Risques liés à la croissance du Groupe**

Gaumont considère, en tant que plus ancienne société de production française, qu'elle se doit de participer à la préservation du patrimoine cinématographique français. De ce fait, les opérations de croissance externe que le Groupe est amené à réaliser portent régulièrement sur des sociétés de production indépendantes, tel que la prise de participation dans le groupe Légende en 2010, ou encore d'anciennes sociétés de production ayant conservé à leur actif un catalogue de films, comme en 2012, la société Nouvelles Editions de Films, propriétaire de la quasi-totalité des œuvres de Louis Malle. Ces opérations de croissance présentent un risque limité, dans la mesure où le Groupe dispose par sa propre activité, d'une bonne connaissance du marché.

Dans tous les cas, le Groupe s'efforce de maintenir l'équilibre global qui caractérise son modèle économique : associer aux activités de production et de distribution dont les résultats peuvent être aléatoires, des activités aux résultats par nature plus récurrents comme l'exploitation d'un catalogue, et des ressources financières régulières comme celles tirées de sa participation dans l'un des principaux réseaux de salles, Les Cinémas Gaumont Pathé.

Par ailleurs, lorsque l'opportunité se présente, le Groupe n'hésite pas à se diversifier et à s'implanter sur de nouveaux marchés, en France comme à l'étranger. Il s'associe pour cela régulièrement à des partenaires dont la qualité et la notoriété sont reconnues dans le secteur, de manière à maîtriser les risques liés à ces nouvelles activités.

Ainsi, en 2010, Gaumont s'est associé à un partenaire local pour créer une filiale basée à Los Angeles, destinée à produire des séries et des fictions en langue anglaise. Gaumont bénéficie du savoir-faire et de la connaissance du marché de son partenaire et apporte en retour ses compétences en matière technique et ses moyens humains et financiers.

## **Risques juridiques**

### **Risques liés à l'obtention d'autorisations d'exploiter**

Le droit d'exploitation d'un film et les conditions de son exploitation dépendent en France d'un certain nombre d'autorisations administratives.

L'exploitation d'une œuvre en salles est soumise à l'obtention d'un visa d'exploitation, délivré par le ministre de la Culture au distributeur du film. Les textes régissant l'attribution de ce visa précisent que cette autorisation administrative ne peut être refusée que pour des motifs relatifs à « la protection de l'enfance et de la jeunesse ou au respect de la dignité humaine ». C'est pourquoi l'obtention du visa est conditionnée par un avis de la Commission de classification des œuvres cinématographiques.

Parallèlement, la diffusion de programmes à la télévision est soumise à un système similaire de classification, organisé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, incluant la diffusion de pictogrammes visuels rappelant la tranche d'âge recommandée pour le programme.

Afin de limiter les risques liés à l'obtention du visa d'exploitation, le Groupe s'attache à produire et distribuer des films accessibles à tous les publics.

### **Risques liés aux droits de propriété intellectuelle**

La propriété intellectuelle constitue le cœur de l'industrie culturelle et artistique. Comme les autres industries culturelles, l'industrie cinématographique est donc exposée à des risques juridiques, incluant principalement les litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle et au partage des recettes d'une œuvre.

La chaîne de droits est l'un des éléments essentiels permettant une exploitation et une jouissance paisible des droits, car toute rupture dans la chaîne des droits pourrait entraîner l'impossibilité d'exploiter le film et exposerait Gaumont à des poursuites judiciaires.

Afin de limiter au maximum les risques de contestation des droits de propriété d'une œuvre, lorsqu'il a la qualité de producteur délégué des films, le Groupe déclare systématiquement qu'il est titulaire des droits d'auteur et droits voisins permettant la production et l'exploitation des films et qu'il s'assure de la conservation du matériel.

Lorsque le Groupe réalise un apport forfaitaire ou acquiert des droits d'exploitation d'un film, il s'expose au risque de non-validité de la chaîne des droits. Afin de réduire ce risque, Gaumont s'assure du respect de la chaîne des droits en exigeant la livraison des contrats au plus tard avant la sortie du film et procède à une analyse précise de ces contrats. En cas de litige, Gaumont dispose en outre d'un recours contre le vendeur ou le producteur délégué. A l'inverse, lorsque Gaumont est producteur délégué et cède les droits d'exploitation à des tiers, il garantit ces derniers contre les recours.

En cas de litige concernant les droits de propriété intellectuelle, le Groupe constate dans ses comptes des provisions concernant ces risques. Ces provisions sont présentées en note 3.11 de l'annexe aux comptes consolidés.



## Risques de litiges commerciaux et salariaux

Outre les risques relatifs à la propriété intellectuelle, l'industrie cinématographique peut être exposée à d'autres risques spécifiques d'ordre judiciaire.

Tout litige ou décision judiciaire, en faveur ou non du Groupe, peut engendrer des frais importants et une publicité défavorable affectant le Groupe ou les membres de sa direction.

Une provision pour risque est constituée dès lors que le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers, supposant une sortie de ressources, et que le montant du dédommagement peut être estimé de façon fiable.

Les provisions pour risques et charges relatives à des litiges commerciaux et salariaux sont présentées en note 3.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage dont la société a connaissance, en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

## Assurance et couverture des risques juridiques

Gaumont a souscrit des polices d'assurance dont la nature des garanties, les limites des couvertures et les franchises sont conformes aux usages en vigueur et répondent à une recherche d'optimisation des coûts.

Ces polices sont les suivantes :

- une police « dommages aux biens » qui garantit le patrimoine de la société (immobilier, filmographique, informatique) contre tous dommages matériels directs causés aux biens assurés, ainsi que les frais et pertes consécutifs et les frais supplémentaires résultant de ces dommages ;
- une police « tous risques objets d'art » qui garantit les œuvres et les collections du Musée Gaumont contre tous risques de perte, vol, incendie et autres dommages matériels ;
- une police « responsabilité civile professionnelle » qui garantit contre les conséquences de la responsabilité civile qui incomberait à la société suite aux dommages corporels, matériels ou immatériels, consécutifs ou non, causés aux tiers ;
- une police « responsabilité civile des mandataires sociaux » qui garantit toute réclamation introduite à l'encontre des dirigeants mettant en jeu leur responsabilité civile personnelle ou solidaire et imputable à toute faute professionnelle, réelle ou alléguée, commise dans l'exercice de leurs fonctions ;
- une police « missions professionnelles » qui couvre les risques de rapatriement et les frais médicaux des personnes en mission ;
- une police « missions automobile » qui couvre les risques lors des déplacements professionnels effectués par le personnel utilisant son propre véhicule ;
- une police « automobile » qui couvre les risques inhérents à la flotte automobile ;
- une police d'assurance « production » souscrite pour chaque film produit par Gaumont qui couvre la phase de préparation et de production à hauteur du devis du film, les risques maladie-accident liés aux acteurs principaux et au réalisateur et les risques de dégradation des négatifs. Gaumont ne souscrit pas de garantie de bonne fin pour les films français, mais peut en souscrire pour les films et séries américains, conformément aux pratiques du secteur.

## Risques financiers

### Risques de crédit et de contrepartie

#### Risque de défaillance des clients

Le risque client du Groupe est présenté en note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

#### Risque de dépendance vis-à-vis des clients

Pour l'exercice 2012, les dix premiers clients du Groupe représentent 49,2 % du chiffre d'affaires consolidé. Les principaux clients sont les chaînes de télévision et les distributeurs étrangers du film *Intouchables*.

Clients	Chiffre d'affaires consolidé	
	en milliers d'euros	en %
1. Groupe TF1	9 700	9,2 %
2. Senator Film Verleih GmbH (Allemagne)	9 147	8,7 %
3. Groupe France Télévisions	7 346	7,0 %
4. Groupe Les Cinémas Gaumont Pathé	6 730	6,4 %
5. Groupe M6	4 078	3,9 %
6. Groupe Canal+	3 858	3,7 %
7. Frenetic Films (Suisse)	3 779	3,6 %
8. Groupe Fnac	2 803	2,7 %
9. Victory Productions Sprl (Italie)	2 528	2,4 %
10. The Weinstein Company (Etats-Unis)	1 788	1,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>51 757</b>	<b>49,2 %</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE</b>	<b>105 144</b>	<b>100,0 %</b>

#### Autres risques de dépendance

Gaumont n'est pas exposé à un risque de dépendance en matière industrielle, commerciale, financière ou de propriété industrielle (brevet, licence...) susceptible d'avoir une importance significative sur l'activité ou la rentabilité du Groupe.

Gaumont n'est pas exposé à un risque de dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs ou de ses sous-traitants.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Groupe est présenté en note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

#### Risques de marché

Le risque de taux, le risque de change et le risque action sont présentés en note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés.







# 3

## RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES

Informations sociales 42

Informations environnementales 47

Informations sociétales 49

Attestation de présence  
et rapport d'assurance modérée  
du vérificateur indépendant  
sur les informations sociales,  
environnementales et sociétales 54





Le présent chapitre est établi en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, précisé dans sa mise en application par le Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, codifié aux articles R. 225-104, R. 225-105, R. 225-105-1 et R. 225-105-2 du Code de commerce.

# Informations sociales

## Emploi

### Répartition des effectifs

#### Effectifs salariés

Au 31 décembre 2012, le Groupe emploie 180 salariés (hors intermittents).

L'effectif moyen 2012 s'établit à 176 équivalents temps plein et se répartit au sein du Groupe de la manière suivante :

Branche d'activité	2012			2011		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Gaumont SA	41	81	122	44	71	115
Filiales de production et distribution de films pour le cinéma <sup>(1)</sup>	8	13	21	11	14	25
Production de séries et films d'animation	11	8	19	11	9	20
Production de fictions télévisuelles	6	8	14	5	7	12
<b>EFFECTIF MOYEN</b>	<b>66</b>	<b>110</b>	<b>176</b>	<b>71</b>	<b>101</b>	<b>172</b>
dont France	62	104	166	68	98	166
dont Etats-Unis	4	6	10	3	3	6

(1) Les sociétés d'exploitation des images d'archives sont incluses dans ce périmètre.

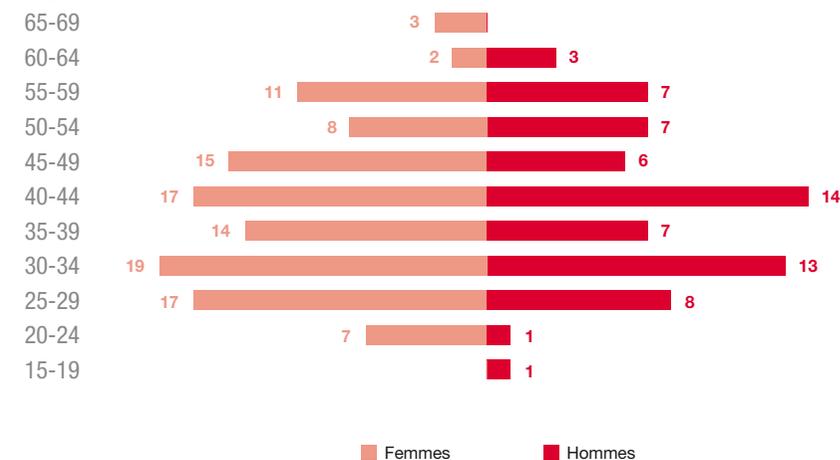
L'effectif du Groupe est en croissance, essentiellement du fait du développement des nouvelles activités de production de programmes pour la télévision aux Etats-Unis.

Les CDI représentent 89 % de l'effectif total. Globalement, l'effectif est constitué à 62,5 % de femmes et à 37,5 % d'hommes.

L'âge moyen des salariés présents au 31 décembre 2012 est de 40 ans pour les femmes et de 42 ans pour les hommes.

La répartition de l'effectif moyen par tranche d'âge est présentée ci-dessous.

### Age





## Emploi d'intermittents

Le groupe Gaumont recourt à l'emploi d'intermittents dans le cadre de la production des films et séries, pour des emplois de courte durée.

En tant que producteur, le Groupe est amené à intervenir de diverses manières, chaque fonction ayant ses propres responsabilités, notamment au regard du droit du travail. Ainsi, lorsque le Groupe est producteur exécutif d'un film ou d'une série, il contracte directement avec les intermittents employés pour la production et assume la responsabilité de l'employeur dans la relation contractuelle. Lorsque le Groupe participe à une production en tant que producteur délégué (non exécutif) ou coproducteur non délégué, la responsabilité de l'employeur est assumée par le producteur exécutif, agissant sous la direction du producteur délégué.

En 2012, le Groupe a employé directement, en tant que producteur exécutif, 1 307 intermittents pour un volume global d'environ 202 200 heures. En outre, dans le cadre des productions déléguées pour lesquelles il n'intervient pas en tant que producteur exécutif, le Groupe a contribué à l'emploi d'environ 9 180<sup>(2)</sup> personnes, en France et aux Etats-Unis, représentant environ 861 000 heures de travail, dont environ 712 000 heures réalisées sur les productions des séries américaines.

La répartition des effectifs intermittents employés dans la production des œuvres dont le Groupe est producteur délégué (exécutif ou non), par profession et selon le pays d'origine de la société productrice, se présente de la manière suivante :

Branche d'activité	2012					2011				
	Nombre d'intermittents par profession				Volume d'heures (en milliers)	Nombre d'intermittents par profession				Volume d'heures (en milliers)
	Techniciens	Acteurs	Figurants	Total		Techniciens	Acteurs	Figurants	Total	
Production de films pour le cinéma	896	251	2 829	3 976	201	904	242	1 534	2 680	135
Production de séries et films d'animation	228	2	-	230	128	71	-	-	71	69
Production de fictions télévisuelles	3 208	377	2 695	6 280	734	82	6	-	88	5
<b>TOTAL</b>	<b>4 332</b>	<b>630</b>	<b>5 524</b>	<b>10 486</b>	<b>1 063</b>	<b>1 057</b>	<b>248</b>	<b>1 534</b>	<b>2 839</b>	<b>209</b>
<i>dont France</i>	<i>1 240</i>	<i>306</i>	<i>3 060</i>	<i>4 606</i>	<i>351</i>	<i>1 057</i>	<i>248</i>	<i>1 534</i>	<i>2 839</i>	<i>209</i>
<i>dont Etats-Unis</i>	<i>3 092</i>	<i>324</i>	<i>2 464</i>	<i>5 880</i>	<i>712</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Les intermittents employés directement par les sociétés du Groupe bénéficient, selon le type de production concernée, de la convention collective de la production de films d'animation, de la production audiovisuelle, ou de la convention collective, non étendue, de la production cinématographique, signée en 2012 par les principaux syndicats de producteurs.

Pour les productions cinématographiques dont il n'est pas producteur exécutif, le Groupe s'efforce d'inciter ses partenaires à appliquer la convention collective de la production cinématographique.

Au total en 2012, 47 % des intermittents employés sur des productions du Groupe ont bénéficié d'une convention collective.

## Emploi de stagiaires

Le Groupe souhaite participer activement à la formation et à l'intégration des jeunes. Les sociétés du Groupe accueillent ainsi régulièrement des stagiaires d'école ou d'université pour des stages d'une durée pouvant aller d'une semaine à six mois.

En 2012, le Groupe a accueilli 66 stagiaires, qui ont représenté ensemble environ 2 267 jours de travail, soit 9 équivalents temps plein.

(2) Données réelles pour les productions françaises et une partie des productions américaines, soit 7 670 personnes. Le solde a fait l'objet d'estimations en fonction du nombre d'épisodes produits.





#### Embauches et licenciements

Les mouvements ayant affecté l'effectif salarié du Groupe en 2012 se présentent de la manière suivante :

	France	Etats-Unis	Total
Embauches (dont CDD)	34	6	40
Licenciements	2	-	2
Démissions, fin de contrats CDD, ruptures conventionnelles	24	2	26
Départ à la retraite	1	-	1

L'effectif en CDI du Groupe a augmenté de 5 % en 2012, correspondant à l'emploi de 8 personnes supplémentaires. Cette croissance est essentiellement liée au développement des activités américaines (4 nouveaux postes) et à ses répercussions sur l'activité des sociétés françaises.

L'ancienneté moyenne reste stable par rapport à 2011 et s'établit à 11 années pour les femmes et 10 années pour les hommes.

#### Rémunérations

##### Rémunération brute globale

Le montant global des rémunérations brutes versées au cours de l'année 2012, par Gaumont et ses filiales consolidées par la méthode de l'intégration globale, s'est élevé à k€ 10 903, contre k€ 10 792 en 2011, soit une augmentation de 1 %. Le salaire moyen annuel s'établit à k€ 62 en 2012, contre k€ 63 en 2011.

##### Intéressement et plan d'épargne entreprise

Les sociétés Gaumont, Gaumont Vidéo, Gaumont Télévision et Prestations et Services sont rassemblées au sein d'une Union économique et sociale (l'UES).

Les salariés de l'UES bénéficient d'un accord d'intéressement représentant 3 % du résultat net consolidé avant impôts, sous déduction de la participation légale. Les sommes sont réparties entre les salariés, pour 50 % de manière uniforme et pour 50 % proportionnellement aux salaires.

Un plan d'épargne d'entreprise permet au salarié qui y verse tout ou partie de sa prime d'intéressement d'obtenir en outre un abondement égal au maximum aux 2/3 du montant de l'intéressement calculé sur la base uniforme, et dans la limite de 8 % du plafond annuel de la sécurité sociale.

En 2012, un intéressement global de k€ 655 a été versé, représentant une moyenne de k€ 5 par salarié. L'abondement sur les sommes placées s'est élevé à k€ 175. L'intéressement dû au titre des résultats de 2012 et enregistré dans les comptes au 31 décembre 2012 s'établit à k€ 571.

Les salariés de Gaumont Pathé Archives, société qui ne fait pas partie de l'UES, bénéficient d'un plan d'épargne d'entreprise distinct. Ce dernier est alimenté par les versements volontaires des salariés y adhérant, dans la limite maximum de 25 % de leur rémunération annuelle brute et minimum de € 160. Au début de chaque année civile, l'adhérent s'engage à effectuer chaque mois un versement au plan d'épargne d'entreprise. Les versements sont effectués par prélèvement mensuel sur le salaire.

Indépendamment des versements volontaires mensuels, chaque adhérent a la possibilité d'effectuer au minimum deux versements exceptionnels dans l'année, aux dates de son choix. Gaumont Pathé Archives effectue un versement complémentaire aux versements volontaires des salariés, dit « abondement » plafonné à € 1 829,39 par salarié. En 2012, 14 salariés concernés y ont souscrit. Les versements au titre du plan d'épargne représentent k€ 15 et le total des abondements versés par la société s'est élevé à k€ 24.

##### Participation des salariés aux résultats

Les salariés de l'UES bénéficient en outre, conformément à la législation, d'une participation aux résultats, calculée en application des textes en vigueur. En 2012, le Groupe a procédé à un versement global de k€ 94, complété d'un abondement sur les sommes placées de k€ 21. Au titre de l'année 2012, la réserve spéciale de participation enregistrée dans les comptes s'élève à k€ 62.

##### Attribution d'options de souscription d'actions

Depuis 1987, Gaumont a institué huit plans de souscription d'actions au profit d'un certain nombre de ses salariés, et notamment de ses cadres. Aucun nouveau plan n'a été établi depuis 2005.

Le détail des plans d'option toujours en cours au 31 décembre 2012 est présenté page 202 de ce Document de référence.

#### Organisation du temps travail

##### Accords d'entreprise relatifs à l'organisation du temps de travail

Au sein de l'UES, un accord sur l'organisation du temps de travail conclu en mars 2010, organise le temps de travail des salariés en fonction de leur degré d'autonomie.

Les salariés qui disposent d'une réelle autonomie dans l'organisation de leur temps de travail et dont la nature des fonctions le justifie, relèvent d'une convention annuelle en jours. Le forfait annuel de jours travaillés, sous réserve de l'acquisition de droits à congés payés complets, est de 218 jours par an.

Les autres salariés ont une durée du travail répartie sur l'année. Ils suivent un horaire collectif hebdomadaire de 36,80 heures et bénéficient de jours de repos dont le nombre varie en fonction des aléas du calendrier.

Gaumont n'a signé à ce jour aucun accord particulier concernant l'organisation du temps de travail des salariés américains. Les contrats de travail sont régis par les textes en vigueur dans les Etats concernés.

##### Effectifs à temps partiel

L'effectif à temps partiel est constitué de 1 homme et de 7 femmes, équivalent à 5 équivalents temps plein, soit 3 % de l'effectif moyen du Groupe.



## Absentéisme

Le Groupe constate de manière générale un faible taux d'absentéisme parmi ses salariés. Ainsi, en 2012, les salariés du Groupe ont cumulé 1 335 jours d'absence, hors congés payés et jours de repos liés à la réduction du temps de travail, soit un taux d'absentéisme <sup>(3)</sup> de 3 %, lié pour moitié environ aux absences pour maladie.

## Relations sociales

### Organisation du dialogue social

Les sociétés Gaumont, Gaumont Vidéo, Gaumont Télévision et Prestations et Services, organisées en Union économique et sociale (UES) ainsi que, à titre individuel Gaumont Pathé Archives et Alphanim, sont toutes dotées d'une convention collective correspondant à leur activité principale et d'instances de représentation du personnel avec lesquelles le Groupe s'attache à mener une politique de dialogue social soutenu.

Le Groupe compte 9 représentants du personnel en 2012, contre 8 en 2011. 3 représentants du personnel, membres du Comité d'entreprise, sont affiliés à des organisations syndicales.

Au cours de l'exercice 2012, 19 réunions se sont tenues avec les différents Comités d'entreprise ou les représentants du personnel, toutes entités confondues.

### Bilan des accords collectifs

Deux nouveaux accords collectifs ont été signés au cours de la période, concernant la participation et l'intéressement au sein de l'UES.

Les accords de participation et d'intéressement applicables à l'UES ont été renouvelés dans des conditions similaires aux périodes précédentes.

## Santé et sécurité au travail

Les conditions d'hygiène et de sécurité des salariés sont une constante préoccupation pour le Groupe. Au sein de l'UES, ces sujets sont abordés avec le Comité d'hygiène et de sécurité lors de réunions trimestrielles.

Des mesures constantes d'amélioration de l'environnement et des conditions de travail sont mises en œuvre. En 2012, ont notamment été entreprises les démarches suivantes : réaménagement de bureaux et dégagement des cloisons afin d'augmenter la lumière naturelle et transformation du système de climatisation avec installation de thermostats individuels.

(3) (Nombre de jours d'absence (hors congés payés) x 7 heures / 1 820) / effectif moyen.

Par ailleurs, des sessions régulières de formation et de maintien des connaissances en matière de sécurité au travail sont organisées au sein du Groupe, afin de sensibiliser les salariés à ces problématiques.

Le nombre d'accidents du travail constatés au sein du Groupe est traditionnellement faible. En 2012, trois accidents du travail ont été recensés. L'un d'eux a nécessité un arrêt de travail de 26 jours, les deux autres accidents ont entraîné ensemble 5 jours d'incapacité.

Le Groupe n'a pas enregistré de cas de maladie professionnelle en 2012.

## Formation

Le Groupe propose à ses salariés un accompagnement constant en matière de formation professionnelle, de maintien et d'amélioration des compétences. Les besoins et souhaits en matière de formation sont abordés au moins une fois par an lors des entretiens annuels.

En 2012, 48 salariés ont bénéficié d'une formation, soit 27 % de l'effectif moyen. 1 101 heures de formation ont été dispensées, soit en moyenne 6 heures par salarié, contre 10 heures en moyenne en 2011.

Ces actions de formation visent l'ensemble des domaines d'activité du Groupe et sont accessibles aux salariés quel que soit leur âge ou leur statut. En 2012, 19 salariés de plus de 10 années d'ancienneté ont bénéficié de 432 heures de formation professionnelle.

## Egalité de traitement

### Egalité professionnelle homme/femme

Au sein du Groupe, la répartition des hommes et des femmes par catégorie socioprofessionnelle se présente de la manière suivante :

Effectif moyen par catégorie	Hommes	Femmes	Total
Cadres	43	48	91
Agents de maîtrise	9	35	44
Employés	14	27	41
<b>TOTAL</b>	<b>66</b>	<b>110</b>	<b>176</b>
<i>soit en % de l'ensemble</i>	38 %	63 %	

Pris dans son ensemble, le Groupe emploie 62,5 % de femmes et 37,5 % d'hommes. L'effectif d'encadrement du Groupe est constitué à 53 % de femmes et à 47 % d'hommes.





Pour un âge moyen de 40 ans pour les femmes et 42 ans pour les hommes, on constate que les femmes ont en moyenne plus d'ancienneté que les hommes.

La proportion d'hommes et de femmes au sein du Groupe s'observe également dans les recrutements plus récents : les effectifs de moins de 2 ans sont constitués pour 40 % d'hommes et 60 % de femmes.

Le Comité de direction, présidé par la Directrice générale, est constitué de 5 femmes et de 10 hommes.

### Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Les sociétés du Groupe souhaitent participer à l'insertion des travailleurs handicapés et s'efforcent de promouvoir leur emploi. Malgré cela, en 2012, les travailleurs handicapés ne représentent que 1 % de l'effectif moyen du Groupe.

### Non-discrimination

Afin de favoriser la diversité dans les candidatures, le Groupe veille à ce qu'aucun critère illicite ou discriminatoire n'apparaisse lors de la diffusion d'offres d'emploi, tant en interne qu'en externe, et ce, quels que soient la nature du contrat de travail et le type d'emploi proposé.

Quel que soit le candidat reçu, le processus de recrutement de Gaumont est unique et des critères strictement identiques de sélection sont appliqués. Le recrutement, la rémunération ou l'avancement de carrières ne sont ainsi basés que sur les seules compétences, aptitudes et expériences professionnelles.

## Promotion et respect des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

Les relations sociales du Groupe sont soumises aux règles en vigueur en France ou aux Etats-Unis, seuls pays dans lesquels le Groupe est implanté et intervient directement. Dans ces pays, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, en particulier celles relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'interdiction du travail forcé ou obligatoire, et à la non-discrimination professionnelle, sont traduites dans le droit local, appliqué par le Groupe.

En matière de travail des enfants, la loi française prévoit que les enfants de moins de 16 ans ne peuvent être employés par les entreprises du spectacle sans autorisation administrative préalable. Cette autorisation, délivrée par le Préfet du département dans lequel l'entreprise est domiciliée, est accordée sur avis d'une commission qui examine notamment au cas par cas :

- la moralité du rôle ou de la prestation ;
- l'aptitude de l'enfant à assurer le travail qui lui est proposé (en fonction de son âge, de sa scolarité et de son état de santé) ;
- les conditions d'emploi de l'enfant (rythme des représentations, rémunération, congés et temps de repos, hygiène et sécurité, sauvegarde de sa santé et de sa moralité) ;
- les dispositions prises en vue d'assurer à l'enfant une scolarité normale.

Les horaires de travail sont par ailleurs strictement encadrés.

En 2012, les sociétés françaises du Groupe ont employé directement 64 enfants de moins de 16 ans sur ses productions de longs-métrages, dont 60 figurants et 4 acteurs, pour un total de 294 heures de travail. Par ailleurs, 19 enfants ont été employés par les partenaires du Groupe sur des tournages dans lesquels Gaumont assure le rôle de coproducteur délégué.



# Informations environnementales

Les activités permanentes de Gaumont et de ses filiales sont essentiellement administratives et commerciales. Pour l'exercice de ses activités, le Groupe est implanté sur trois sites en région parisienne et un site à Los Angeles et occupe de petites surfaces de bureaux (inférieures à 100 m<sup>2</sup>) à Angoulême et à New York. Le Groupe est propriétaire de son siège social à Neuilly-sur-Seine, de deux immeubles commerciaux sur les Champs-Élysées à Paris, et d'un ensemble immobilier d'habitation situé en Ile-de-France.

Pour son activité de production cinématographique, le Groupe est responsable des décisions relatives à la production uniquement lorsqu'il intervient comme producteur délégué. Depuis quelques années, le Groupe intervient très majoritairement en tant que coproducteur non-délégué, et n'est donc pas directement responsable des décisions relatives aux productions pouvant avoir un impact sur l'environnement. En 2012, sur 279 films cinématographiques produits en France, Gaumont est intervenu en tant que coproducteur dans 13 films, dont un seul en tant que producteur délégué.

Dans le cas des productions télévisuelles (fiction et animation), le Groupe exerce quasi exclusivement en tant que producteur délégué. Il est donc responsable des impacts environnementaux de ses productions. Toutefois la production du Groupe reste très limitée : Alphanim et Gaumont Télévision ont produit ensemble moins de 50 heures de programmes pour la télévision, sur plus de 4 000 heures produites en France chaque année (tous types confondus).

De manière générale, l'impact environnemental du Groupe reste donc limité.

## Politique générale

Le Groupe assume la responsabilité des impacts environnementaux issus de ses activités administratives et commerciales, ainsi que de ses biens immobiliers.

Pour ses activités administratives, le Groupe s'emploie à recourir à des matériaux recyclés et à faible consommation énergétique, mais ces activités, de par leur envergure limitée, n'entraînent pas d'impacts environnementaux significatifs.

Dans ses activités de production et de distribution, le Groupe privilégie la qualité artistique et technique des œuvres produites et distribuées et s'attache à réduire ses impacts environnementaux lorsque cela ne modifie pas la qualité des œuvres produites. A titre d'exemple, le Groupe tourne aujourd'hui la majorité de ses films sur support numérique, limitant ainsi l'utilisation de bandes magnétiques.

Ses activités directes n'entraînant pas de risque environnemental significatif, aucune mesure systématique n'est prise par le Groupe, ni imposée à ses sous-traitants et aucune action spécifique de formation du personnel ou de prévention des risques de pollution n'a été menée.

Dans la mesure où ses activités ont un impact limité sur l'environnement, le Groupe ne constitue pas de provisions pour risques environnementaux.

## Pollution et gestion des déchets

Les activités du groupe Gaumont n'entraînent aucune pollution significative de l'air, de l'eau et du sol, ni aucune émission significative de pollution environnementale, sonore ou visuelle.

La gestion des déchets issus des tournages est de la responsabilité du producteur délégué. Du fait du petit nombre de productions dans lesquelles le Groupe intervient en tant que producteur délégué, la production de déchets directement attribuable au Groupe reste marginale.

La gestion des copies, de leur fabrication et de leur destruction après la fin de l'exploitation en salles, est de la responsabilité du distributeur. Lorsque le Groupe distribue ses films, il fait appel à des sous-traitants spécialisés qui procèdent à la destruction des copies dans le respect des normes en vigueur. En outre, la numérisation croissante des copies et le recours de plus en plus systématique aux supports dématérialisés tendent à réduire largement la production de déchets et l'émission de substances polluantes.





#### Utilisation durable des ressources

L'utilisation de ressources par le Groupe est essentiellement liée à ses activités administratives et à ses tournages. Pour son fonctionnement, le Groupe utilise l'eau à usage domestique exclusivement et la principale matière première consommée est le papier d'impression. Sur les tournages, l'utilisation de matières premières est fonction des besoins particuliers de chaque film, toutefois l'impact environnemental du Groupe reste très limité dans la mesure où seuls un à trois films par an sont produits par Gaumont en tant que producteur délégué.

En matière énergétique, le Groupe mène une politique de consommation raisonnée, incluant notamment la régulation automatique de la température ambiante des locaux la nuit et les week-ends. Dans le cas des productions, les choix énergétiques du Groupe sont adaptés aux besoins particuliers de chaque tournage.

Dans le cadre de son activité d'édition vidéo, le Groupe produit environ 2 millions de DVD et Blu-ray chaque année. La fabrication, le stockage et la gestion des supports en fin de vie sont entièrement sous-traités à des sociétés spécialisées.

L'utilisation des sols par le Groupe Gaumont n'est pas significative. Elle se limite à l'occupation de quelques bâtiments en milieu urbain.

#### Changement climatique et biodiversité

Il est généralement admis que l'impact écologique du secteur de l'audiovisuel et du cinéma est peu significatif au regard d'autres secteurs d'activités. En 2011, une première étude d'évaluation de l'empreinte carbone du secteur, menée par la société Carbone 4 est venue confirmer ce point. Il ressort en effet de l'étude que la filière dans son ensemble produit annuellement environ 1 million de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, soit moins de 0,2 % du total des émissions de CO<sub>2</sub> en France (données statistiques du Ministère de l'écologie et du développement durable/Agence Internationale de l'énergie).

Selon l'étude de Carbone 4, le quart de ces émissions est directement issu de la production des œuvres, 44 % sont directement liés à leur exploitation en salles, leur diffusion sur les chaînes de télévision et leur distribution en vidéo et 25 % des émissions sont indirectement générées par la filière dans la mesure où elles sont le fait des déplacements des spectateurs vers les salles de cinéma.

Du fait du nombre limité de productions dans lesquelles le Groupe intervient en tant que producteur délégué, les émissions de gaz à effet de serre directement attribuables au Groupe restent marginales.

Les changements climatiques ne représentent pas un risque et n'offrent aucune opportunité particulière pour les activités du Groupe.

Les activités du Groupe ne portent pas atteinte à l'équilibre biologique ou aux milieux naturels et espèces protégées, autrement que par le biais de leur empreinte carbone.



# Informations sociétales

## Impact territorial, économique et social de l'activité

### Empreinte de l'activité en matière d'emploi

Les effets de l'activité en matière d'emploi, notamment pour les intermittents du spectacle, sont présentés dans la partie sociale du rapport.

### Empreinte sociétale et culturelle de Gaumont en France et à l'étranger

Créée en 1895 par Léon Gaumont, Gaumont est la seule entreprise au monde qui soit aujourd'hui aussi ancienne que le cinéma lui-même.

Dès le début du 20<sup>e</sup> siècle, Gaumont se lance dans la production cinématographique avec Alice Guy, première femme réalisatrice, puis avec Louis Feuillade, célèbre notamment pour *Les vampires*, *Fantômas* et *Judex*.

Tout au long du 20<sup>e</sup> siècle, et notamment à partir des années 1950, suite à l'arrivée du producteur Alain Poiré, Gaumont produit et distribue plus de 300 longs-métrages, parmi lesquels on compte certains des plus grands succès du cinéma français, et s'associe à des réalisateurs de renom tels que Sacha Guitry, Edouard Molinaro, Yves Robert, Georges Lautner, André Cayatte, Gérard Oury, Claude Pinoteau, Francis Veber et Jean Paul Rappeneau.

En 1975, Monsieur Nicolas Seydoux reprend la société et lui donne un nouvel élan. Il engage une politique de production ambitieuse et étend les activités de Gaumont à l'international. Avec Daniel Toscani du Plantier, Directeur général, il impose un style flamboyant et mène une politique de production européenne associant grands succès populaires et œuvres avant-gardistes. Gaumont lance également le concept du film-opéra en produisant *Carmen* de Francesco Rosi et *Don Giovanni* de Joseph Losey. A partir de la fin des années quatre-vingt, sous la direction de Patrice Ledoux puis de Sidonie Dumas, Gaumont s'oriente vers la promotion de jeunes talents. On compte alors des œuvres à grand succès telles que *Le grand bleu* et *Le cinquième élément* de Luc Besson, *Les visiteurs* de Jean-Marie Poiré ou *Intouchables* d'Eric Toledano et Olivier Nakache.

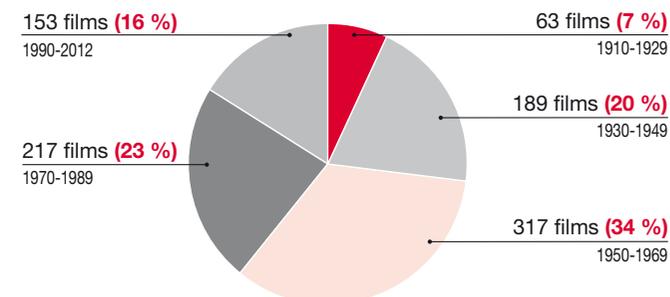
Gaumont se lance également dans la production d'œuvres destinées à la télévision : les séries d'animation depuis 2008, et les séries de fiction en France et aux Etats-Unis depuis 2010.

Gaumont compte aujourd'hui à son catalogue des centaines de chefs-d'œuvre qui ont fait rêver des centaines de millions de spectateurs à travers le monde. Des *Tontons flingueurs* à *OSS 117*, de *Cent mille dollars au soleil* au *Dîner de cons*, de *La folie des grandeurs* à *La boum*, de *La chèvre* à *La nuit de Varennes*, de *Fantômas* à *Intouchables*, ses films déroulent un générique de stars et de réalisateurs hors pair, et ont écrit quelques-unes des plus belles pages du cinéma.

## Un patrimoine d'œuvres cinématographiques important

Par son histoire et sa longévité, Gaumont a largement contribué à la création d'œuvres cinématographiques et joue un rôle essentiel pour la préservation de ce patrimoine français. Avec plus de 900 films de long métrage, le catalogue Gaumont, deuxième catalogue de France en nombre d'œuvres, représente fidèlement toute l'histoire du cinéma français depuis son origine jusqu'à nos jours.

### Répartition des longs-métrages Gaumont par période



Fort de cette histoire et conscient de son rôle, Gaumont crée dès 1989 le Musée Gaumont, un lieu dédié à l'histoire du cinéma, où sont rassemblés documents, correspondances, objets et matériels ayant accompagné la production et la sortie des films de son catalogue depuis sa création. Tout ce qui a trait à l'histoire de la société est méticuleusement rassemblé, acheté, restauré et conservé dans les locaux du siège de la société. Au fil des ans, cette documentation de référence est devenue une source d'information précieuse et singulière pour les universitaires, les chercheurs et les professionnels de l'image.

Afin de partager cette part d'histoire avec le plus grand nombre, le Musée Gaumont est ouvert au public lors des Journées du Patrimoine.

Enfin, Gaumont Pathé Archives, société créée en 2003 par Gaumont et Pathé, constitue la première banque francophone d'images animées noir et blanc et couleurs et rassemble plus de 14 000 heures d'images d'actualités illustrant l'histoire du 20<sup>e</sup> siècle. Ces images proviennent principalement des journaux cinématographiques hebdomadaires Gaumont Actualités, Eclair Journal et Pathé Journal diffusés dans les salles au milieu du 20<sup>e</sup> siècle, avant la projection des films.





**Le cinéma, un véhicule pour la promotion de la culture française à l'étranger**

Par son activité et son patrimoine, Gaumont participe activement à l'essor du cinéma français à l'étranger ; le cinéma français jouant un rôle important dans la représentation, la promotion et le rayonnement culturel de la France dans le monde.

Aujourd'hui, le cinéma français est un cinéma fort sur son propre territoire avec environ 35 % des parts de marché, une exception en Europe. Il est également la seconde cinématographie en volume d'exportation, avec deux-tiers de la production exportés sur au moins un territoire. Cela représente :

- plus d'un film français nouveau par jour sur les écrans cinématographiques du monde ;
- 40 films français par jour diffusés sur les télévisions étrangères ;
- 65 millions de spectateurs de films français chaque année en moyenne dans les salles de cinéma ;
- 350 millions d'euros de recettes dans les salles à l'étranger.

Source : Unifrance – Les chiffres clés 02/2013.

Gaumont distribue son catalogue de films dans plus de 90 territoires dans le monde et plus de 270 films de long métrage ont été exploités à l'étranger en 2012. Parmi les grands succès de Gaumont à l'étranger figure le film *Intouchables* d'Eric Toledano et Olivier Nakache avec François Cluzet et Omar Sy : depuis sa sortie en France fin 2011 et dans plus de 70 territoires étrangers, *Intouchables* a réalisé plus de 50 millions d'entrées, dont 31 millions hors de l'Hexagone. C'est aujourd'hui le plus grand succès de tous les temps dans le monde en termes de nombre d'entrées et de recettes (plus de 440 millions de dollars de recettes en salles) pour un film en langue française.

<i>Territoires au-delà du million d'entrées</i>	<b>nombre d'entrées</b> <i>(en millions)</i>
France	19,4
Allemagne	8,7
Italie	2,8
Espagne	2,5
Corée du Sud	1,7
Mexique	1,6
Etats-Unis et Canada	1,5
Suisse	1,5
Japon	1,3
Pays-Bas	1,2
Brésil	1,1
<b>TOTAL</b>	<b>43,3</b>
<b>PART DU NOMBRE D'ENTREES GLOBALES</b>	<b>85 %</b>

Depuis sa création Gaumont a toujours été promoteur d'originalité, conservateur d'un patrimoine et acteur dans l'expansion de la culture française à l'étranger. L'essentiel des actions de Gaumont est mené dans une volonté de laisser une empreinte sociétale et culturelle en France tout comme à l'international.

**Empreinte économique de Gaumont**

Le souhait de Gaumont est de continuer à produire des œuvres cinématographiques pour enrichir son catalogue de films et accompagner les talents dans l'expression de leur création artistique, afin qu'ils deviennent des incontournables du cinéma français tant en France qu'à l'étranger.

En 2012, la production cinématographique française représente environ 280 films de long métrage pour un budget global de 1,32 milliard d'euros d'investissement, soit un budget moyen de 5 millions d'euros par film <sup>(4)</sup>.

Gaumont produit en moyenne une dizaine de films par an. Ces films ont généralement des budgets plus élevés que la moyenne. Au cours de l'année 2012, Gaumont a produit ou coproduit 13 films représentant un budget de production cumulé d'environ 130 millions d'euros, soit 5 % de la production nationale en volume et 10 % de la production française en valeur. Parmi ces 13 films, 3 seulement ont été tournés hors du territoire national.

**Relations avec les parties prenantes**

**Conditions de dialogue avec les parties prenantes**

Gaumont exerce son activité à tous les niveaux de la chaîne de valeur de l'industrie cinématographique : la production de films, la distribution de films en France ou à l'étranger par tous moyens et sur tous les supports (salles, télévision, vidéo, vidéo à la demande) et l'exploitation de salles de cinéma au travers de sa participation dans Les Cinémas Gaumont Pathé, un des plus importants réseaux de salles en Europe, présent en France, aux Pays-Bas et en Suisse avec au total près de 1 000 écrans.

Gaumont est en relation directe avec l'ensemble des acteurs de l'industrie cinématographique, et en particulier :

- les auteurs, scénaristes, dialoguistes et réalisateurs, sans lesquels les films n'existeraient pas et qui apportent l'innovation et la créativité nécessaires au succès d'une œuvre auprès du public ;
- les producteurs ou coproducteurs, avec lesquels Gaumont partage ses expériences de production et les risques attachés ;
- les équipes de tournage et de montage, essentiellement des intermittents du spectacle, qui apportent leur savoir-faire pour produire des films de qualité ;
- les acteurs de l'industrie technique qui assistent Gaumont dans la fabrication et le stockage du « matériel source » et du matériel d'exploitation des œuvres (en 35 mm ou en numérique) ;
- les pouvoirs publics et les organisations publiques, et particulièrement le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), qui organisent l'activité au niveau réglementaire et qui gèrent les

(4) Données du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).



aides nécessaires au financement des films, notamment par le programme de soutien à l'industrie cinématographique et audiovisuelle ;

- les exploitants de salles, indépendants ou organisés en réseaux, qui diffusent les films en salles ;
- les chaînes de télévision, principaux financeurs des nouvelles productions, avec lesquelles Gaumont conclut des accords de coproduction et de préachat des droits de diffusion télévisuelle, et qui constituent le principal débouché pour les films du catalogue ;
- les distributeurs étrangers qui acquièrent les droits d'exploitation des films à l'international ;
- les opérateurs de télécommunication qui proposent de nouvelles offres de commercialisation des films en vidéo à la demande.

Désireux de s'investir au-delà des relations commerciales, Gaumont est membre de différentes organisations professionnelles et syndicales de l'industrie du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia :

- l'Association des producteurs indépendants (API), syndicat réunissant les sociétés de production Gaumont, Pathé, MK2 et UGC, et dont Monsieur Nicolas Seydoux est co-Président ;
- la Fédération nationale des cinémas français (FNCF), union de syndicats professionnels de propriétaires et exploitants de salles de cinéma, qui regroupe la quasi-totalité des 5 000 salles de cinéma françaises dans toute leur diversité - grandes entreprises nationales, petites et moyennes exploitations, salles d'art et d'essai, salles municipales ;
- la Fédération nationale des distributeurs de films (FNDF), qui rassemble plus de 50 sociétés de distribution de films. Cette fédération, dont Monsieur Nicolas Seydoux est le Vice-Président, représente les distributeurs dans le cadre de différents festivals et événements professionnels et organise avec la FNCF la journée des distributeurs, événement professionnel désormais incontournable ;
- le Syndicat de l'édition vidéo numérique (SEVN), qui réunit les éditeurs et les distributeurs d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques éditées en DVD, en Blu-ray ou commercialisées en vidéo à la demande locative ou en vente électronique. Le SEVN, dont le Directeur vidéo, télévision et nouveaux médias de Gaumont est membre du Comité exécutif, compte 17 membres éditeurs représentant l'essentiel du marché de l'édition-distribution, et des membres associés appartenant à des secteurs professionnels périphériques tels que les industries techniques (laboratoires, presseurs...) ;
- l'Association des exportateurs de films (ADEF), qui rassemble la quasi-totalité des exportateurs français de films de long métrage. L'ADEF, dont le Directeur adjoint des ventes internationales de Gaumont est Vice-Président membre du Comité exécutif, collabore étroitement avec UniFrance Films pour la conception et la réalisation des opérations à l'étranger afin d'assurer la présence du cinéma français et des exportateurs dans les principaux festivals et marchés internationaux, et avec le CNC dont elle reçoit l'aide financière ;
- UniFrance, sous la tutelle du CNC, qui compte environ 600 adhérents, producteurs de longs et courts-métrages, exportateurs, réalisateurs, comédiens, auteurs et agents artistiques. Cet organisme, dont la Directrice des ventes internationales de Gaumont est membre du Comité directeur, est chargé de la promotion du cinéma français dans le monde, accompagne les films français sur les marchés internationaux, de leur vente à leur distribution, et organise des manifestations dédiées au cinéma français ;

- l'Independent film & television alliance (IFTA), organisation internationale vieille de plus de 30 ans, qui regroupe près de 150 sociétés majeures de la production et distribution de films et programmes de télévision dans le monde, réparties sur 23 pays. L'IFTA est notamment reconnue pour l'organisation d'un des plus grands marchés du film dans le monde, l'American film market (AFM) à Los Angeles, qui réunit plus de 8 000 sociétés issues de 70 pays chaque année ;
- le Syndicat des producteurs de films d'animation (SPFA), qui réunit les principaux producteurs de séries et films d'animation en France, dont Alphanim, filiale de Gaumont.

Cette présence au sein des différentes organisations professionnelles et syndicales permet à Gaumont de prendre part aux nombreux chantiers, études et réflexions menés chaque année sur tous les sujets relatifs à la profession et au secteur.

## Actions de soutien, de partenariat ou de mécénat

Dans le cadre de ses partenariats, Gaumont a choisi de soutenir différents acteurs soucieux de la transmission du patrimoine cinématographique français au plus grand nombre. Ces choix illustrent l'attachement de Gaumont à faire valoir une politique patrimoniale forte. Dans cet esprit, Gaumont est partenaire :

- de l'association Les toiles enchantées. Depuis 1997, Gaumont apporte son soutien à cette association qui sillonne en camions les routes de France et offre gratuitement aux enfants hospitalisés ou handicapés des projections de films à l'affiche. Dans ce cadre, Gaumont met librement à disposition des copies de ses films sortis chaque année ;
- du Centre des monuments nationaux. Dans le cadre des expositions, Gaumont renouvelle son soutien et prête librement depuis 2010 des pièces de ses collections - costumes, éléments de décors, affiches, photos, matériels d'exploitation... En 2012, Gaumont a mis à disposition des extraits de films dans le cadre de l'exposition « Rêve de monuments » qui se tient à la Conciergerie à Paris, depuis le 22 novembre 2012 ;
- de la Cinémathèque française. Partenaire depuis 1939, Gaumont a signé un accord en 2012 avec la Cinémathèque française l'autorisant à reproduire et utiliser à des fins non commerciales des extraits de films dans la limite de 4 minutes, et contribue à divers autres événements. En 2012, Gaumont a participé notamment à l'hommage rendu à Georges Franju en collaborant au « zoom sur *Judex* » mis en ligne sur le site de la Cinémathèque française.

Gaumont participe également à différentes actions en faveur du 7<sup>e</sup> Art :

- Gaumont, en tant que mécène, a décidé de soutenir la création de l'Ecole de la cité, cinéma et télévision créée par Luc Besson en 2012, qui a pour objectif de former les professionnels du cinéma et de la télévision de demain ;
- Gaumont participe à l'édition d'ouvrages cinématographiques et a fourni gracieusement en 2012 du matériel iconographique et des images d'archives ayant servi à la création de deux ouvrages : « Alice Guy, Léon Gaumont et les débuts du film sonore » sous la direction de Maurice Gianatti et Laurent Manonni aux Editions John Libbey et « Annales du français. Les voies du silence 1895 - 1929 » de Pierre Lherminier aux Editions du nouveau monde.





## RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES

Informations sociétales

Enfin, Gaumont intervient régulièrement en tant que partenaire d'expositions, telles que, en 2012 :

- l'exposition « Jean Paul Gaultier 2011-2012 », pour laquelle Gaumont a prêté des dessins originaux des costumes du film de Luc Besson *Le cinquième élément* ;
- la projection de 2 épisodes de *Fantômas* de Louis Feuillade, produit en 1913, dans la grande nef du Musée d'Orsay ;
- la deuxième édition de la Fête du court-métrage « Le jour le plus court » au Cinéma des cinéastes, pour laquelle Gaumont a mis à disposition gratuitement un court-métrage de Louis Malle.

### Sous-traitance et relations avec les fournisseurs

Outre les relations de partenariat que Gaumont entretient avec les producteurs et coproducteurs pour la production de nouveaux films, Gaumont développe des liens très étroits avec deux catégories de sous-traitants indispensables à ses activités de production et distribution de films et de séries télévisuelles : les laboratoires techniques et les distributeurs vidéo.

Les laboratoires techniques interviennent à chacune des grandes étapes de la réalisation d'un film, de la création à la postproduction : montage, étalonnage, sous-titrage, tirage de copies ; et pour le stockage sur supports photochimiques ou numériques, ce dernier format étant majoritairement utilisé depuis deux ans. Les laboratoires techniques participent également à la création d'effets spéciaux, au montage des génériques ou films-annonces, à la restauration des œuvres anciennes, à la création des masters vidéo, et sont un partenaire essentiel pour l'obtention des « prêts à diffuser » (PAD) pour les diffusions télévisuelles.

Etant donné le caractère critique de ce maillon de la chaîne de valeurs, Gaumont a développé au fil du temps des relations étroites avec la société Eclair, premier laboratoire de développement de films en France, dont le savoir-faire est issu d'une expérience longue de plus d'un siècle au service du 7<sup>e</sup> Art. Un salarié de Gaumont est intégré en permanence au sein des équipes Eclair pour coordonner les différentes actions, en lien avec les services techniques de Gaumont.

Pour la distribution en vidéo de ses films, Gaumont a conclu un partenariat avec Paramount home entertainment France, qui est aujourd'hui en charge de la commercialisation, du stockage, de la logistique et de la livraison physique des produits vidéo (DVD, Blu-ray) auprès des grandes surfaces et des grandes enseignes de distribution. Gaumont a initié cette collaboration en 2008 au vu de la complémentarité du catalogue Paramount, composé principalement de films en langue anglaise très grand public, avec le catalogue Gaumont constitué de films français, majoritairement des comédies, et de la qualité des forces de vente de Paramount en France.

Gaumont représente aujourd'hui près de 17 % du chiffre d'affaires de Paramount home entertainment France, ce qui lui permet d'être partie prenante, en tant qu'éditeur de ses films, dans la politique de distribution des produits. Ainsi, le programme de sorties est présenté tout au long de l'année aux équipes de vente de Paramount par la projection des films. Le plan marketing et publicitaire, les actions de placement de produit et les opérations commerciales sont préalablement discutés entre les équipes de Paramount et les équipes vidéo de Gaumont.

### Loyauté des pratiques

#### La préservation de la propriété intellectuelle et de la chaîne de droits vis-à-vis des auteurs ou de leurs ayants droit

« A travers les âges, quelques auteurs, peu nombreux, ont su séduire et innover. La représentation de la pensée humaine, quelle qu'en soit la forme, est l'apanage de quelques grands talents. » (extrait du message du Président de Gaumont dans le Document de référence de l'année 2009). L'économie du cinéma repose sur la création, c'est pourquoi Gaumont s'efforce de développer des relations transparentes et pérennes avec ses auteurs.

Le secteur de la création étant porté par le droit d'auteur, la préservation de la propriété intellectuelle, artistique et littéraire, et le respect de la chaîne de droits vis-à-vis des tiers sont des piliers de la politique de Gaumont, qu'illustre notamment sa participation au sein de l'ALPA (Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle) contre le piratage dont le secteur est victime.

#### La gestion des contrats d'auteur

Dans un souci de préservation de la propriété intellectuelle et de la chaîne de droits vis-à-vis des auteurs, des scénaristes ou de leurs ayants droit, Gaumont s'efforce d'imposer des modèles de contrats élaborés par son service juridique dans le respect du droit et en accord avec ses interlocuteurs (principalement SACD, agents, avocats).

Gaumont s'efforce de maintenir des relations de confiance en toute transparence vis-à-vis de ses auteurs ou ayants droit. Bien que non tenu de délivrer une mission de conseil, Gaumont accompagne ses auteurs et se fait un devoir de répondre à leurs interrogations, et de faire preuve de disponibilité et de pédagogie.

La politique de Gaumont envers ses auteurs favorise le développement de relations durables et de confiance, et, au cours de son histoire Gaumont a soutenu et accompagné plusieurs grands noms du cinéma français.

Les contrats d'auteur sont conclus pour la durée légale des droits d'auteur ou pour une durée au minimum de 30 ans à compter de la sortie en salles de l'œuvre, permettant une exploitation paisible de l'œuvre dans le temps.

A fin 2012, plus de 1 100 contrats d'auteur étaient actifs et faisaient l'objet d'une gestion en interne. En outre, en 2012, 110 contrats concernant 51 auteurs différents et portant sur 100 films, ont fait l'objet d'un renouvellement de droit d'auteur. Des chiffres qui s'inscrivent dans la moyenne des trois dernières années, puisque depuis 2010 en moyenne 94 contrats d'auteur ont été renouvelés chaque année avec environ 48 auteurs en moyenne et pour 92 films.

#### La transparence dans les reversements aux ayants droit

Gaumont a la volonté de respecter les engagements contractuels pris avec tous les ayants droit des films, qui sont considérés comme des partenaires de l'entreprise. Dans ce cadre, des investissements importants ont été mis en œuvre tant d'un point de vue humain, avec une équipe de 7 personnes au sein du département des redevances, qu'informatique avec la mise en place dès la fin des années 90



d'outils développés en interne permettant d'automatiser au mieux la collecte des informations dans les bases de données internes (recettes par film, par support) et le calcul de la remontée de recettes pour l'établissement des décomptes.

Au titre de l'année 2012, 858 décomptes positifs ont été réglés aux divers ayants droit et 437 décomptes aux producteurs ont été établis. La base de données du catalogue permet à Gaumont de s'assurer de disposer de tous les contrats ayant des implications financières.

Gaumont entretient des liens permanents avec les partenaires de ses films ou leurs représentants (sociétés, agents, succession...), et s'efforce de répondre aux demandes d'explications en temps réel et en toute transparence.

L'API, représentant Gaumont, Pathé, MK2 et UGC, a signé le 16 décembre 2010 un accord sur la transparence des relations entre auteurs et producteurs. Cet accord précise certaines obligations d'information ainsi que des règles de calcul concernant les participations aux bénéfices, le cas échéant. Gaumont est attentif au respect de cet accord.

Enfin, Gaumont s'efforce d'entretenir des relations de confiance avec les principaux organismes de la profession comme le CNC ou encore l'ADAMI, représentant les artistes interprètes et la SACD, représentant les auteurs.

## Gaumont acteur de la lutte contre le piratage

### Gaumont partenaire de l'ALPA dans la lutte contre le piratage

Les évolutions numériques, et notamment l'Internet, ont entraîné le développement du téléchargement illicite de films et autres contenus numériques. Ces pratiques sont pénalisantes et mettent en danger la création et la diffusion culturelle. Afin de lutter contre ce phénomène, la France s'est dotée d'une autorité publique indépendante, la Hadopi (Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet) dont les différents champs d'intervention et missions sont définis dans le Code de la propriété intellectuelle, et qui vise notamment à protéger les œuvres à l'égard des atteintes aux droits qui leur sont attachés, dans le cadre de la « réponse graduée ».

Les œuvres Gaumont font l'objet d'une déclaration à la société TMG, plateforme technique mandatée par l'ALPA (Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle) pour détecter les fraudes. L'ALPA alimente ensuite la Hadopi en données relatives à des connexions illicites lui permettant de procéder à la « réponse graduée ».

L'ALPA est une association créée en 1985, chargée de lutter contre toute forme de contrefaçon dans l'audiovisuel. L'association est financée par le Ministère de la culture et de la communication et par un grand nombre de sociétés de l'audiovisuel. L'ALPA est présidée par Monsieur Nicolas Seydoux.

### Autres actions de lutte contre le piratage

Gaumont protège les œuvres et objets auxquels est attaché un droit d'auteur ou un droit voisin en référant au maximum ses œuvres auprès des institutions légales.

A la demande de Gaumont, un numéro ISAN est attribué à chaque nouvelle œuvre. Issu de l'initiative conjointe d'organisations professionnelles du secteur du cinéma et de l'audiovisuel dont Gaumont

est membre, l'ISAN (International standard audiovisual number) est un numéro unique permettant l'immatriculation des œuvres audiovisuelles de toute nature. L'ISAN constitue un atout majeur dans le contrôle et la gestion de la diffusion des œuvres dans l'environnement numérique.

Par ailleurs, Gaumont veille à intégrer une protection en amont de sécurisation et de traçabilité des copies par un marquage ou une empreinte des œuvres, système de détection permettant de bloquer la diffusion de contenus protégés par le droit d'auteur. De plus, Gaumont assure une veille sur les réseaux de communication au public en ligne, afin de détecter la présence non autorisée d'une œuvre et de limiter les risques de piratage.

## Santé et sécurité des consommateurs

### Protection des mineurs

La France est dotée d'un système de classification des œuvres cinématographiques contrôlé par la Commission de classification du CNC, les associations familiales, l'administration, les institutions expertes de l'enfance et les professionnels du cinéma. Cette commission dispose d'une gamme d'interdictions : moins de 12 ans, moins de 16 ans, moins de 18 ans, classement X et interdiction totale. Ses avis, presque toujours suivis par le ministre de la Culture et de la communication, sont prescrits pour les salles mais déterminent aussi l'horaire de diffusion des films à la télévision et sont repris lors des sorties en vidéo physique ou des diffusions en vidéo à la demande. Les avertissements doivent être exposés à la vue du public à l'entrée des salles où l'œuvre est proposée.

Sans obligation légale et en parallèle des avis de la commission, Gaumont peut avertir spontanément les exploitants du caractère sensible de certaines scènes de ses films. En 2012, cette initiative a été prise pour le film *Les Kaira*.

### Accès à un public malentendant ou malvoyant

Afin de répondre aux attentes d'un public malentendant ou malvoyant, Gaumont met à disposition des exploitants depuis 2011 des versions sous-titrées ou en audio description. Par ailleurs, un courrier électronique périodique est adressé à des associations afin de les tenir informées de l'actualité des sorties, par le biais notamment de bandes annonces sous-titrées.

Depuis 2008, Gaumont Vidéo édite systématiquement ses nouveautés en DVD et Blu-ray avec sous-titrage pour sourds et malentendants et en audio description.

## Droits de l'Homme

Gaumont exerce ses activités uniquement dans des pays respectueux de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de l'ONU.





# Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales

## Exercice clos le 31 décembre 2012

A l'attention de la Direction générale,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant de la société Gaumont SA, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

### Responsabilité de la direction

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (le « Référentiel ») par la société et disponible sur demande au siège de la société.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

### Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

## I. Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ;
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

## II. Rapport d'assurance modérée

### Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié la mise en place dans le groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social, sociétal et environnemental ;



- nous avons sélectionné les informations consolidées à tester <sup>(5)</sup> et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du groupe ainsi que de ses engagements sociétaux ;
  - concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations,
  - concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité ;
- pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires ;
- enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

### Commentaires sur le Référentiel et les Informations

Nous attirons l'attention sur la qualité des informations sociétales publiées, qui mettent en évidence la contribution de la société à la filière cinématographique française et ses impacts économiques, territoriaux et sociaux positifs.

Par son activité de financement de productions cinématographiques et télévisuelles, la société génère principalement des impacts sociaux et environnementaux indirects à travers ses partenaires, fournisseurs et sous-traitants.

### Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 19 mars 2013

Le Vérificateur Indépendant

ERNST & YOUNG et Associés  
Département Développement Durable

Eric Duvaud

(5) *Les effectifs et leur répartition, l'emploi d'intermittents, l'empreinte sociétale et culturelle de Gaumont en France et à l'étranger, l'empreinte économique de Gaumont, les conditions de dialogue avec les parties prenantes, la loyauté des pratiques, notamment la préservation de la propriété intellectuelle et de la chaîne de droits vis-à-vis des auteurs ou de leurs ayants droit, la gestion des contrats d'auteur, la transparence dans le reversement aux ayants droit.*







# 4

## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

<u>Etat de la situation financière consolidée</u>	<u>58</u>	<u>Tableau des flux de trésorerie consolidés</u>	<u>63</u>
<u>Compte de résultat consolidé</u>	<u>60</u>	<u>Annexe aux comptes consolidés</u>	<u>64</u>
<u>Etat du résultat global</u>	<u>61</u>	<u>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</u>	<u>119</u>
<u>Variations des capitaux propres consolidés</u>	<u>62</u>		





## Etat de la situation financière consolidée

<b>Actif</b> (en milliers d'euros)	<b>Note</b>	<b>31.12.12</b>	<b>31.12.11 <sup>(1)</sup></b>	<b>31.12.10 <sup>(1)</sup></b>
Ecarts d'acquisition nets	3.1	14 285	14 616	15 066
Films et droits audiovisuels nets	3.2	124 834	74 179	79 732
Autres immobilisations incorporelles nettes	3.3	689	491	571
Immobilisations corporelles nettes	3.4	32 339	31 454	32 302
Participations dans des entreprises associées	3.5	224 668	220 165	210 017
Autres actifs financiers nets	3.6	592	600	382
Actifs d'impôts non courants	4.8	3 749	2 221	3 109
<b>Actifs non courants</b>		<b>401 156</b>	<b>343 726</b>	<b>341 179</b>
Stocks	3.7	524	713	516
Créances clients nettes	3.8	37 554	68 262	36 144
Actifs d'impôts courants	3.8	1 966	1 636	1 588
Autres créances nettes et autres actifs financiers courants	3.8	42 717	29 642	26 117
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.9	10 754	7 391	4 457
<b>Actifs courants</b>		<b>93 515</b>	<b>107 644</b>	<b>68 822</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>494 671</b>	<b>451 370</b>	<b>410 001</b>

(1) Les comptes au 31.12.11 et au 31.12.10 incluent les impacts de l'application rétroactive de la norme IAS 19 révisée sur la valeur des participations dans des entreprises associées.



<b>Passif (en milliers d'euros)</b>	<b>Note</b>	<b>31.12.12</b>	<b>31.12.11<sup>(1)</sup></b>	<b>31.12.10<sup>(1)</sup></b>
Capital		34 180	34 180	34 180
Réserves et résultat		230 270	217 895	193 069
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère</b>		<b>264 450</b>	<b>252 075</b>	<b>227 249</b>
<b>Intérêts ne conférant pas le contrôle</b>		<b>2 826</b>	<b>2 793</b>	<b>2 716</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>3.10</b>	<b>267 276</b>	<b>254 868</b>	<b>229 965</b>
Provisions non courantes	3.11	2 711	2 063	1 938
Passifs d'impôts non courants	4.8	1 167	547	2 773
Dettes financières à plus d'un an	3.12	142 332	59	5 138
Autres dettes non courantes	3.13	940	1 436	1 631
<b>Passifs non courants</b>		<b>147 150</b>	<b>4 105</b>	<b>11 480</b>
Provisions courantes	3.11	1 492	1 913	2 253
Dettes financières à moins d'un an	3.12	6 517	104 314	98 396
Fournisseurs	3.13	10 310	12 204	21 492
Passifs d'impôts courants	3.13	79	78	67
Autres dettes	3.13	61 847	73 888	46 348
<b>Passifs courants</b>		<b>80 245</b>	<b>192 397</b>	<b>168 556</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>494 671</b>	<b>451 370</b>	<b>410 001</b>

(1) Les comptes au 31.12.11 et au 31.12.10 incluent les impacts de l'application rétroactive de la norme IAS 19 révisée sur le montant des autres éléments du résultat global compris dans les capitaux propres.



# Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	2012	2011 <sup>(1)</sup>	2010 <sup>(1)</sup>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4.1</b>	<b>105 144</b>	<b>119 504</b>	<b>101 951</b>
Achats		- 2 096	- 2 111	- 2 589
Charges de personnel	4.2	- 27 810	- 27 516	- 22 155
Autres produits et charges opérationnels courants	4.3	- 30 892	- 50 760	- 22 919
Dépréciations, amortissements et provisions	4.4	- 36 631	- 33 828	- 63 871
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>7 715</b>	<b>5 289</b>	<b>- 9 583</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	4.5	- 644	656	- 2 204
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>7 071</b>	<b>5 945</b>	<b>- 11 787</b>
Coût de l'endettement financier brut		- 4 674	- 2 788	- 2 614
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		14	54	21
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>- 4 660</b>	<b>- 2 734</b>	<b>- 2 593</b>
Autres produits et charges financiers	4.6	1 331	792	1 293
Quote-part du résultat net des entreprises associées	4.7	16 439	19 947	25 166
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>20 181</b>	<b>23 950</b>	<b>12 079</b>
Impôts	4.8	1 093	2 680	50
<b>RESULTAT NET</b>		<b>21 274</b>	<b>26 630</b>	<b>12 129</b>
Dont part attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle		54	59	68
Dont part attribuable aux actionnaires de la société mère		21 220	26 571	12 275
<b>Résultat net par action attribuable aux actionnaires de la société mère</b>				
• Nombre moyen d'actions en circulation	4.9	4 272 530	4 272 530	4 272 060
• En euro par action		4,97	6,22	2,87
<b>Résultat net dilué par action attribuable aux actionnaires de la société mère</b>				
• Nombre potentiel moyen d'actions	4.9	4 272 530	4 272 530	4 273 476
• En euro par action		4,97	6,22	2,87

(1) Les comptes des exercices 2011 et 2010 incluent les impacts de l'application rétroactive de la norme IAS 19 révisée sur le montant des charges de personnel, l'impôt de la période, le résultat par action et le résultat dilué par action.



# Etat du résultat global

(en milliers d'euros)	Note	2012	2011 <sup>(1)</sup>	2010 <sup>(1)</sup>
<b>Résultat net</b>		<b>21 274</b>	<b>26 630</b>	<b>12 129</b>
Différence de conversion des activités à l'étranger		- 48	205	143
Quote-part dans les écarts de conversion des activités à l'étranger des entreprises associées		- 2 023	- 32	-
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		-	-	-
Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture	6.5	- 964	-1 092	-
Impôts sur les éléments reconnus directement en capitaux propres	4.8	362	373	-
<b>Autres éléments du résultat global qui pourront être reclassés ultérieurement en résultat net</b>		<b>- 2 673</b>	<b>- 546</b>	<b>143</b>
Variation de l'excédent de réévaluation d'actifs		-	-	-
Ecart actuariels sur les régimes à prestation définie	3.11	- 631	55	341
Quote-part dans les écarts actuariels des entreprises associées		- 237	39	- 164
Impôts sur les éléments reconnus directement en capitaux propres	4.8	210	- 19	- 114
<b>Autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés en résultat net</b>		<b>- 658</b>	<b>75</b>	<b>63</b>
<b>Total des autres éléments du résultat global après impôts</b>		<b>- 3 331</b>	<b>- 471</b>	<b>206</b>
<b>RESULTAT GLOBAL POUR LA PERIODE</b>		<b>17 943</b>	<b>26 159</b>	<b>12 335</b>
Dont part attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle		33	60	81
Dont part attribuable aux actionnaires de la société mère		17 910	26 099	12 254

(1) Les comptes des exercices 2011 et 2010 incluent les impacts de l'application rétroactive de la norme IAS 19 révisée sur le montant du résultat net, les écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global, la quote-part dans les écarts actuariels des entreprises associées et l'impôt sur les éléments reconnus directement en capitaux propres.





## Variations des capitaux propres consolidés

Variations des capitaux propres <sup>(1)</sup> (en milliers d'euros)	Attribuables aux actionnaires de la société mère						Total	Attribuables aux intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
	Nombre d'actions	Capital	Réserves liées au capital <sup>(2)</sup>	Actions propres	Réserves et résultats	Autres éléments du résultat global			
<b>AU 31 DECEMBRE 2010</b>	<b>4 272 530</b>	<b>34 180</b>	<b>27 771</b>	<b>- 343</b>	<b>141 836</b>	<b>23 805</b>	<b>227 249</b>	<b>2 716</b>	<b>229 965</b>
Résultat net de la période	-	-	-	-	26 571	-	26 571	59	26 630
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	- 472	- 472	1	- 471
<b>Résultat global de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>26 571</b>	<b>- 472</b>	<b>26 099</b>	<b>60</b>	<b>26 159</b>
Opérations sur capital	-	-	-	-	39	-	39	-	39
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	- 1 280	-	- 1 280	-	- 1 280
Elimination des titres d'autocontrôle	-	-	-	46	- 59	-	- 13	-	- 13
Autres	-	-	-	-	- 19	-	- 19	17	- 2
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>46</b>	<b>- 1 319</b>	<b>-</b>	<b>- 1 273</b>	<b>17</b>	<b>- 1 256</b>
<b>AU 31 DECEMBRE 2011</b>	<b>4 272 530</b>	<b>34 180</b>	<b>27 771</b>	<b>- 297</b>	<b>167 088</b>	<b>23 333</b>	<b>252 075</b>	<b>2 793</b>	<b>254 868</b>
Résultat net de la période	-	-	-	-	21 220	-	21 220	54	21 274
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	- 3 310	- 3 310	- 21	- 3 331
<b>Résultat global de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>21 220</b>	<b>- 3 310</b>	<b>17 910</b>	<b>33</b>	<b>17 943</b>
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	- 5 547	-	- 5 547	-	- 5 547
Elimination des titres d'autocontrôle	-	-	-	32	- 20	-	12	-	12
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>32</b>	<b>- 5 567</b>	<b>-</b>	<b>- 5 535</b>	<b>-</b>	<b>- 5 535</b>
<b>AU 31 DECEMBRE 2012</b>	<b>4 272 530</b>	<b>34 180</b>	<b>27 771</b>	<b>- 265</b>	<b>182 741</b>	<b>20 023</b>	<b>264 450</b>	<b>2 826</b>	<b>267 276</b>

(1) Le tableau de variation des capitaux propres inclut les impacts de l'application rétroactive de la norme IAS 19 révisée sur les capitaux propres d'ouverture, le résultat net et les autres éléments du résultat global des différentes périodes.

(2) Primes d'émission, primes d'apport, primes de fusion, réserves légales.



## Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Note	2012	2011 <sup>(1)</sup>	2010 <sup>(1)</sup>
<b>Opérations d'exploitation</b>				
Résultat net consolidé (y compris intérêts ne conférant pas le contrôle)		21 274	26 630	12 129
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	5.1	36 560	42 356	64 403
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	3.1	440	300	2 000
Gain résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses	1.3	-	- 973	-
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	6.5	83	- 254	- 562
Charges et produits calculés liés aux plans de souscription d'actions et assimilés		-	-	-
Autres charges et produits calculés		32	13	20
Résultat net des cessions d'immobilisations		541	- 1	193
Quote-part de résultat des entreprises associées	4.7	- 16 439	- 19 947	- 25 166
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	5.2	9 666	9 833	7 538
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts</b>		<b>52 157</b>	<b>57 957</b>	<b>60 555</b>
Coût de l'endettement financier net		4 660	2 734	2 593
Charge d'impôts (y compris impôts différés)	4.8	- 1 093	- 2 680	- 50
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts</b>		<b>55 724</b>	<b>58 011</b>	<b>63 098</b>
Impôts versés		16	1 535	3
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	5.3	5 516	- 12 002	- 13 495
<b>(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>61 256</b>	<b>47 544</b>	<b>49 606</b>
<b>Opérations d'investissement</b>				
Cessions d'immobilisations		494	52	1 397
Acquisitions d'immobilisations	5.4	- 85 398	- 36 374	- 40 233
Variation des dettes sur immobilisations	5.5	- 3 681	- 5 159	1 049
Incidence des variations de périmètre nette de la trésorerie acquise	5.6	- 3 067	- 364	- 6 022
<b>(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>- 91 652</b>	<b>- 41 845</b>	<b>- 43 809</b>
<b>Opérations de financement</b>				
Augmentation de capital de Gaumont SA	3.10	-	-	48
Dividendes versés aux actionnaires de Gaumont SA	3.10	- 5 547	- 1 280	- 1 281
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés consolidées		-	-	-
Mouvements sur actions propres		12	- 13	- 350
Variation des dettes financières	3.12	43 544	274	- 6 705
Intérêts payés		- 3 777	- 2 384	- 2 286
<b>(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>34 232</b>	<b>- 3 403</b>	<b>- 10 574</b>
<b>(D) Incidence des variations des cours des devises</b>		<b>- 131</b>	<b>276</b>	<b>198</b>
<b>VARIATION GLOBALE DE LA TRESORERIE : (A) + (B) + (C) + (D)</b>		<b>3 705</b>	<b>2 572</b>	<b>- 4 579</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		7 391	4 457	9 413
Soldes créditeurs de banques à l'ouverture		- 362	-	- 377
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>		<b>7 029</b>	<b>4 457</b>	<b>9 036</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3.9	10 754	7 391	4 457
Soldes créditeurs de banques à la clôture	3.12	- 20	- 362	-
<b>Trésorerie à la clôture</b>		<b>10 734</b>	<b>7 029</b>	<b>4 457</b>
<b>VARIATION GLOBALE DE LA TRESORERIE</b>		<b>3 705</b>	<b>2 572</b>	<b>- 4 579</b>

(1) Les comptes des exercices 2011 et 2010 incluent les impacts de l'application rétroactive de la norme IAS 19 révisée sur le montant du résultat net, la charge d'impôt de la période et la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.





# Annexe aux comptes consolidés

Note	Page	Note	Page	Note	Page
<b>1. Le groupe Gaumont.....</b>	<b>65</b>	3.11. Provisions courantes et non courantes.....	87	5.3. Variation du besoin en fonds de roulement net lié à l'activité.....	100
1.1. Activités du Groupe.....	65	3.12. Dettes financières.....	91	5.4. Acquisitions d'immobilisations, hors titres consolidés.....	102
1.2. Evénements marquants de la période.....	65	3.13. Dettes fournisseurs et autres passifs.....	93	5.5. Variation des dettes sur immobilisations.....	102
1.3. Périmètre de consolidation.....	65	<b>4. Notes sur le compte de résultat consolidé.....</b>	<b>94</b>	5.6. Incidence des variations de périmètre.....	102
<b>2. Principes et méthodes comptables.....</b>	<b>68</b>	4.1. Chiffre d'affaires.....	94	<b>6. Autres informations.....</b>	<b>103</b>
<b>3. Notes sur l'état de la situation financière consolidée.....</b>	<b>79</b>	4.2. Charges de personnel.....	94	6.1. Effectif moyen ventilé par catégorie.....	103
3.1. Ecart d'acquisition.....	79	4.3. Autres produits et charges opérationnels courants.....	95	6.2. Rémunérations des mandataires sociaux.....	103
3.2. Films et droits audiovisuels.....	81	4.4. Dépréciations, amortissements et provisions.....	95	6.3. Engagements et passifs éventuels.....	103
3.3. Autres immobilisations incorporelles.....	82	4.5. Autres produits et charges opérationnels non courants.....	96	6.4. Risques financiers.....	105
3.4. Immobilisations corporelles.....	82	4.6. Autres produits et charges financiers.....	96	6.5. Instruments financiers.....	108
3.5. Participations dans des entreprises associées.....	83	4.7. Quote-part du résultat net des entreprises associées.....	97	6.6. Secteurs opérationnels.....	111
3.6. Autres actifs financiers.....	84	4.8. Impôts.....	97	6.7. Honoraires des Commissaires aux comptes.....	118
3.7. Stocks.....	84	4.9. Résultat par action.....	99	6.8. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice.....	118
3.8. Créances clients et autres actifs courants.....	84	<b>5. Notes sur le tableau des flux de trésorerie.....</b>	<b>100</b>		
3.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	85	5.1. Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions hors actifs circulants.....	100		
3.10. Capitaux propres.....	85	5.2. Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence.....	100		



## 1. Le groupe Gaumont

### 1.1. Activités du Groupe

Le groupe Gaumont est spécialisé dans la production et la distribution de films cinématographiques, activité qu'il exerce depuis 1895, et développe depuis quelques années une activité de production de programmes destinés à la télévision. Ces programmes comprennent principalement des séries françaises, des séries américaines et des séries d'animation.

Par ailleurs, après avoir associé son parc de salles début 2000 à celui de Pathé, Gaumont détient une participation de 34 % dans Les Cinémas Gaumont Pathé, un important réseau d'exploitation de salles de cinéma présent en France, en Suisse et aux Pays-Bas.

### 1.2. Evénements marquants de la période

L'activité du Groupe continue en 2012 d'être soutenue par le succès du film *Intouchables*. Toujours présent dans les salles au premier trimestre 2012, *Intouchables* totalise 19,4 millions d'entrées en France, dont 2,7 millions en 2012, et réalise plus de 30 millions d'entrées à l'international à fin décembre 2012. Il devient le plus grand succès à l'étranger pour un film en langue française.

Dans le cadre de ses nouvelles activités de production de séries destinées au marché américain, Gaumont International Television, à Los Angeles, a commencé le tournage en été 2012 de deux séries de 13 épisodes, *Hemlock Grove* et *Hannibal*. Les investissements à fin décembre 2012 comprennent un montant de k€ 48 021 relatif à la production en cours de ces deux séries. Ces investissements ont été financés par des crédits de production dédiés. Aucun chiffre d'affaires n'a été constaté en 2012, les séries seront livrées en 2013 pour une mise à disposition mondiale de *Hemlock Grove* sur la plateforme Netflix le 19 avril 2013 et une diffusion de *Hannibal* sur NBC à compter du 4 avril 2013.

### 1.3. Périmètre de consolidation

#### Evolution du périmètre de consolidation

##### Acquisition de la société Nouvelles Editions de Films (NEF)

Le 14 mai 2012, Gaumont a acquis 100 % des titres de la société NEF, fondée en 1956 et détentrice de la quasi-totalité des œuvres cinématographiques de Louis Malle, pour un prix d'acquisition, hors frais, de k€ 3 111.

Par cette acquisition, Gaumont enrichit son catalogue cinématographique déjà composé de plus de 900 œuvres, des films du réalisateur, dont notamment *Ascenseur pour l'échafaud*, *Les amants*, *Atlantic City*, *Zazie dans le métro* ou encore *Au revoir les enfants*, *Lacombe Lucien* et *Milou en mai*, ainsi que du premier film d'Alain Cavalier *Le combat dans l'île*.

L'allocation définitive du prix d'acquisition s'établit de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Valeur historique	Ajustement de juste valeur	Juste valeur
Films et droits cinématographiques	-	3 810	3 810
Créances d'exploitation	126	-	126
Dettes d'exploitation	- 167	-	- 167
Impôts différés	-	- 765	- 765
Autres actifs et passifs divers	- 135	-	- 135
Trésorerie nette	242	-	242
<b>Actif net de Nouvelles Editions de Films au 14 mai 2012</b>	<b>66</b>	<b>3 045</b>	<b>3 111</b>
<b>Prix d'acquisition <sup>(1)</sup></b>			<b>3 111</b>
<b>ECART D'ACQUISITION NON AFFECTE</b>			<b>-</b>

(1) Les frais d'acquisition comptabilisés en résultat s'élèvent à k€ 91.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, la société NEF est consolidée par intégration globale au sein du groupe Gaumont à compter du 14 mai 2012.

L'écart de première consolidation a été affecté en totalité au catalogue de films. Cet écart d'évaluation est amorti linéairement sur 10 ans à compter de la date d'acquisition.

Au 31 décembre 2012, la société NEF contribue au résultat d'exploitation consolidé à hauteur de k€ - 244 et au résultat net consolidé pour k€ - 144.

Si l'acquisition de la société NEF avait eu lieu à l'ouverture de la période de présentation de l'information financière, sa contribution au résultat d'exploitation se serait élevée à k€ - 549 et sa contribution au résultat net du Groupe à k€ - 330.

##### Rachat des titres détenus par les actionnaires minoritaires de Léonis Productions

En juillet 2012, Gaumont Télévision a procédé au rachat des titres de Léonis Productions détenus par les actionnaires minoritaires, représentant 7,21 % du capital social, pour k€ 200.

A l'ouverture de l'exercice, le Groupe présentait un engagement de rachat envers les minoritaires évalué à k€ 91 et présenté au bilan pour une juste valeur actualisée de k€ 59. En application de la norme IFRS 3 non révisée, l'opération de rachat des intérêts minoritaires a donné lieu à la reconnaissance d'un écart d'acquisition complémentaire de k€ 109.





## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Annexe aux comptes consolidés

### Acquisition de la société Galaxy 7

Le 25 novembre 2011, dans le cadre du développement des activités de production télévisuelle du Groupe, Gaumont Télévision a acquis 100 % du capital de Galaxy 7, société de production audiovisuelle détenue antérieurement par le groupe Unimédia, pour un montant total de k€ 193.

Compte tenu de la juste valeur des actifs et des passifs de Galaxy 7 à la date de l'acquisition, l'opération a été réalisée à des conditions avantageuses pour le Groupe et a donné lieu à la constatation dans les comptes consolidés d'un profit opérationnel non courant de k€ 973, constaté en résultat au 31 décembre 2011.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, Galaxy 7 est consolidée par intégration globale au sein du groupe Gaumont à compter du 25 novembre 2011.

L'allocation définitive du prix d'acquisition est identique à celle du 31 décembre 2011 et s'établit de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Valeur historique</b>	<b>Ajustement de juste valeur</b>	<b>Juste valeur</b>
Fictions et séries télévisuelles	368	- 362	6
Films et séries d'animation	376	- 246	130
Fonds de soutien à la production audiovisuelle	- 190	1 545	1 355
Provisions pour risques et charges	- 130	47	- 83
Créances d'exploitation	92	-	92
Dettes d'exploitation	- 167	-	- 167
Autres actifs et passifs divers	- 141	- 10	- 151
Trésorerie	- 16	-	- 16
<b>Actif net de Galaxy 7 au 25 novembre 2011</b>	<b>192</b>	<b>974</b>	<b>1 166</b>
<b>Prix d'acquisition <sup>(1)</sup></b>			<b>193</b>
<b>PROFIT SUR ACQUISITION REALISEE A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES</b>			<b>973</b>

(1) Les frais d'acquisition comptabilisés en résultat au 31 décembre 2011 s'élèvent à k€ 53.

### Restructurations internes sans impact sur les comptes consolidés

Dans le cadre d'une rationalisation des structures juridiques du Groupe, les opérations suivantes ont eu lieu en 2012 :

- le 5 janvier, la société Arkéion Films SAS a été dissoute sans liquidation par transmission universelle de patrimoine au profit de Gaumont SA ;
- le 3 juin, Galaxy 7 SARL a été dissoute sans liquidation par transmission universelle de patrimoine au profit de Gaumont Télévision SAS ;
- le 22 octobre, Léonis Productions SAS a été dissoute sans liquidation par transmission universelle de patrimoine au profit de Gaumont Télévision SAS.



## Principales sociétés consolidées

Société et forme	Siège social	Siren	% intérêt	% contrôle	Méthode intégration
<b>Société mère :</b>					
Gaumont SA	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	562 018 002	100,00		IG
<b>Sociétés françaises :</b>					
<b>Production et distribution cinéma :</b>					
Nouvelles Editions de Films SARL	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	562 054 817	100,00	100,00	IG
Les Films du Dauphin SARL	5, rue du Colisée, 75008 Paris	352 072 904	100,00	100,00	IG
Gaumont Vidéo SNC	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	384 171 567	100,00	100,00	IG
Editions la Marguerite SARL	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	602 024 150	100,00	100,00	IG
Gaumont Musiques SARL	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	494 535 255	100,00	100,00	IG
Légende SAS	5, rue Lincoln, 75008 Paris	449 912 609	37,48	37,48	MEQ
Légende Films SARL	5, rue Lincoln, 75008 Paris	491 159 109	37,48	37,48	MEQ
<b>Production de fictions télévisuelles et séries d'animation :</b>					
Gaumont Télévision SAS	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	340 538 693	100,00	100,00	IG
Les Films du Loup SARL	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	322 996 257	100,00	100,00	IG
Alphanim SA	8, avenue des Minimes, 94300 Vincennes	411 459 811	100,00	100,00	IG
Alphanim Musique SARL	8, avenue des Minimes, 94300 Vincennes	433 438 769	100,00	100,00	IG
<b>Exploitation des salles :</b>					
Les Cinémas Gaumont Pathé SAS	2, rue Lamennais, 75008 Paris	392 962 304	34,00	34,00	MEQ
<b>Archives :</b>					
Gaumont Pathé Archives SAS	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	444 567 218	57,50	57,50	IG
<b>Sociétés étrangères :</b>					
<b>Etats-Unis :</b>					
Gaumont Inc	520 W 43rd Street, New York, NY 10036	Etats-Unis	100,00	100,00	IG
Lincoln Cinema Associates	1886 Broadway, New York, NY 10023	Etats-Unis	31,95	31,95	MEQ
Légende Films Inc	15233 Ventura Blvd Ste 610 Sherman Oaks, CA 91403	Etats-Unis	37,48	37,48	MEQ
Gaumont TV Inc	9200 W Sunset Blvd, West Hollywood, CA 90069	Etats-Unis	100,00	100,00	IG
Gaumont International Television Llc	9200 W Sunset Blvd, West Hollywood, CA 90069	Etats-Unis	100,00	77,15	IG
Ouroboros Productions Llc	9200 W Sunset Blvd, West Hollywood, CA 90069	Etats-Unis	100,00	77,15	IG
Chiswick Productions Llc	9200 W Sunset Blvd, West Hollywood, CA 90069	Etats-Unis	100,00	77,15	IG

IG : Intégration globale.

MEQ : Mise en équivalence.



## 2. Principes et méthodes comptables

### 2.1. Principes généraux

En application du Règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2012 ont été préparés conformément aux *International Financial Reporting Standards* (IFRS) tels qu'adoptés par l'Union européenne et applicables à cette date.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012 et disponibles sur le site : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, à l'exception des normes IFRS et interprétations IFRIC applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, étant précisé que le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation les dispositions de la norme IAS 19 révisée, relative aux avantages postérieurs à l'emploi. Ces principes résultent de l'application :

- de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et de la norme IAS 19 révisée ;
- des options retenues et des exemptions utilisées lors de la transition aux IFRS :
  - évaluation à la juste valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2004 de certains terrains et constructions ;
  - non-retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;
  - comptabilisation dans les capitaux propres d'ouverture des écarts actuariels relatifs aux retraites et avantages assimilés existant au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;
  - non-retraitement des plans d'options de souscription attribués par le Groupe à certains de ses dirigeants et salariés émis avant le 7 novembre 2002 ;
  - reclassement des réserves de conversion au 1<sup>er</sup> janvier 2004, relatif à la conversion en euro des comptes des filiales ayant une devise étrangère comme monnaie de fonctionnement, dans les réserves consolidées.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros notés k€ sauf indication contraire.

Les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 28 février 2013. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 25 avril 2013.

### 2.2. Effet des normes IFRS et interprétations IFRIC applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012

Norme	Date d'application <sup>(1)</sup>	Incidence sur les états financiers consolidés du groupe Gaumont	
Amendement à IFRS 7	Informations à fournir : Transferts d'actifs financiers	01.07.2011	Le Groupe réalise des opérations de cession de créances «Loi Dailly». Ces opérations sont décrites en note 3.12

(1) Sauf indication contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée (date d'application UE).



### 2.3. Textes endossés par l'Union européenne, et d'application non encore obligatoire au 31 décembre 2012

Norme		Date d'application <sup>(1)</sup>	Incidence sur les états financiers consolidés du groupe Gaumont
IAS 19 Révisée	Régimes à prestations définies	01.01.2013	Changement de méthode pour la comptabilisation des écarts actuariels. Les impacts de l'application de cette norme sont présentés dans les notes
IAS 27 Révisée	Etats financiers individuels	01.01.2014	Non applicable
IAS 28 Révisée	Participation dans des entreprises associées et coentreprises	01.01.2014	Pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés
IFRS 10	Etats financiers consolidés	01.01.2014	Pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés
IFRS 11	Accords conjoints	01.01.2014	Pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés
IFRS 12	Informations à fournir sur les participations dans les autres entités	01.01.2014	Pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés
IFRS 13	Evaluation à la juste valeur	01.01.2013	Pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés
Amendement à IAS 1	Présentation des postes des autres éléments du résultat global	01.07.2012	Pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés
Amendements à IAS 12	Impôts différés – recouvrement des actifs sous-jacents	01.01.2013	Pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés
Amendements à IAS 32	Compensation d'actifs et de passifs financiers	01.01.2014	Pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés
Amendements à IFRS 1	Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fixes pour les nouveaux adoptants	01.01.2013	Pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés
Amendements à IFRS 7	Informations à fournir : compensation d'actifs et de passifs financiers	01.01.2013	Pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés
IFRIC 20	Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	01.01.2013	Non applicable

(1) Sauf indication contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée (date d'application UE).

Conformément aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers, le Groupe a appliqué l'amendement à IAS 1 par anticipation dès le 31 décembre 2011.

Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée la norme IAS 19 révisée. En application des dispositions transitoires, ce changement de méthode a été réalisé de manière rétrospective, conformément à la norme IAS 8. Les impacts de ce changement de méthode sont présentés dans les notes relatives à chacun des postes concernés du résultat global et de la situation financière. Les principaux effets de ce changement sont présentés dans les notes 3.5, 3.11, 4.2 et 4.8.





**2.4. Effet des normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore endossés par l'Union européenne au 31 décembre 2012**

<b>Norme</b>	<b>Date d'application <sup>(1)</sup></b>	<b>Incidence sur les états financiers consolidés du groupe Gaumont</b>
IFRS 9 Instruments financiers	01.01.2015	En attente - Le processus d'adoption de cette norme par l'UE a été suspendu
Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 Date de prise d'effet d'IFRS 9 et informations à fournir sur la transition	01.01.2015	En attente - Le processus d'adoption de la norme IFRS 9 par l'UE a été suspendu
Amendements à IFRS 1 Première application des normes internationales : prêts publics	01.01.2013	Non applicable
Améliorations annuelles 2011 Voir détail des normes concernées dans le tableau suivant	01.01.2013	Voir détail
Amendements à IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 Application en période transitoire	01.01.2013	Pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés
Amendements à IFRS 10, IFRS 12, IAS 27 Entités d'investissements	01.01.2014	Non applicable

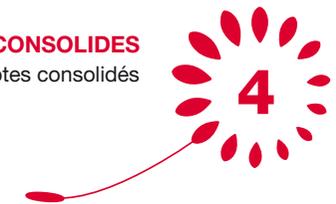
(1) Sauf indication contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée (date d'application IASB).

Les normes suivantes sont concernées par les améliorations annuelles 2011 :

<b>Norme concernée</b>	<b>Objet de la modification</b>	<b>Date d'application <sup>(1)</sup></b>	<b>Incidence sur les états financiers consolidés du groupe Gaumont</b>
IFRS 1	Applications successives d'IFRS 1	01.01.2013	Non applicable
	Coûts d'emprunt concernant des actifs qualifiés pour lesquels la date de début de capitalisation précède la date de transition aux IFRS	01.01.2013	Non applicable
IAS 1	Clarification des exigences pour l'information comparative	01.01.2013	Pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés
	Cohérence avec la mise à jour du cadre conceptuel	01.01.2013	Pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés
IAS 16	Classification du matériel d'entretien	01.01.2013	Pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés
IAS 32	Effets fiscaux liés aux distributions bénéficiant aux actionnaires, et aux coûts relatifs à des opérations sur capitaux propres (renvoi à IAS 12)	01.01.2013	Pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés
IAS 34	Information financière intermédiaire et information sectorielle pour le total des actifs d'un secteur	01.01.2013	Pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés

(1) Sauf indication contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée (date d'application IASB).

Le Groupe a décidé de ne pas utiliser la faculté offerte par la Commission européenne d'appliquer de manière anticipée certaines normes ou interprétations non encore endossées.



## 2.5. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

## 2.6. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés conduit la Direction du Groupe à faire des estimations et à formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et passifs à la date d'arrêté des comptes que sur ceux des produits et charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir des expériences passées et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les montants définitifs qui figureront dans les futurs états financiers consolidés pourront être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations retenues concernent la valorisation des actifs corporels et incorporels, l'amortissement des films, l'évaluation des pertes de valeur sur les clients et autres créances, la reconnaissance d'actifs d'impôts différés, et les provisions courantes et non courantes. Des précisions concernant ces estimations sont fournies dans les différentes notes ci-dessous.

## 2.7. Consolidation

La norme IAS 27 définit une filiale comme une entité contrôlée par la société mère. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

La norme IAS 27 révisée présente les états financiers consolidés d'un groupe comme ceux d'une entité économique unique ayant deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de Gaumont SA), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales).

Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère (« intérêts minoritaires »).

Les comptes consolidés intègrent les comptes de Gaumont et de ses filiales après élimination des soldes et opérations intra-groupe.

### Participation dans les filiales

Les sociétés dans lesquelles Gaumont exerce directement ou indirectement un contrôle sont consolidées. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés.

La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'état de situation financière consolidée et au compte de résultat consolidé.

En application de la norme IAS 27 révisée, les variations de parts d'intérêt d'une société mère dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, dans le cas de l'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, le Groupe comptabilise la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Gaumont SA.

Lors d'une cession entraînant la perte du contrôle d'une entité, le résultat de cession est constaté sur la totalité de la participation antérieurement détenue. Le cas échéant, la partie résiduelle conservée est évaluée à la juste valeur à la date de la perte du contrôle.

En outre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la quote-part du résultat revenant aux intérêts minoritaires leur est attribuée même si cela se traduit par la constatation d'intérêts débiteurs.

### Participation dans les entreprises associées

Par ailleurs, conformément à IAS 28, les sociétés dans lesquelles Gaumont exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus. Sont également mises en équivalence les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint.

Les pertes d'une entité mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du Groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le Groupe a une obligation contractuelle de couvrir ces pertes ;
- le Groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Lorsque l'entité mise en équivalence redevient bénéficiaire, le Groupe ne recommence à comptabiliser sa quote-part dans les profits qu'après avoir dépassé sa quote-part de pertes nettes non comptabilisées.

## 2.8. Méthode de conversion des éléments en devises

### Etats financiers des filiales étrangères

Les filiales étrangères ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale (monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère).

Leur état de situation financière est converti en euro au cours de clôture, leur compte de résultat est converti au cours de change moyen de la période clôturée. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en « Réserve de conversion » dans les capitaux propres consolidés.





## Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme :

- les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction ;
- les éléments monétaires de l'état de situation financière sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable et les écarts de conversion correspondants sont inscrits en compte de résultat ;
- les écarts de change sur un élément monétaire faisant partie de l'investissement net dans un établissement étranger sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et reclassés en résultat net lors de la sortie de l'investissement net.

## 2.9. Regroupements d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition (1<sup>er</sup> janvier 2004) conformément à l'option offerte par IFRS 1.

En application de la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition ; les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés.

Cette norme a fait l'objet d'une révision applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2010, sans effet rétroactif. En conséquence, les acquisitions réalisées par le Groupe jusqu'au 31 décembre 2009 restent évaluées selon les normes applicables à la date des opérations.

### Règles applicables aux regroupements d'entreprises réalisés avant le 31 décembre 2009

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part des actifs, passifs et passifs éventuels évalués à leur juste valeur est comptabilisé en écart d'acquisition.

Les intérêts minoritaires sont évalués à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

Les compléments de prix ultérieurs donnent lieu à la constatation d'un écart d'acquisition.

Les coûts directs liés à l'acquisition contribuent au coût global de l'opération et sont inclus dans le montant de l'écart d'acquisition.

Dans le cas de rachats successifs aboutissant à la prise de contrôle de l'entité, les quotes-parts successives sont évaluées à la juste valeur des éléments de l'actif net, à la date de chaque acquisition. Les quotes-parts antérieurement détenues ne sont pas réévaluées.

En cas de variation du pourcentage d'intérêt postérieure à la prise de contrôle, sans remise en cause du contrôle de la société acquise, un écart d'acquisition complémentaire est constaté pour la quote-part nouvellement acquise.

### Règles applicables aux regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010

Sur option disponible pour chaque opération, l'écart d'acquisition est évalué à la date de prise de contrôle, soit par différence entre le prix d'acquisition et la quote-part des actifs, passifs et passifs éventuels évalués à leur juste valeur, soit en incluant les intérêts minoritaires évalués à la juste valeur. Cette option, dite du « goodwill complet », aboutit à la constatation d'un écart d'acquisition sur les participations ne donnant pas le contrôle.

Les compléments de prix sont inclus dans le prix d'acquisition à leur juste valeur à la date de la prise de contrôle. Les ajustements ultérieurs de cette valeur sont enregistrés en écart d'acquisition s'ils surviennent dans la période d'affectation de douze mois, ou en résultat au-delà de ce délai.

Les coûts directs liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période.

Dans le cas de rachats successifs aboutissant à la prise de contrôle de l'entité, les quotes-parts détenues antérieurement à la prise de contrôle font l'objet d'une revalorisation à la juste valeur à la date de la prise de contrôle. Les impacts de ces réévaluations sont enregistrés en contrepartie du résultat.

Les variations ultérieures du pourcentage d'intérêt sans remise en cause du contrôle de la société acquise constituent des opérations entre actionnaires et n'ont pas d'impact sur le résultat ou l'écart d'acquisition. La différence entre la valeur de rachat et la valeur de la quote-part acquise (ou cédée) est comptabilisée en capitaux propres.

## 2.10. Ecarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le Groupe finalise l'analyse des écarts de première consolidation au cours de la période de 12 mois suivant la date d'acquisition, et au terme de laquelle l'allocation du prix d'acquisition est réputée définitive.

L'écart d'acquisition est affecté au plus petit groupe identifiable d'actifs ou unités génératrices de trésorerie.

Le Groupe définit chaque entité acquise comme une unité génératrice de trésorerie. Chaque unité génératrice de trésorerie fait individuellement l'objet d'un test de dépréciation.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet, à chaque clôture annuelle, d'un test de dépréciation. Le test de dépréciation est réalisé pour la ou les unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable de la ou des unités génératrices de trésorerie.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité déterminée en utilisant notamment la méthode des flux nets de trésorerie futurs actualisés.

Les principales hypothèses retenues pour la réalisation des tests de dépréciation dépendent de l'activité dont relève l'unité génératrice de trésorerie.

Pour l'activité de production cinématographique et l'activité de production de films et séries d'animation :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans établis sur des périodes de 2 ans minimum ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés à l'infini par application d'un taux de croissance de 2 % ;
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux approprié à la nature de l'activité, soit 7,5 %.



Pour l'activité de production de fictions audiovisuelles :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans établis sur des périodes de 2 ans minimum ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés sur 7 ans et sans valeur terminale par application d'un taux de croissance de 2 % ;
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux approprié à la nature de l'activité, soit 10,5 %.

Concernant le cas particulier de l'activité exploitation en salles, le Groupe applique une méthode conforme aux usages de la profession, qui consiste à déterminer la juste valeur nette des coûts de cession selon une méthode d'évaluation basée sur un multiple de l'Ebitda normatif diminué de la dette nette. Cette méthode est notamment utilisée, en accord avec les partenaires bancaires de Gaumont, pour déterminer la valeur des actifs liés à cette activité, telle que prise en compte dans le calcul des ratios financiers.

Si les valeurs comptables de l'unité génératrice de trésorerie excèdent la valeur recouvrable, les actifs de l'unité génératrice de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont imputées en priorité à l'écart d'acquisition et inscrites en « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

Les écarts d'acquisition relatifs aux participations dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont présentés sur la ligne « Participation dans des entreprises associées », en application de la norme IAS 28.

## 2.11. Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles à durée de vie définie et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles à durée de vie définie et corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur nette recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation incorporelle ou corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé, et sont inscrits au poste « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

## Films et droits audiovisuels

### Films cinématographiques et droits audiovisuels

La valeur brute des films et droits audiovisuels, inscrite dans l'état de la situation financière, correspond aux éléments suivants :

- productions de films dont le Groupe est producteur délégué, destiné à être exploités, en France ou à l'étranger, par tous procédés audiovisuels ;
- parts de coproduction françaises ou étrangères ;
- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'une œuvre audiovisuelle ;

et comprend, à partir de la fin du tournage :

- les montants investis nets des apports des coproducteurs dans les films, lorsque le Groupe est intervenu dans la production de l'œuvre comme producteur délégué ;
- les montants investis correspondant aux apports forfaitaires, lorsque le Groupe est intervenu dans la production en tant que coproducteur non délégué ;
- le montant d'acquisition de droits incorporels et corporels, lorsque le Groupe n'est pas intervenu dans la production de l'œuvre.

Le coût immobilisé des films comprend les frais financiers encourus pendant la période de production, ainsi qu'une quote-part de frais de structure directement rattachables aux productions.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice sur recettes nettes totales. Les recettes nettes totales comprennent, sur une durée de dix ans d'exploitation, la part revenant à Gaumont des recettes nettes acquises dans l'exercice et des recettes nettes prévisionnelles. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance de recettes.

De même, une dépréciation peut être comptabilisée sur les productions en cours s'il s'avère que le budget initialement prévu fait l'objet d'un dépassement significatif ou si, pour des films ayant été exploités entre la clôture et l'arrêté des comptes, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement.

A compter de l'exercice 2011, une valeur résiduelle est affectée aux films, produits postérieurement à l'année 2001, ayant rencontré un large succès et pour lesquels Gaumont anticipe des recettes futures bien au-delà de dix années. Cette valeur, qui vient en déduction de la valeur amortissable du film, est fonction du nombre d'entrées réalisées lors de son exploitation en salles et de ses caractéristiques artistiques. La justification du caractère recouvrable de cette valeur résiduelle est revue lors de chaque clôture en application des dispositions de la norme IAS 36.





## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Annexe aux comptes consolidés

### Séries d'animation et fictions audiovisuelles

La valeur brute des séries comprend le coût de l'investissement réalisé, net des apports des coproducteurs dans les séries et fictions. Le coût immobilisé des séries et fictions comprend également les frais financiers encourus pendant la période de production, lorsqu'ils sont directement rattachables aux productions.

L'amortissement des séries est déterminé, série par série, en fonction des prévisions de recettes futures sur une période de sept ans maximum.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice sur recettes nettes totales.

A la date de clôture des comptes, les séries font l'objet d'un test de dépréciation consistant à comparer la valeur nette comptable des séries aux prévisions de recettes nettes revenant au Groupe. Si la valeur nette comptable est inférieure aux ventes prévisionnelles, l'évaluation est considérée comme étant satisfaisante. Si en revanche, la valeur nette comptable est supérieure aux prévisions de ventes, un amortissement complémentaire ou une dépréciation est comptabilisé.

### Frais préliminaires

Les frais préliminaires représentent les dépenses engagées avant la décision de mise en production, telles que recherches de sujets, talents et repérages nécessaires au développement des projets. Ces frais sont enregistrés en charges de l'exercice.

### Encours de production

#### Films cinématographiques

Les encours de production centralisent l'ensemble des coûts directs et des frais financiers engagés pour produire le film jusqu'à la fin du tournage, ainsi qu'une quote-part de frais de structure directement rattachables aux productions.

#### Séries d'animation et fictions audiovisuelles

Le fait générateur du transfert d'« Immobilisations en cours » à « Immobilisations terminées » est la livraison et l'acceptation « technique » de tous les épisodes de la série par le diffuseur (la chaîne de télévision).

### Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent :

- les logiciels acquis, amortis sur une durée d'un à trois ans ;
- les droits musicaux, amortis sur deux ans : 75 % la première année et 25 % la suivante, ou linéairement sur cinq ans dans le cas de rachat de catalogue.

### Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition, à l'exception de certaines immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 1978.

Le Groupe a opté dans le cadre de la première application des normes IFRS (IFRS 1) pour l'évaluation à la juste valeur comme coût présumé de certains terrains et constructions situés au cœur du quartier des affaires parisien. Il s'agit :

- du siège social de Gaumont sis à Neuilly-sur-Seine ;
- de l'immeuble sis 5 rue du Colisée à Paris (8<sup>e</sup>) ;
- du cinéma Gaumont Ambassade situé sur les Champs-Élysées à Paris (8<sup>e</sup>).

Ces réévaluations ont été réalisées sur la base d'expertises indépendantes.

La norme IAS 16 prévoit notamment :

- l'amortissement des immobilisations sur leur durée prévue d'utilisation ;
- la comptabilisation et l'amortissement séparés de composants individuellement significatifs.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

#### Durées d'utilisation (en années)

Constructions <sup>(1)</sup>	25 à 40 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles	4 à 8 ans

(1) Les constructions ayant fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur comme coût présumé dans le cadre du passage aux normes IFRS sont amorties sur 40 ans à compter de la première application de ces normes.

## 2.12. Participations dans des entreprises associées

Le poste « Participations dans des entreprises associées » est représentatif de la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice, de sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Cette quote-part est, le cas échéant, réestimée des écarts d'évaluation attribuables aux actifs et passifs des sociétés concernées.

En application de la norme IAS 28, ce poste comprend également les écarts d'acquisition constatés lors de la prise de participation dans ces sociétés et valorisés selon les méthodes décrites à la note 2.10.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite sur la ligne « Quote-part du résultat net des entreprises associées ».



## 2.13. Autres actifs financiers

### Titres de participation

Ils représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de Bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une dépréciation est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. La reprise de cette dépréciation par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

### Créances rattachées à des participations, prêts, dépôts et cautionnements

Leur valeur dans l'état de situation financière, évaluée au coût amorti comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable, est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement.

## 2.14. Dépréciation des actifs

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les valeurs comptables des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles sont testées dès l'apparition d'un indice de perte de valeur, et passées en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an, pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le Groupe aux écarts d'acquisition.

Si un indice de perte de valeur existe, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. Si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur recouvrable.

## 2.15. Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée, qui correspond à leur valeur d'acquisition, ou de leur valeur de réalisation.

Une dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

## 2.16. Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale déduction faite des dépréciations sur les montants non recouvrables. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme irrécouvrables.

## 2.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les caisses et les parts d'OPCVM de trésorerie qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme, eu égard à l'intention de la Direction, et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », ces parts d'OPCVM de trésorerie sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat en « Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ».

## 2.18. Actions d'autocontrôle

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition.

Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leur montant net d'impôt.

## 2.19. Provisions courantes

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision pour risques et charges est constituée dès lors que le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

## 2.20. Provisions non courantes

### Provisions pour indemnités de fin de carrière

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite du Groupe vis-à-vis de ses salariés.

Cet engagement est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives des sociétés du Groupe. Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », il est calculé, par des actuaires indépendants, selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- d'une hypothèse de date de départ à la retraite fixée à soixante-trois ans pour les cadres et agents de maîtrise et soixante-deux ans pour les employés ;
- du taux de rotation ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;





## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Annexe aux comptes consolidés

- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture, basé sur les taux des obligations à long terme du secteur privé (« Euro zone AA rated corporate bonds +10 years »).

La norme IAS 19 révisée modifie la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi ainsi calculés et prévoit notamment :

- la reconnaissance au bilan consolidé de l'intégralité des engagements et la suppression de la méthode du corridor, qui prévoit la possibilité d'amortir le coût des services passés sur la durée moyenne d'acquisition des droits ;
- l'obligation de comptabiliser tous les gains et pertes actuariels en « Autres éléments du résultat global » ;
- la constatation immédiate au compte de résultat des impacts afférents aux modifications de régimes ;
- l'alignement du taux de rendement attendu des actifs de couverture des régimes de retraite sur le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et rétroactivement sur les exercices antérieurs à cette date, en application de la norme IAS 19 révisée, le coût des services passés, les profits et pertes sur liquidation et les intérêts nets sur le passif constaté au titre des prestations définies sont comptabilisés en résultat net de la période et présentés en « Charges de personnel ». Les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ». Le Groupe ne dispose d'aucun actif au titre des régimes de prestations définies.

### Gratifications liées à l'ancienneté

Le Groupe évalue également ses engagements liés aux primes accordées sous réserve de certaines conditions d'ancienneté. La valeur de ses engagements est calculée en appliquant la méthode et les hypothèses utilisées pour les évaluations des indemnités de fin de carrière décrites ci-dessus.

### 2.21. Plans de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions sont accordées à certains dirigeants et salariés du Groupe qui, lors de leur exercice, donnent lieu à l'émission d'actions nouvelles par augmentation de capital. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 « Paiements en actions », la juste valeur des options attribuées est évaluée à la date d'octroi sur la base du modèle mathématique de Black & Scholes. Cette juste valeur est enregistrée en « Charges de personnel » linéairement sur la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 1 « Première application du référentiel IFRS », seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2004 sont évalués et comptabilisés en « Charges de personnel ». Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

### 2.22. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable.

Les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux sont constatés lorsque leur récupération est probable et ceci sur la base de prévisions récentes d'activité.

Les actifs d'impôts différés font l'objet d'une dépréciation lorsque leur utilisation future n'est pas probable.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts connus à la date de clôture dans les différents pays.

Le Groupe considère la contribution économique territoriale, et notamment la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle n'entrant pas dans le champ d'application d'IAS 12. Ainsi aucun impôt différé passif n'est à constater.

### 2.23. Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change. Ces instruments comprennent des contrats d'échange de taux d'intérêt, ainsi que des options de change.

Les instruments financiers dérivés sont initialement reconnus à leur juste valeur à la date d'entrée en vigueur des contrats et sont ensuite comptabilisés à leur juste valeur, conformément à la norme IAS 39. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée dans l'état de situation financière en « Autres créances » ou « Autres dettes », selon qu'elle se traduit par une plus-value ou une moins-value latente.

#### Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Pour les instruments non qualifiés de couverture, la variation de juste valeur est présentée en résultat financier, au poste « Autres produits et charges financiers ».

#### Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

La norme IAS 39 définit trois catégories d'instruments de couverture, chaque catégorie ayant ses modalités de comptabilisation propres :

- les couvertures de juste valeur ont pour objet de couvrir l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, ayant un impact sur le résultat ;
- les couvertures de flux de trésorerie ont pour objet de couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie attribuables à un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable, et qui pourrait affecter le résultat ;



- les couvertures d'un investissement net en devises ont pour objet de couvrir l'exposition aux variations de change d'un investissement dans une entité étrangère.

Lorsque le Groupe procède à la mise en place d'une opération de couverture, il s'assure :

- qu'il existe une désignation et une documentation formalisées décrivant la relation de couverture ainsi que l'objectif de la Direction en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture à l'initiation de l'opération ;
- que la Direction s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace dans la compensation des risques ;
- que les transactions prévues faisant l'objet de la couverture sont hautement probables et comportent une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait *in fine* affecter le compte de résultat ;
- que l'efficacité de la couverture peut être mesurée de façon fiable ;
- que l'efficacité de la couverture est évaluée de façon continue et que la couverture est déterminée comme hautement efficace durant toute la durée de la couverture.

Dans le cas des opérations de couverture des flux de trésorerie, les variations de juste valeur relatives à la part efficace de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en capitaux propres. La part inefficace de ces variations est comptabilisée en résultat opérationnel ou en résultat financier de la période, selon la nature de l'élément couvert. Les variations de juste valeur enregistrées en capitaux propres sont recyclées dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte se réalise et affecte le compte de résultat.

## 2.24. Evaluation des passifs financiers

Conformément à la norme IAS 39, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, sur la base du taux d'intérêt effectif de l'opération, incluant le coût des frais d'émission d'emprunt.

Selon la norme IAS 32, lorsque le Groupe s'est engagé irrévocablement et inconditionnellement à acheter auprès des actionnaires minoritaires d'une filiale l'intégralité des titres (« promesse d'achat ») et inversement, les actionnaires minoritaires de la filiale se sont engagés à vendre au Groupe l'intégralité des titres (« promesse de vente »), les engagements de rachats sur la part attribuable aux actionnaires minoritaires (« puts ») sont considérés comme une dette et font l'objet d'une actualisation.

Pour les « puts » émis jusqu'au 31 décembre 2009, le Groupe comptabilise un passif financier en contrepartie de la diminution de la part attribuable aux actionnaires minoritaires et le cas échéant en écarts d'acquisition pour le solde. Les variations ultérieures de valeur de la dette, liées à son actualisation, sont comptabilisées en charges financières.

Pour les « puts » émis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, suite à la mise en application de la norme IAS 27 révisée, les variations ultérieures de valeur sont comptabilisées comme des reclassements au sein des capitaux propres sans incidence sur le résultat.

## 2.25. Soficas

Les « parts producteurs » des Soficas garanties par Gaumont sont inscrites pour leur valeur nominale, conformément à la norme IAS 20, au passif de l'état de situation financière. Les reversements des parts de recettes auxquelles elles ont droit sont imputés directement en diminution de ce passif.

## 2.26. Structure de l'état de situation financière consolidée

L'application de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » rend obligatoire la distinction courants/non courants des éléments de l'état de situation financière.

En conséquence, l'état de situation financière consolidée présente :

- les actifs courants qui sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation. Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non courants ;
- les passifs courants qui sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation. Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non courants.

## 2.27. Secteurs opérationnels

En application de la norme IFRS 8, le Groupe présente une information sectorielle correspondant aux données de gestion mises à la disposition de sa Direction générale, principal décideur opérationnel, sans aucun regroupement. Les modes d'évaluation des données chiffrées par segment opérationnel sont conformes aux principes et méthodes retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

L'organisation du Groupe s'articule autour de ses différents métiers. Le groupe Gaumont opère dans trois domaines d'activité qui constituent ses secteurs opérationnels :

- la production et la distribution de films cinématographiques, qui comprend les différentes phases d'exploitation d'un film : distribution en salles, vente aux chaînes de télévision et commercialisation en vidéo et en vidéo à la demande, tant en France qu'à l'international ;
- la production et la distribution de films et séries d'animation et de fictions télévisuelles à travers ses filiales Alphanim, Gaumont Télévision et Gaumont International Television aux Etats-Unis ;
- l'exploitation de salles de cinéma *via* sa participation au sein de la société Les Cinémas Gaumont Pathé.

## 2.28. Chiffre d'affaires

### Activité de production cinématographique

Les recettes liées à l'exploitation des films sont constatées dès lors que les droits sont ouverts conformément aux critères suivants :

#### Salles France

Les locations de films aux salles de cinéma sont constatées sur la base des entrées en salles hebdomadaires.

#### Vidéo France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles.

A la clôture, une provision est constatée au titre des retours estimés et des remises accordées aux clients. Cette provision est comptabilisée en diminution du chiffre d'affaires.





## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Annexe aux comptes consolidés

### Vidéo à la demande France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits en vidéo à la demande locative est pris en compte sur la base des actes payants mensuels.

### Télévision France

Conformément à la norme IAS 18.14, les cessions de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages économiques ont été transférés. Ce transfert est réputé avoir eu lieu lorsque les conditions suivantes sont cumulativement remplies :

- signature des contrats ;
- acceptation du matériel de diffusion ;
- ouverture des droits.

Une exception est faite dans le cas des préventes, pour lesquelles les risques et avantages économiques sont transférés à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, sous réserve de la signature des contrats et de l'acceptation du matériel de diffusion.

### International

Conformément à la norme IAS 18.14, les recettes liées aux ventes de droits à l'international sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages économiques ont été transférés. Ce transfert est réputé avoir eu lieu lorsque les conditions suivantes sont cumulativement remplies :

- signature des contrats ;
- acceptation du matériel de diffusion ;
- ouverture des droits ;
- et, réception des redditions de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client.

Une exception est faite dans le cas des préventes, pour lesquelles les risques et avantages économiques sont transférés à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, sous réserve de la signature des contrats et de l'acceptation du matériel de diffusion.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est inscrit en produits constatés d'avance dans l'état de situation financière au poste « Autres dettes ».

### Activité de production de séries d'animation et de fictions télévisuelles

Les recettes liées aux ventes de droits de séries et de fictions audiovisuelles sont constatées conformément aux critères suivants :

### Télévision France

Conformément à la norme IAS 18.14, les cessions de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages économiques ont été transférés. Ce transfert est réputé avoir eu lieu lorsque les conditions suivantes sont cumulativement remplies :

- signature des contrats ;
- acceptation du matériel de diffusion ;
- ouverture des droits.

Une exception est faite dans le cas des préventes, pour lesquelles les risques et avantages économiques sont transférés à compter de la livraison et de l'acceptation du matériel de diffusion, indépendamment de la fenêtre d'ouverture des droits.

### International

Conformément à la norme IAS 18.14, les recettes liées aux ventes de droits à l'international sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages économiques ont été transférés. Ce transfert est réputé avoir eu lieu lorsque les conditions suivantes sont cumulativement remplies :

- signature des contrats ;
- acceptation du matériel de diffusion ;
- ouverture des droits ;
- et, réception des redditions de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client.

Une exception est faite dans le cas des préventes, pour lesquelles les risques et avantages économiques sont transférés à compter de la livraison et de l'acceptation du matériel de diffusion, indépendamment de la fenêtre d'ouverture des droits.

### 2.29. Soutien financier à l'industrie cinématographique et à l'industrie audiovisuelle

Les films sont générateurs de soutien financier du fait de leur exploitation commerciale en salles, de leur diffusion télévisuelle et de leur exploitation vidéo. Le soutien financier à la production, à la distribution et à l'édition vidéo est enregistré au même rythme que le chiffre d'affaires des films qui le génère. Il est comptabilisé à l'actif de l'état de situation financière au poste « Autres créances » en contrepartie d'une subvention d'exploitation. Le fonds de soutien investi dans la production de nouveaux films est comptabilisé en diminution du poste « Autres créances ».

Il en est de même pour le compte de soutien à l'industrie des programmes audiovisuels (COSIP). Le soutien financier à la production d'œuvres audiovisuelles est enregistré au même rythme que les recettes des séries et fictions qui le génèrent.



### 2.30. Subventions

Les subventions perçues, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont enregistrées en profit à compter de la date de première exploitation en salles des œuvres cinématographiques qu'elles concernent et de la date de livraison et d'acceptation des séries et fictions par les télédiffuseurs pour les œuvres audiovisuelles.

### 2.31. Crédit d'impôt cinéma et audiovisuel

Le crédit d'impôt cinéma, octroyé à compter de l'exercice 2004, visant à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres cinématographiques et audiovisuelles, est constaté dans les comptes consolidés en résultat opérationnel courant à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre cinématographique concernée et à compter de la date de livraison et d'acceptation de l'œuvre audiovisuelle concernée, au prorata de l'amortissement économique.

### 2.32. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel intègre le résultat opérationnel courant et les autres produits ou charges opérationnels non courants, comprenant les résultats sur cessions et les dépréciations d'actifs non courants incorporels (y compris les écarts d'acquisition) et corporels.

### 2.33. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net inclut les charges d'intérêt sur les dettes financières brutes et les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

### 2.34. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les frais financiers incorporés aux actifs, les variations de juste valeur des instruments financiers (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change (autres que ceux relatifs aux opérations d'exploitation, classés dans le résultat opérationnel courant), les dividendes reçus des participations non consolidées, les résultats sur cessions et les dépréciations des actifs financiers non courants.

### 2.35. Quote-part du résultat net des entreprises associées

Les éventuelles pertes de valeur résultant des tests de dépréciation des écarts d'acquisition sur les titres valorisés selon la méthode de la mise en équivalence sont intégrées au résultat présenté sur cette ligne.

### 2.36. Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période clôturée.

Le résultat par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période clôturée augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les

options de souscription d'actions dilutives attribuées à la date de clôture. En particulier pour les options de souscription d'actions, la différence entre le nombre d'actions ordinaires émises et le nombre d'actions ordinaires qui auraient été émises au cours moyen de marché doit être traitée comme une émission d'actions ordinaires ayant un effet dilutif.

Lorsque le résultat de l'exercice est une perte, le nombre dilué par action est calculé sur le nombre d'actions à la clôture, compte tenu du caractère relatif de l'exercice des options de souscription d'actions.

## 3. Notes sur l'état de la situation financière consolidée

### 3.1. Ecart d'acquisition

	31.12.12	Mouvements de la période			31.12.11	31.12.10
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Alphanim	15 794	-	-	-	15 794	15 794
Arkéion Films	241	-	-	-	241	241
Autrement Productions	53	-	-	-	53	53
Les Films du Dauphin	1 815	-	-	-	1 815	1 815
Léonis Productions	740	-	-	109	631	782
LGM Participations	491	-	-	-	491	491
<b>Valeur brute</b>	<b>19 134</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>109</b>	<b>19 025</b>	<b>19 176</b>
Les Films du Dauphin	- 1 271	-	-	-	- 1 271	- 1 271
<b>Amortissements</b>	<b>- 1 271</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 1 271</b>	<b>- 1 271</b>
Alphanim	- 2 000	-	-	-	- 2 000	- 2 000
Arkéion Films	- 241	-	-	-	- 241	- 241
Autrement Productions	- 53	-	-	-	- 53	- 53
Les Films du Dauphin	- 544	-	-	-	- 544	- 544
Léonis Productions	- 740	- 440	-	-	- 300	-
<b>Dépréciations</b>	<b>- 3 578</b>	<b>- 440</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 3 138</b>	<b>- 2 838</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>14 285</b>	<b>- 440</b>	<b>-</b>	<b>109</b>	<b>14 616</b>	<b>15 067</b>

(1) Variations du taux de détention.

En 2012, le rachat des parts des actionnaires minoritaires de Léonis Productions a donné lieu à la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire de k€ 109. En outre, suite à l'arrêt de l'activité de la filiale, le Groupe a constaté une charge de dépréciation ayant pour conséquence de porter à zéro la valeur nette de l'écart d'acquisition affecté à cette société.





## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Annexe aux comptes consolidés

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition non affectés sont réalisés annuellement selon les prescriptions de la norme IAS 36 et en application des hypothèses décrites dans la note 2.10.

Pour les écarts d'acquisition les plus significatifs, les hypothèses clés et la sensibilité de la valeur d'utilité à leur variation sont présentées ci-dessous.

Catégorie d'UGT	Période de projection	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Autres hypothèses clés	Valeur nette		
					31.12.12	31.12.11	31.12.10
Alphanim Productions de films et séries d'animation	à l'infini	7,5 %	2,0 %	Budget à 2 ans <sup>(1)</sup> et continuité d'activité	13 794	13 794	13 794

(1) Les budgets s'appuient sur des engagements fermes connus à la date d'élaboration budgétaire et tiennent compte des moyens immédiatement disponibles. Ils ne font appel à aucune estimation significative, à l'exception des prévisions de planning.

Les valeurs de chacune des hypothèses clés qui auraient pour conséquence, toutes choses égales par ailleurs, de ramener la valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) au niveau de sa valeur nette comptable sont présentées dans le tableau ci-dessous.

	Valeur seuil de l'hypothèse			
	Période de projection	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Autres hypothèses clés
Alphanim	16 ans <sup>(1)</sup>	11,5 %	- 4,0 %	Aucune autre hypothèse significative

(1) En application des hypothèses clés, la valeur d'utilité est équivalente à la valeur nette comptable au bout de 16 années.



### 3.2. Films et droits audiovisuels

	31.12.12	Mouvements de la période			31.12.11	31.12.10
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Films et droits cinématographiques	1 543 613	20 038	- 9	3 810	1 519 774	1 494 953
Fictions et droits télévisuels	19 293	1 887	-	52	17 354	13 479
Films et séries d'animation	138 747	4 260	- 3 403	6 833	131 057	123 988
Jeux vidéo	1 525	-	-	-	1 525	1 525
Films cinématographiques en cours de production	1 313	1 313	-	-	-	-
Fictions télévisuelles en cours de production	48 207	48 040	-	- 60	227	-
Films et séries d'animation en cours de production	7 851	6 829	-	- 6 833	7 855	1 260
<b>Valeur brute</b>	<b>1 760 549</b>	<b>82 367</b>	<b>- 3 412</b>	<b>3 802</b>	<b>1 677 792</b>	<b>1 635 205</b>
Films et droits cinématographiques	- 1 481 920	- 23 804	9	-	- 1 458 125	- 1 422 080
Fictions et droits télévisuels	- 18 781	- 1 919	-	- 2	- 16 860	- 13 184
Films et séries d'animation	- 132 864	- 9 939	3 033	-	- 125 958	- 118 169
Jeux vidéo	- 1 525	-	-	-	- 1 525	- 1 525
<b>Amortissements</b>	<b>- 1 635 090</b>	<b>- 35 662</b>	<b>3 042</b>	<b>- 2</b>	<b>- 1 602 468</b>	<b>- 1 554 958</b>
Films et droits cinématographiques	- 309	- 309	134	-	- 134	- 515
Fictions et droits télévisuels	- 202	-	-	-	- 202	-
Films et séries d'animation	- 114	- 2	697	-	- 809	-
<b>Dépréciations</b>	<b>- 625</b>	<b>- 311</b>	<b>831</b>	<b>-</b>	<b>- 1 145</b>	<b>- 515</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>124 834</b>	<b>46 394</b>	<b>461</b>	<b>3 800</b>	<b>74 179</b>	<b>79 732</b>

(1) Variations de périmètre, virements de poste à poste, écarts de conversion.

L'augmentation de la valeur brute des films et droits cinématographiques est essentiellement liée aux investissements dans les films sortis au cours de l'exercice 2012 ou ceux dont le tournage est terminé et qui sortiront au cours de l'année 2013, ainsi qu'à l'entrée dans le périmètre de consolidation de la société Nouvelles Editions de Films.

L'augmentation de la valeur brute des fictions et droits télévisuels et des films et séries d'animation correspond aux investissements dans des séries livrées au cours de la période ou dont la production est achevée.

Au 31 décembre 2012, les films et droits audiovisuels en cours de production correspondent à des œuvres qui seront livrées ou sortiront en salles en 2013 et en 2014, notamment :

- pour les films et droits cinématographiques : *Belle et Sébastien* et *Mea Culpa* ;
- pour les séries télévisuelles : *Hemlock Grove* et *Hannibal* ;
- pour les films et séries d'animation : *Caliméro Saison 1*, *Lanfeust* et le long-métrage *L'apprenti Père Noël : le calendrier magique*.

Les diminutions d'actifs correspondent à des cessions de droits réalisées sur la période.

Au 31 décembre 2012, une charge de dépréciation a été constatée à hauteur de k€ 309 pour un film dont les recettes prévisionnelles ne couvrent pas la valeur nette de l'actif. Une reprise de dépréciation sur une série d'animation a également été constatée sur l'exercice suite à la livraison de la série concernée, la perte de valeur de l'actif ayant été constatée dans les amortissements de la période.





### 3.3. Autres immobilisations incorporelles

	31.12.12	Mouvements de la période			31.12.11	31.12.10
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	2 761	392	-	- 2	2 371	2 247
Productions musicales	2 819	-	-	-	2 819	2 819
Autres immobilisations incorporelles	166	-	- 11	11	166	172
Autres immobilisations incorporelles en cours	80	80	-	-	-	- 1
<b>Valeur brute</b>	<b>5 826</b>	<b>472</b>	<b>- 11</b>	<b>9</b>	<b>5 356</b>	<b>5 237</b>
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	- 2 220	- 251	-	2	- 1 971	- 1 840
Productions musicales	- 2 820	- 22	-	-	- 2 798	- 2 733
Autres immobilisations incorporelles	- 97	- 1	11	- 11	- 96	- 94
<b>Amortissements, Dépréciations</b>	<b>- 5 137</b>	<b>- 274</b>	<b>11</b>	<b>- 9</b>	<b>- 4 865</b>	<b>- 4 667</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>689</b>	<b>198</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>491</b>	<b>570</b>

(1) Variations de périmètre, virements de poste à poste, écarts de conversion.

### 3.4. Immobilisations corporelles

	31.12.12	Mouvements de la période			31.12.11	31.12.10
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Terrains	20 260	-	-	-	20 260	20 260
Constructions et agencements	30 397	1 573	- 900	19	29 705	29 530
Matériel d'exploitation	1 836	130	- 35	- 1	1 742	1 697
Autres immobilisations corporelles	5 488	708	- 44	- 1	4 825	5 042
Immobilisations corporelles en cours	5	5	-	- 19	19	13
<b>Valeur brute</b>	<b>57 986</b>	<b>2 416</b>	<b>- 979</b>	<b>- 2</b>	<b>56 551</b>	<b>56 542</b>
Terrains	- 310	-	-	-	- 310	- 310
Constructions et agencements	- 19 277	- 884	697	-	- 19 090	- 18 182
Matériel d'exploitation	- 1 624	- 75	35	-	- 1 584	- 1 498
Autres immobilisations corporelles	- 4 436	- 365	43	- 1	- 4 113	- 4 250
<b>Amortissements, Dépréciations</b>	<b>- 25 647</b>	<b>- 1 324</b>	<b>775</b>	<b>- 1</b>	<b>- 25 097</b>	<b>- 24 240</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>32 339</b>	<b>1 092</b>	<b>- 204</b>	<b>- 3</b>	<b>31 454</b>	<b>32 302</b>

(1) Variations de périmètre, virements de poste à poste, écarts de conversion.



### 3.5. Participations dans des entreprises associées

Société	% détention	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Les Cinémas Gaumont Pathé	34,00 %	218 637	213 434	202 936
Lincoln Cinema Associates (USA)	31,95 %	407	415	509
Légende	37,48 %	5 624	6 316	6 572
<b>Valeur brute</b>		<b>224 668</b>	<b>220 165</b>	<b>210 017</b>
Dépréciations		-	-	-
<b>VALEUR NETTE</b>		<b>224 668</b>	<b>220 165</b>	<b>210 017</b>

La valeur de la participation dans le groupe Les Cinémas Gaumont Pathé comprend les impacts liés à l'application rétroactive de la norme IAS 19 révisée, correspondant à la prise en compte des écarts actuariels non comptabilisés dans les comptes de l'entreprise associée du fait de l'application de la méthode du corridor.

Les impacts de ces retraitements sont les suivants :

	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Valeur nette de la participation, hors changement de méthode	218 984	213 560	203 101
Comptabilisation des écarts actuariels, nets d'impôts	- 347	- 126	- 165
Valeur nette de la participation après application de la norme IAS 19 révisée	218 637	213 434	202 936

Le suivi des valeurs recouvrables n'a pas fait apparaître de perte de valeur au 31 décembre 2012.

### Informations financières résumées des entreprises associées

Le tableau ci-dessous présente la quote-part du Groupe dans les entreprises associées.

	Les Cinémas Gaumont Pathé	Lincoln Cinema Associates (USA)	Légende
<b>% détention</b>	<b>34,00 %</b>	<b>31,95 %</b>	<b>37,48 %</b>
Actifs non courants	289 267	382	7 344
Actifs courants	58 729	68	5 385
<b>Total actif</b>	<b>347 996</b>	<b>450</b>	<b>12 729</b>
Capitaux propres	187 286	401	2 341
Passifs non courants	73 377	-	648
Passifs courants	87 333	49	9 740
<b>Total passif</b>	<b>347 996</b>	<b>450</b>	<b>12 729</b>
Chiffre d'affaires	231 653	1 239	1 338
Résultat net	16 649	372	- 582

### Transactions avec les entreprises associées

Seule Gaumont SA réalise des transactions avec les entreprises associées.

	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Créances clients	2 882	9 101	1 296
Autres créances	2 035	406	406
Dettes non courantes	940	1 061	1 181
Dettes fournisseurs	108	-	-
Dettes sur immobilisations	50	-	-
Autres dettes	673	173	169
Chiffre d'affaires et autres produits courants	9 747	13 606	4 096
Autres charges courantes	353	698	-



### 3.6. Autres actifs financiers

	31.12.12	Mouvements de la période			31.12.11	31.12.10
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Titres de participation non consolidés	3	-	-	-	3	15
Prêts	180	-	- 23	-	203	222
Dépôts et cautionnements	358	7	- 6	2	355	157
Autres immobilisations financières	51	136	- 124	-	39	-
<b>Valeur brute</b>	<b>592</b>	<b>143</b>	<b>- 153</b>	<b>2</b>	<b>600</b>	<b>394</b>
Titres de participation non consolidés	-	-	-	-	-	- 12
<b>Dépréciations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 12</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>592</b>	<b>143</b>	<b>- 153</b>	<b>2</b>	<b>600</b>	<b>382</b>

(1) Variations de périmètre, virements de poste à poste, écarts de conversion.

Les tests de dépréciation réalisés sur les actifs financiers n'ont pas fait apparaître de moins-value latente. Les liquidités non investies affectées au contrat de liquidité du Groupe sont présentées en autres immobilisations financières du fait de leur indisponibilité.

#### Titres de participation non consolidés

Les participations non consolidées présentent un intérêt négligeable au regard de l'appréciation du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe. Elles concernent des sociétés dans lesquelles le Groupe détient moins de 10 %.

### 3.7. Stocks

	31.12.12	Mouvements de la période			31.12.11	31.12.10
		+	-			
Valeur brute	1 453	214	-	1 239	1 020	
Dépréciations	- 929	- 403	-	- 526	- 504	
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>524</b>	<b>- 189</b>	<b>-</b>	<b>713</b>	<b>516</b>	

### 3.8. Créances clients et autres actifs courants

	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Créances clients	37 668	68 447	36 237
Actifs financiers courants	2 391	165	440
Avances et acomptes versés	2 578	2 270	590
Créances sociales	117	58	9
Créances fiscales	23 077	20 367	8 615
Actifs d'impôts courants	1 966	1 636	1 588
Comptes courants	1	1	8 913
Créances diverses	14 347	7 306	17 165
Instruments financiers dérivés	188	222	-
Charges constatées d'avance	1 694	1 170	953
<b>Valeur brute</b>	<b>84 027</b>	<b>101 642</b>	<b>74 510</b>
Clients	- 114	- 185	- 93
Comptes courants	-	-	- 8 913
Créances diverses	- 1 676	- 1 917	- 1 657
<b>Dépréciations</b>	<b>- 1 790</b>	<b>- 2 102</b>	<b>- 10 663</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>82 237</b>	<b>99 540</b>	<b>63 847</b>
Echéances :			
• à moins de 1 an	81 746	98 152	72 950
• de 1 à 5 ans	491	1 388	1 560
• à plus de 5 ans	-	-	-

Les importantes variations du poste client sont essentiellement dues aux créances issues de l'exploitation en salles fin 2011 du film *Intouchables*, encaissées au cours du premier trimestre 2012.

#### Variation des dépréciations

	31.12.12	Mouvements de la période			31.12.11	31.12.10
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Clients	- 114	- 9	101	- 20	- 186	- 93
Comptes courants	-	-	-	-	-	- 8 913
Créances diverses	- 1 676	- 142	382	-	- 1 916	- 1 657
<b>DEPRECIATIONS</b>	<b>- 1 790</b>	<b>- 151</b>	<b>483</b>	<b>- 20</b>	<b>- 2 102</b>	<b>- 10 663</b>

(1) Variations de périmètre, virements de poste à poste, écarts de conversion.



### 3.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Comptes bancaires et autres disponibilités	10 754	7 391	4 457
<b>TOTAL</b>	<b>10 754</b>	<b>7 391</b>	<b>4 457</b>

La trésorerie du Groupe est constituée exclusivement de comptes bancaires.

### 3.10. Capitaux propres

#### Capital social de la société mère

Au 31 décembre 2012, le capital social de Gaumont SA est constitué de 4 272 530 actions (y compris actions d'autocontrôle) d'une valeur nominale de € 8, entièrement libérées.

Aucune variation n'a eu lieu en 2012.

	31.12.12	Mouvements de la période		31.12.11	31.12.10
		+	-		
Nombre de titres	4 272 530	-	-	4 272 530	4 272 530
Nominal	€ 8			€ 8	€ 8
<b>CAPITAL (EN EUROS)</b>	<b>34 180 240</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>34 180 240</b>	<b>34 180 240</b>

#### Actions propres

Au 31 décembre 2012, Gaumont SA détient 6 662 de ses propres actions, négociées dans le cadre du contrat de liquidité. Elles sont comptabilisées en diminution des capitaux propres.

#### Dividendes

Le montant des dividendes versés par Gaumont SA au cours des trois derniers exercices est le suivant :

(en euro)	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Dividendes versés	5 546 803	1 279 886	1 281 455
Soit par action	1,30	0,30	0,30

### Options de souscription d'actions

Depuis décembre 1987, Gaumont SA a institué huit plans d'options de souscription d'actions au profit d'un certain nombre de ses salariés, et notamment de ses cadres dirigeants, à l'exception du Président du Conseil d'administration qui ne bénéficie d'aucun plan. Tous les plans ont été analysés comme des plans réglés en instruments de capitaux propres.

Aucun nouveau plan d'options de souscription d'actions n'a été décidé au cours de l'exercice 2012.

L'Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire de Gaumont SA du 3 mai 2012 a fait procéder le 10 mai 2012 à un versement de dividende de € 1,30 par action, par prélèvement sur les réserves libres de la société. Conformément aux dispositions légales prévues pour préserver l'intégralité des droits des salariés, un ajustement du prix d'offre et du nombre d'actions restant à souscrire a été effectué.

L'impact de cet ajustement sur les plans d'option est précisé dans le tableau ci-dessous.

Plan	Attributions initiales		Attributions ajustées		Options à la fin de la période			
	Prix	Nombre	Prix	Nombre	Annulées	Souscrites	Valides	Exercibles
Plan V (février 1996)	€ 50,31	104 000	€ 47,59	109 999	40 193	61 447	8 359	8 359
Plan VI (mars 1998)	€ 64,03	168 000	€ 60,57	177 722	85 715	76 129	15 878	15 878
Plan VII (avril 2002)	€ 48,00	165 000	€ 45,41	174 658	110 879	40 970	22 809	22 809
Plan VIII (février 2005)	€ 64,00	196 750	€ 60,66	208 189	78 572	2 117	127 500	127 500
<b>TOTAL</b>		<b>633 750</b>		<b>670 568</b>	<b>315 359</b>	<b>180 663</b>	<b>174 546</b>	<b>174 546</b>



## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Annexe aux comptes consolidés

L'évolution des options en cours de validité est présentée dans les tableaux suivants :

Plan	Date d'attribution	Période d'exercice		31.12.12	Mouvements de la période				31.12.11
		début	fin		Ajustées	Attribuées	Annulées	Souscrites	
Plan V	15.02.96	15.02.01	14.02.46	8 359	253	-	-	-	8 106
Plan VI	12.03.98	12.03.03	11.03.48	15 878	480	-	- 1 027	-	16 425
Plan VII	09.04.02	09.04.06	08.04.46	22 809	711	-	- 552	-	22 650
Plan VIII	28.02.05	28.02.09	27.02.49	127 500	3 876	-	- 1 059	-	124 683
<b>TOTAL</b>				<b>174 546</b>	<b>5 320</b>	-	<b>- 2 638</b>	-	<b>171 864</b>

Plan	Date d'attribution	Période d'exercice		31.12.11	Mouvements de la période				31.12.10
		début	fin		Ajustées	Attribuées	Annulées	Souscrites	
Plan V	15.02.96	15.02.01	14.02.46	8 106	54	-	-	-	8 052
Plan VI	12.03.98	12.03.03	11.03.48	16 425	125	-	- 2 053	-	18 353
Plan VII	09.04.02	09.04.06	08.04.46	22 650	174	-	- 1 448	-	23 924
Plan VIII	28.02.05	28.02.09	27.02.49	124 683	871	-	- 2 054	-	125 866
<b>TOTAL</b>				<b>171 864</b>	<b>1 224</b>	-	<b>- 5 555</b>	-	<b>176 195</b>

Au cours des trois derniers exercices, aucune charge n'a été comptabilisée au titre des plans d'options de souscription d'actions, la période d'acquisition des droits étant achevée pour tous les plans depuis le 28 février 2009.

### Capitaux propres attribuables aux intérêts ne conférant pas le contrôle

La part des capitaux propres attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle présente la part revenant aux actionnaires minoritaires de la société Gaumont Pathé Archives.

### Instruments financiers émis par Gaumont International Television

Dans le cadre du développement de ses activités de production de séries télévisuelles aux Etats-Unis, Gaumont dispose du support d'un partenaire américain. En contrepartie des services rendus, ce partenaire bénéficie de l'attribution gratuite d'instruments financiers (*Voting Common Interests*) émis par Gaumont International Television Llc, qui lui donnent droit à une quote-part de la trésorerie disponible. Ces titres ne répondent pas à la définition d'un instrument de capitaux propres au regard de la norme IAS 32. Ils ne donnent donc pas lieu à la comptabilisation d'intérêts minoritaires, mais à l'évaluation d'un passif financier. Au 31 décembre 2012, les perspectives de trésorerie disponibles étant incertaines, aucun passif financier n'a été comptabilisé par le Groupe à ce titre.



### 3.11. Provisions courantes et non courantes

	31.12.12	Mouvements de la période				31.12.11	31.12.10
		Dotations	Utilisations	Reprises <sup>(1)</sup>	Autres <sup>(2)</sup>		
Provisions pour retraites et assimilées	2 711	245	- 226	- 2	631	2 063	1 938
<b>Provisions non courantes</b>	<b>2 711</b>	<b>245</b>	<b>- 226</b>	<b>- 2</b>	<b>631</b>	<b>2 063</b>	<b>1 938</b>
Provisions pour litiges relatifs à la propriété intellectuelle des œuvres	208	100	- 705	- 100	-	913	740
Provisions pour litiges avec le personnel	-	-	- 80	- 137	-	217	501
Provisions pour litiges commerciaux	158	158	-	-	-	-	-
Provisions pour autres litiges	639	119	-	-	-	520	-
Provisions pour risques sur les participations dans des entreprises associées	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques liés aux films	-	-	-	- 36	-	36	737
Autres provisions pour risques divers	301	200	-	-	1	100	174
Provisions pour charges liées aux immeubles	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour charges liées au personnel	186	186	- 92	- 35	-	127	100
Provisions pour autres charges	-	-	-	-	-	-	-
<b>Provisions courantes</b>	<b>1 492</b>	<b>763</b>	<b>- 877</b>	<b>- 308</b>	<b>1</b>	<b>1 913</b>	<b>2 252</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 203</b>	<b>1 008</b>	<b>- 1 103</b>	<b>- 310</b>	<b>632</b>	<b>3 976</b>	<b>4 190</b>
Impact sur le résultat opérationnel courant		1 008	- 1 103	- 310	-		
Impact sur le résultat opérationnel non courant		-	-	-	-		
Impact sur la quote-part de résultat des entreprises associées		-	-	-	-		

(1) Partie excédentaire des provisions.

(2) Variations de périmètre, virements de poste à poste, écarts de conversion, écarts actuariels.

Les provisions pour litiges relatifs à la propriété intellectuelle comprennent les litiges en cours avec des auteurs ou des artistes interprètes, gérés directement ou au travers de leurs syndicats. Les variations de la période sur ce poste font suite à la signature, le 11 juillet 2012, d'un accord entre la société de gestion collective ADAMI (Administration des droits des artistes et musiciens interprètes) et les principaux syndicats de producteurs, concernant la rémunération due aux artistes-interprètes au titre de l'exploitation des films français sortis avant le 1<sup>er</sup> décembre 1990 par des modes et procédés non prévus lors de leur engagement.

Les provisions pour autres litiges concernent diverses procédures relatives à l'application de la réglementation sociale française, à l'exception de litiges prud'homaux présentés en litiges avec le personnel.

Les provisions pour risques divers couvrent des risques liés à des contrôles réglementaires ou à des partenaires en difficulté financière.

Au 31 décembre 2012, les provisions pour risques inscrites au passif ont été évaluées sur la base des montants pour lesquels le Groupe est assigné, et dont il estime probable qu'il devra s'acquitter.

Les provisions pour charges liées au personnel comprennent les provisions pour restructuration et autres cas de rupture impliquant une sortie de trésorerie probable pour le Groupe. Elles sont évaluées par référence aux obligations conventionnelles ou contractuelles, à la date de clôture.



## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Annexe aux comptes consolidés

### Provisions pour retraites et assimilées

Les provisions pour retraites et assimilées comprennent les indemnités de fin de carrière, telles que prévues par les conventions collectives des sociétés du Groupe, et les engagements liés aux primes accordées sous réserve de certaines conditions d'ancienneté. Ces provisions concernent exclusivement les salariés français du Groupe.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et rétroactivement sur les exercices antérieurs à cette date, en application de la norme IAS 19 révisée, le coût des services passés, les profits et pertes sur liquidation et les intérêts nets sur le passif constaté au titre des prestations définies sont comptabilisés en résultat net de la période et présentés en « Charges de personnel ». Les écarts actuariels sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages se décomposent de la manière suivante :

	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Indemnités de fin de carrière	2 589	1 957	1 841
Gratifications liées à l'ancienneté	122	106	97
<b>TOTAL</b>	<b>2 711</b>	<b>2 063</b>	<b>1 938</b>

L'engagement pour indemnités de fin de carrière devrait donner lieu à des versements, selon l'échéancier ci-dessous.

	2012	2011	2010
<b>Versements attendus pour les dix années à venir</b>			
A moins d'un an	194	271	234
D'un à cinq ans	189	405	405
De cinq à dix ans	513	1 022	859
<b>Duration moyenne de l'engagement (en années)</b>	<b>12,73</b>	<b>10,48</b>	<b>10,83</b>



Le détail des variations de la dette au cours des trois derniers exercices est présenté dans le tableau ci-dessous.

	2012			2011			2010		
	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total
<b>DETTE ACTUARIELLE EN DEBUT D'EXERCICE</b>	<b>1 957</b>	<b>106</b>	<b>2 063</b>	<b>1 841</b>	<b>97</b>	<b>1 938</b>	<b>1 938</b>	<b>108</b>	<b>2 046</b>
Coût des services rendus sur la période	132	7	139	137	7	144	135	8	143
Modification de régime	-	-	-	-	-	-	75	-	75
Prestations versées	- 218	- 8	- 226	- 43	- 10	- 53	- 57	- 10	- 67
<b>Coût des services</b>	<b>- 86</b>	<b>- 1</b>	<b>- 87</b>	<b>94</b>	<b>- 3</b>	<b>91</b>	<b>153</b>	<b>- 2</b>	<b>151</b>
Effet de l'actualisation	87	5	92	77	4	81	91	5	96
<b>Coût d'intérêt</b>	<b>87</b>	<b>5</b>	<b>92</b>	<b>77</b>	<b>4</b>	<b>81</b>	<b>91</b>	<b>5</b>	<b>96</b>
Ecart actuariels reconnus en résultat net	-	12	12	-	8	8	-	- 14	- 14
<b>Charge nette comptabilisée en résultat net</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>171</b>	<b>9</b>	<b>180</b>	<b>244</b>	<b>- 11</b>	<b>233</b>
Ecart d'expérience	85	-	85	- 7	-	- 7	- 432	-	- 432
Changements d'hypothèses démographiques	1	-	1	- 1	-	- 1	- 3	-	- 3
Changements d'hypothèses financières	545	-	545	- 47	-	- 47	94	-	94
<b>Ecart actuariels reconnus en résultat global</b>	<b>631</b>	<b>-</b>	<b>631</b>	<b>- 55</b>	<b>-</b>	<b>- 55</b>	<b>- 341</b>	<b>-</b>	<b>- 341</b>
<b>Montants reconnus en autres éléments du résultat global</b>	<b>631</b>	<b>-</b>	<b>631</b>	<b>- 55</b>	<b>-</b>	<b>- 55</b>	<b>- 341</b>	<b>-</b>	<b>- 341</b>
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>DETTE ACTUARIELLE EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>2 589</b>	<b>122</b>	<b>2 711</b>	<b>1 957</b>	<b>106</b>	<b>2 063</b>	<b>1 841</b>	<b>97</b>	<b>1 938</b>

Le changement de méthode comptable lié à l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée, conformément au paragraphe 28 de la norme IAS 8, a donné lieu au reclassement des écarts actuariels préalablement comptabilisés en résultat net, vers les « Autres éléments du résultat global ».



## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Annexe aux comptes consolidés

L'engagement futur lié aux retraites et avantages assimilés a été évalué sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

	Indemnités de fin de carrière			Gratifications liées à l'ancienneté		
	31.12.12	31.12.11	31.12.10	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Taux d'actualisation	2,75 %	4,75 %	4,50 %	2,75 %	4,75 %	4,50 %
Taux de rendement attendu des actifs	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux moyen de progression des salaires	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %

En application des hypothèses actuarielles, la charge prévisionnelle pour 2013 s'établit de la manière suivante :

	2013		Total
	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	
Coût des services rendus sur la période	215	10	225
Modification de régime	-	-	-
<b>Coût des services</b>	<b>215</b>	<b>10</b>	<b>225</b>
Effet de l'actualisation	71	3	74
<b>Coût d'intérêt</b>	<b>71</b>	<b>3</b>	<b>74</b>
<b>CHARGE PREVISIONNELLE POUR LA PERIODE</b>	<b>286</b>	<b>13</b>	<b>299</b>

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de l'engagement et de la charge future à une variation de 0,25 point de base du taux d'actualisation. Les montants présentés correspondent à la variation par rapport à la valeur inscrite au passif de la situation financière ou par rapport à la charge prévisionnelle attendue pour l'exercice suivant.

Hypothèse	Variation de la dette actualisée			Variation du coût des services en 2013		
	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total
<b>Taux d'actualisation</b> (Taux de base : 2,75 %)						
2,50%	82	3	85	9	1	10
3,00%	- 78	- 3	- 81	- 9	-	- 9



### 3.12. Dettes financières

	31.12.12	Mouvements de la période			31.12.11	31.12.10
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Ligne de crédit	94 526	96 054	- 93 013	- 1 320	92 805	88 523
<i>dont intérêts courus à payer</i>	54	54	- 13	-	13	28
Crédit sur acquisition	-	-	- 5 004	68	4 936	9 868
<i>dont intérêts courus à payer</i>	-	-	- 4	-	4	6
Crédits de production <sup>(2)</sup>	47 860	49 388	-	- 1 528	-	-
Cessions de créances	4 180	4 887	- 5 076	-	4 369	3 063
Autres emprunts	771	685	- 30	- 59	175	206
Avances remboursables sur recettes de distribution	1 374	75	- 332	38	1 593	1 744
Dépôts reçus	118	-	- 15	-	133	130
Soldes créditeurs de banques	20	-	- 489	147	362	-
<b>TOTAL</b>	<b>148 849</b>	<b>151 089</b>	<b>- 103 959</b>	<b>- 2 654</b>	<b>104 373</b>	<b>103 534</b>
Echéances :						
• à moins de 1 an	6 517				104 314	98 396
• de 1 à 5 ans	142 332				46	5 035
• à plus de 5 ans	-				13	103

(1) Variations de périmètre, amortissement des frais sur emprunts.

(2) Les crédits de production sont présentés à plus d'1 an du fait de leur échéance contractuelle. Toutefois, le remboursement étant réalisé par prélèvement sur les encaissements de recettes et de préfinancements des séries concernées, une partie des remboursements devrait survenir dès 2013.

#### Ligne de crédit

Le 26 avril 2012, Gaumont a conclu une convention de crédit revolving pour un montant maximum de k€ 125 000 à échéance du 25 avril 2016, en renouvellement de la précédente ligne de crédit arrivant à échéance en septembre 2012. Cette ligne de crédit, destinée au financement des besoins généraux de Gaumont SA et de ses filiales, a été conclue auprès d'un pool bancaire comprenant BNP Paribas, Neufilize OBC, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Paris-Ile-de-France, Banque Espirito Santo et de la Vénétie et le groupe BPCE (Natixis, BRED, Banque Palatine).

Cette ligne de crédit présente les caractéristiques suivantes :

- le montant maximum est dégressif et s'élève à k€ 125 000 jusqu'au 31 décembre 2013, k€ 110 000 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et k€ 100 000 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;
- la rémunération est variable, assise sur l'Euribor ;
- le crédit est assorti de ratios financiers à respecter semestriellement, présentés en note 6.4 ;
- à titre de garanties, le crédit s'accompagne du nantissement des titres Alphanim SA et Gaumont Télévision SAS, ainsi que des principaux films du catalogue, tel que précisé en note 6.3.

Le premier tirage effectué sur la ligne de crédit a été affecté au remboursement de l'encours du crédit antérieur ainsi qu'au refinancement intégral du solde du crédit amortissable affecté à l'acquisition de la société Alphanim, soit k€ 5 000.

Au 31 décembre 2012, la ligne de crédit est utilisée à hauteur de k€ 96 000, et fait l'objet d'une couverture de taux à hauteur de k€ 65 000. Gaumont dispose ainsi d'un droit de tirage confirmé d'un montant de k€ 29 000.

#### Taux d'intérêt effectif

Le taux d'intérêt effectif de l'encours utilisé au 31 décembre se présente de la manière suivante :

	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Avant prise en compte des instruments de couverture	2,70 %	2,31 %	2,04 %
Après prise en compte des instruments de couverture	3,53 %	2,65 %	2,24 %

#### Taux d'intérêt moyen

L'évolution du taux d'intérêt moyen de la dette est présentée ci-dessous.

	2012	2011	2010
Avant prise en compte des instruments de couverture	2,28 %	2,10 %	1,47 %
Après prise en compte des instruments de couverture	3,09 %	2,22 %	2,05 %

#### Crédit sur acquisition

Le 21 décembre 2007, Gaumont a conclu une convention de crédit amortissable à hauteur de k€ 25 000, permettant de financer l'acquisition de la société Alphanim et les frais y afférents.

Le solde de ce crédit, soit k€ 5 000 a été intégralement remboursé le 26 avril 2012.





## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Annexe aux comptes consolidés

### Taux d'intérêt effectif

Au 26 avril 2012, date de remboursement du solde du crédit, le taux d'intérêt effectif de l'encours utilisé s'établit de la manière suivante :

	26.04.12	31.12.11	31.12.10
Avant prise en compte des instruments de couverture	3,40 %	4,02 %	2,92 %
Après prise en compte des instruments de couverture <sup>(1)</sup>	-	-	-

(1) La couverture de taux est arrivée à maturité le 21 décembre 2010.

### Taux d'intérêt moyen

L'évolution du taux d'intérêt moyen de la dette est présentée ci-dessous.

	du 01.01.12 au 26.04.12	2011	2010
Avant prise en compte des instruments de couverture	2,47 %	2,52 %	1,97 %
Après prise en compte des instruments de couverture <sup>(1)</sup>	-	-	2,67 %

(1) La couverture de taux est arrivée à maturité le 21 décembre 2010.

### Crédits de production

Les crédits de production sont dédiés au financement de la production de séries télévisuelles américaines.

Le 1<sup>er</sup> juin 2012, Ouroboros Productions Llc filiale de Gaumont International Television, a conclu une convention de crédit pour un montant maximum de k\$ 51 791 à échéance du 1<sup>er</sup> avril 2015 auprès de Comerica Bank et Union Bank, N.A. destinée au financement exclusif de la production de la première saison de la série *Hemlock Grove*.

Ce crédit présente les caractéristiques suivantes :

- le remboursement du crédit survient par prélèvement prioritaire sur les encaissements de préfinancements et de recettes d'exploitation de la série ;
- la rémunération est variable, assise sur le Libor, le Federal fund effective rate et le Prime rate fixé par la Comerica Bank ;
- à titre de garanties, le crédit s'accompagne du nantissement des actifs financés, tels que précisé en note 6.3, à l'exclusion de toute autre garantie.

Au 31 décembre 2012, la ligne de crédit est utilisée à hauteur de k\$ 46 827, soit 90 % du montant maximum autorisé.

Le 31 août 2012, Chiswick Productions Llc filiale de Gaumont International Television, a conclu une convention de crédit pour un montant maximum de k\$ 35 993 à échéance du 31 mai 2014 auprès d'Union Bank, N.A. destinée au financement exclusif de la production de la première saison de la série *Hannibal*.

Ce crédit présente les caractéristiques suivantes :

- le remboursement du crédit survient par prélèvement prioritaire sur les encaissements de préfinancements et de recettes d'exploitation de la série ;
- la rémunération est variable, assise sur le Libor et le Federal fund effective rate ;
- à titre de garanties, le crédit s'accompagne du nantissement de l'ensemble des actifs et créances liées à la série financée, tel que précisé en note 6.3, à l'exclusion de toute autre garantie.

Au 31 décembre 2012, la ligne de crédit est utilisée à hauteur de k\$ 17 853, soit 50 % du montant maximum autorisé.

Les intérêts de ces emprunts, ainsi que les frais d'émission y afférents, sont incorporés au coût de production des actifs concernés.

Sur la base de l'encours de crédit au 31 décembre 2012, le taux effectif des crédits de production au 31 décembre s'élève à 4,60 %.

Le taux d'intérêt moyen des crédits de production de la période, depuis le premier tirage survenu le 21 juin 2012, s'établit à 2,39 %.

### Cessions de créances

Le Groupe a recours à des cessions Dailly pour le financement de la production de films et séries d'animation.

Les cessions de créances sont effectuées régulièrement dans le cadre d'un contrat global permettant une gestion des différés de trésorerie. Les créances cédées sont majoritairement des créances liées au financement de la production : apports de coproducteurs, préventes aux chaînes de télévision françaises, fonds de soutien. Les cessions sont généralement effectuées sur la base des contrats et du dossier de financement.

Dans la mesure où tous les risques associés aux créances sont conservés par le Groupe, les créances sont maintenues à l'actif de la situation financière, ou indiquées dans les engagements hors bilan dans le cas des escomptes de contrats dont le fait générateur n'est pas encore survenu (crédits d'impôts, apports en coproduction).

Au 31 décembre 2012, l'encours de créances cédées s'élève à k€ 4 180, dont k€ 2 437 de créances inscrites à l'actif de la situation financière et k€ 1 743 inscrits en engagements de financement reçus, pour un montant total autorisé de k€ 7 000.



### Taux d'intérêt effectif

Le taux d'intérêt effectif de l'encours utilisé au 31 décembre se présente de la manière suivante :

	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Avant prise en compte des instruments de couverture	1,51 %	2,33 %	2,15 %
Après prise en compte des instruments de couverture	-	-	-

### Taux d'intérêt moyen

L'évolution du taux d'intérêt moyen de la dette est présentée ci-dessous.

	2012	2011	2010
Avant prise en compte des instruments de couverture	1,58 %	2,23 %	1,90 %
Après prise en compte des instruments de couverture	-	-	-

### 3.13. Dettes fournisseurs et autres passifs

	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Dettes fiscales	-	-	-
Comptes courants	940	1 061	1 181
Dettes sur acquisitions	-	375	450
Dettes diverses	-	-	-
<b>Total autres passifs non courants</b>	<b>940</b>	<b>1 436</b>	<b>1 631</b>
Dettes fournisseurs	8 332	6 288	10 804
Dettes sur immobilisations (films)	1 978	5 916	10 688
Avances et acomptes reçus	1 886	206	245
Dettes sociales	7 066	7 630	4 989
Dettes fiscales	2 499	3 871	2 194
Passifs d'impôts courants	79	78	67
Comptes courants	121	120	120
Dettes sur acquisitions	375	-	145
Dettes sur autres immobilisations	275	18	215
Dettes diverses	22 230	45 162	26 340
Instruments financiers dérivés	2 065	1 092	32
Produits constatés d'avance	25 330	15 789	12 068
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>72 236</b>	<b>86 170</b>	<b>67 907</b>
<b>TOTAL</b>	<b>73 176</b>	<b>87 606</b>	<b>69 538</b>
Echéances :			
• à moins de 1 an	72 236	86 170	67 907
• de 1 à 5 ans	458	842	925
• à plus de 5 ans	482	594	706

En 2011, la forte augmentation des dettes diverses était liée au succès du film *Intouchables*. Ce poste présente les montants dus aux coproducteurs et autres partenaires du film, qui ont été réglés début 2012.

Les produits constatés d'avance comprennent principalement les produits relatifs aux préventes sur les films non sortis et les séries non livrées, ainsi que les produits relatifs aux ventes de droits de diffusion dont la date d'ouverture n'est pas encore survenue.



## 4. Notes sur le compte de résultat consolidé

### 4.1. Chiffre d'affaires

	2012	2011	2010
<b>Production cinématographique</b>	<b>92 085</b>	<b>111 666</b>	<b>93 235</b>
France	57 035	95 618	67 069
Export	35 050	16 048	26 166
<b>Production télévisuelle</b>	<b>9 010</b>	<b>5 702</b>	<b>8 716</b>
France	5 524	4 042	6 262
Export	3 486	1 660	2 454
<b>Redevance de marque</b>	<b>4 049</b>	<b>2 136</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>105 144</b>	<b>119 504</b>	<b>101 951</b>

### 4.2. Charges de personnel

Les charges de personnel incluent les salaires, primes, intéressements, congés payés ainsi que les charges liées aux retraites et assimilées, et celles liées aux plans d'options de souscription d'actions.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et rétroactivement sur les exercices antérieurs à cette date, en application de la norme IAS 19 révisée, le coût des services passés, les profits et pertes sur liquidation et les intérêts nets sur le passif constaté au titre des prestations définies sont comptabilisés en résultat net de la période. Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

	2012	2011	2010
Rémunérations	- 19 441	- 19 113	- 15 408
Charges sociales	- 8 290	- 7 864	- 6 487
Participation des salariés	- 62	- 359	-
Retraites et assimilées	- 17	- 180	- 260
Charges de stock-options	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>- 27 810</b>	<b>- 27 516</b>	<b>- 22 155</b>

Les montants indiqués comprennent les impacts liés à l'application rétroactive de la norme IAS 19 révisée, correspondant au reclassement des écarts actuariels préalablement comptabilisés en résultat.

Les impacts de ces retraitements sont les suivants :

	2012	2011	2010
Charges de retraites et assimilées hors changement de méthode	- 648	- 125	81
Reclassement des écarts actuariels en autres éléments du résultat global	631	- 55	- 341
Charges de retraites et assimilées après application de la norme IAS 19 révisée	- 17	- 180	- 260



### 4.3. Autres produits et charges opérationnels courants

	2012	2011	2010
Soutien financier automatique	8 141	7 413	13 496
Subventions	516	1 113	1 401
Crédit d'impôt cinéma	1 694	989	2 595
Refacturation de frais aux films	1 821	454	931
Autres produits de gestion courante	11 800	10 202	11 522
Transferts de charges	7 842	4 602	3 060
Gains de change relatifs aux opérations d'exploitation	267	457	669
<b>Produits</b>	<b>32 081</b>	<b>25 230</b>	<b>33 674</b>
Achats non stockés de matières et fournitures	- 5 164	- 11 508	- 14 371
Sous-traitance	- 4 503	- 2 452	- 4 198
Locations et charges locatives	- 1 182	- 1 200	- 1 306
Entretien et réparations	- 1 083	- 947	- 928
Primes d'assurance	- 156	- 165	- 140
Autres achats d'études et prestations de services	- 2 706	- 4 764	- 4 231
Personnel extérieur	- 422	- 379	- 391
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	- 5 560	- 4 609	- 5 935
Publicité, publications et relations publiques	- 1 262	- 1 402	- 1 696
Transports	- 327	- 313	- 342
Déplacements, missions et réceptions	- 2 696	- 2 107	- 2 054
Frais postaux et frais de télécommunications	- 372	- 377	- 393
Services bancaires	- 233	- 220	- 228
Autres charges externes	- 197	- 305	- 155
Impôts, taxes et versements assimilés	- 3 239	- 2 962	- 2 813
Achats de droits et minimums garantis	- 18 351	- 26 496	- 8 914
Autres charges de gestion courante	- 15 117	- 15 430	- 8 279
Pertes de change relatives aux opérations d'exploitation	- 403	- 354	- 219
<b>Charges</b>	<b>- 62 973</b>	<b>- 75 990</b>	<b>- 56 593</b>
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS NETS</b>	<b>- 30 892</b>	<b>- 50 760</b>	<b>- 22 919</b>

En 2011 et 2012, le niveau élevé des achats de droits et minimums garantis et autres charges de gestion courante est lié au succès du film *Intouchables*. Ces postes présentent en effet les montants revenant aux auteurs, aux coproducteurs et aux autres partenaires du film.

### 4.4. Dépréciations, amortissements et provisions

	2012	2011	2010
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
• Reprises sur dépréciations	592	515	67
• Dotations aux amortissements	- 35 936	- 41 294	- 62 932
• Dotations aux dépréciations	- 311	- 704	- 515
<b>Sous-total</b>	<b>- 35 655</b>	<b>- 41 483</b>	<b>- 63 380</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
• Reprises sur dépréciations	-	-	174
• Dotations aux amortissements	- 1 327	- 1 307	- 1 335
• Dotations aux dépréciations	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>- 1 327</b>	<b>- 1 307</b>	<b>- 1 161</b>
<b>Actifs circulants</b>			
• Reprises sur dépréciations	483	8 699	627
• Dotations aux dépréciations	- 554	- 159	- 95
<b>Sous-total</b>	<b>- 71</b>	<b>8 540</b>	<b>532</b>
<b>Risques et charges</b>			
• Reprises de provisions	1 185	807	1 876
• Dotations aux provisions	- 763	- 385	- 1 738
<b>Sous-total</b>	<b>422</b>	<b>422</b>	<b>138</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 36 631</b>	<b>- 33 828</b>	<b>- 63 871</b>



#### 4.5. Autres produits et charges opérationnels non courants

	2012	2011	2010
Produits des cessions des actifs cédés	-	1	1 300
Valeurs comptables des actifs cédés ou mis au rebut	- 204	- 18	- 1 493
Charges diverses	-	-	- 11
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	- 440	- 300	- 2 000
Gains provenant d'acquisitions à des conditions avantageuses	-	973	-
<b>TOTAL</b>	<b>- 644</b>	<b>656</b>	<b>- 2 204</b>

#### 4.6. Autres produits et charges financiers

	2012	2011	2010
Produits de participations	-	-	-
Frais financiers activés	1 840	479	661
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-
Produits des cessions d'immobilisations financières	-	-	-
Reprises sur dépréciations et provisions	28	12	-
Gains de change	22	63	99
Gains latents liés aux variations de juste valeur	-	254	562
<b>Produits</b>	<b>1 890</b>	<b>808</b>	<b>1 322</b>
Charges de participation	-	-	-
Intérêts et charges assimilés	- 32	- 13	- 20
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-	-	-
Dotations aux dépréciations et provisions	-	-	- 9
Pertes de change	- 440	- 3	- 1
Pertes latentes liées aux variations de juste valeur	- 83	-	-
Autres charges financières	- 4	-	-
<b>Charges</b>	<b>- 559</b>	<b>- 16</b>	<b>- 30</b>
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS NETS</b>	<b>1 331</b>	<b>792</b>	<b>1 292</b>

Les frais financiers activés concernent les films cinématographiques et les séries américaines. Leur niveau varie en fonction des productions de chaque période.



#### 4.7. Quote-part du résultat net des entreprises associées

société	% de détention	2012	2011	2010
Les Cinémas Gaumont Pathé	34,00 %	16 649	19 707	24 639
Lincoln Cinema Associates (USA)	31,95 %	372	331	527
Légende <sup>(1)</sup>	37,48 %	- 582	- 91	-
<b>QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES ASSOCIEES</b>		<b>16 439</b>	<b>19 947</b>	<b>25 166</b>

(1) Acquisition de Légende le 16 décembre 2010.

#### 4.8. Impôts

##### Ventilation de la charge ou du produit d'impôts

	2012	2011	2010
Impôts courants	- 44	1 747	- 218
Impôts différés	1 137	933	268
<b>IMPOT TOTAL</b>	<b>1 093</b>	<b>2 680</b>	<b>50</b>

Les montants indiqués comprennent les impacts liés à l'application rétroactive de la norme IAS 19 révisée, correspondant au reclassement des écarts actuariels préalablement comptabilisés en résultat.

Les impacts de ces retraitements sont les suivants :

	2012	2011	2010
Impôts différés hors changement de méthode	1 347	914	154
Effet impôt du reclassement des écarts actuariels en autres éléments du résultat global	- 210	19	114
Impôts différés après application de la norme IAS 19 révisée	1 137	933	268

#### Impôt courant

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

La société Gaumont ainsi que ses filiales françaises détenues à 95 % et plus ont opté pour le régime d'intégration fiscale.

Le périmètre d'intégration fiscale comprend les sociétés Gaumont SA, Gaumont Télévision SAS, Les Films du Dauphin SARL, Prestations et Services SARL, Alphanim SA, Alphanim Musique SARL, Gaumont Musiques SARL, Editions la Marguerite SARL et Les Films du Loup SARL.

L'intégration fiscale est neutre pour les filiales, les économies ou charges d'impôt générées par l'intégration sont comptabilisées dans les comptes de Gaumont SA. Les économies d'impôt sur les résultats, inhérentes aux déficits fiscaux des filiales intégrées, sont systématiquement remboursées à ces dernières.

L'intégration fiscale a généré une économie d'impôt de k€ 324 au titre de l'exercice.

#### Impôts différés

Le taux utilisé pour le calcul de l'imposition différée au cours des trois derniers exercices est le suivant :

	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Taux de droit commun des sociétés françaises	33,33 %	33,33 %	33,33 %
Taux applicable aux sociétés implantées en Californie, Etats-Unis	40,00 %	40,00 %	na

Dans l'état de la situation financière, les impôts différés sont présentés en actifs et passifs non courants. Ils se répartissent de la manière suivante :

	31.12.12	Variation	Effet des devises	Autres mouvements <sup>(1)</sup>	31.12.11	31.12.10
Impôts différés actifs	3 749	1 059	- 36	505	2 221	3 109
Impôts différés passifs	- 1 167	650	-	- 1 270	- 547	- 2 773
<b>IMPOTS DIFFERES NETS</b>	<b>2 582</b>	<b>1 709</b>	<b>- 36</b>	<b>- 765</b>	<b>1 674</b>	<b>336</b>

(1) Variations de périmètre, virements de poste à poste.





## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Annexe aux comptes consolidés

L'origine des impôts différés nets est présentée ci-dessous.

	31.12.12	Variation	Autres mouvements <sup>(1)</sup>	31.12.11	31.12.10
Déficits fiscaux activés	20 548	3 101	460	16 987	14 480
Juste valeur des films	- 2 227	517	- 1 270	- 1 474	- 2 080
Juste valeur des terrains et constructions	- 7 388	73	-	- 7 461	- 7 533
Amortissements dérogatoires sur films	- 8 921	- 2 253	-	- 6 668	- 4 402
Plus-value long terme sur titres Les Cinémas Gaumont Pathé	- 1 062	-	-	- 1 062	- 1 062
Autres décalages temporaires	1 632	271	9	1 352	933
<b>IMPOTS DIFFERES NETS</b>	<b>2 582</b>	<b>1 709</b>	<b>- 801</b>	<b>1 674</b>	<b>336</b>

(1) Variations de périmètre, virements de poste à poste, écarts de conversion.

Au 31 décembre 2012, les reports déficitaires indéfiniment reportables du groupe d'intégration fiscale Gaumont sur lesquels il existe une probabilité d'imputer des bénéfices futurs s'élèvent à k€ 81 996. Ils étaient de k€ 82 540 au 31 décembre 2011 après ajustement lié à l'opération de report en arrière des déficits.

Les déficits fiscaux du groupe intégré sont reconnus dans les comptes de manière à plafonner les impôts différés actifs nets des sociétés composant le périmètre d'intégration fiscale à hauteur de leurs impôts différés passifs nets, après activation éventuelle au niveau de chaque société, des déficits antérieurs à l'intégration fiscale. Au 31 décembre 2012, les déficits reconnus pour le groupe d'intégration fiscale s'élèvent à k€ 52 664, contre k€ 47 133 à fin 2011.

Au niveau des sociétés intégrées, des reports déficitaires antérieurs à l'intégration fiscale ont également été activés pour un montant total de k€ 1 197 au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, les impôts différés actifs nets des sociétés ne bénéficiant pas du régime d'intégration fiscale s'élèvent à k€ 1 666, dont k€ 2 503 au titre des activités américaines du Groupe.

## Rapprochement de l'impôt comptabilisé et de l'impôt théorique

	2012	2011 <sup>(1)</sup>	2010 <sup>(1)</sup>
Résultat des sociétés avant impôt	20 181	23 950	12 079
Taux courant de l'impôt applicable à la société mère	33,33 %	33,33 %	33,33 %
<b>Impôt théorique</b>	<b>- 6 727</b>	<b>- 7 982</b>	<b>- 4 026</b>
Effet des différentiels de taux des taxations à taux réduits	-	-	-
Quote-part de résultat des entreprises associées	5 356	6 539	8 213
Effet des différences permanentes et temporaires	1 324	3 516	- 4 979
Effet des différentiels de taux d'imposition entre France et étranger	368	85	- 38
Effet de l'intégration fiscale	117	16	15
Crédit d'impôt cinéma <sup>(2)</sup>	655	506	865
<b>Produit ou (charge) d'impôt effectivement constaté</b>	<b>1 093</b>	<b>2 680</b>	<b>50</b>
Taux effectif d'impôt	-	-	-

(1) Les données pour 2011 et 2010 incluent les impacts de l'application rétroactive de la norme IAS 19 révisée sur le montant du résultat avant impôt.

(2) Le crédit d'impôt cinéma et audiovisuel figure sous la rubrique « Impôts » dans les comptes annuels. Dans les comptes consolidés, il est reclassé en « Autres produits opérationnels courants ».



## Effets fiscaux des charges et produits non constatés en résultat

	2012			2011			2010		
	Montant brut	Effet d'impôt	Montant net	Montant brut	Effet d'impôt	Montant net	Montant brut	Effet d'impôt	Montant net
<b>Autres éléments du résultat global</b>									
Différence de conversion des activités à l'étranger	- 48	-	- 48	205	9	214	143	-	143
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture	- 964	362	- 602	- 1 092	364	- 728	-	-	-
Variation de l'excédent de réévaluation d'actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	- 631	210	- 421	55	- 19	36	341	- 114	227
Quote-part dans les autres éléments du résultat global des entreprises associées	- 2 260	-	- 2 260	7	-	7	- 164	-	- 164
<b>TOTAL</b>	<b>- 3 903</b>	<b>572</b>	<b>- 3 331</b>	<b>- 825</b>	<b>354</b>	<b>- 471</b>	<b>320</b>	<b>- 114</b>	<b>206</b>

Les écarts actuariels sur les régimes à prestations définies correspondent aux impacts liés à l'application rétroactive de la norme IAS 19 révisée. Jusqu'au 31 décembre 2011, ces éléments étaient comptabilisés en résultat net de la période.

La quote-part dans les autres éléments du résultat global des entreprises associées comprend notamment les impacts relatifs à la comptabilisation des écarts actuariels du groupe Les Cinémas Gaumont Pathé : k€ - 221 en 2012, k€ 39 en 2011 et k€ - 165 en 2010.

### 4.9. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice.

	2012	2011	2010
Nombre d'actions au 1 <sup>er</sup> janvier	4 272 530	4 272 530	4 271 516
Augmentations de capital liées à l'exercice d'options de souscription ( <i>prorata temporis</i> )	-	-	544
Nombre moyen d'actions ordinaires	4 272 530	4 272 530	4 272 060

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère par le nombre moyen d'actions ordinaires, retraité des options de souscription d'actions à caractère dilutif.

	2012	2011	2010
Nombre moyen d'actions ordinaires	4 272 530	4 272 530	4 272 060
Nombre d'options de souscription d'actions à caractère dilutif	-	-	1 416
Nombre potentiel moyen d'actions ordinaires	4 272 530	4 272 530	4 273 476

Les options de souscription d'actions dont le prix d'exercice est supérieur au cours moyen de l'action sur l'exercice, ont un caractère relatif. Elles ne sont pas prises en compte dans le calcul du bénéfice net dilué par action.



## 5. Notes sur le tableau des flux de trésorerie

### 5.1. Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions hors actifs circulants

	2012	2011	2010
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
• Reprises sur dépréciations	592	515	67
• Dotations aux amortissements	- 35 936	- 41 294	- 62 932
• Dotations aux dépréciations	- 311	- 704	- 515
<b>Sous-total</b>	<b>- 35 655</b>	<b>- 41 483</b>	<b>- 63 380</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
• Reprises sur dépréciations	-	-	174
• Dotations aux amortissements	- 1 327	- 1 307	- 1 335
• Dotations aux dépréciations	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>- 1 327</b>	<b>- 1 307</b>	<b>- 1 161</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
• Reprises sur dépréciations	-	12	-
• Dotations aux dépréciations	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>12</b>	<b>-</b>
<b>Risques et charges</b>			
• Reprises de provisions	1 185	807	1 876
• Dotations aux provisions	- 763	- 385	- 1 738
<b>Sous-total</b>	<b>422</b>	<b>422</b>	<b>138</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 36 560</b>	<b>- 42 356</b>	<b>- 64 403</b>

### 5.2. Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence

Société	% de détention	2012	2011	2010
Les Cinémas Gaumont Pathé	34,00 %	9 183	9 249	7 067
Lincoln Cinema Associates (USA)	31,95 %	370	471	471
Légende	37,48 %	113	113	-
<b>TOTAL</b>		<b>9 666</b>	<b>9 833</b>	<b>7 538</b>

### 5.3. Variation du besoin en fonds de roulement net lié à l'activité

	2012	2011 <sup>(1)</sup>	2010 <sup>(1)</sup>
Variation des actifs d'exploitation	17 436	- 34 178	- 3 923
Variation des passifs d'exploitation	- 11 837	21 784	- 9 610
Primes versées sur instruments financiers	- 40	-	-
Charge d'impôts courants	- 44	1 747	- 218
Impôts versés	- 16	- 1 535	- 3
Charges de retraites et assimilées	17	180	259
<b>TOTAL</b>	<b>5 516</b>	<b>- 12 002</b>	<b>- 13 495</b>

(1) Les données pour 2011 et 2010 incluent les impacts de l'application rétroactive de la norme IAS 19 révisée sur le montant des charges de retraite.



Le tableau ci-dessous détaille la variation des actifs d'exploitation constitutifs du besoin en fonds de roulement (BFR) en montants nets des dépréciations (les pertes de valeur sur postes constitutifs du BFR sont considérées comme étant décaissables).

	31.12.12	Variation BFR	Autres variations <sup>(1)</sup>	31.12.11	Variation BFR	Autres variations <sup>(1)</sup>	31.12.10	Variation BFR	Autres variations <sup>(1)</sup>	31.12.09
Stocks	524	- 189	-	713	197	-	516	354	-	162
Créances clients	37 554	- 30 769	61	68 262	32 114	4	36 144	2 145	-	33 999
Immobilisations financières courantes	2 391	2 273	- 47	165	- 225	- 50	440	- 2 794	-	3 234
Avances et acomptes versés	2 578	307	1	2 270	1 680	-	590	- 51	-	641
Créances sociales	117	61	- 2	58	49	-	9	- 36	-	45
Créances fiscales	23 077	2 714	- 4	20 367	10 253	1 499	8 615	1 341	-	7 274
Actifs d'impôts courants	1 966	330	-	1 636	41	7	1 588	- 1 182	-	2 770
Comptes courants	1	-	-	1	1	-	-	-	-	-
Créances diverses	12 671	7 313	- 31	5 389	- 10 149	30	15 508	4 514	- 2	10 996
Charges constatées d'avance	1 694	524	-	1 170	217	-	953	- 368	-	1 321
<b>ACTIFS CONSTITUTIFS DU BFR</b>	<b>82 573</b>	<b>- 17 436</b>	<b>- 22</b>	<b>100 031</b>	<b>34 178</b>	<b>1 490</b>	<b>64 363</b>	<b>3 923</b>	<b>- 2</b>	<b>60 442</b>

(1) Variations de périmètre, variations de change, virements de poste à poste.

Une diminution des créances se traduit en trésorerie par un encaissement. En conséquence, la variation négative ci-dessus est analysée comme une entrée de ressources dans le tableau des flux de trésorerie. Une augmentation des créances se traduit en trésorerie par une absence d'encaissement. En conséquence, la variation positive ci-dessus est analysée comme une sortie de ressources dans le tableau des flux de trésorerie. Le tableau ci-dessous retrace la variation des passifs d'exploitation constitutifs du BFR.

	31.12.12	Variation BFR	Autres variations <sup>(1)</sup>	31.12.11	Variation BFR	Autres variations <sup>(1)</sup>	31.12.10	Variation BFR	Autres variations <sup>(1)</sup>	31.12.09
Dettes fournisseurs	8 332	1 905	139	6 288	- 4 641	125	10 804	3 406	175	7 223
Avances et acomptes reçus	1 886	1 680	-	206	- 39	-	245	70	- 1	176
Dettes sociales	7 066	- 571	7	7 630	2 622	19	4 989	519	-	4 470
Dettes fiscales	2 499	- 1 372	-	3 871	1 678	- 1	2 194	781	-	1 413
Passifs d'impôts courants	79	1	-	78	- 67	78	67	67	-	-
Comptes courants	1 061	- 120	-	1 181	- 193	73	1 301	- 121	-	1 422
Dettes diverses	22 230	- 23 018	86	45 162	18 790	32	26 340	- 4 999	55	31 284
Produits constatés d'avance	25 330	9 658	- 117	15 789	3 634	87	12 068	- 9 333	- 1	21 402
<b>PASSIFS CONSTITUTIFS DU BFR</b>	<b>68 483</b>	<b>- 11 837</b>	<b>115</b>	<b>80 205</b>	<b>21 784</b>	<b>413</b>	<b>58 008</b>	<b>- 9 610</b>	<b>228</b>	<b>67 390</b>

(1) Variations de périmètre, variations de change.



#### 5.4. Acquisitions d'immobilisations, hors titres consolidés

	Note	2012	2011	2010
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3.2 & 3.3	82 839	35 715	39 631
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3.4	2 416	459	581
Acquisitions d'immobilisations financières	3.6	143	200	21
<b>TOTAL</b>		<b>85 398</b>	<b>36 374</b>	<b>40 233</b>

#### 5.5. Variation des dettes sur immobilisations

	31.12.12	Variations	Variations de périmètre	31.12.11	Variations	Variations de périmètre	31.12.10	Variations	Variations de périmètre	31.12.09
Dettes sur immobilisations	2 253	- 3 681	-	5 934	- 4 969	-	10 903	1 084	-	9 819
Dettes sur acquisition Léonis Productions	-	-	-	-	- 90	- 30	120	- 35	- 40	195
Dettes sur acquisition Arkéion Films	-	-	-	-	- 100	-	100	-	-	100
Dettes sur acquisition Légende	375	-	-	375	-	-	375	-	375	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 628</b>	<b>- 3 681</b>	<b>-</b>	<b>6 309</b>	<b>- 5 159</b>	<b>- 30</b>	<b>11 498</b>	<b>1 049</b>	<b>335</b>	<b>10 114</b>

#### 5.6. Incidence des variations de périmètre

	2012		2011		2010	
	Nouvelles Editions de Films	Léonis Productions	Galaxy 7	Légende	Légende	
Prix payé		3 111	200	193	155	6 022
Trésorerie acquise		- 244	-	16	-	-
<b>INCIDENCE DES VARIATIONS DE PERIMETRE</b>		<b>2 867</b>	<b>200</b>	<b>209</b>	<b>155</b>	<b>6 022</b>



## 6. Autres informations

### 6.1. Effectif moyen ventilé par catégorie

Le tableau ci-dessous présente les effectifs des sociétés consolidées par la méthode de l'intégration globale.

	2012	2011	2010
Cadres	91	91	90
Agents de maîtrise	44	41	36
Employés	41	40	42
<b>EFFECTIF TOTAL</b>	<b>176</b>	<b>172</b>	<b>168</b>

### 6.2. Rémunérations des mandataires sociaux

Les principaux dirigeants, au sens de la norme IAS 24, comprennent les personnes qui sont, ou qui ont été au cours de l'exercice, membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale.

Les rémunérations brutes et avantages, avant prélèvements sociaux et fiscaux, alloués par Gaumont et liés à la fonction de mandataire social s'établissent de la façon suivante :

	2012	2011	2010
Rémunération brute totale <sup>(1)</sup>	2 724	2 646	1 908
Avantages postérieurs à l'emploi <sup>(2)</sup>	-	-	-
Indemnités de départ ou de fin de contrat	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-
Paiements sur la base d'actions <sup>(3)</sup>	-	-	-

(1) Rémunérations, primes, indemnités, jetons de présence et avantages en nature en charge au titre de l'exercice.

(2) Coûts des services rendus sur la période.

(3) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options de souscription d'actions de Gaumont.

Aucune rémunération et aucun jeton de présence n'ont été versés aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées ou contrôlantes au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune prime d'arrivée ou de départ ni d'aucun régime de retraite complémentaire.

## 6.3. Engagements et passifs éventuels

### Engagements hors état de la situation financière liés à l'activité courante

	31.12.12	31.12.11	31.12.10
<b>Engagements donnés</b>	<b>62 986</b>	<b>46 161</b>	<b>27 672</b>
Cessions de créances à titre de garantie d'emprunts	-	-	-
Garanties	-	-	23
Autres engagements donnés :			
• Contrats de recherche et conception de projets de films	1 305	207	1 200
• Production de films et développement de projets	61 209	44 819	26 449
• Engagements envers les salariés	472	1 135	-
<b>Engagements reçus</b>	<b>105 861</b>	<b>43 478</b>	<b>51 633</b>
Crédit autorisé non utilisé	49 331	32 000	36 000
Autres engagements reçus :			
• Achats de droits et financement de films et séries	56 530	11 478	15 633
• Traités reçues en garantie de créances clients	-	-	-

Les crédits autorisés non utilisés se répartissent de la manière suivante :

- k€ 29 000 sur la ligne de crédit de k€ 125 000 souscrite par Gaumont SA ;
- k€ 23 104 sur les crédits de production souscrits dans le cadre des activités américaines ;
- k€ 2 820 sur les autorisations de cessions Dailly.

Au 31 décembre 2012, Gaumont et ses filiales françaises sont engagées à investir dans la production de films et le développement de projets pour un montant de k€ 61 209. Parallèlement, le Groupe bénéficie d'engagements au titre d'achats de droits et d'apports en coproduction sur les films et séries françaises d'un montant de k€ 14 244, et d'engagements d'achats de droits sur les séries américaines pour k€ 42 286.

### Nantissements des actifs

En garantie de la convention de crédit revolving de k€ 125 000 conclue le 26 avril 2012, Gaumont a signé un acte de nantissement en faveur des prêteurs qui porte sur la totalité des actions détenues dans ses filiales Alphanim et Gaumont Télévision ainsi que sur les principaux titres de son catalogue de films.





## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Annexe aux comptes consolidés

En garantie du crédit de production de k\$ 51 791 souscrit le 1<sup>er</sup> juin 2012, le Groupe a nanti la totalité des actifs détenus par Ouroboros Productions Llc, société dédiée à la production de la série *Hemlock Grove* et détenue à 100 % par Gaumont International Television Llc.

En garantie du crédit de production de k\$ 35 993 souscrit le 31 août 2012, le Groupe a nanti la totalité des actifs détenus par Chiswick Productions Llc, société dédiée à la production de la série *Hannibal* et détenue à 100 % par Gaumont International Television Llc.

Type de nantissements/hypothèques	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Sur immobilisations incorporelles	210 627	-	-
Sur immobilisations corporelles	-	-	-
Sur immobilisations financières	26 686	90 013	90 013
Sur créances	4 051	-	-
Sur comptes de liquidités	4 785	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>246 149</b>	<b>90 013</b>	<b>90 013</b>

L'échéance de ces nantissements est identique à celle du crédit portant la garantie.

Type de nantissements/hypothèques	31.12.12	Échéance		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Sur immobilisations incorporelles	210 627	-	210 627	-
Sur immobilisations corporelles	-	-	-	-
Sur immobilisations financières	26 686	-	26 686	-
Sur créances	4 051	-	4 051	-
Sur comptes de liquidités	4 785	-	4 785	-
<b>TOTAL</b>	<b>246 149</b>	<b>-</b>	<b>246 149</b>	<b>-</b>

Le 6 juillet 2012, Gaumont a conclu un contrat de participation financière avec la Caisse des dépôts et consignations d'un montant global maximum de k€ 9 828, pour la restauration et la numérisation de 270 films du catalogue sur une période de 4 ans. Cette participation financière est remboursable au rythme des recettes générées par les films restaurés sur une durée maximum de 15 ans, et est garantie par le nantissement des éléments d'actifs concernés. Au 31 décembre 2012, aucune dette ni aucun nantissement n'ont été constatés. Le premier versement de la participation financière de la Caisse des dépôts et consignations est intervenu début 2013.

### Promesse d'hypothèque

Le Groupe n'a constitué aucune hypothèque sur ses actifs.

### Garanties de passif reçues

Gaumont bénéficie d'une garantie de passif qui lui a été donnée par les cédants des actions de la société Nouvelles Editions de Films, le 14 mai 2012, pour un montant de k€ 200, après prise en compte d'une franchise de k€ 50, qui expire :

- le 14 mai 2015, en ce qui concerne les déclarations relatives au caractère plein, entier et incontestable des droits de propriétés et/ou de copropriétés sur le catalogue de films transmis ;
- le 14 mai 2015, pour les réclamations en matière d'impôts et contributions, à raison des exercices clos jusqu'au 31 décembre 2011, ou le 31 janvier 2016 à raison de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2012, mais pour des redressements trouvant leur origine, leur source ou leur cause dans des faits, actes, circonstances ou décisions de gestion antérieurs au 14 mai 2012 ;
- le 14 novembre 2016, en ce qui concerne les autres réclamations d'indemnisation ou de paiement.

A titre de sûreté des engagements de garantie souscrits par les cédants de la Nouvelles Editions de Films, Gaumont bénéficie d'une caution de la société BNP Paribas aux termes de laquelle la banque s'engage à payer en lieu et place des cédants, toutes sommes que ceux-ci viendraient à devoir à Gaumont au titre des engagements de garantie donnés, à concurrence de k€ 150.

### Engagements complexes

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par le Groupe au 31 décembre 2012.

### Autres obligations contractuelles

Obligations contractuelles	31.12.12	Paiements dus par période		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Contrats de location simple	3 376	934	2 105	337
<b>TOTAL</b>	<b>3 376</b>	<b>934</b>	<b>2 105</b>	<b>337</b>

Ces obligations sont relatives à des contrats de location immobilière, en France et aux Etats-Unis.



## 6.4. Risques financiers

### Risque de crédit et de contrepartie

Le principal risque de crédit auquel le Groupe est exposé est un risque de défaillance de ses clients ou des partenaires financiers participant à la production des œuvres. Le Groupe opère en France et à l'international avec les principaux acteurs du marché et considère que son risque de crédit reste très limité.

Au 31 décembre 2012, l'exposition au risque de crédit se présente comme suit :

	31.12.12	En cours	Créances échues					+ de 360 jours
			- de 30 jours	de 31 à 60 jours	de 61 à 90 jours	de 91 à 180 jours	de 181 à 360 jours	
Créances clients nettes	37 554	31 016	1 427	1 309	1 117	1 419	706	560
Créances diverses nettes	12 671	12 621	-	-	-	-	-	50
<b>TOTAL</b>	<b>50 225</b>	<b>43 637</b>	<b>1 427</b>	<b>1 309</b>	<b>1 117</b>	<b>1 419</b>	<b>706</b>	<b>610</b>

### Risque de liquidité

La ligne de crédit de k€ 125 000 dont les principales caractéristiques sont décrites en note 3.12, est assortie de trois ratios financiers et à respecter semestriellement.

Le ratio R3 exige du Groupe une valeur de ses principaux actifs qui soit au moins égale à 2,5 fois le montant de ses dettes financières nettes. Les principaux actifs du Groupe comprennent le catalogue de films cinématographiques, les séries télévisuelles américaines, la quote-part détenue dans Les Cinémas Gaumont Pathé et dans Alphanim ainsi que les biens immeubles inscrits à l'actif du Groupe.

Le ratio R4 impose au Groupe de maintenir un niveau d'endettement inférieur à ses capitaux propres.

Le ratio R5 exige que le Groupe maintienne le chiffre d'affaires net moyen de son catalogue à un niveau au moins égal à 15 % de l'encours maximum du crédit à la date de calcul.

Au 31 décembre 2012, ces ratios sont respectés.

### Risques de marché

#### Risque de taux d'intérêt

En France, le Groupe finance ses productions et ses besoins généraux par le recours à une ligne de crédit à taux variable, souscrite auprès d'un pool bancaire.

Aux Etats-Unis, le Groupe finance ses productions par le recours à des crédits de production dédiés. Ces crédits, à taux variable, sont souscrits auprès de banques spécialisées dans le financement de la production télévisuelle.

Les principales caractéristiques de ces crédits sont exposées en note 3.12.

Au 31 décembre 2012, l'exposition du Groupe aux taux d'intérêts se présente de la manière suivante :

	31.12.12	Echéancier		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Actifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Actifs financiers à taux variable	10 754	10 754	-	-
Actifs financiers non exposés	-	-	-	-
<b>Actifs financiers <sup>(1)</sup></b>	<b>10 754</b>	<b>10 754</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Passifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Passifs financiers à taux variable	- 146 532	- 4 200	- 142 332	-
Passifs financiers non exposés	- 2 317	- 2 317	-	-
<b>Passifs financiers <sup>(2)</sup></b>	<b>- 148 849</b>	<b>- 6 517</b>	<b>- 142 332</b>	<b>-</b>

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

Le Groupe gère son exposition au risque de taux par le recours à des contrats d'échange ou de plafonnement de taux d'intérêts.



## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Annexe aux comptes consolidés

Au 31 décembre 2012, le Groupe a souscrit à des contrats d'échange de taux pour un montant nominal de k€ 55 000 et à des contrats d'options sur taux pour un montant nominal de k€ 10 000. Le détail des échéances de ces contrats est présenté ci-dessous.

	31.12.12	Echéancier			Valeur de marché
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Swaps de taux	55 000	25 000	30 000	-	- 1 517
Options sur taux	10 000	-	10 000	-	12
<b>TOTAL</b>	<b>65 000</b>	<b>25 000</b>	<b>40 000</b>	<b>-</b>	<b>- 1 505</b>

Compte tenu du portefeuille des couvertures de taux, l'exposition nette aux risques de taux se présente de la manière suivante :

	Total	Taux fixe	Taux variable	Non exposé
Actifs financiers <sup>(1)</sup>	10 754	-	10 754	-
Passifs financiers <sup>(2)</sup>	- 148 849	-	- 146 532	- 2 317
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>- 138 095</b>	<b>-</b>	<b>- 135 778</b>	<b>- 2 317</b>
« Couverture »	-	- 65 000	65 000	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>- 138 095</b>	<b>- 65 000</b>	<b>- 70 778</b>	<b>- 2 317</b>
Sensibilité <sup>(3)</sup>	- 708	-	- 708	-

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

(3) Impact en année pleine.

Si les taux d'intérêts variables augmentaient d'un point de base, le coût de l'endettement serait supérieur de k€ 708, soit une hausse de 15,19 %.

## Risque de change

Le Groupe se trouve exposé au risque de change opérationnel sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère probable. Lorsque le Groupe produit des films ou des séries télévisuelles hors du territoire national de la société productrice, il se trouve également exposé au risque de change sur les dépenses de production.

Au cours de l'exercice 2012, le chiffre d'affaires facturé en devises, dont la répartition figure ci-dessous, s'élève à k€ 14 320, soit 13,6 % du chiffre d'affaires total.

(en milliers d'euros)	Total	USD	CAD	GBP	CHF	JPY	ILS	AUD	Divers
Chiffre d'affaires	14 320	8 040	391	90	5 222	49	307	94	127

Le Groupe s'efforce d'assurer une couverture naturelle entre les flux d'encaissement et de décaissement de devises, mais étudie également au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change pour couvrir ce risque.



Au 31 décembre 2012, dans le cadre des productions de séries américaines, le Groupe a souscrit à des contrats à terme d'achats et de ventes de devises, lui permettant de se prémunir contre les variations futures de l'euro et du dollar canadien face au dollar.

	Devise	Contrepartie	Notionnel (en milliers de devise)	Échéance				Juste valeur (en milliers de dollars)
				- de 90 jours	de 90 à 180 jours	de 180 à 360 jours	+ de 360 jours	
Ventes à terme devises	CAD	USD	18 439	-	1 647	16 792	-	- 468
Ventes à terme devises	EUR	USD	2 358	27	478	1 853	-	- 73
Achats à terme devises	CAD	USD	- 6 445	- 6 445	-	-	-	- 170
<b>TOTAL</b>								<b>- 711</b>

Au 31 décembre 2012, l'exposition du Groupe au risque de change opérationnel se présente de la manière suivante.

	Risque lié aux variations de l'euro						Risque lié aux variations du dollar américain	
	Total (en milliers d'euros)	USD/EUR	CAD/EUR	GBP/EUR	HUF/EUR	CZK/EUR	Total (en milliers de dollars)	CAD/USD
Actifs	3 030	2 913	107	1	6	3	3 225	3 225
Passifs	10	10	-	-	-	-	- 446	- 446
Hors bilan	- 2 584	- 2 584	-	-	-	-	-	-
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>456</b>	<b>339</b>	<b>107</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>2 779</b>	<b>2 779</b>
« Couverture »	450	450	-	-	-	-	-	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>906</b>	<b>789</b>	<b>107</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>2 779</b>	<b>2 779</b>
Sensibilité	- 9	- 8	- 1	-	-	-	- 28	- 28

Une augmentation uniforme d'un centime d'euro contre chacune des devises aurait un impact négatif de k€ 9 sur le résultat net du Groupe, une augmentation d'un centime de dollar contre le dollar canadien aurait un impact négatif de k\$ 28 sur le résultat net du Groupe.

Le Groupe est exposé à un risque de change financier sur les comptes bancaires et les avances libellés dans une devise différente de la devise fonctionnelle de la société concernée. Le Groupe s'attache à maintenir les soldes de ses comptes en devises à un niveau bas, de manière à assurer une couverture naturelle entre les flux d'encaissement et de décaissement de devises, et à limiter au maximum les avances consenties en devises.





## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Annexe aux comptes consolidés

Au 31 décembre 2012, l'exposition du Groupe au risque de change financier se présente de la manière suivante :

	Risque lié aux variations de l'euro						Risque lié aux variations du dollar américain	
	Total <i>(en milliers d'euros)</i>	USD/EUR	CAD/EUR	GBP/EUR	HUF/EUR	CZK/EUR	Total <i>(en milliers de dollars)</i>	CAD/USD
Actifs	9 016	8 835	152	29	-	-	4 511	4 511
Passifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors bilan	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>9 016</b>	<b>8 835</b>	<b>152</b>	<b>29</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 511</b>	<b>4 511</b>
« Couverture »	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>9 016</b>	<b>8 835</b>	<b>152</b>	<b>29</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 511</b>	<b>4 511</b>
Sensibilité	- 90	- 88	- 2	-	-	-	- 45	- 45

Une augmentation uniforme d'un centime d'euro contre chacune des devises aurait un impact négatif de k€ 90 sur le résultat net du Groupe, une augmentation d'un centime de dollar contre le dollar canadien aurait un impact négatif de k\$ 45 sur le résultat net du Groupe.

Du fait de ses investissements dans des filiales implantées aux Etats-Unis, le Groupe se trouve également exposé à un risque de change lors de la conversion des comptes de ses filiales vers la devise de présentation des comptes consolidés. Les impacts liés à ce risque sont inscrits en capitaux propres du Groupe.

Au 31 décembre 2012, l'exposition du Groupe au risque de change lié à ses investissements à l'étranger se présente de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	USD/EUR
Actifs	63 994
Passifs	- 69 322
Hors bilan	41 260
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>35 933</b>
« Couverture »	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>35 933</b>
Sensibilité	- 359

Une augmentation uniforme d'un centime d'euro contre le dollar aurait un impact négatif de k€ 359 sur les capitaux propres du Groupe.

### Risque sur actions

Gaumont et ses filiales ne sont pas engagés dans des opérations boursières spéculatives.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, Gaumont a confié à Exane BNP Paribas l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers. Les moyens mis à disposition de ce contrat correspondent à une somme de k€ 300 versée en juillet 2010, augmentée de k€ 100 en novembre 2010. Au 31 décembre 2012, Gaumont détenait 6 662 actions propres correspondant aux titres négociés dans le cadre de son contrat de liquidité, représentant un investissement comptabilisé en diminution des capitaux propres de k€ 265.

Le risque de perte de valeur des titres autodétenus lié à la volatilité du cours de l'action Gaumont reste marginal, compte tenu des montants investis.

## 6.5. Instruments financiers

### Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change.

En 2012, le Groupe a eu recours à des contrats d'échange de taux, afin de réduire son exposition au taux Euribor, base de sa ligne de crédit et à des dérivés de change, en vue de réduire son exposition aux variations du dollar.



Les instruments financiers dérivés inclus dans l'état de la situation financière pour leur juste valeur à la date de clôture sont présentés ci-dessous.

	31.12.12		31.12.11		31.12.10	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Produits dérivés de taux	179	1 517	222	1 092	-	32
Produits dérivés de change	9	548	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>188</b>	<b>2 065</b>	<b>222</b>	<b>1 092</b>	<b>-</b>	<b>32</b>

Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés ont été enregistrées en résultat financier ou en autres éléments du résultat global, suivant les préconisations de la norme IAS 39.

	31.12.12	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Prime versée	31.12.11
Instruments financiers dérivés actifs	188	9	- 83	40	222
Instruments financiers dérivés passifs	- 2 065	- 973	-	-	- 1 092
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 877</b>	<b>- 964</b>	<b>- 83</b>	<b>40</b>	<b>- 870</b>

Les instruments financiers dérivés désignés comme instrument de couverture pour l'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêts présentent les caractéristiques suivantes :

	Commencement	Échéance	Notionnel (en k€)
Echange de taux d'intérêts	29.07.11	31.12.13	25 000
Echange de taux d'intérêts	29.07.11	31.12.15	20 000
Echange de taux d'intérêts	30.09.12	30.06.16	10 000
Option d'achat sur taux d'intérêts	30.09.12	30.06.15	10 000
<b>TOTAL</b>			<b>65 000</b>

La juste valeur nette de ces instruments au 31 décembre 2012 s'établit à k€ - 1 505. La part d'inefficacité reconnue en résultat de la période au titre du contrat d'option d'achat de taux d'intérêts s'élève à k€ 24.

Les instruments financiers dérivés désignés comme instrument de couverture pour l'exposition du Groupe aux variations des devises présentent les caractéristiques suivantes :

	Devise	Contrepartie	Notionnel (en milliers de devise)	Échéance			
				- de 90 jours	de 90 à 180 jours	de 180 à 360 jours	+ de 360 jours
Ventes à terme devises	CAD	USD	18 439	-	1 647	16 792	-
Ventes à terme devises	EUR	USD	2 358	27	478	1 853	-
Achats à terme devises	CAD	USD	- 6 445	- 6 445	-	-	-

La juste valeur nette de ces instruments au 31 décembre 2012 s'établit à k€ - 539. Aucune part d'inefficacité n'a été reconnue en résultat de la période.



## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Annexe aux comptes consolidés

### Instruments financiers par catégorie et niveau hiérarchique

Le tableau ci-dessous présente une comparaison par catégorie de valeurs comptables et de la juste valeur de tous les instruments financiers du Groupe.

Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur dans les comptes.

	31.12.12		Ventilation par catégorie d'instruments					Niveau hiérarchique
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	
Titres de participation non consolidés	3	3	-	3	-	-	-	na
Autres actifs financiers non courants	589	589	-	-	589	-	-	na
Autres actifs financiers courants	2 391	2 391	-	-	2 391	-	-	na
Instruments financiers dérivés actifs	188	188	-	-	-	-	188	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 754	10 754	10 754	-	-	-	-	1
<b>Actifs financiers</b>	<b>13 925</b>	<b>13 925</b>	<b>10 754</b>	<b>3</b>	<b>2 980</b>	<b>-</b>	<b>188</b>	
Dettes financières à plus d'un an	142 332	142 332	-	-	-	142 332	-	na
Dettes financières à moins d'un an	6 517	6 517	-	-	-	6 517	-	na
Instruments financiers dérivés passifs	2 065	2 065	-	-	-	-	2 065	2
<b>Passifs financiers</b>	<b>150 914</b>	<b>150 914</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>148 849</b>	<b>2 065</b>	

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont qualifiés d'actifs disponibles à la vente et sont maintenus à leur coût d'achat car leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable.

La valeur de marché des instruments financiers dérivés de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de la période (évaluation de niveau 2). Ces dérivés sont qualifiés d'instruments de couverture.

Le Groupe n'a opéré aucun transfert de niveau sur la période.

	31.12.11		Ventilation par catégorie d'instruments					Niveau hiérarchique
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	
Titres de participation non consolidés	3	3	-	3	-	-	-	na
Autres actifs financiers non courants	597	597	-	-	597	-	-	na
Autres actifs financiers courants	165	165	-	-	165	-	-	na
Instruments financiers dérivés actifs	222	222	-	-	-	-	222	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 391	7 391	7 391	-	-	-	-	1
<b>Actifs financiers</b>	<b>8 378</b>	<b>8 378</b>	<b>7 391</b>	<b>3</b>	<b>762</b>	<b>-</b>	<b>222</b>	
Dettes financières à plus d'un an	59	59	-	-	-	59	-	na
Dettes financières à moins d'un an	104 314	104 314	-	-	-	104 314	-	na
Instruments financiers dérivés passifs	1 092	1 092	-	-	-	-	1 092	2
<b>Passifs financiers</b>	<b>105 465</b>	<b>105 465</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>104 373</b>	<b>1 092</b>	



	31.12.10		Ventilation par catégorie d'instruments					Niveau hiérarchique
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	
Titres de participation non consolidés	3	3	-	3	-	-	-	na
Autres actifs financiers non courants	380	380	-	-	380	-	-	na
Autres actifs financiers courants	440	440	-	-	440	-	-	na
Instruments financiers dérivés actifs	-	-	-	-	-	-	-	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 457	4 457	4 457	-	-	-	-	1
<b>Actifs financiers</b>	<b>5 280</b>	<b>5 280</b>	<b>4 457</b>	<b>3</b>	<b>820</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
Dettes financières à plus d'un an	5 138	5 138	-	-	-	5 138	-	na
Dettes financières à moins d'un an	98 396	98 396	-	-	-	98 396	-	na
Instruments financiers dérivés passifs	32	32	-	-	-	-	32	2
<b>Passifs financiers</b>	<b>103 566</b>	<b>103 566</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>103 534</b>	<b>32</b>	

## 6.6. Secteurs opérationnels

### Information par activité

L'organisation du Groupe s'articule autour de ses différents métiers. Le groupe Gaumont opère dans trois domaines d'activité qui constituent ses secteurs opérationnels :

- la production et la distribution de films cinématographiques, qui comprend les différentes phases d'exploitation d'un film : distribution en salles, ventes aux chaînes de télévision et commercialisation en vidéo et en vidéo à la demande, tant en France qu'à l'international ;

- la production et la distribution de films et de séries d'animation et de fictions télévisuelles à travers ses filiales Alphanim, Gaumont Télévision et Gaumont International Television aux Etats-Unis ;
- l'exploitation de salles de cinéma *via* sa participation dans la société Les Cinémas Gaumont Pathé.

Les segments retenus dans l'information sectorielle sont identiques à ceux utilisés par le principal décideur opérationnel du Groupe, la Direction générale. Les secteurs opérationnels sont présentés sans regroupement.



## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Annexe aux comptes consolidés

### Compte de résultat

2012	Production cinéma	Production télévisuelle	Exploitation salles de cinéma	Non alloués	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>92 085</b>	<b>9 010</b>	<b>4 049</b>	-	<b>105 144</b>
Résultat des films cinématographiques et des séries télévisuelles	33 449	2 241	-	-	35 690
Frais de structure	- 25 131	- 6 893	-	-	- 32 024
Redevance de marque	-	-	4 049	-	4 049
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>8 318</b>	<b>- 4 652</b>	<b>4 049</b>	-	<b>7 715</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	- 203	- 441	-	-	- 644
Coût de l'endettement financier net	-	- 964	-	- 3 696	- 4 660
Autres produits et charges financiers	-	964	-	367	1 331
Quote-part du résultat net des entreprises associées	- 582	-	17 021	-	16 439
Impôts	54	1 039	-	-	1 093
<b>RESULTAT NET</b>	<b>7 587</b>	<b>- 4 054</b>	<b>21 070</b>	<b>- 3 329</b>	<b>21 274</b>

2011 <sup>(1)</sup>	Production cinéma	Production télévisuelle	Exploitation salles de cinéma	Non alloués	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>111 666</b>	<b>5 702</b>	<b>2 136</b>	-	<b>119 504</b>
Résultat des films cinématographiques et des séries télévisuelles	30 659	2 448	-	-	33 107
Frais de structure	- 24 380	- 5 574	-	-	- 29 954
Redevance de marque	-	-	2 136	-	2 136
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>6 279</b>	<b>- 3 126</b>	<b>2 136</b>	-	<b>5 289</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	- 17	673	-	-	656
Coût de l'endettement financier net	-	-	-	- 2 734	- 2 734
Autres produits et charges financiers	-	-	-	792	792
Quote-part du résultat net des entreprises associées	- 91	-	20 038	-	19 947
Impôts	1 787	889	-	4	2 680
<b>RESULTAT NET</b>	<b>7 958</b>	<b>- 1 564</b>	<b>22 174</b>	<b>- 1 938</b>	<b>26 630</b>

(1) Les informations incluent les impacts de l'application rétroactive de la norme IAS 19 révisée sur les frais de structure et la charge d'impôt.



2010 <sup>(1)</sup>	Production cinéma	Production télévisuelle	Exploitation salles de cinéma	Non alloués	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>93 235</b>	<b>8 717</b>	-	-	<b>101 951</b>
Résultat des films cinématographiques et des séries télévisuelles	10 184	5 798	-	-	15 982
Frais de structure	- 21 139	- 4 426	-	-	- 25 565
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>- 10 955</b>	<b>1 372</b>	-	-	<b>- 9 583</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	- 196	- 2 008	-	-	- 2 204
Coût de l'endettement financier net	-	-	-	- 2 593	- 2 593
Autres produits et charges financiers	-	-	-	1 293	1 293
Quote-part du résultat net des entreprises associées	-	-	25 166	-	25 166
Impôts	- 125	21	-	154	50
<b>RESULTAT NET</b>	<b>- 11 276</b>	<b>- 615</b>	<b>25 166</b>	<b>- 1 146</b>	<b>12 129</b>

(1) Les informations incluent les impacts de l'application rétroactive de la norme IAS 19 révisée sur les frais de structure et la charge d'impôt.



## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Annexe aux comptes consolidés

### Etat de la situation financière consolidée

2012	Production cinéma	Production télévisuelle	Exploitation salles de cinéma	Non alloués	Total
Ecart d'acquisition nets	491	13 794	-	-	14 285
Films et droits audiovisuels nets	63 009	61 825	-	-	124 834
Autres immobilisations incorporelles nettes	663	26	-	-	689
Immobilisations corporelles nettes	32 199	140	-	-	32 339
Participations dans des entreprises associées	5 624	-	219 044	-	224 668
Autres actifs financiers nets	308	284	-	-	592
Actifs d'impôts non courants	-	-	-	3 749	3 749
Stocks	524	-	-	-	524
Créances clients nettes	31 997	5 557	-	-	37 554
Actifs d'impôts courants	1 966	-	-	-	1 966
Autres créances nettes et autres actifs financiers courants	28 680	14 037	-	-	42 717
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 361	6 393	-	-	10 754
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>169 822</b>	<b>102 056</b>	<b>219 044</b>	<b>3 749</b>	<b>494 671</b>
Capitaux propres	-	-	-	267 276	267 276
Provisions non courantes	2 433	278	-	-	2 711
Passifs d'impôts non courants	-	-	-	1 167	1 167
Dettes financières à plus d'un an	-	47 860	-	94 472	142 332
Autres dettes non courantes	940	-	-	-	940
Provisions courantes	1 391	101	-	-	1 492
Dettes financières à moins d'un an	-	4 180	-	2 337	6 517
Fournisseurs	7 427	2 883	-	-	10 310
Passifs d'impôts courants	1	78	-	-	79
Autres dettes	50 595	11 252	-	-	61 847
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>62 787</b>	<b>66 632</b>	<b>-</b>	<b>365 252</b>	<b>494 671</b>
Investissements dans les films et droits audiovisuels	21 351	61 016	-	-	82 367



2011 <sup>(1)</sup>	Production cinéma	Production télévisuelle	Exploitation salles de cinéma	Non alloués	Total
Ecart d'acquisition nets	491	14 125	-	-	14 616
Films et droits audiovisuels nets	61 515	12 664	-	-	74 179
Autres immobilisations incorporelles nettes	490	1	-	-	491
Immobilisations corporelles nettes	31 282	172	-	-	31 454
Participations dans des entreprises associées	6 316	-	213 849	-	220 165
Autres actifs financiers nets	315	285	-	-	600
Actifs d'impôts non courants	-	-	-	2 221	2 221
Stocks	713	-	-	-	713
Créances clients nettes	63 488	4 774	-	-	68 262
Actifs d'impôts courants	1 535	101	-	-	1 636
Autres créances nettes et autres actifs financiers courants	18 294	9 212	2 136	-	29 642
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	7 391	7 391
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>184 439</b>	<b>41 334</b>	<b>215 985</b>	<b>9 612</b>	<b>451 370</b>
Capitaux propres	-	-	-	254 868	254 868
Provisions non courantes	1 899	164	-	-	2 063
Passifs d'impôts non courants	-	-	-	547	547
Dettes financières à plus d'un an	-	-	-	59	59
Autres dettes non courantes	1 436	-	-	-	1 436
Provisions courantes	1 812	101	-	-	1 913
Dettes financières à moins d'un an	-	-	-	104 314	104 314
Fournisseurs	11 231	973	-	-	12 204
Passifs d'impôts courants	-	78	-	-	78
Autres dettes	68 268	5 620	-	-	73 888
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>84 646</b>	<b>6 936</b>	<b>-</b>	<b>359 788</b>	<b>451 370</b>
Investissements dans les films et droits audiovisuels	24 933	10 625	-	-	35 558

(1) Les informations incluent les impacts de l'application rétroactive de la norme IAS 19 révisée sur la valeur des titres de participation dans des entreprises associées et les capitaux propres.

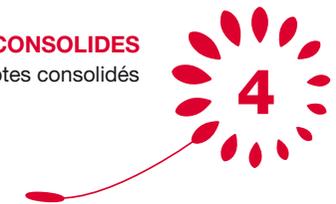


## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Annexe aux comptes consolidés

2010 <sup>(1)</sup>	Production cinéma	Production télévisuelle	Exploitation salles de cinéma	Non alloués	Total
Ecarts d'acquisition nets	491	14 575	-	-	15 066
Films et droits audiovisuels nets	72 729	7 003	-	-	79 732
Autres immobilisations incorporelles nettes	569	2	-	-	571
Immobilisations corporelles nettes	32 104	198	-	-	32 302
Participations dans des entreprises associées	6 572	-	203 445	-	210 017
Autres actifs financiers nets	293	89	-	-	382
Actifs d'impôts non courants	-	-	-	3 109	3 109
Stocks	516	-	-	-	516
Créances clients nettes	29 956	6 188	-	-	36 144
Actifs d'impôts courants	1 588	-	-	-	1 588
Autres créances nettes et autres actifs financiers courants	16 781	9 336	-	-	26 117
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	4 457	4 457
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>161 599</b>	<b>37 391</b>	<b>203 445</b>	<b>7 566</b>	<b>410 001</b>
Capitaux propres	-	-	-	229 965	229 965
Provisions non courantes	1 797	141	-	-	1 938
Passifs d'impôts non courants	-	-	-	2 773	2 773
Dettes financières à plus d'un an	-	-	-	5 138	5 138
Autres dettes non courantes	1 631	-	-	-	1 631
Provisions courantes	1 558	695	-	-	2 253
Dettes financières à moins d'un an	-	-	-	98 396	98 396
Fournisseurs	20 278	1 214	-	-	21 492
Passifs d'impôts courants	67	-	-	-	67
Autres dettes	42 260	4 088	-	-	46 348
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>67 591</b>	<b>6 138</b>	<b>-</b>	<b>336 272</b>	<b>410 001</b>
Investissements dans les films et droits audiovisuels	30 878	8 601	-	-	39 479

(1) Les informations incluent les impacts de l'application rétroactive de la norme IAS 19 révisée sur la valeur des titres de participation dans des entreprises associées et les capitaux propres.



## Information par zone géographique

### Chiffre d'affaires

Pour les trois périodes présentées, le chiffre d'affaires est réalisé en totalité par les sociétés françaises.  
Le chiffre d'affaires ci-dessous est ventilé par zone de commercialisation à la clientèle.

	2012	2011	2010
<b>France</b>	<b>66 608</b>	<b>101 796</b>	<b>73 331</b>
• Europe	29 709	10 743	18 875
• Amérique	4 771	3 358	5 387
• Asie/Russie	2 748	2 048	1 965
• Afrique/Moyen-Orient	1 082	612	752
• Reste du monde	226	947	1 641
<b>International</b>	<b>38 536</b>	<b>17 708</b>	<b>28 620</b>
<b>TOTAL</b>	<b>105 144</b>	<b>119 504</b>	<b>101 951</b>

### Actifs non courants

Les actifs non courants autres que les instruments financiers, les actifs d'impôts différés et les actifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, sont ventilés par zone d'implantation des sociétés consolidées.  
La répartition géographique des actifs non courants se présente de la manière suivante :

	31.12.12			31.12.11 <sup>(1)</sup>			31.12.10 <sup>(1)</sup>		
	France	Amérique	Total	France	Amérique	Total	France	Amérique	Total
Ecarts d'acquisition nets	14 285	-	14 285	14 616	-	14 616	15 066	-	15 066
Films et droits audiovisuels nets	76 736	48 098	124 834	74 091	88	74 179	79 732	-	79 732
Autres immobilisations incorporelles nettes	689	-	689	491	-	491	571	-	571
Immobilisations corporelles nettes	32 307	32	32 339	31 423	31	31 454	32 263	39	32 302
Participations dans des entreprises associées	224 261	407	224 668	219 750	415	220 165	210 017	-	210 017
Autres actifs financiers nets	571	21	592	578	22	600	361	21	382
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>348 849</b>	<b>48 558</b>	<b>397 407</b>	<b>340 949</b>	<b>556</b>	<b>341 505</b>	<b>338 010</b>	<b>60</b>	<b>338 070</b>

(1) Les informations incluent les impacts de l'application rétroactive de la norme IAS 19 révisée sur la valeur des titres de participation dans des entreprises associées.

Le Groupe n'est pas implanté hors de ces deux zones géographiques et ne détient aucun actif hors de ces territoires.



**Principaux clients du Groupe**

Les dix premiers clients du Groupe, principalement constitués des chaînes de télévision françaises et des distributeurs étrangers ayant acquis les droits du film *Intouchables*, représentent 49,2 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. La répartition du chiffre d'affaires entre les clients est très variable d'une année à l'autre.

En 2012, aucun autre client ne contribue individuellement à plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

**6.7. Honoraires des Commissaires aux comptes**

Les honoraires des Commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe au titre des exercices 2011 et 2012 sont les suivants :

	Total				Advolis				Ernst & Young			
	2012		2011		2012		2011		2012		2011	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Audit</b>												
<b>Certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>												
• Emetteur	204		211		77		79		127		132	
• Filiales intégrées	95		102		-		6		95		96	
<b>Missions accessoires</b>												
• Emetteur	-		-		-		-		-		-	
• Filiales intégrées	-		16		-		-		-		16	
<b>Sous-total</b>	<b>299</b>	<b>100 %</b>	<b>329</b>	<b>98 %</b>	<b>77</b>	<b>100 %</b>	<b>85</b>	<b>100 %</b>	<b>222</b>	<b>100 %</b>	<b>244</b>	<b>98 %</b>
<b>Autres prestations</b>												
<b>Juridique, fiscal, social</b>												
• Emetteur	-		-		-		-		-		-	
• Filiales intégrées	-		-		-		-		-		-	
<b>Autres</b>												
• Emetteur	-		-		-		-		-		-	
• Filiales intégrées	-		4		-		-		-		4	
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>0 %</b>	<b>4</b>	<b>2 %</b>	<b>-</b>	<b>0 %</b>	<b>-</b>	<b>0 %</b>	<b>-</b>	<b>0 %</b>	<b>4</b>	<b>2 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>299</b>	<b>100 %</b>	<b>333</b>	<b>100 %</b>	<b>77</b>	<b>100 %</b>	<b>85</b>	<b>100 %</b>	<b>222</b>	<b>100 %</b>	<b>248</b>	<b>100 %</b>

Le Groupe estime que l'information prévue par le Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, est de nature à répondre aux dispositions de l'article 222-8 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

**6.8. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, aucun événement susceptible d'être mentionné dans l'annexe n'est intervenu.



# Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

## Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Gaumont, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2.3 et 2.20 de l'annexe aux comptes consolidés qui décrivent le changement de méthode comptable résultant de l'application par anticipation de la norme IAS 19 révisée relative aux avantages du personnel.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les notes 1.2, 3.10, 3.12, 4.8 et 6.3 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les activités de production de séries télévisées destinées au marché américain, ainsi que les principaux traitements et impacts comptables de ces activités. Nous avons examiné les traitements retenus, et avons apprécié le caractère raisonnable des estimations utilisées, ainsi que le caractère approprié de l'information donnée dans ces notes ;

- votre Groupe procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition (cf. note 2.10) et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme. Nous avons revu les données et les hypothèses sur lesquelles sont fondées les principales estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie. Dans le cadre de notre audit, nous avons apprécié le caractère raisonnable de ces estimations ;
- comme indiqué dans la note 2.11 de l'annexe aux comptes consolidés, votre Groupe comptabilise en immobilisations incorporelles le coût des films répondant aux critères prévus par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et reconnaît à compter de l'exercice 2011 une valeur résiduelle pour certains films à large succès. Nous avons examiné les prévisions d'activité et de rentabilité justifiant la comptabilisation en immobilisations incorporelles ainsi que les modalités d'amortissement et de détermination de la valeur recouvrable des films. Nous nous sommes assurés que la note 2.11 fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 19 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS  
Patrick Iweins

ERNST & YOUNG et Autres  
Bruno Bizet







# 5

## COMPTES ANNUELS DE GAUMONT

<u>Bilan</u>	<u>122</u>	<u>Tableau des filiales et participations</u>	<u>151</u>
<u>Compte de résultat</u>	<u>124</u>	<u>Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels</u>	<u>152</u>
<u>Tableau des flux de trésorerie</u>	<u>125</u>		
<u>Annexe aux comptes annuels</u>	<u>126</u>		





# Bilan

## Actif

(en milliers d'euros)

	Note	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Films et droits audiovisuels nets	3.1	54 430	55 327	64 185
Autres immobilisations incorporelles nettes	3.2	3 290	3 033	3 767
Immobilisations corporelles nettes	3.3	9 899	8 730	7 782
Immobilisations financières nettes	3.4	114 132	104 483	105 328
<b>Actif immobilisé</b>		<b>181 751</b>	<b>171 573</b>	<b>181 062</b>
Créances clients nettes	3.5	29 994	61 338	26 136
Autres créances nettes	3.6	37 192	27 129	21 465
Instruments de trésorerie		36	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.7	3 366	3 471	3 251
<b>Actif circulant</b>		<b>70 588</b>	<b>91 938</b>	<b>50 852</b>
Comptes de régularisation actifs	3.12	2 767	1 046	1 499
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>255 106</b>	<b>264 557</b>	<b>233 413</b>



## Passif

(en milliers d'euros)

	Note	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Capital		34 180	34 180	34 180
Réserves		29 541	35 090	36 368
Report à nouveau		- 10 937	- 18 635	- 45 161
Résultat		12 814	7 697	26 527
Provisions réglementées		26 910	19 900	12 533
<b>Capitaux propres</b>	<b>3.8</b>	<b>92 508</b>	<b>78 232</b>	<b>64 447</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>3.9</b>	<b>3 577</b>	<b>3 245</b>	<b>3 118</b>
Dettes financières à long et moyen terme	3.10	96 000	-	5 000
Dettes financières à moins d'un an	3.10	892	99 233	94 886
Avances et acomptes reçus	3.11	1 641	101	133
Dettes fournisseurs	3.11	5 975	4 614	8 270
Dettes fiscales et sociales	3.11	7 334	8 825	5 754
Dettes sur immobilisations	3.11	2 497	6 196	11 502
Autres dettes	3.11	29 406	52 766	31 289
<b>Dettes</b>		<b>143 745</b>	<b>171 735</b>	<b>156 834</b>
Comptes de régularisation passifs	3.12	15 276	11 345	9 014
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>255 106</b>	<b>264 557</b>	<b>233 413</b>





# Compte de résultat

(en milliers d'euros)

	Note	2012	2011	2010
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4.1</b>	<b>89 103</b>	<b>100 883</b>	<b>79 142</b>
Subventions	4.2	3 183	6 565	4 863
Activation de coûts de films		8 948	10 639	10 786
Reprises de provisions et dépréciations	4.3	1 707	9 315	2 059
Transferts de charges		2 288	851	1 299
Autres produits	4.4	100	2 697	2 939
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>105 329</b>	<b>130 950</b>	<b>101 088</b>
Achats de marchandises		- 515	- 559	- 632
Autres achats et charges externes	4.5	- 17 705	- 21 642	- 35 256
Impôts, taxes et versements assimilés		- 2 726	- 2 517	- 2 128
Charges de personnel	4.6	- 14 386	- 14 540	- 12 280
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	4.7	- 26 209	- 36 945	- 51 304
Coûts de films		- 8 948	- 10 639	- 10 786
Autres charges	4.8	- 26 365	- 38 956	- 5 898
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>- 96 854</b>	<b>- 125 798</b>	<b>- 118 284</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>8 475</b>	<b>5 152</b>	<b>- 17 196</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>4.9</b>	<b>10 638</b>	<b>7 495</b>	<b>16 343</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>19 113</b>	<b>12 647</b>	<b>- 853</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>4.10</b>	<b>- 7 206</b>	<b>- 7 416</b>	<b>26 529</b>
Participation des salariés aux résultats		-	- 242	-
Impôts	4.11	907	2 708	851
<b>RESULTAT NET</b>		<b>12 814</b>	<b>7 697</b>	<b>26 527</b>



# Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Note	2012	2011	2010
<b>Opérations d'exploitation</b>				
Résultat de l'exercice		12 814	7 697	26 527
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5.1	27 677	47 301	18 548
Transferts au compte de charges à étaler, nettes d'amortissements		- 1 221	412	412
Résultat net des cessions d'immobilisations		175	-	4 330
Autres charges et produits calculés		- 5	- 36	-
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>39 440</b>	<b>55 374</b>	<b>49 817</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	5.2	2 716	- 17 658	- 7 094
<b>(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>42 156</b>	<b>37 716</b>	<b>42 723</b>
<b>Opérations d'investissement</b>				
Cessions d'immobilisations		492	2 023	2 925
Acquisitions d'immobilisations	5.3	- 31 137	- 32 337	- 41 024
Variation des dettes sur immobilisations	5.4	- 3 699	- 5 306	1 402
<b>(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>- 34 344</b>	<b>- 35 620</b>	<b>- 36 697</b>
<b>Opérations de financement</b>				
Dividendes versés aux actionnaires	3.8	- 5 547	- 1 280	- 1 281
Augmentation de capital	3.8	-	-	48
Variation des dettes financières	3.10	- 1 999	- 1 014	- 8 069
Instruments de trésorerie		- 36	-	-
<b>(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>- 7 582</b>	<b>- 2 294</b>	<b>- 9 302</b>
<b>(D) Incidence des fusions</b>	<b>5.5</b>	<b>7</b>	<b>57</b>	<b>-</b>
<b>VARIATION GLOBALE DE LA TRESORERIE : (A) + (B) + (C) + (D)</b>		<b>237</b>	<b>- 141</b>	<b>- 3 276</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		3 471	3 251	6 903
Soldes créditeurs de banques à l'ouverture		- 361	-	- 376
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>		<b>3 110</b>	<b>3 251</b>	<b>6 527</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3.7	3 366	3 471	3 251
Soldes créditeurs de banques à la clôture	3.10	- 19	- 361	-
<b>Trésorerie à la clôture</b>		<b>3 347</b>	<b>3 110</b>	<b>3 251</b>
<b>VARIATION GLOBALE DE LA TRESORERIE</b>		<b>237</b>	<b>- 141</b>	<b>- 3 276</b>



# Annexe aux comptes annuels

Note	Page	Note	Page	Note	Page
<b>1. Principaux événements de l'exercice.....</b>	<b>127</b>	<b>4. Notes sur le compte de résultat.....</b>	<b>141</b>	<b>5. Notes sur le tableau des flux de trésorerie.....</b>	<b>143</b>
<b>2. Principes et méthodes comptables.....</b>	<b>127</b>	4.1. Chiffre d'affaires.....	141	5.1. Détail des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations hors actifs circulants.....	143
<b>3. Notes sur le bilan.....</b>	<b>131</b>	4.2. Subventions.....	141	5.2. Variation du besoin en fonds de roulement net lié à l'activité.....	143
3.1. Films et droits audiovisuels.....	131	4.3. Reprises de provisions et dépréciations.....	141	5.3. Détail des acquisitions d'immobilisations.....	145
3.2. Autres immobilisations incorporelles.....	131	4.4. Autres produits.....	141	5.4. Variation des dettes sur immobilisations.....	145
3.3. Immobilisations corporelles.....	132	4.5. Autres achats et charges externes.....	141	5.5. Incidence des fusions.....	145
3.4. Immobilisations financières.....	133	4.6. Charges de personnel.....	141	<b>6. Autres informations.....</b>	<b>145</b>
3.5. Créances clients.....	133	4.7. Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations.....	141	6.1. Eléments concernant les entreprises liées.....	145
3.6. Autres créances.....	134	4.8. Autres charges.....	141	6.2. Effectif moyen ventilé par catégorie.....	146
3.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	134	4.9. Résultat financier.....	142	6.3. Rémunérations des mandataires sociaux.....	146
3.8. Capitaux propres.....	135	4.10. Résultat exceptionnel.....	142	6.4. Engagements et passifs éventuels.....	146
3.9. Provisions pour risques et charges.....	137	4.11. Impôts.....	142	6.5. Risques financiers.....	147
3.10. Dettes financières.....	139			6.6. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice.....	149
3.11. Autres dettes.....	140				
3.12. Comptes de régularisation.....	140				



## 1. Principaux événements de l'exercice

L'activité continue en 2012 d'être soutenue par le succès du film *Intouchables*. Toujours présent dans les salles au premier trimestre 2012, *Intouchables* totalise 19,4 millions d'entrées en France, dont 2,7 millions en 2012, et réalise plus de 30 millions d'entrées à l'international à fin décembre 2012. Il devient le plus grand succès à l'étranger pour un film en langue française.

Le 5 janvier 2012, la société Arkéion Films SAS a été dissoute sans liquidation par transmission universelle de patrimoine au profit de Gaumont SA. La marque Arkéion continue d'exister, en tant que marque commerciale, au sein du catalogue Gaumont.

Le 26 avril 2012, Gaumont a conclu une convention de crédit revolving pour un montant maximum de k€ 125 000 à échéance du 25 avril 2016, en renouvellement de la précédente ligne de crédit arrivant à échéance en septembre 2012. Cette ligne de crédit est destinée au financement des besoins généraux de Gaumont SA et de ses filiales.

Le 14 mai 2012, Gaumont a acquis la société Nouvelles Editions de Films SA (NEF), société fondée en 1956 par Louis Malle, et détentrice de la quasi-totalité de ses œuvres cinématographiques, et a procédé à sa transformation en SARL le 10 décembre 2012.

Le 6 juillet 2012, Gaumont a conclu avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC) un contrat de participation financière pour la restauration et la numérisation de 270 œuvres de son catalogue.

## 2. Principes et méthodes comptables

### 2.1. Principes généraux

Les comptes annuels de Gaumont sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France et en application des principes comptables spécifiques à l'industrie cinématographique.

Les états financiers individuels sont présentés en milliers d'euros notés k€ sauf indication contraire.

Les comptes annuels de Gaumont SA au 31 décembre 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 28 février 2013. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale mixte du 25 avril 2013.

### 2.2. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 2.3. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers individuels conduit la Direction de Gaumont à faire des estimations et à formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et passifs à la date d'arrêté des comptes que sur ceux des produits et charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir des expériences passées et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les montants définitifs qui figureront dans les futurs états financiers de Gaumont pourront être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations retenues concernent la valorisation des actifs corporels et incorporels, l'amortissement des films, l'évaluation des pertes de valeur sur les créances clients et autres créances, et les provisions pour risques et charges. Des précisions concernant ces estimations sont fournies dans les différentes notes ci-dessous.

### 2.4. Opérations en devises

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits au bilan à l'actif ou au passif en « Comptes de régularisation ». Les pertes de change latentes sont provisionnées.

### 2.5. Immobilisations incorporelles et corporelles

Seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront à Gaumont sont comptabilisés en immobilisations.

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles à durée de vie définie et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles à durée de vie définie et corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

### Films et droits audiovisuels

La valeur brute des films et droits audiovisuels, inscrite au bilan, correspond aux éléments suivants :

- productions de films dont Gaumont est producteur délégué, destinés à être exploités, en France ou à l'étranger, par tous procédés audiovisuels ;
- parts de coproductions françaises ou étrangères ;





## COMPTES ANNUELS DE GAUMONT

Annexe aux comptes annuels

- acquisitions de droits permettant l'exploitation d'une œuvre audiovisuelle ; et comprend, à partir de la fin du tournage :
- les montants investis nets des apports des coproducteurs dans les films, lorsque Gaumont est intervenu dans la production de l'œuvre comme producteur délégué ;
- les montants investis correspondant aux apports forfaitaires, lorsque Gaumont est intervenu dans la production en tant que coproducteur non délégué ;
- le montant d'acquisition de droits incorporels et corporels, lorsque Gaumont n'est pas intervenu dans la production de l'œuvre.

Le coût immobilisé des films comprend les frais financiers encourus pendant la période de production, ainsi qu'une quote-part de frais de structure qui sont directement rattachables aux productions.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice sur recettes nettes totales. Les recettes nettes totales comprennent, sur une durée de dix ans d'exploitation, la part revenant à Gaumont des recettes nettes acquises dans l'exercice et des recettes nettes provisionnelles. Les recettes provisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes nettes provisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance de recettes.

De même, une dépréciation peut être comptabilisée sur les productions en cours s'il s'avère que le budget initialement prévu fait l'objet d'un dépassement significatif ou si, pour des films ayant été exploités entre la clôture et l'arrêt des comptes, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement.

Depuis l'exercice 2011, une valeur résiduelle est affectée aux films, produits postérieurement à l'année 2001, ayant rencontré un large succès et pour lesquels Gaumont anticipe des recettes futures bien au-delà de dix années. Cette valeur, qui vient en déduction de la valeur amortissable du film, est fonction du nombre d'entrées réalisées lors de son exploitation en salles et de ses caractéristiques artistiques. La justification du caractère recouvrable de cette valeur résiduelle est revue lors de chaque clôture dans les conditions applicables à toutes les immobilisations incorporelles.

### Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires sont la différence entre les amortissements comptabilisés selon les règles énoncées ci-dessus et les amortissements fiscaux calculés selon les règles relatives à l'amortissement des films définies par la Direction générale des impôts.

### Frais préliminaires

Les frais préliminaires représentent les dépenses engagées avant la décision de mise en production, telles que recherches de sujets, talents et repérages nécessaires au développement des projets. Ces frais sont enregistrés en charges de l'exercice.

### Encours de production

Les encours de production centralisent l'ensemble des coûts directs et des frais financiers engagés pour produire le film jusqu'à la fin du tournage, ainsi qu'une quote-part de frais de structure directement rattachables aux productions.

### Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent :

- les logiciels acquis, amortis sur trois ans ;
- les malis techniques dégagés lors d'opérations de transmission universelle de patrimoine ;
- les droits musicaux, amortis sur deux ans : 75 % la première année et 25 % la suivante, ou linéairement sur cinq ans dans le cas de rachat de catalogue.

### Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition, à l'exception de certaines immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 et ayant fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 1978.

La période d'amortissement des immobilisations est fondée sur leur durée prévue d'utilisation.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

#### Durées d'utilisation (en années)

Constructions	25 à 40 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles	4 à 8 ans

## 2.6. Immobilisations financières

### Titres de participation

Ils représentent les intérêts de Gaumont dans le capital de sociétés. Les titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition, incluant les frais d'acquisition. La nécessité de constater une dépréciation est appréciée par comparaison entre le coût historique d'acquisition et la valeur actuelle. La valeur actuelle est égale, soit à la valeur d'utilité pour les participations liées au métier du cinéma et de l'audiovisuel, soit à la valeur des capitaux propres pour les autres participations. La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie actualisés, retraités de la dette nette, prenant en compte :

- les flux de trésorerie correspondant aux plans établis sur des périodes de 2 ans minimum ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance et sur une durée définie ou indéfinie spécifique à chaque activité ;
- l'actualisation des flux est effectuée selon des taux appropriés à la nature des activités.



### Actions propres et espèces affectées au contrat de liquidité

A la clôture de l'exercice, une dépréciation est constatée si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat. Cette valeur d'inventaire est constituée par le cours moyen de Bourse du dernier mois avant la clôture.

### Créances rattachées à des participations, prêts, dépôts et cautionnements

Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû et la part des intérêts courus à la date de clôture. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

## 2.7. Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale déduction faite des dépréciations sur les montants non recouvrables. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme irrécouvrables.

## 2.8. Instruments de trésorerie

Gaumont utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change. Ces instruments comprennent notamment des contrats d'échange de taux d'intérêt et des options de change et de taux.

Les montants nominaux des contrats ne sont pas comptabilisés au bilan. Ils font l'objet d'engagements s'ils sont susceptibles d'être payés. Les variations de valeur des contrats sont enregistrées de manière différente selon qu'elles s'inscrivent dans le cadre d'opérations de couverture ou d'autres opérations.

### Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les variations de valeur des contrats négociés sur les marchés organisés, constatées par la liquidation quotidienne des marges débitrices et créditrices, sont portées au compte de résultat en charges ou produits financiers.

### Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

Une opération n'est qualifiée de couverture que si elle présente toutes les caractéristiques suivantes :

- les contrats ou options de taux d'intérêt achetés ou vendus ont pour effet de réduire le risque de variation de valeur affectant l'élément couvert ou un ensemble d'éléments homogènes ;
- l'élément couvert peut être un actif, un passif, un engagement existant ou une transaction future non encore matérialisée par un engagement si cette transaction est définie avec précision et possède une probabilité suffisante de réalisation ;
- l'identification du risque à couvrir est effectuée après la prise en compte des autres actifs, passifs et engagements ;
- une corrélation est établie entre les variations de valeur de l'élément couvert et celles du contrat de couverture, ou celles de l'instrument financier sous-jacent s'il s'agit d'options de taux d'intérêt.

Les contrats qualifiés de couverture sont identifiés et traités comptablement en tant que tels dès leur origine et conservent cette qualification jusqu'à leur échéance ou dénouement.

Les variations de valeur des options, constatées sur les marchés organisés, sont enregistrées dans un compte d'instruments de trésorerie puis rapportées au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et charges sur cet élément.

Lors de la sortie de l'élément couvert, le montant des variations de valeur enregistrées en compte d'attente jusqu'à cette date est intégralement rapporté au compte de résultat et, si l'opération de couverture n'est pas dénouée, les variations ultérieures concernant cette opération sont traitées comme des instruments non qualifiés de couverture.

## 2.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les caisses et les parts d'OPCVM de trésorerie qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

## 2.10. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est constituée dès lors que Gaumont a une obligation actuelle résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

## 2.11. Engagements de retraite et assimilés

### Provisions pour indemnités de fin de carrière

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite de Gaumont vis-à-vis de ses salariés, et est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par la convention collective de Gaumont.

Cet engagement est calculé par des actuaires indépendants, selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, conformément à la Recommandation CNC n° 2003-R.01, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- d'une hypothèse de date à la retraite fixée à soixante-trois ans pour les cadres et agents de maîtrise et soixante-deux ans pour les employés ;
- du taux de rotation ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;





## COMPTES ANNUELS DE GAUMONT

Annexe aux comptes annuels

- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture, basé sur le taux des obligations à long terme du secteur privé (« Euro zone AA rated corporate bonds + 10 years »).

Gaumont adopte la méthode conduisant à comptabiliser par résultat de façon systématique tous les écarts actuariels générés sur la période en cours.

### Gratifications liées à l'ancienneté

Gaumont évalue également ses engagements liés aux primes accordées sous réserve de certaines conditions d'ancienneté. La valeur de ses engagements est calculée en appliquant la méthode et les hypothèses utilisées pour les évaluations des indemnités de fin de carrière décrites ci-dessus.

### 2.12. Soficas

Les « parts producteurs » des Soficas garanties par Gaumont sont inscrites pour leur valeur nominale au passif du bilan au poste « Autres dettes ». Les reversements des parts de recettes auxquelles elles ont droit sont imputés directement sur ce poste.

### 2.13. Chiffre d'affaires

Les recettes liées à l'exploitation des films sont constatées dès lors que les droits sont ouverts conformément aux critères suivants :

#### Salles France

Les locations de films aux salles de cinéma sont constatées sur la base des entrées en salles hebdomadaires.

#### Vidéo France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles.

A la clôture, une provision est constatée au titre des retours estimés et des remises accordées aux clients. Cette provision est comptabilisée en diminution du chiffre d'affaires.

#### Vidéo à la demande France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits en vidéo à la demande locative est pris en compte sur la base des actes payants mensuels ou des minimums garantis.

#### Télévision France

Les cessions de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages économiques ont été transférés. Ce transfert est réputé avoir eu lieu lorsque les conditions suivantes sont cumulativement remplies :

- signature des contrats ;
- acceptation du matériel de diffusion ;

- ouverture des droits.

Une exception est faite dans le cas des préventes pour lesquelles les risques et avantages économiques sont transférés à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, sous réserve de la signature des contrats et de l'acceptation du matériel de diffusion.

### International

Les recettes liées aux ventes de droits à l'international sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages économiques ont été transférés. Ce transfert est réputé avoir eu lieu lorsque les conditions suivantes sont cumulativement remplies :

- signature des contrats ;
- acceptation du matériel de diffusion ;
- ouverture des droits ;
- et, réception des redevances de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client.

Une exception est faite dans le cas des préventes pour lesquelles les risques et avantages économiques sont transférés à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, sous réserve de la signature des contrats et de l'acceptation du matériel de diffusion.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est inscrit en produits constatés d'avance au bilan au poste « Comptes de régularisation passifs ».

### 2.14. Soutien financier automatique du Centre national du cinéma et de l'image animée

Les films sont générateurs de soutien financier du fait de leur exploitation commerciale en salles, à la télévision et en vidéo physique. Le soutien financier à la production et à la distribution est enregistré au même rythme que le chiffre d'affaires des films qui le génère. Il est comptabilisé à l'actif du bilan au poste « Autres créances » en contrepartie d'une subvention d'exploitation. Le fonds de soutien investi dans la production de nouveaux films est comptabilisé en diminution du poste « Autres créances ».

### 2.15. Autres subventions

Les subventions perçues, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont enregistrées en profit au poste « Subventions » à compter de la date de première exploitation en salles des œuvres cinématographiques qu'elles concernent.

### 2.16. Crédit d'impôt cinéma

Le crédit d'impôt cinéma, octroyé à compter de l'exercice 2004, visant à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres cinématographiques, est constaté sous la rubrique « Impôts ».



## 2.17. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges résultant d'événements ou opérations clairement distincts des activités ordinaires de Gaumont sont considérés comme des éléments exceptionnels. Les activités ordinaires recouvrent toutes les activités dans lesquelles Gaumont est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes que la société assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

## 3. Notes sur le bilan

### 3.1. Films et droits audiovisuels

	Mouvements de la période				31.12.11	31.12.10
	31.12.12	+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Films et droits audiovisuels	1 515 797	20 038	- 9	114	1 495 654	1 470 646
Productions en cours	1 313	1 313	-	-	-	-
<b>Valeur brute</b>	<b>1 517 110</b>	<b>21 351</b>	<b>- 9</b>	<b>114</b>	<b>1 495 654</b>	<b>1 470 646</b>
Films et droits audiovisuels	- 1 462 372	- 22 076	9	- 112	- 1 440 193	- 1 405 946
<b>Amortissements</b>	<b>- 1 462 372</b>	<b>- 22 076</b>	<b>9</b>	<b>- 112</b>	<b>- 1 440 193</b>	<b>- 1 405 946</b>
Films et droits audiovisuels	- 308	- 308	134	-	- 134	- 515
Productions en cours	-	-	-	-	-	-
<b>Dépréciations</b>	<b>- 308</b>	<b>- 308</b>	<b>134</b>	<b>-</b>	<b>- 134</b>	<b>- 515</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>54 430</b>	<b>- 1 033</b>	<b>134</b>	<b>2</b>	<b>55 327</b>	<b>64 185</b>

(1) Virements de poste à poste, fusions et apports.

Au 31 décembre 2012, l'augmentation de la valeur brute des films et droits audiovisuels est essentiellement liée aux investissements dans les films sortis au cours de l'exercice 2012 et dans les films dont le tournage est terminé et qui sortiront au cours de l'année 2013.

Les investissements de l'exercice incluent également k€ 1 466 au titre de la restauration et de la numérisation de films du catalogue, investissements s'inscrivant pour l'essentiel dans le cadre de la convention conclue avec la Caisse des dépôts et consignations.

Au 31 décembre 2012, une dépréciation a été constatée à hauteur de k€ 308 pour un film dont les recettes estimées ne couvrent pas la valeur à l'actif.

Les productions en cours au 31 décembre 2012 sont *Belle et Sébastien* de Nicolas Vanier, et *Mea culpa* de Fred Cavayé.

### 3.2. Autres immobilisations incorporelles

	Mouvements de la période				31.12.11	31.12.10
	31.12.12	+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	1 267	292	- 3	14	964	828
Malis de confusion	6 096	-	-	491	5 605	5 605
Autres droits incorporels	747	-	-	-	747	707
Immobilisations incorporelles en cours	80	80	-	-	-	-
<b>Valeur brute</b>	<b>8 190</b>	<b>372</b>	<b>- 3</b>	<b>505</b>	<b>7 316</b>	<b>7 140</b>
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	- 832	- 171	1	- 14	- 648	- 537
Malis de confusion	- 3 389	- 432	-	-	- 2 957	- 2 184
Autres droits incorporels	- 679	- 1	-	-	- 678	- 652
<b>Amortissements, Dépréciations</b>	<b>- 4 900</b>	<b>- 604</b>	<b>1</b>	<b>- 14</b>	<b>- 4 283</b>	<b>- 3 373</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>3 290</b>	<b>- 232</b>	<b>- 2</b>	<b>491</b>	<b>3 033</b>	<b>3 767</b>

(1) Virements de poste à poste, fusions et apports.



Détail des malis de confusion

	31.12.12	Mouvements de la période			31.12.11	31.12.10
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Les Films du Livradois	935	-	-	-	935	935
Gaumont Images 2	519	-	-	-	519	519
LGM Participations	1 473	-	-	-	1 473	1 473
Autrement Productions	2 678	-	-	-	2 678	2 678
Arkéion Films	491	-	-	491	-	-
<b>Valeur brute</b>	<b>6 096</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>491</b>	<b>5 605</b>	<b>5 605</b>
Les Films du Livradois	- 772	- 94	-	-	- 678	- 584
Gaumont Images 2	- 519	-	-	-	- 519	- 519
LGM Participations	- 1 196	- 61	-	-	- 1 135	- 635
Autrement Productions	- 804	- 179	-	-	- 625	- 446
Arkéion Films	- 98	- 98	-	-	-	-
<b>Dépréciations</b>	<b>- 3 389</b>	<b>- 432</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 2 957</b>	<b>- 2 184</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>2 707</b>	<b>- 432</b>	<b>-</b>	<b>491</b>	<b>2 648</b>	<b>3 421</b>

(1) Virements de poste à poste, fusions et apports.

Les malis de confusion sont généralement affectés au catalogue de films et amortis linéairement. Lorsqu'ils concernent des films produits par Gaumont non encore amortis, leur mode de dépréciation suit la méthode d'amortissement des films et droits audiovisuels sous-jacents. Des tests de dépréciation sont réalisés en cas d'apparition d'indices de perte de valeur.

3.3. Immobilisations corporelles

	31.12.12	Mouvements de la période			31.12.11	31.12.10
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Terrains	4 621	-	-	-	4 621	3 090
Constructions et agencements	22 233	1 574	- 900	18	21 541	21 366
Matériel d'exploitation	1 569	129	- 35	58	1 417	1 378
Autres immobilisations corporelles	3 819	632	- 7	12	3 182	3 376
Immobilisations corporelles en cours	5	5	-	- 18	18	12
<b>Valeur brute</b>	<b>32 247</b>	<b>2 340</b>	<b>- 942</b>	<b>70</b>	<b>30 779</b>	<b>29 222</b>
Terrains	- 310	-	-	-	- 310	- 310
Constructions et agencements	- 17 638	- 664	697	-	- 17 671	- 16 979
Matériel d'exploitation	- 1 377	- 74	35	- 30	- 1 308	- 1 237
Autres immobilisations corporelles	- 3 023	- 258	7	- 12	- 2 760	- 2 914
<b>Amortissements, dépréciations</b>	<b>- 22 348</b>	<b>- 996</b>	<b>739</b>	<b>- 42</b>	<b>- 22 049</b>	<b>- 21 440</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>9 899</b>	<b>1 344</b>	<b>- 203</b>	<b>28</b>	<b>8 730</b>	<b>7 782</b>

(1) Virements de poste à poste, fusions et apports.



### 3.4. Immobilisations financières

	31.12.12	Mouvements de la période			31.12.11	31.12.10
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Titres de participation	120 354	3 203	-	- 1 359	118 510	112 641
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	2 265
<i>dont intérêts courus à recevoir</i>	-	-	-	-	-	7
Prêts	3 682	3 535	- 20	-	167	186
<i>dont intérêts courus à recevoir</i>	107	107	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	46	3	-	-	43	43
Espèces - contrat de liquidité	51	136	- 124	-	39	50
Actions propres - contrat de liquidité	265	197	- 229	-	297	343
Autres immobilisations financières	1	-	- 91	-	92	390
<b>Valeur brute</b>	<b>124 399</b>	<b>7 074</b>	<b>- 464</b>	<b>- 1 359</b>	<b>119 148</b>	<b>115 918</b>
Titres de participation	- 10 252	-	3 475	898	- 14 625	- 10 550
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Actions propres - contrat de liquidité	- 15	- 15	40	-	- 40	- 40
<b>Dépréciations</b>	<b>- 10 267</b>	<b>- 15</b>	<b>3 515</b>	<b>898</b>	<b>- 14 665</b>	<b>- 10 590</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>114 132</b>	<b>7 059</b>	<b>3 051</b>	<b>- 461</b>	<b>104 483</b>	<b>105 328</b>

(1) Virements de poste à poste, fusions et apports.

Les principales variations des valeurs brutes du poste titres de participation concernent :

- l'acquisition, le 14 mai 2012, de 100 % des titres de la société Nouvelles Editions de Films (NEF), fondée en 1956 et détentrice de la quasi-totalité des œuvres cinématographiques de Louis Malle, pour un prix, hors frais d'acquisition, de k€ 3 111 ;
- la transmission universelle de patrimoine de la société Arkéion Films SAS en date du 5 janvier 2012.

La reprise de dépréciation de la période concerne la filiale Alphanim et fait suite à l'amélioration des perspectives d'activité. Le solde des dépréciations de titres au 31 décembre 2012 porte essentiellement sur les sociétés Alphanim SA et Les Films du Dauphin SARL.

Les prêts concernent un crédit de production s'élevant à k\$ 4 522, consenti à Chiswick Productions filiale de Gaumont International Television, dans le cadre des activités américaines.

### 3.5. Créances clients

	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Valeur brute	30 007	61 349	26 151
<i>dont produits à recevoir</i>	13 683	23 356	7 982
Dépréciations	- 13	- 11	- 15
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>29 994</b>	<b>61 338</b>	<b>26 136</b>
Echéances :			
• à moins de 1 an	29 764	60 658	24 591
• de 1 à 5 ans	243	691	1 560
• à plus de 5 ans	-	-	-

Le niveau des créances particulièrement élevé au 31 décembre 2011, était lié au succès du film *Intouchables* sorti en salle fin 2011. Ces créances ont été encaissées début 2012.

#### Détail des dépréciations

	31.12.12	Mouvements de la période			31.12.11	31.12.10
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Dépréciations des comptes clients	- 13	-	-	- 2	- 11	- 15
<b>TOTAL DEPRECIATIONS</b>	<b>- 13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 2</b>	<b>- 11</b>	<b>- 15</b>

(1) Virements de poste à poste, fusions et apports.





### 3.6. Autres créances

	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Avances et acomptes versés	2 515	2 086	578
Créances sociales	1	10	1
<i>dont produits à recevoir</i>	-	7	1
Créances fiscales	14 534	12 475	7 905
<i>dont produits à recevoir</i>	-	-	-
Comptes courants	11 176	7 193	15 409
<i>dont produits à recevoir</i>	57	50	18
Créances diverses	13 641	7 279	8 140
<i>dont produits à recevoir</i>	-	195	723
<b>Valeur brute</b>	<b>41 867</b>	<b>29 043</b>	<b>32 033</b>
Comptes courants	- 3 000	-	- 8 913
Créances diverses	- 1 675	- 1 914	- 1 655
<b>Dépréciations</b>	<b>- 4 675</b>	<b>- 1 914</b>	<b>- 10 568</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>37 192</b>	<b>27 129</b>	<b>21 465</b>
Echéances :			
• à moins de 1 an	41 867	29 043	32 033
• de 1 à 5 ans	-	-	-
• à plus de 5 ans	-	-	-

L'augmentation des comptes courants est liée aux avances de trésorerie consenties par Gaumont SA à ses filiales de production de fictions télévisuelles en France et aux Etats-Unis, afin de soutenir les développements de leurs nombreux projets. Ces avances sont effectuées dans le cadre des conventions de gestion de trésorerie du Groupe.

Les créances diverses correspondent essentiellement à des avances de production pour des films en attente de visas et qui sortiront en 2013. Ce poste est fortement dépendant du calendrier de sorties des films.

### Détail des dépréciations

	31.12.12	Mouvements de la période			31.12.11	31.12.10
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Dépréciation des comptes courants	- 3 000	- 3 000	-	-	-	- 8 913
Dépréciation des créances diverses	- 1 675	- 142	383	- 2	- 1 914	- 1 655
<b>TOTAL DEPRECIATIONS</b>	<b>- 4 675</b>	<b>- 3 142</b>	<b>383</b>	<b>- 2</b>	<b>- 1 914</b>	<b>- 10 568</b>

(1) Virements de poste à poste, fusions et apports.

La dépréciation de l'exercice concerne la filiale française Gaumont Télévision SAS.

### 3.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Comptes bancaires et autres disponibilités	3 366	3 471	3 251
<i>dont intérêts courus à recevoir</i>	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 366</b>	<b>3 471</b>	<b>3 251</b>



### 3.8. Capitaux propres

	Mouvements de l'exercice				31.12.11	31.12.10
	31.12.12	Affectation AGO du 03.05.12	+	-		
Capital	34 180	-	-	-	34 180	34 180
Prime d'émission	18 776	-	-	-	18 776	18 776
Prime de fusion	2 787	-	-	-	2 787	2 787
Boni de confusion	1 275	-	-	-	1 275	1 275
Prime de conversion d'obligations en actions	12	-	-	-	12	12
Écarts de réévaluation	358	-	-	-	358	358
Réserves	6 335	- 5 547	-	-	11 882	13 162
Report à nouveau	- 10 938	7 697	-	-	- 18 635	- 45 162
Résultat de l'exercice	12 814	- 7 697	12 814	-	7 697	26 527
Provisions réglementées	26 910	-	7 077	- 67	19 900	12 532
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>92 509</b>	<b>- 5 547</b>	<b>19 891</b>	<b>- 67</b>	<b>78 232</b>	<b>64 447</b>

Aucune levée d'options de souscription d'actions n'est intervenue durant l'exercice.

Compte tenu des amortissements économiques comptabilisés sur l'actif « Films et droits audiovisuels », l'application des règles fiscales a généré sur l'exercice une dotation aux amortissements dérogatoires de k€ 6 801.

### Composition du capital

Au 31 décembre 2012 le capital social de Gaumont SA est constitué de 4 272 530 actions d'une valeur nominale de € 8, entièrement libérées.

	Mouvements de la période			
	31.12.12	+	-	31.12.11
Nombre de titres	4 272 530	-	-	4 272 530
Nominal	€ 8	€ 8	€ 8	€ 8
<b>CAPITAL (en euros)</b>	<b>34 180 240</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>34 180 240</b>

### Dividendes

Le montant des dividendes versés par Gaumont SA au cours des trois derniers exercices est le suivant :

(en euros)	2012	2011	2010
Dividendes versés	5 546 803	1 279 886	1 281 455
Soit par action	€ 1,30	€ 0,30	€ 0,30





**Options de souscription d'actions**

Depuis décembre 1987, Gaumont SA a institué huit plans d'options de souscription d'actions au profit d'un certain nombre de ses salariés, et notamment de ses cadres dirigeants, à l'exception du Président du Conseil d'administration qui ne bénéficie d'aucun plan.

L'Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire de Gaumont SA du 3 mai 2012 a fait procéder le 10 mai 2012 à un versement de dividende de € 1,30 par action, par prélèvement sur les réserves libres de Gaumont. Conformément aux dispositions légales prévues pour préserver l'intégralité des droits des salariés, un ajustement du prix d'offre et du nombre d'actions restant à souscrire a été effectué.

L'impact de cet ajustement sur les plans d'options toujours en cours au 31 décembre 2012 est précisé dans le tableau ci-dessous.

Plan	Attributions initiales		Attributions ajustées		Options à la fin de la période			
	Prix	Nombre	Prix	Nombre	Annulées	Souscrites	Valides	Exercibles
Plan V (février 1996)	€ 50,31	104 000	€ 47,59	109 999	40 193	61 447	8 359	8 359
Plan VI (mars 1998)	€ 64,03	168 000	€ 60,57	177 722	85 715	76 129	15 878	15 878
Plan VII (avril 2002)	€ 48,00	165 000	€ 45,41	174 658	110 879	40 970	22 809	22 809
Plan VIII (février 2005)	€ 64,00	196 750	€ 60,66	208 189	78 572	2 117	127 500	127 500
<b>TOTAL</b>		<b>633 750</b>		<b>670 568</b>	<b>315 359</b>	<b>180 663</b>	<b>174 546</b>	<b>174 546</b>

L'évolution des options en cours de validité est présentée dans les tableaux suivants :

Plan	Date d'attribution	Période d'exercice		31.12.12	Mouvements de la période				31.12.11
		début	fin		Ajustées	Attribuées	Annulées	Souscrites	
Plan V	15.02.96	15.02.01	14.02.46	8 359	253	-	-	-	8 106
Plan VI	12.03.98	12.03.03	11.03.48	15 878	480	-	- 1 027	-	16 425
Plan VII	09.04.02	09.04.06	08.04.46	22 809	711	-	- 552	-	22 650
Plan VIII	28.02.05	28.02.09	27.02.49	127 500	3 876	-	- 1 059	-	124 683
<b>TOTAL</b>				<b>174 546</b>	<b>5 320</b>	<b>-</b>	<b>- 2 638</b>	<b>-</b>	<b>171 864</b>

Plan	Date d'attribution	Période d'exercice		31.12.11	Mouvements de la période				31.12.10
		début	fin		Ajustées	Attribuées	Annulées	Souscrites	
Plan V	15.02.96	15.02.01	14.02.46	8 106	54	-	-	-	8 052
Plan VI	12.03.98	12.03.03	11.03.48	16 425	125	-	- 2 053	-	18 353
Plan VII	09.04.02	09.04.06	08.04.46	22 650	174	-	- 1 448	-	23 924
Plan VIII	28.02.05	28.02.09	27.02.49	124 683	871	-	- 2 054	-	125 866
<b>TOTAL</b>				<b>171 864</b>	<b>1 224</b>	<b>-</b>	<b>- 5 555</b>	<b>-</b>	<b>176 195</b>



### 3.9. Provisions pour risques et charges

	31.12.12	Mouvements de la période				31.12.11	31.12.10
		Dotations	Utilisations	Reprises <sup>(1)</sup>	Autres <sup>(2)</sup>		
Provisions pour litiges relatifs à la propriété intellectuelle des œuvres	208	100	- 700	- 100	-	908	740
Provisions pour litiges avec le personnel	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges commerciaux	158	158	-	-	-	-	-
Provisions pour autres litiges	639	119	-	-	-	520	501
Provisions pour pertes de change	308	309	- 9	-	- 1	9	48
Provisions pour risques liés aux films	-	-	-	- 36	-	36	167
Provisions pour autres risques	-	-	-	-	-	-	-
<b>Provisions pour risques</b>	<b>1 313</b>	<b>686</b>	<b>- 709</b>	<b>- 136</b>	<b>- 1</b>	<b>1 473</b>	<b>1 456</b>
Provisions pour retraites et assimilées	2 078	644	- 226	-	16	1 644	1 562
Provisions pour charges liées aux immeubles	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour charges liées au personnel	186	186	- 92	- 36	-	128	100
Provisions pour autres charges	-	-	-	-	-	-	-
<b>Provisions pour charges</b>	<b>2 264</b>	<b>830</b>	<b>- 318</b>	<b>- 36</b>	<b>16</b>	<b>1 772</b>	<b>1 662</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 577</b>	<b>1 516</b>	<b>- 1 027</b>	<b>- 172</b>	<b>15</b>	<b>3 245</b>	<b>3 118</b>
Impact sur le résultat d'exploitation		1 207	- 1 018	- 172			
Impact sur le résultat financier		309	- 9	-			
Impact sur le résultat exceptionnel		-	-	-			

(1) Partie excédentaire des provisions.

(2) Virements de poste à poste, fusions et apport.

La principale variation de l'exercice est une reprise de provision de k€ 800 qui fait suite à la signature, le 11 juillet 2012, d'un accord entre l'ADAMI (syndicat représentant les artistes interprètes) et l'ensemble des syndicats de producteurs de cinéma.

#### Provisions pour retraites et assimilées

	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Indemnités de fin de carrière	1 959	1 540	1 466
Gratifications liées à l'ancienneté	119	104	96
<b>TOTAL</b>	<b>2 078</b>	<b>1 644</b>	<b>1 562</b>



## COMPTES ANNUELS DE GAUMONT

Annexe aux comptes annuels

Le détail des variations de la dette au cours des trois derniers exercices est présenté dans le tableau ci-dessous.

	2012			2011			2010		
	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total
<b>DETTE ACTUARIELLE EN DEBUT D'EXERCICE</b>	<b>1 540</b>	<b>104</b>	<b>1 644</b>	<b>1 466</b>	<b>96</b>	<b>1 562</b>	<b>1 443</b>	<b>108</b>	<b>1 551</b>
Coût des services rendus sur la période	92	7	99	99	7	106	91	7	98
Modification de régime	-	-	-	-	-	-	73	-	73
Prestations versées	- 218	- 8	- 226	- 43	- 10	- 53	-	- 10	- 10
<b>Coût des services</b>	<b>- 126</b>	<b>- 1</b>	<b>- 127</b>	<b>56</b>	<b>- 3</b>	<b>53</b>	<b>164</b>	<b>- 3</b>	<b>161</b>
Effet de l'actualisation	67	5	72	61	4	65	66	5	71
<b>Coût d'intérêt</b>	<b>67</b>	<b>5</b>	<b>72</b>	<b>61</b>	<b>4</b>	<b>65</b>	<b>66</b>	<b>5</b>	<b>71</b>
Ecarts d'expérience	76	-	76	- 6	10	4	- 270	- 18	- 288
Changements d'hypothèses démographiques	1	-	1	-	-	-	-	-	-
Changements d'hypothèses financières	382	11	393	- 37	- 3	- 40	63	4	67
<b>Ecarts actuariels</b>	<b>459</b>	<b>11</b>	<b>470</b>	<b>- 43</b>	<b>7</b>	<b>- 36</b>	<b>- 207</b>	<b>- 14</b>	<b>- 221</b>
<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>400</b>	<b>15</b>	<b>415</b>	<b>74</b>	<b>8</b>	<b>82</b>	<b>23</b>	<b>- 12</b>	<b>11</b>
Variation de périmètre	19	-	19	-	-	-	-	-	-
<b>DETTE ACTUARIELLE EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>1 959</b>	<b>119</b>	<b>2 078</b>	<b>1 540</b>	<b>104</b>	<b>1 644</b>	<b>1 466</b>	<b>96</b>	<b>1 562</b>

L'engagement futur lié aux retraites et avantages assimilés, a été évalué sur la base des hypothèses suivantes :

	Indemnités de fin de carrière			Gratifications liées à l'ancienneté		
	31.12.12	31.12.11	31.12.10	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Taux d'actualisation	2,75 %	4,75 %	4,50 %	2,75 %	4,75 %	4,50 %
Taux de rendement attendu des actifs	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux moyen de progression des salaires	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %



### 3.10. Dettes financières

	31.12.12	Mouvements de la période		31.12.11	31.12.10
		+	-		
Ligne de crédit	96 054	96 054	- 93 013	93 013	89 028
<i>dont intérêts courus à payer</i>	54	54	- 13	13	28
Crédit sur acquisition	-	-	- 5 004	5 004	10 006
<i>dont intérêts courus à payer</i>	-	-	- 4	4	6
Avances Centre national du cinéma et de l'image animée	701	-	- 21	722	722
Dépôts reçus	118	-	- 15	133	130
Soldes créditeurs de banques	19	-	- 342	361	-
<i>dont intérêts courus à payer</i>	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>96 892</b>	<b>96 054</b>	<b>- 98 395</b>	<b>99 233</b>	<b>99 886</b>
Echéances :					
• à moins de 1 an	892			99 233	94 886
• de 1 à 5 ans	96 000			-	5 000
• à plus de 5 ans	-			-	-

#### Ligne de crédit

Le 26 avril 2012, Gaumont a conclu une convention de crédit revolving pour un montant maximum de k€ 125 000 à échéance du 25 avril 2016, en renouvellement de la précédente ligne de crédit arrivant à échéance en septembre 2012. Cette ligne de crédit, destinée au financement des besoins généraux de Gaumont SA et de ses filiales, a été conclue auprès d'un pool bancaire comprenant BNP Paribas, Neufilize OBC, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Paris Ile-de-France, Banque Espirito Santo et de la Vénétie et le groupe BPCE (Natixis, BRED, Banque Palatine).

Cette ligne de crédit présente les caractéristiques suivantes :

- le montant maximum est dégressif et s'élève à k€ 125 000 jusqu'au 31 décembre 2013, k€ 110 000 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et k€ 100 000 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;
- la rémunération est variable et assise sur l'Euribor ;
- le crédit est assorti de ratios financiers à respecter semestriellement, présentés en note 6.5 ;
- à titre de garanties, le crédit s'accompagne du nantissement des titres Alphanim SA et Gaumont Télévision SAS, ainsi que des principaux films du catalogue, tel que précisé en note 6.4.

Le premier tirage effectué sur la ligne de crédit a été affecté au remboursement de l'encours du crédit antérieur ainsi qu'au refinancement intégral du solde de k€ 5 000 du crédit amortissable affecté à l'acquisition de la société Alphanim.

Au 31 décembre 2012, la ligne de crédit est utilisée à hauteur de k€ 96 000 et fait l'objet d'une couverture de taux à hauteur de k€ 65 000. Gaumont dispose ainsi d'un droit de tirage confirmé de k€ 29 000.

#### Taux d'intérêt effectif

Au 31 décembre 2012, le taux d'intérêt effectif de l'encours utilisé dans le cadre de la ligne de crédit renouvelable s'établit de la manière suivante :

	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Avant prise en compte des instruments de couverture	2,70 %	2,31 %	2,04 %
Après prise en compte des instruments de couverture	3,53 %	2,65 %	2,24 %

#### Taux d'intérêt moyen

L'évolution du taux d'intérêt moyen de la dette est présentée ci-dessous.

	2012	2011	2010
Avant prise en compte des instruments de couverture	2,28 %	2,10 %	1,47 %
Après prise en compte des instruments de couverture	3,09 %	2,22 %	2,05 %

#### Crédit sur acquisition

Le 21 décembre 2007, Gaumont a conclu une convention de crédit amortissable à hauteur de k€ 25 000, permettant de financer l'acquisition de la société Alphanim et les frais y afférents.

Le solde de ce crédit, soit k€ 5 000 a été intégralement remboursé le 26 avril 2012.

#### Taux d'intérêt effectif

Au 26 avril 2012, date de remboursement du solde du crédit, le taux d'intérêt effectif de l'encours utilisé s'établit de la manière suivante :

	26.04.12	31.12.11	31.12.10
Avant prise en compte des instruments de couverture	3,40 %	4,02 %	2,92 %
Après prise en compte des instruments de couverture <sup>(1)</sup>	-	-	-

(1) La couverture de taux est arrivée à maturité le 21 décembre 2010.





### Taux d'intérêt moyen

L'évolution du taux d'intérêt moyen de la dette est présentée ci-dessous.

	du 01.01.12 au 26.04.12	2011	2010
Avant prise en compte des instruments de couverture	2,47 %	2,52 %	1,97 %
Après prise en compte des instruments de couverture <sup>(1)</sup>	-	-	2,67 %

(1) La couverture de taux est arrivée à maturité le 21 décembre 2010.

### 3.11. Autres dettes

	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Avances et acomptes reçus	1 641	101	133
Dettes fournisseurs	5 975	4 614	8 270
<i>dont charges à payer</i>	4 406	3 522	3 927
Dettes sociales	5 629	6 233	4 108
<i>dont charges à payer</i>	4 558	4 991	3 148
Dettes fiscales	1 705	2 592	1 646
<i>dont charges à payer</i>	382	433	577
Dettes sur immobilisations	2 497	6 196	11 502
<i>dont charges à payer</i>	882	4 693	9 292
Comptes courants	8 093	8 749	9 354
<i>dont charges à payer</i>	16	44	32
Dettes diverses	21 313	44 017	21 935
<i>dont charges à payer</i>	11 705	28 386	5 515
<b>TOTAL</b>	<b>46 853</b>	<b>72 502</b>	<b>56 948</b>
Echéances :			
• à moins de 1 an	45 913	71 066	55 317
• de 1 à 5 ans	458	842	925
• à plus de 5 ans	482	594	706

L'importance du montant des dettes diverses au 31 décembre 2011, était essentiellement liée au succès du film *Intouchables* sorti en salle fin 2011. Ces dettes envers les coproducteurs et autres partenaires du film ont été réglées début 2012.

### 3.12. Comptes de régularisation

#### Actif

	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Charges constatées d'avance	930	730	732
Charges à étaler	1 528	307	719
Ecarts de conversion actifs	309	9	48
<b>TOTAL</b>	<b>2 767</b>	<b>1 046</b>	<b>1 499</b>
Echéances :			
• à moins de 1 an	2 518	794	524
• de 1 à 5 ans	13	13	425
• à plus de 5 ans	236	239	550

Les charges constatées d'avance correspondent essentiellement à des sommes concourant à la formation du résultat d'exploitation.

Au 31 décembre 2012, les charges constatées d'avance sont constituées à hauteur de k€ 464 de dépenses marketing engagées sur les films non encore exploités commercialement. Ce poste représentait k€ 156 au 31 décembre 2011 et k€ 216 au 31 décembre 2010.

Les charges à étaler sont constituées des coûts de mise en place de la nouvelle ligne de crédit pour un montant de k€ 2 098, qui sont amortis sur la durée de la convention, soit 4 ans. Les charges à étaler figurant dans ce poste au 31 décembre 2011, ont été totalement amorties sur l'exercice, car afférentes à la ligne de crédit précédente et au crédit d'acquisition d'Alphanim, totalement remboursés le 26 avril 2012.

#### Passif

	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Produits constatés d'avance	15 246	11 093	8 933
Ecarts de conversion passifs	30	252	81
<b>TOTAL</b>	<b>15 276</b>	<b>11 345</b>	<b>9 014</b>
Echéances :			
• à moins de 1 an	15 276	11 345	9 014
• de 1 à 5 ans	-	-	-
• à plus de 5 ans	-	-	-

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des sommes concourant à la formation du résultat d'exploitation. Ils sont constitués majoritairement de recettes facturées sur les films, pour lesquelles le fait générateur de reconnaissance du produit n'a pas eu lieu à la clôture de l'exercice.



## 4. Notes sur le compte de résultat

### 4.1. Chiffre d'affaires

	2012	2011	2010
<b>Production cinématographique</b>	<b>89 103</b>	<b>100 883</b>	<b>78 392</b>
France	54 677	85 800	53 366
Export	34 426	15 083	25 026
<b>Production télévisuelle</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>750</b>
France	-	-	750
Export	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>89 103</b>	<b>100 883</b>	<b>79 142</b>

### 4.2. Subventions

Ce poste enregistre principalement le soutien financier déterminé en fonction des recettes générées par les films au cours de l'exercice.

### 4.3. Reprises de provisions et dépréciations

	2012	2011	2010
Reprises de dépréciations :			
• des immobilisations incorporelles	134	515	-
• des immobilisations corporelles	-	-	-
Reprises de dépréciations des actifs circulants	383	8 669	318
Reprises de provisions pour risques et charges	1 190	131	1 741
<b>TOTAL</b>	<b>1 707</b>	<b>9 315</b>	<b>2 059</b>

### 4.4. Autres produits

En 2011, ce poste comprenait notamment des facturations de loyers, de prestations de services, de personnel et de frais généraux pour un montant de k€ 2 644, présentées en chiffre d'affaires à compter de 2012.

### 4.5. Autres achats et charges externes

Les charges les plus significatives de ce poste sont :

- les frais de marketing des films pour k€ 3 676 ;
- les rémunérations d'intermédiaires et honoraires pour k€ 2 852 ;
- les frais préliminaires pour k€ 2 577 ;
- les frais de déplacements, missions et réceptions pour k€ 2 003.

### 4.6. Charges de personnel

Ce poste comprend en 2012 une charge de k€ 3 162 relative à l'intéressement des salariés et à la rémunération variable des mandataires sociaux, contre une charge de k€ 3 717 en 2011, et de k€ 1 970 en 2010.

### 4.7. Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations

	2012	2011	2010
Dotations aux amortissements			
• des immobilisations incorporelles	- 22 248	- 34 373	- 48 061
• des immobilisations corporelles	- 996	- 965	- 981
• des charges à répartir	- 877	- 412	- 412
Dotations pour dépréciations			
• des immobilisations incorporelles	- 740	- 907	- 804
Dotations pour dépréciations des actifs circulants	- 142	- 11	- 30
Dotations aux provisions pour risques et charges	- 1 207	- 277	- 1 016
<b>TOTAL</b>	<b>- 26 210</b>	<b>- 36 945</b>	<b>- 51 304</b>

### 4.8. Autres charges

Ce poste enregistre essentiellement la part variable de la rémunération revenant aux coproducteurs et autres ayants droit, pour un montant de k€ 24 649 en 2012, contre k€ 30 157 en 2011. Ces deux exercices incluent des montants importants consécutifs au succès du film *Intouchables* en France et à l'international.



#### 4.9. Résultat financier

	2012	2011	2010
Produits des participations	12 286	13 375	17 647
Frais financiers activés	745	479	659
Autres intérêts et produits assimilés	251	111	29
Produits nets sur cessions de VMP	23	20	10
Reprises de provisions	3 524	122	5 209
Gains de change	260	307	378
<b>Produits financiers</b>	<b>17 089</b>	<b>14 414</b>	<b>23 932</b>
Intérêts et charges assimilés	- 2 819	- 2 384	- 2 223
Dotations aux provisions	- 3 324	- 4 158	- 5 148
Pertes de change	- 308	- 377	- 218
<b>Charges financières</b>	<b>- 6 451</b>	<b>- 6 919</b>	<b>- 7 589</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 638</b>	<b>7 495</b>	<b>16 343</b>

En 2011, le résultat financier comprenait une dépréciation de k€ 3 475 des titres de participation de la filiale Alphanim, reprise en 2012 compte tenu de l'amélioration de ses performances.

Les frais financiers activés dépendent des productions de l'exercice.

Les produits des participations incluent les dividendes reçus des sociétés suivantes :

Société	2012	2011	2010
Les Cinémas Gaumont Pathé SAS	9 184	9 249	7 067
Les Films du Dauphin SARL	-	-	1 900
Gaumont Télévision SAS	-	-	150
Légende SAS	113	113	-
Prestations et Services SARL	-	-	600
Editions La Marguerite SARL	-	-	1 400
Gaumont Vidéo SNC	2 923	3 917	4 728
SCI Forest	-	-	89
Gaumont Inc	66	96	1 713
<b>TOTAL</b>	<b>12 286</b>	<b>13 375</b>	<b>17 647</b>

#### 4.10. Résultat exceptionnel

	2012	2011	2010
Sur opérations de gestion	-	37	42
Sur opérations en capital	28	24	2 380
Reprises de provisions et transferts de charges	67	-	31 119
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>95</b>	<b>61</b>	<b>33 541</b>
Sur opérations de gestion	- 20	- 66	- 11
Sur opérations en capital	- 204	- 24	- 6 710
Dotations aux amortissements et provisions	- 7 077	- 7 387	- 291
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>- 7 301</b>	<b>- 7 477</b>	<b>- 7 012</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 7 206</b>	<b>- 7 416</b>	<b>26 529</b>

Le résultat exceptionnel est essentiellement constitué d'une dotation aux amortissements dérogatoires des films à hauteur de k€ 6 801 en 2012, contre une dotation de k€ 7 099 en 2011 et une reprise de k€ 30 878 en 2010.

#### 4.11. Impôts

Ce poste enregistre les crédits d'impôts, notamment le crédit d'impôt cinéma et les économies d'impôts générées par l'intégration fiscale.

#### Périmètre d'intégration fiscale

La société Gaumont ainsi que ses filiales françaises détenues à 95 % et plus ont opté pour le régime d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2012, le périmètre d'intégration fiscale est composé de Gaumont SA, « tête de Groupe », ainsi que de Gaumont Télévision SAS, Les Films du Dauphin SARL, Les Films du Loup SARL, Prestations et Services SARL, Gaumont Musiques SARL, Alphanim SA, Alphanim Musique SARL et les Editions la Marguerite SARL.

L'intégration fiscale est neutre pour les filiales, les économies ou charges d'impôt générées par l'intégration sont comptabilisées dans les comptes de Gaumont SA. A ce titre, un produit d'impôt de k€ 324 a été comptabilisé en 2012, contre un produit d'impôt de k€ 16 en 2011 et de k€ 15 en 2010.

Les économies d'impôt sur les résultats, inhérentes aux déficits fiscaux des filiales intégrées, sont systématiquement remboursées à ces dernières.



## Ventilation de la charge ou du produit d'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

		Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant	CT	15 638	- 311	15 327
	LT	3 475	-	3 475
Résultat exceptionnel	CT	- 7 206	-	- 7 206
	LT	-	-	-
Participation versée	CT	-	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>11 907</b>	<b>- 311</b>	<b>11 596</b>
Effet de l'intégration fiscale			324	324
Crédit d'impôt cinéma			789	789
Autres crédits d'impôts			105	105
<b>TOTAL</b>		<b>11 907</b>	<b>907</b>	<b>12 814</b>

## Fiscalité différée

	Accroissement futur d'impôt	Allègement futur d'impôt
Provisions réglementées	9 089	-
Charges incorporées dans le coût des films et déduites fiscalement	687	-
Autres charges déduites fiscalement	1 062	-
Congés payés	-	153
Organic	-	55
Retraite	-	647
Autres charges et provisions non déductibles	-	683
Déficits fiscaux reportables	-	29 604
<b>TOTAL</b>	<b>10 838</b>	<b>31 142</b>

Le taux d'imposition différée retenu au 31 décembre 2012 est de 33,33 %.

Au 31 décembre 2012, dans le cadre de l'intégration fiscale, Gaumont dispose de k€ 81 996 de reports déficitaires indéfiniment reportables.

## 5. Notes sur le tableau des flux de trésorerie

### 5.1. Détail des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations hors actifs circulants

	2012	2011	2010
Reprises de dépréciations			
• des immobilisations incorporelles	134	515	67
• des immobilisations corporelles	-	-	174
• des immobilisations financières	3 515	74	4 496
Reprises de provisions pour risques et charges	1 199	178	2 128
Reprises de provisions réglementées	67	-	30 878
<b>Reprises</b>	<b>4 915</b>	<b>767</b>	<b>37 743</b>
Dotations aux amortissements			
• des immobilisations incorporelles	- 22 248	- 34 373	- 48 061
• des immobilisations corporelles	- 996	- 965	- 981
Dotations pour dépréciations			
• des immobilisations incorporelles	- 740	- 907	- 804
• des immobilisations corporelles	-	-	-
• des immobilisations financières	- 15	- 4 149	- 5 091
Dotations aux provisions pour risques et charges	- 1 516	- 306	- 1 102
Dotations aux provisions réglementées	- 7 077	- 7 368	- 252
<b>Dotations</b>	<b>- 32 592</b>	<b>- 48 068</b>	<b>- 56 291</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 27 677</b>	<b>- 47 301</b>	<b>- 18 548</b>

### 5.2. Variation du besoin en fonds de roulement net lié à l'activité

	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Variation des actifs d'exploitation	20 781	- 40 825	2 636
Variation des passifs d'exploitation	- 18 065	23 167	- 9 730
<b>TOTAL</b>	<b>2 716</b>	<b>- 17 658</b>	<b>- 7 094</b>



### Variation des actifs d'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace la variation des actifs d'exploitation constitutifs du besoin en fonds de roulement (BFR) en montants nets des provisions (les provisions sur postes constitutifs du BFR sont considérées comme étant décaissables) :

	<b>Solde net au 31.12.12</b>	<b>Variation BFR</b>	<b>Autres variations <sup>(1)</sup></b>	<b>Solde net au 31.12.11</b>	<b>Variation BFR</b>	<b>Autres variations <sup>(1)</sup></b>	<b>Solde net au 31.12.10</b>	<b>Variation BFR</b>	<b>Solde net au 31.12.09</b>
Créances clients	29 994	- 31 351	7	61 338	35 202	-	26 136	- 948	27 084
Avances et acomptes versés	2 515	429	-	2 086	1 508	-	578	73	505
Créances sociales	1	- 10	1	10	9	-	1	- 25	26
Créances fiscales	14 534	2 054	5	12 475	4 570	-	7 905	14	7 891
Comptes courants	8 176	1 004	- 21	7 193	697	-	6 496	- 435	6 931
Créances diverses	11 966	6 593	8	5 365	- 1 120	-	6 485	- 576	7 061
Charges constatées d'avance	930	200	-	730	- 2	-	732	- 400	1 132
Ecart de conversion actifs	309	300	-	9	- 39	-	48	- 339	387
<b>ACTIFS CONSTITUTIFS DU BFR</b>	<b>68 425</b>	<b>- 20 781</b>	<b>-</b>	<b>89 206</b>	<b>40 825</b>	<b>-</b>	<b>48 381</b>	<b>- 2 636</b>	<b>51 017</b>

(1) Incidence des transmissions universelles de patrimoine.

Une diminution des créances se traduit en trésorerie par un encaissement. En conséquence, la variation négative ci-dessus est analysée comme une entrée de ressources dans le tableau des flux de trésorerie.

Une augmentation des créances se traduit en trésorerie par une absence d'encaissement. En conséquence, la variation positive ci-dessus est analysée comme une sortie de ressources dans le tableau des flux de trésorerie.

### Variation des passifs d'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace la variation des passifs d'exploitation constitutifs du besoin en fonds de roulement (BFR) :

	<b>Solde net au 31.12.12</b>	<b>Variation BFR</b>	<b>Autres variations <sup>(1)</sup></b>	<b>Solde net au 31.12.11</b>	<b>Variation BFR</b>	<b>Autres variations <sup>(1)</sup></b>	<b>Solde net au 31.12.10</b>	<b>Variation BFR</b>	<b>Solde net au 31.12.09</b>
Avances et acomptes reçus	1 641	1 540	-	101	- 32	-	133	68	65
Dettes fournisseurs	5 975	1 340	21	4 614	- 3 656	-	8 270	3 292	4 978
Dettes sociales	5 629	- 608	4	6 233	2 125	-	4 108	994	3 114
Dettes fiscales	1 705	- 905	18	2 592	945	1	1 646	566	1 080
Comptes courants	8 093	- 656	-	8 749	- 628	23	9 354	- 5 227	14 581
Dettes diverses	21 313	- 22 707	3	44 017	22 082	-	21 935	- 2 852	24 787
Produits constatés d'avance	15 246	4 153	-	11 093	2 160	-	8 933	- 6 607	15 540
Ecart de conversion passifs	30	- 222	-	252	171	-	81	36	45
<b>PASSIFS CONSTITUTIFS DU BFR</b>	<b>59 632</b>	<b>- 18 065</b>	<b>46</b>	<b>77 651</b>	<b>23 167</b>	<b>24</b>	<b>54 460</b>	<b>- 9 730</b>	<b>64 190</b>

(1) Incidence des transmissions universelles de patrimoine.



### 5.3. Détail des acquisitions d'immobilisations

	2012	2011	2010
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	21 723	25 165	31 743
Acquisitions d'immobilisations corporelles	2 340	383	459
Acquisitions d'immobilisations financières	7 074	6 789	8 822
<b>TOTAL</b>	<b>31 137</b>	<b>32 337</b>	<b>41 024</b>

### 5.4. Variation des dettes sur immobilisations

	Solde net au 31.12.12	Variation BFR	Solde net au 31.12.11	Variation BFR	Solde net au 31.12.10	Variation BFR	Solde net au 31.12.09
Dettes sur immobilisations	2 497	- 3 699	6 196	- 5 306	11 502	1 402	10 100

### 5.5. Incidence des fusions

En 2012, l'impact des fusions et opérations assimilées sur la trésorerie s'élève à k€ 7, et correspond à la trésorerie reprise lors de la transmission universelle de patrimoine d'Arkéion Films SAS.





## 6. Autres informations

### 6.1. Eléments concernant les entreprises liées

	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Créances rattachées à des participations	-	-	2 265
Créances clients	1 144	1 268	1 514
Autres créances	12 116	7 193	6 496
Dettes financières	-	-	-
Dettes fournisseurs	959	146	47
Dettes sur immobilisations	-	-	3
Autres dettes	7 844	8 025	8 053
Produits constatés d'avance	-	95	966
Produits financiers de participation	2 923	3 917	10 580
Charges financières de participation	-	-	-
Autres produits financiers	138	66	25
Autres charges financières	16	44	- 32

### 6.2. Effectif moyen ventilé par catégorie

	31.12.12		31.12.11		31.12.10	
	Personnel salarié	Personnel mis à disposition	Personnel salarié	Personnel mis à disposition	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	60	-	60	-	61	-
Agents de maîtrise	38	-	33	-	29	-
Employés	24	13	24	13	25	13
<b>EFFECTIF MOYEN TOTAL</b>	<b>122</b>	<b>13</b>	<b>117</b>	<b>13</b>	<b>115</b>	<b>13</b>

### 6.3. Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations brutes et avantages, avant prélèvements sociaux et fiscaux, versés par Gaumont aux mandataires sociaux s'élevèrent à k€ 2 757 en 2012. Ils s'élevaient à k€ 1 807 en 2011 et à k€ 2 004 en 2010.

Aucune rémunération et aucun jeton de présence n'ont été versés aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées ou contrôlantes au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune prime d'arrivée ou de départ ni d'aucun régime de retraite complémentaire.

Les rémunérations brutes et avantages, avant prélèvements sociaux et fiscaux, alloués par Gaumont aux mandataires sociaux et comptabilisés au titre de l'exercice s'établissent de la façon suivante :

	2012	2011	2010
Rémunérations brutes totales <sup>(1)</sup>	2 724	2 646	1 908
Avantages postérieurs à l'emploi <sup>(2)</sup>	-	-	-
Indemnités de départ ou de fin de contrat	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-

(1) Rémunérations, primes, indemnités, jetons de présence et avantages en nature en charge au titre de l'exercice.

(2) Coûts des services rendus sur la période.



## 6.4. Engagements et passifs éventuels

### Engagements hors bilan liés à l'activité courante

	31.12.12	31.12.11	31.12.10
<b>Engagements donnés</b>	<b>61 529</b>	<b>42 596</b>	<b>32 345</b>
Garanties de loyers données	554	-	-
Contrats de recherche et conception de projets de films	1 305	207	1 200
Production de films et développement de projets	59 670	42 330	26 449
Engagement de rachat des minoritaires	-	59	206
Engagement d'investissement à l'étranger	-	-	4 490
<b>Engagements reçus</b>	<b>39 260</b>	<b>41 022</b>	<b>51 593</b>
Crédits bancaires non utilisés	29 000	32 000	36 000
Autres engagements reçus :			
• Achats de droits et financements de films	10 260	9 022	15 593
• Traités reçues en garantie de créances clients	-	-	-

Au 31 décembre 2012, Gaumont dispose d'une ligne de crédit confirmée de k€ 125 000 utilisée à hauteur de k€ 96 000.

Au 31 décembre 2012, Gaumont s'est engagé dans la production de films et le développement de projets pour un montant de k€ 59 670. Parallèlement, Gaumont bénéficie d'engagements au titre d'achats de droits et d'apports en coproduction sur les films pour un montant de k€ 10 260.

Les éléments présentés ci-dessus n'omettent pas d'engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.

### Nantissements des actifs

En garantie de la convention de crédit revolving de k€ 125 000 conclue le 26 avril 2012, Gaumont a signé un acte de nantissement en faveur des prêteurs qui porte sur la totalité des actions détenues dans ses filiales Alphanim et Gaumont Télévision ainsi que sur les principaux titres de son catalogue de films.

Type de nantissements/hypothèques	Echéance du nantissement	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Sur immobilisations incorporelles	2016	162 500	-	-
Sur immobilisations corporelles		-	-	-
Sur immobilisations financières	2016	26 686	90 013	90 013
<b>TOTAL</b>		<b>189 186</b>	<b>90 013</b>	<b>90 013</b>
Total du bilan		255 106	264 557	233 413
Pourcentage correspondant		74,2 %	34,0 %	38,6 %

Le 6 juillet 2012, Gaumont a conclu un contrat de participation financière avec la Caisse des dépôts et consignations d'un montant global maximum de k€ 9 828, pour la restauration et la numérisation de 270 films de son catalogue sur une période de 4 ans. Cette participation financière est remboursable au rythme des recettes réalisées par les films restaurés, sur une durée maximum de 15 ans et est garantie par le nantissement des éléments d'actifs concernés. Au 31 décembre 2012, aucune dette ni aucun nantissement n'ont été constatés. Le premier versement de la participation financière de la Caisse des dépôts et consignations est intervenu début 2013.

### Promesse d'hypothèque

Gaumont n'a constitué aucune hypothèque sur ses actifs.

### Garanties de passif reçues

Gaumont bénéficie d'une garantie de passif qui lui a été donnée par les cédants des actions de la société Nouvelles Editions de Films, le 14 mai 2012, pour un montant de k€ 200, après prise en compte d'une franchise de k€ 50, qui expire :

- le 14 mai 2015, en ce qui concerne les déclarations relatives au caractère plein, entier et incontestable des droits de propriétés et/ou de copropriétés sur le catalogue de films transmis ;
- le 14 mai 2015, pour les réclamations en matière d'impôts et contributions, à raison des exercices clos jusqu'au 31 décembre 2011, ou le 31 janvier 2016, à raison de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2012, mais pour des redressements trouvant leur origine, leur source ou leur cause dans des faits, actes, circonstances ou décisions de gestion antérieurs au 14 mai 2012 ;
- le 14 novembre 2016, en ce qui concerne les autres réclamations d'indemnisation ou de paiement.

A titre de sûreté des engagements de garantie souscrits par les cédants de la Nouvelles Editions de Films, Gaumont bénéficie d'une caution de la société BNP PARIBAS aux termes de laquelle la banque s'engage à payer en lieu et place des cédants, toutes sommes que ceux-ci viendraient à devoir à Gaumont au titre des engagements de garantie donnés, à concurrence de k€ 150.





### Engagements complexes

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par Gaumont au 31 décembre 2012.

### Autres obligations contractuelles

Obligations contractuelles	31.12.12	Paiements dus par période		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Contrats de location simple	1 109	189	701	219
<b>TOTAL</b>	<b>1 109</b>	<b>189</b>	<b>701</b>	<b>219</b>

Ces obligations sont relatives à des contrats de location immobilière.

### Droit individuel à la formation

Gaumont accorde à ses salariés un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par année civile, cumulable sur une durée maximale de 6 ans. Au terme de ce délai et à défaut de leur utilisation, les droits restent plafonnés.

Ce crédit d'heures est intégré au plan de formation du Groupe et ne fait donc l'objet d'aucune provision comptable.

Le nombre d'heures accumulées non consommées au 31 décembre 2012 s'élève à 8 668 heures. Le taux d'utilisation moyen des droits acquis est de 22,70 %.

## 6.5. Risques financiers

### Risque de liquidité

La ligne de crédit de k€ 125 000 est assortie de trois ratios financiers, calculés sur la base des comptes consolidés du groupe Gaumont et à respecter semestriellement.

Le ratio R3 exige du Groupe une valeur de ses principaux actifs qui soit au moins égale à 2,5 fois le montant de ses dettes financières nettes. Les principaux actifs comprennent le catalogue de films cinématographiques, les séries télévisuelles américaines, la quote-part détenue dans Les Cinémas Gaumont Pathé et dans Alphanim ainsi que les biens immeubles inscrits à l'actif.

Le ratio R4 impose de maintenir un niveau d'endettement inférieur aux capitaux propres.

Le ratio R5 exige que le Groupe maintienne le chiffre d'affaires net moyen de son catalogue à un niveau au moins égal à 15 % de l'encours maximum du crédit à la date de calcul.

Au 31 décembre 2012, ces ratios sont respectés.

### Risques de marché

#### Risque de taux d'intérêt

Gaumont finance ses besoins généraux et ceux de ses filiales par le recours à une ligne de crédit à taux variable, souscrite auprès d'un pool bancaire. Les caractéristiques de cette ligne de crédit sont exposées en note 3.10.

Au 31 décembre 2012, l'exposition de Gaumont aux taux d'intérêts se présente de la manière suivante :

	31.12.12	Echéancier		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Actifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Actifs financiers à taux variable	3 366	3 366	-	-
Actifs financiers non exposés	-	-	-	-
<b>Actifs financiers <sup>(1)</sup></b>	<b>3 366</b>	<b>3 366</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Passifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Passifs financiers à taux variable	96 073	73	96 000	-
Passifs financiers non exposés	819	819	-	-
<b>Passifs financiers <sup>(2)</sup></b>	<b>96 892</b>	<b>892</b>	<b>96 000</b>	<b>-</b>

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

Gaumont gère son exposition au risque de taux par le recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2012, Gaumont a ainsi souscrit à des contrats d'échange de taux pour un montant nominal de k€ 55 000 et à des contrats d'options sur taux pour un montant nominal de k€ 10 000. Le détail des échéances de ces contrats est présenté ci-dessous.

	31.12.12	Echéancier			Valeur de marché
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Swaps de taux	55 000	25 000	30 000	-	- 1 517
Options sur taux	10 000	-	10 000	-	12
<b>TOTAL</b>	<b>65 000</b>	<b>25 000</b>	<b>40 000</b>	<b>-</b>	<b>- 1 505</b>



Compte tenu du portefeuille des couvertures de taux, l'exposition nette aux risques de taux se présente de la manière suivante :

	Total	Taux fixe	Taux variable	Non exposé
Actifs financiers <sup>(1)</sup>	3 366	-	3 366	-
Passifs financiers <sup>(2)</sup>	- 96 892	-	- 96 073	- 819
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>- 93 526</b>	<b>-</b>	<b>- 92 707</b>	<b>- 819</b>
« Couverture »	-	- 65 000	65 000	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>- 93 526</b>	<b>- 65 000</b>	<b>- 27 707</b>	<b>- 819</b>
Sensibilité <sup>(3)</sup>	- 277		- 277	

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

(3) Impact en année pleine.

Si les taux d'intérêts variables avaient augmenté d'un point de base, le résultat financier aurait été inférieur de k€ 277. Cela représente une hausse du coût de l'endettement de 9,83 %.

### Risque de change

Gaumont se trouve exposé au risque de change opérationnel sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère probable.

Au cours de l'exercice 2012, le chiffre d'affaires facturé en devises, dont la répartition figure ci-dessous, s'élève à k€ 12 800, soit 14,36 % du chiffre d'affaires.

(en milliers d'euros)	Total	USD	CHF	ILS	CAD	SEK	JPY	GBP	Divers
Chiffre d'affaires	12 800	6 971	5 222	307	85	57	49	39	70

Gaumont s'efforce d'assurer une couverture naturelle entre les flux d'encaissement et de décaissement de devises et étudie au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change pour couvrir ce risque.

Au 31 décembre 2012, l'exposition de Gaumont au risque de change opérationnel se présente de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Total	CAD	GBP	USD	HUF	CZK
Actifs	2 779	2	1	2 767	6	3
Passifs	- 120	-	-	- 120	-	-
Hors bilan	- 2 731	-	-	- 2 731	-	-
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>- 72</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>- 84</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
« Couverture »	-	-	-	-	-	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>- 72</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>- 84</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
Sensibilité	1	-	-	1	-	-

Une augmentation uniforme d'un centime d'euro contre chacune des devises aurait un impact positif de k€ 1 sur le résultat.

Gaumont est également exposé à un risque de change financier sur ses comptes bancaires en devises et sur des opérations de financement des activités de ses filiales américaines.

Au 31 décembre 2012, l'exposition de Gaumont au risque de change financier se présente de la manière suivante.

(en milliers d'euros)	Total	CAD	GBP	USD
Actifs	9 016	152	29	8 835
Passifs	-	-	-	-
Hors bilan	-	-	-	-
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>9 016</b>	<b>152</b>	<b>29</b>	<b>8 835</b>
« Couverture »	-	-	-	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>9 016</b>	<b>152</b>	<b>29</b>	<b>8 835</b>
Sensibilité	- 90	- 2	-	- 88

Une augmentation uniforme d'un centime d'euro contre chacune des devises aurait un impact négatif de k€ 90 sur le résultat.



## COMPTES ANNUELS DE GAUMONT

Annexe aux comptes annuels

### Risque sur actions

Gaumont n'est pas engagé dans des opérations boursières spéculatives.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, Gaumont a confié à Exane BNP Paribas l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers. Les moyens mis à disposition de ce contrat correspondent à une somme de k€ 300 versée en juillet 2010, augmentée de k€ 100 en novembre 2010. Au 31 décembre 2012, Gaumont détient 6 662 actions propres négociées dans le cadre du contrat de liquidité pour un coût d'acquisition de k€ 265 comptabilisé en autres immobilisations financières. Pour les actions dont le cours de clôture est inférieur à la valeur comptable, une dépréciation de k€ 15 a été constituée.

A l'exception des actions propres, les seules acquisitions de titres effectuées par Gaumont consistent en des placements de trésorerie excédentaire en SICAV monétaires.

	<b>Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions</b>	<b>Portefeuille d'actions propres</b>
Position à l'actif	-	265
Hors bilan	-	-
<b>POSITION NETTE GLOBALE</b>	<b>-</b>	<b>265</b>

### 6.6. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, aucun événement susceptible d'être mentionné dans l'annexe n'est intervenu chez Gaumont.



# Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros, sauf mention contraire)

	SIREN	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Bénéfices ou pertes du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
<b>I - Renseignements détaillés</b>											
<b>A - FILIALES (DETENUES A + DE 50 %)</b>											
<b>Filiales françaises</b>											
• Alphanim SA 8, avenue des Minimes - Vincennes	411 459 811	594	8 258	100,00	25 074	23 074	-	-	7 350	226	-
• Nouvelles Editions de Films SARL (NEF) 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly-sur-Seine	562 054 817	78	- 11	100,00	3 203	3 203	-	-	61	25	-
• Gaumont Télévision SAS 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly-sur-Seine	340 538 693	406	- 640	100,00	2 686	1 350	4 288	-	83	- 2 575	-
• Gaumont Musiques SARL 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly-sur-Seine	494 535 255	101	30	100,00	629	132	-	-	18	- 12	-
• Les Films du Dauphin SARL 5, rue du Colisée - Paris 8 <sup>e</sup>	352 072 904	80	- 93	100,00	4 324	-	502	-	3 659	91	-
• Prestations et Services SARL 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly-sur-Seine	612 022 004	16	320	100,00	2 272	336	-	-	67	- 18	-
• Gaumont Vidéo SNC 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly-sur-Seine	384 171 567	8	-	99,80	8	8	2 149	-	10 878	2 929	2 923
• Editions la Marguerite SARL 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly-sur-Seine	602 024 150	8	252	100,00	421	261	-	-	671	28	-
• Gaumont Pathé Archives SAS 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly-sur-Seine	444 567 218	5 945	588	57,50	3 418	3 418	-	-	2 441	46	-
<b>Filiales étrangères</b>											
• Gaumont Inc 520 W 43rd Street - New York - NY, USA		k\$ 1 510	k\$ - 199	100,00	1 321	1 321	-	-	-	k\$ 130	k\$ 86
• Gaumont TV Inc 9200 W Sunset Blvd - West Hollywood - CA, USA		k\$ 0	k\$ 1	100,00	4 431	4 431	-	-	-	k\$ - 858	-
<b>B - PARTICIPATIONS (DETENUES ENTRE 10 % ET 50 %)</b>											
<b>Sociétés françaises</b>											
• Les Cinémas Gaumont Pathé SAS 2, rue Lamennais - Paris 8 <sup>e</sup>	392 962 304	146 019	266 281	34,00	66 013	66 013	-	-	681 332	48 969	9 184
• Légende SAS 5, rue Lincoln - Paris 8 <sup>e</sup>	449 912 609	56	4 823	37,48	6 552	6 552	-	-	2 931	- 81	113
<b>II - Renseignements globaux</b>											
<b>A - FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE I</b>											
<i>Filiales françaises (ensemble)</i>					-	-	-	-	-	-	-
<i>Filiales étrangères (ensemble)</i>					-	-	-	-	-	-	-
<b>B - PARTICIPATIONS NON REPRISES AU PARAGRAPHE I</b>											
<i>Sociétés françaises (ensemble)</i>					3	3	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>					<b>120 355</b>	<b>110 102</b>					



# Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

## Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Gaumont, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué dans la note 2.5 « Immobilisations incorporelles et corporelles » des états financiers, votre société comptabilise en immobilisations incorporelles le coût des films répondant aux critères prévus par le Règlement CRC 2004-06 du Comité de la réglementation comptable et reconnaît à compter de l'exercice 2011 une valeur résiduelle pour certains films à large succès. Nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité justifiant la comptabilisation en immobilisations incorporelles ainsi que les modalités d'amortissement et de détermination de la valeur recouvrable des films. Nous nous sommes assurés que la note 2.5 fournit une information appropriée ;

- les titres de participation figurant au bilan de votre société sont évalués selon les modalités présentées en note 2.6 « Immobilisations financières » des états financiers. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données, les hypothèses sur lesquelles sont fondés la détermination de la valeur d'utilité et les calculs effectués par votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 19 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS  
Patrick Iweins

ERNST & YOUNG et Autres  
Bruno Bizet



# 6

## GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Informations concernant les mandataires  
sociaux ..... 154

Compléments d'informations relatifs aux  
dirigeants et aux mandataires sociaux ..... 164

Rapport 2012 du Président du Conseil  
d'administration sur la gouvernance  
et le contrôle interne du Groupe ..... 165

Rapport des Commissaires aux comptes  
sur le rapport du Président du Conseil  
d'administration de la société Gaumont ..... 178





# Informations concernant les mandataires sociaux

Le Conseil d'administration du 6 mai 2010 a choisi de se référer au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 publié par MiddleNext et a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration de celles de Directeur général.

## Fonctions et mandats des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de dix membres dont cinq membres sont « indépendants ».

Sur la qualification d'un membre d'indépendant et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, le lecteur peut se reporter au rapport du Président du Conseil d'administration.

### Nicolas Seydoux

Né le 16 juillet 1939

De nationalité française

Nombre d'actions détenues dans Gaumont SA au 31 décembre 2012 : 26

Droits de vote au 31 décembre 2012 : 52

#### Adresse professionnelle

30, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine  
France

#### Biographie

Diplômé de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris et licencié en droit et en sciences économiques. Chef du service juridique à la Compagnie Internationale pour l'Informatique (CII) à Paris (1967-1970), Analyste financier à la banque Morgan Stanley & Co. Inc. à New York (1970-1971), et Morgan & Cie International SA à Paris (1971-1974). Groupe Gaumont : Vice-Président-Directeur général (1974), Président-Directeur général (1975-2004), Président du Conseil de surveillance (2004-2010) et depuis le 6 mai 2010, Président du Conseil d'administration. Depuis 2002, Président de l'Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle (ALPA). Depuis 2003, Vice-Président du Conseil de surveillance de Arte. Depuis 2008, Président de l'association Forum d'Avignon.

#### Liens familiaux avec un autre membre du Conseil d'administration

Epoux de Marie Seydoux, Vice-Présidente du Conseil d'administration, père de Sidonie Dumas, Vice-Présidente du Conseil d'administration et Directrice générale, père de Pénélope Seydoux et frère de Michel Seydoux, Administrateurs.

*Membre indépendant* : non

#### Fonctions ou mandats exercés dans Gaumont SA

- **Président du Conseil d'administration** depuis le 6 mai 2010, date de première nomination. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.
- **Président du Comité des nominations et des rémunérations**

#### Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe

- **Président** de Ciné Par SAS, actionnaire majoritaire de Gaumont
- **Président** de Gaumont Inc. (USA), Gaumont Distribution Inc. (USA) et The Visitors Inc. (USA)
- **Administrateur** de Gaumont International Television Llc. (USA)
- **Membre du Comité de direction** de Les Cinémas Gaumont Pathé SAS

#### Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe

- **Président** des Grands Vins de Pazac SCA
- **Président** de l'association Forum d'Avignon, l'Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle et la Fondation C Génial
- **Vice-Président du Conseil de surveillance** d'Arte France SA
- **Administrateur** du Val Richer SC et de la Fondation des Diaconesses de Reuilly

#### Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés depuis moins de 5 ans

- **Président du Conseil de surveillance** de Gaumont SA (fin mai 2010)
- **Président** de Socipar SAS (a été fusionnée dans Ciné Par SAS en 2010)
- **Administrateur** de la Cinémathèque française (fin 2010) et de Schlumberger Ltd (Netherlands Antilles) (fin 2010)



### Marie Seydoux

Née le 4 octobre 1941

De nationalité française

Nombre d'actions détenues dans Gaumont SA au 31 décembre 2012 : 500

Droits de vote au 31 décembre 2012 : 1 000

#### Adresse professionnelle

30, avenue Charles de Gaulle

92200 Neuilly-sur-Seine

France

#### Liens familiaux avec un autre membre du Conseil d'administration

Epouse de Nicolas Seydoux, Président du Conseil d'administration, mère de Sidonie Dumas, Vice-Présidente du Conseil d'administration et Directrice générale, mère de Pénélope Seydoux et belle-sœur de Michel Seydoux, Administrateurs.

**Membre indépendant** : non

#### Fonctions ou mandats exercés dans Gaumont SA

- **Administrateur et Vice-Présidente du Conseil d'administration** depuis le 6 mai 2010, date de première nomination. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

#### Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe

- Néant

#### Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe

- Néant

#### Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés depuis moins de 5 ans

- **Vice-Présidente et membre du Conseil de surveillance** de Gaumont SA (fin mai 2010)

### Sidonie Dumas

Née le 28 avril 1967

De nationalité française

Nombre d'actions détenues dans Gaumont SA au 31 décembre 2012 : 365

Droits de vote au 31 décembre 2012 : 375

#### Adresse professionnelle

30, avenue Charles de Gaulle

92200 Neuilly-sur-Seine

France

#### Biographie

En 1988, Sidonie Dumas, parallèlement à ses études de droit, fait ses débuts dans le cinéma en tant que stagiaire aux Films du Loup, société de Luc Besson, et travaille notamment sur le tournage d'*Atlantis*. Après un passage aux acquisitions et à la production de longs-métrages chez Warner à Los Angeles, elle revient en Europe sur la postsynchronisation du *Voyage du Capitaine Fracasse* d'Ettore Scola, puis découvre la mise en scène sur *Les clefs du paradis* de Philippe de Broca. En 1991, elle entre chez Gaumont comme Responsable de l'accueil des projets (Développement de scénarios). A partir de 1998, elle entreprend de développer la politique de recherche de nouveaux talents avec la production de premiers longs-métrages et choisit de produire *Mille bornes* d'Alain Beigel. En 2001, elle est nommée Directrice de Gaumont Production et supervise en 2003 *Père et fils* de Michel Boujenah. De juillet 2004 à mai 2010, elle est Présidente du Directoire de Gaumont. Elle impulse une politique audacieuse de production de films aux genres très différents dont des premiers films comme *Virgil* de Mabrouk El-Mechri (2005), *Je vous trouve très beau* d'Isabelle Mergault (2006), *OSS 117 : Le Caire, nid d'espions* de Michel Hazanavicius (2006), pour n'en citer que quelques-uns, ainsi que d'autres films tel *La science des rêves* de réalisateurs déjà établis comme Michel Gondry. Depuis le 6 mai 2010, elle est Directrice générale de Gaumont et a produit de nombreux films qui ont dépassé les millions de spectateurs, dont : *Intouchables*, qui à lui seul, a réuni près de 20 millions de spectateurs en France et plus de 30 millions à l'international, devenant ainsi le plus gros succès de Gaumont, mais également l'un des plus grands succès français du box-office depuis 1945, et le film français le plus vu dans le monde (en plus de recevoir le César du « Meilleur Acteur ») - *Les Lyonnais* d'Olivier Marchal, *La conquête*, *Le fils à Jo* et *La rafle*. Autant de films plébiscités par les spectateurs en salles.

#### Liens familiaux avec un autre membre du Conseil d'administration

Fille de Nicolas Seydoux, Président du Conseil d'administration, et de Marie Seydoux, Vice-Présidente du Conseil d'administration, sœur de Pénélope Seydoux et nièce de Michel Seydoux, Administrateurs.

**Membre indépendant** : non

#### Fonctions ou mandats exercés dans Gaumont SA

- **Administrateur et Vice-présidente du Conseil d'administration** depuis le 6 mai 2010, date de première nomination. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.
- **Directrice générale** depuis le 6 mai 2010, pour une durée indéterminée.



## GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Informations concernant les mandataires sociaux

### *Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe*

- **Représentante légale** de Gaumont, Gérante de Gaumont Vidéo SNC
- **Représentante permanente** de Gaumont, Membre du Comité de direction de Les Cinémas Gaumont Pathé SAS
- **Présidente du Conseil d'administration** d'Alphanim SA
- **Présidente** de Gaumont Télévision SAS
- **Présidente et membre du Comité de direction** de Gaumont Pathé Archives SAS
- **Présidente** de Gaumont TV Inc. (USA)
- **Administrateur** de Gaumont International Television Llc. (USA)
- **Gérante** des Editions La Marguerite SARL, Les Films du Dauphin SARL, Les Films du Loup SARL, Prestations et Services SARL, Alphanim Musique SARL, Gaumont Musiques SARL, Nouvelles Editions de Films SARL (depuis décembre 2012)

### *Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe*

- **Administrateur** de la Cinémathèque française (depuis juin 2012)

### *Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés depuis moins de 5 ans*

- **Présidente-Directrice générale** de Nouvelles Editions de Films SA (de mai à décembre 2012)
- **Présidente** d'Alphanim Digital SAS (fin décembre 2011) et de Léonis Productions SAS (fin septembre 2012)
- **Représentante légale** de Gaumont, Présidente de Gaumont Musiques SAS (fin juin 2012)
- **Gérante** de Forest SCI (fin novembre 2011) et de Galaxy 7 SARL (fin mai 2012)
- **Présidente du Directoire** de Gaumont SA (fin mai 2010)

### **Thierry Dassault**

Né le 26 mars 1957

De nationalité française

Nombre d'actions détenues dans Gaumont SA au 31 décembre 2012 : 500

Droits de vote au 31 décembre 2012 : 528

#### *Adresse professionnelle*

9, rond-point des Champs-Élysées - Marcel Dassault  
75008 Paris  
France

#### *Biographie*

Thierry Dassault bénéficie d'une réelle expérience des secteurs de la haute technologie et des médias, ayant été auparavant Responsable des équipements civils pour l'électronique Serge Dassault au Brésil de 1979 à 1981, Directeur général d'une société de systèmes d'alarme de 1982 à 1984 et Producteur associé et Réalisateur de films publicitaires et institutionnels chez Claude Delon Productions de 1985 à 1993. De 1994 à 2006, il a été Président de Dassault Multimédia. En 2004, il a été le fédérateur de la société Keynectis (pôle français de la certification numérique) dont il assure la présidence. En 2006, il a créé sa structure d'investissements dans les technologies émergentes : TDH (actionnaire des sociétés Aquarelle, Bernardaud, Keynectis, Halys, I-Ces, Oletis, Wallix et YouScribe.com). Il est Président de la 58<sup>e</sup> session nationale de l'Institut des hautes études de la Défense nationale (IHEDN), Chevalier de la Légion d'Honneur et Colonel de l'Armée de l'air au titre de la réserve citoyenne.

#### *Liens familiaux avec un autre membre du Conseil d'administration*

Néant

*Membre indépendant* : oui

#### *Fonctions ou mandats exercés dans Gaumont SA*

- **Administrateur** depuis le 6 mai 2010, date de première nomination. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

#### *Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe*

- Néant

#### *Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe*

- **Président et membre du Conseil d'administration** de Keynectis SA
- **Administrateur** de Dassault Médias SA (ex-Socpresse), Dassault Belgique Aviation SA (Bruxelles) (depuis juin 2012), et Société du Figaro SAS
- **Membre du Conseil de surveillance et Directeur général délégué** de Groupe Industriel Marcel Dassault SAS
- **Membre du Conseil de surveillance** de Particulier et Finances Editions SA (ex-société du Journal des Finances) et de Veolia Eau SCA
- **Représentant permanent** de TDH SC aux Conseils d'administration de Halys SAS et d'IF Research SAS (Wallix)



- **Censeur** de Veolia Environnement SA
- **Membre du Comité de gestion** de I-Ces SAS

*Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés depuis moins de 5 ans*

- **Vice-Président** de Groupe Industriel Marcel Dassault (fin 2011)
- **Membre du Conseil de surveillance** de Gaumont (fin mai 2010)

### **Antoine Gallimard**

Né le 19 avril 1947

De nationalité française

Nombre d'actions détenues dans Gaumont SA au 31 décembre 2012 : 400

Droits de vote au 31 décembre 2012 : 550

#### *Adresse professionnelle*

5, rue Sébastien-Bottin  
75007 Paris  
France

#### *Biographie*

Après des débuts dans le journalisme, Antoine Gallimard entre dans la maison d'édition familiale en octobre 1972, où il s'occupe des collections au format de poche (« L'Imaginaire », « Folio », « Tel »). Il est nommé Directeur général en 1981, puis Président-Directeur général du groupe en 1988.

#### *Liens familiaux avec un autre membre du Conseil d'administration*

Néant

*Membre indépendant* : oui

#### *Fonctions ou mandats exercés dans Gaumont SA*

- **Administrateur** depuis le 6 mai 2010, date de première nomination. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

- **Membre du Comité des nominations et des rémunérations**

#### *Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe*

- Néant

#### *Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe*

- **Administrateur, Président et Directeur général** de Madrigall SA et des Editions Gallimard SA
- **Administrateur** de Groupe Eyrolles SA, de Flammarion SA (depuis septembre 2012), du Scérén et de la BNF, établissements publics
- **Administrateur et Président** de RCS Livres SAS (depuis septembre 2012)
- **Représentant permanent** des Editions Gallimard SA au Conseil d'administration de POL Editeur SA et de Madrigall SA au Conseil d'administration des Editions de la Table Ronde SA et de Mercure de France SA
- **Membre du Conseil de surveillance** de Electre SA et Sodefis SA

#### *Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés depuis moins de 5 ans*

- **Président** de Eden Livres SAS (fin 2011)
- **Membre du Conseil de surveillance** de Gaumont SA (fin mai 2010)
- **Président** de Gallimard Jeunesse SAS (fin mars 2009)





## GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Informations concernant les mandataires sociaux

### Michel Seydoux

Né le 11 septembre 1947

De nationalité française

Nombre d'actions détenues dans Gaumont SA au 31 décembre 2012 : 580

Droits de vote au 31 décembre 2012 : 1 160

#### Adresse professionnelle

19, rue de la Trémoille  
75008 Paris  
France

#### Biographie

Michel Seydoux a démarré sa carrière comme assistant du Président de l'Organisation centrale des camps et activités de jeunesse (OCCAJ) de 1968 à 1970. En 1971, il fonde la société Caméra One dont il est le Gérant. Ancien Président d'Air Littoral Holding, il est actuellement Président du club de football LOSC Lille et Membre du Conseil de direction de Pathé. Il a produit ou coproduit de nombreux films notamment : *F comme Fairbanks* de Maurice Dugowson (1976), *Don Giovanni* de Joseph Losey (1979), *Hôtel de France* de Patrice Chéreau (1987), *Cyrano de Bergerac* de Jean-Paul Rappeneau (1990), *Urga* de Nikita Mikhalkov (1991), *Prospero's book* de Peter Greenaway (1991), *Toxic affair* de Philomène Esposito (1993), *Smoking* et *No smoking* d'Alain Resnais (1993), *Anna* et *Soleil trompeur* de Nikita Mikhalkov (1994), *On connaît la chanson* d'Alain Resnais (1997), *Le barbier de Sibérie* de Nikita Mikhalkov (1999), *René* d'Alain Cavalier (2002), *Le filmeur* d'Alain Cavalier (2005), *Les ambitieux* de Catherine Corsini (2006), *Partir* de Catherine Corsini (2008), *Irène* d'Alain Cavalier (2008), *Pater* d'Alain Cavalier (2011).

#### Liens familiaux avec un autre membre du Conseil d'administration

Frère de Nicolas Seydoux, Président du Conseil d'administration, oncle de Sidonie Dumas, Vice-Présidente du Conseil d'administration et Directrice générale, oncle de Pénélope Seydoux, Administratrice et beau-frère de Marie Seydoux, Vice-Présidente du Conseil d'administration.

**Membre indépendant :** non

#### Fonctions ou mandats exercés dans Gaumont SA

- **Administrateur** depuis le 6 mai 2010, date de première nomination. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.
- **Membre du Comité des nominations et des rémunérations**

#### Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe

- Néant

#### Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe

- **Président** de MSI SAS, de Citadelle Invest SAS et de Les Cabrettes SAS
- **Président du Conseil d'administration** de LOSC Lille SA (ex LOSC Lille Métropole SASP) et de Socle SA
- **Administrateur** du Groupement de Luchin GIE et de Financière Bon SA
- **Membre du Conseil de direction** de Pathé SAS et de Gaya Rive Gauche SAS

- **Membre du Conseil de surveillance** de Grand Lille TV SAS
- **Gérant** de Camera One SARL, de JSI SC, du Domaine de Luchin SC et de la F.M.S. SNC
- **Représentant** de MSI SAS, Administrateur de Airport Communication SA et Associé gérant de MSEB et Cie SNC
- **Associé gérant** de Liberté 25 Citadelle SC
- **Fondé de pouvoir** de la Société navale industrielle et de plaisance SAS

#### Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés depuis moins de 5 ans

- **Membre du Conseil de surveillance** de Foot Production SA (avril 2011 à décembre 2012)
- **Président** de Les Cabrettes (fin novembre 2011 suite fusion-absorption par Société nouvelle Les Cabrettes devenue Les Cabrettes SAS)
- **Gérant** du Groupement forestier Les Cabrettes (fin juin 2011 suite transformation en SAS), de la Société nouvelle Les Cabrettes SC (juin 2011 à novembre 2011) et de SEBI SC (fin mars 2011)
- **Membre du Comité de direction** de Lepapivore SAS (fin février 2011)
- **Membre du Conseil de surveillance** de Gaumont SA (fin mai 2010)



### Pénélope Seydoux

Née le 25 mai 1966

De nationalité française

Nombre d'actions détenues dans Gaumont SA au 31 décembre 2012 : 385

Droits de vote au 31 décembre 2012 : 770

#### Adresse professionnelle

Chemin de Haute-Brise-1A  
1012 Lausanne  
Suisse

#### Liens familiaux avec un autre membre du Conseil d'administration

Fille de Nicolas Seydoux, Président du Conseil d'administration, et de Marie Seydoux, Vice-Présidente du Conseil d'administration, sœur de Sidonie Dumas, Vice-Présidente du Conseil d'administration et Directrice générale et nièce de Michel Seydoux, Administrateur.

**Membre indépendant** : non

#### Fonctions ou mandats exercés dans Gaumont SA

- **Administrateur** depuis le 6 mai 2010, date de première nomination. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.
- **Membre du Comité d'audit**

#### Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe

- Néant

#### Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe

- **Administrateur** de UMA Food and Beverages SA (Suisse)
- **Gérante** de La Fermière SARL (Suisse)

#### Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés depuis moins de 5 ans

- **Membre du Conseil de surveillance** de Gaumont (fin mai 2010)
- **Présidente** de Léman Hélicoptères (Suisse) (fin 2009)

### Bertrand Siguier

Né le 10 juin 1941

De nationalité française

Nombre d'actions détenues dans Gaumont SA au 31 décembre 2012 : 450

Droits de vote au 31 décembre 2012 : 760

#### Adresse professionnelle

191, rue de l'Université  
75007 Paris  
France

#### Biographie

Diplômé de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris et licencié en droit, Bertrand Siguier débute sa carrière en tant qu'Analyste financier à la banque Neufelize, Schlumberger, Mallet (NSM) de 1967 à 1969. Il rejoint Publicis-Conseil en 1970 en qualité de Chef de publicité, Chef de groupe (1971-1972), puis Directeur de groupe (1973-1974). De 1975 à 1979, il est Directeur adjoint et Coordinateur international du groupe Publicis-Intermarco-Farner. De 1980 à 1982, il occupe les responsabilités de Directeur général de l'agence McCormick Publicis à Londres. De 1982 à 1988, il est Directeur de Publicis-Conseil. De 1988 à 2008, il est Vice-Président de Publicis FCB Communication devenue Publicis Communication. De 1999 à 2008, il est membre du Directoire de Publicis Groupe.

#### Liens familiaux avec un autre membre du Conseil d'administration

Néant

**Membre indépendant** : oui

#### Fonctions ou mandats exercés dans Gaumont SA

- **Administrateur** depuis le 6 mai 2010, date de première nomination. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.
- **Membre du Comité d'audit**

#### Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe

- Néant

#### Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe

- **Président** de Buzz Advertising Network Group SAS
- **Administrateur** de Hanmer MSL Communications (Inde), de Publicis Yorum (Turquie), de Saatchi & Saatchi Fallon Tokyo k.k. (Japon), de Beacon Communications k.k. (Japon) et de Saatchi & Saatchi (Corée)

#### Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés depuis moins de 5 ans

- **Administrateur** de Capital Advertising (Inde) (fin 2012), HM Editions (fin 2011), Publicis Technology SA (fin courant 2008), Gantois SA (fin 2008)
- **Membre du Conseil de surveillance** de Gaumont (fin mai 2010)
- **Membre du Directoire** de Publicis Groupe (fin mars 2008)
- **Président-Directeur général** de Multi Market Service France (fin 2008)





## GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Informations concernant les mandataires sociaux

- **Directeur** de Publicis Canada, Multi Market Services Ltd (UK), Publicis Hellas Advertising (Grèce), Publicis Graphics Group Holding (Luxembourg), Publicis Communication Ltd (Nouvelle-Zélande), Publicis Mojo Ltd (Nouvelle-Zélande), Publicis Communication Espana (Espagne), Publicis Publicidade Lda (Espagne), Publicis Sp. z.o.o. (Pologne), Publicis Wet Desert Sdn Bhd (Malaisie), Publicis Communication (Pty) Ltd (Afrique du Sud) (fin 2008)
- **Deputy Chairman** d'iSe, International Sports and Entertainment AG (Suisse) (fin 2008)

### Marc Tessier

Né le 21 juillet 1946

De nationalité française

Nombre d'actions détenues dans Gaumont SA au 31 décembre 2012 : 494

Droits de vote au 31 décembre 2012 : 594

#### Adresse professionnelle

27, rue d'Orléans  
92200 Neuilly-sur-Seine  
France

#### Biographie

Ancien élève à l'Ecole nationale d'administration (ENA), Marc Tessier est Inspecteur des finances en 1971, Directeur de séminaire à l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris de 1972 à 1974, puis Chargé de mission à la Direction des relations économiques extérieures (DREE) de 1976 à 1978. Il est Adjoint au Directeur général de l'énergie et des matières premières au Ministère de l'industrie de 1978 à 1979 puis Directeur adjoint de Cabinet d'André Giraud (Ministre de l'industrie) de 1980 à 1981. En 1982, il rejoint l'agence Havas en tant que Directeur financier (1982-1983) puis Directeur général (1983-1987). Il est parallèlement Directeur général de Canal+ de 1984 à 1986. De 1987 à 1989, il est Conseiller du Président de Canal+ et Directeur général de la société pour l'étude et l'exploitation des télévisions par satellite (SEETS) puis Directeur général de Canal+ International de 1989 à 1993 et Directeur général et Chargé du développement de Canal+ de 1993 à 1995. Il exerce les fonctions de Directeur général du Centre national de la cinématographie (CNC) de 1995 à 1999. Marc Tessier est Président de l'Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe (IDATE) de 1998 à 2000. De 1999 à 2005, il est Président de France Télévisions puis du groupe France Télévisions. A compter de janvier 2006, il entre dans le groupe Netgem où il est successivement Directeur général de Netgem Média Services, Directeur général de Glowria et, depuis mai 2009, Président de Video Futur. Il est Vice-président de la chaîne régionale sur l'Ile-de-France IDF1. Il est actuellement Président du Forum des Images. Depuis juillet 2011, il est Conseiller du Président de Video Futur.

#### Liens familiaux avec un autre membre du Conseil d'administration

Néant

**Membre indépendant** : oui

#### Fonctions ou mandats exercés dans Gaumont SA

- **Administrateur** depuis le 6 mai 2010, date de première nomination. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

- **Président du Comité d'audit**

#### Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe

- Néant

#### Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe

- **Vice-Président** d'Ensemble TV SAS (société éditrice de la chaîne locale IDF1)
- **Administrateur** de Netgem SA, Video Futur Entertainment Group SA, Ediradio SAS (RTL), Le Monde SA, la Fondation de France et l'association Idate



- **Censeur** au Conseil d'administration de G7 Entreprises SA
- **Président** de l'association Forum des Images

*Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés depuis moins de 5 ans*

- **Représentant permanent** de J2H au Conseil d'administration de Netgem SA (fin 2012) et de Netgem SA au Conseil d'administration de Mediatrix SA (Belgique)
- **Président** de Video Futur Entertainment Group SA (fin juillet 2011) et d'Ensemble TV SAS
- **Membre du Conseil de surveillance** de Gaumont (fin mai 2010)
- **Administrateur** de Editis et d'Alternative Media Initiative (Canada)
- **Directeur général** de Netgem Media Services SA

### Jean Todt

Né le 25 février 1946

De nationalité française

Nombre d'actions détenues dans Gaumont SA au 31 décembre 2012 : 500

Droits de vote au 31 décembre 2012 : 1 000

#### *Adresse professionnelle*

2, rue des Granges  
1204 Genève  
Suisse

#### *Biographie*

Jean Todt a débuté sa carrière comme coéquipier de Rallyes de 1966 à 1981. En 1982, il devient Directeur de la compétition d'automobiles Peugeot où il crée Peugeot Talbot Sport. Il est Directeur des activités sportives PSA Peugeot-Citroën à partir de 1990. En 1993, il rejoint Ferrari (société du groupe Fiat) en tant que Directeur de la gestion sportive Ferrari et Maserati. Nommé Administrateur en 2001, il devient Directeur général en 2004, puis Administrateur délégué en 2006 avant de cesser toute fonction chez Ferrari en mars 2009. Elu en octobre 2009, il est Président de la FIA (Fédération internationale de l'automobile).

#### *Liens familiaux avec un autre membre du Conseil d'administration*

Néant

*Membre indépendant* : oui

#### *Fonctions ou mandats exercés dans Gaumont SA*

- **Administrateur** depuis le 6 mai 2010, date de première nomination. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

#### *Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe*

- Néant

#### *Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe*

- **Membre du Conseil d'administration** de Groupe Lucien Barrière SAS, d'Edmond de Rothschild SA (ex-Compagnie financière Saint-Honoré) et de la Société des Amis du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris
- **Président** de la Fédération internationale de l'automobile (FIA) et de eSafety Aware (FIA)
- **Vice-Président** de la Fondation ICM, Institut du cerveau et de la moelle épinière
- **Membre du Conseil des Trustees** de FIA Foundation for the Automobile and Society
- **Membre du Conseil consultatif** de Hangar Bicocca (Italie)

#### *Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés depuis moins de 5 ans*

- **Membre du Conseil de surveillance** de Gaumont (fin mai 2010)
- **Administrateur** de Ferrari SpA (Italie)
- **Président du Conseil d'administration** de Ferrari Asia Pacific (Shanghai) et de Ferrari West Europe (fin 2009)





## Engagements pris par le Groupe au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux

Tableau n° 10 de la recommandation AMF du 22 décembre 2008

	Fonction	Début de mandat		Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus à raison de la cessation de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
		Fin de mandat	Contrat de travail			
Nicolas Seydoux	Président du Conseil d'administration	06.05.10 AG 2014	non	non	non	non
Sidonie Dumas	Directrice générale	06.05.10 indéterminé	non	non	non	non

Au 31 décembre 2012, les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun régime de retraite supplémentaire ni d'aucune couverture particulière au titre de la cessation de leurs fonctions.

## Rémunérations et avantages de toute nature versés aux dirigeants mandataires sociaux

Tableaux n° 1 et 2 de la recommandation AMF du 22 décembre 2008

Les dirigeants mandataires sociaux, au sens de l'article L. 225-185 du Code de commerce comprennent le Président du Conseil d'administration, le Directeur général, les Directeurs généraux délégués, les membres du Directoire ou le(s) gérant(s) d'une société par actions.

(en euros)	Fonction	Rémunération <sup>(1)</sup>	2012		2011	
			Montants versés <sup>(2)</sup>	Montants comptabilisés	Montants versés <sup>(2)</sup>	Montants comptabilisés
Nicolas Seydoux	Président du Conseil d'administration	Rémunération fixe	450 000	450 000	450 000	450 000
		Rémunération variable <sup>(4)</sup>	1 077 000	901 485	551 453	1 077 000
		Jetons de présence	20 263	40 811	20 405	20 263
		<b>TOTAL</b>	<b>1 547 263</b>	<b>1 392 296</b>	<b>1 021 858</b>	<b>1 547 263</b>
Sidonie Dumas	Directrice générale	Rémunération fixe	350 000	350 000	350 000	350 000
		Prime exceptionnelle <sup>(3)</sup>	111 500	111 500	-	-
		Rémunération variable <sup>(4)</sup>	538 500	450 742	275 726	538 500
		Attribution de stock-options	-	-	-	-
	Administratrice, Vice-Présidente	Jetons de présence	15 263	30 811	14 055	15 263
<b>TOTAL</b>		<b>1 015 263</b>	<b>943 053</b>	<b>639 781</b>	<b>903 763</b>	

(1) Avant prélèvements sociaux et fiscaux.

(2) Montant versés = tous les montants versés par Gaumont au cours de l'exercice, étant précisé que la rémunération variable et les jetons de présence alloués au titre d'un exercice sont effectivement versés au cours de l'exercice suivant.

(3) Le 8 mars 2012, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, compte tenu des résultats de l'année 2011, et notamment du succès d'Intouchables, a décidé de verser une prime exceptionnelle à la Directrice générale.

(4) La base de calcul de la rémunération variable est identique à celle fixée pour l'intéressement des salariés. Elle est constituée du résultat net consolidé part du Groupe de l'exercice précédent, avant impôt et éléments exceptionnels. Le pourcentage retenu est fixe et récurrent depuis 2005. Le taux arrêté par le Conseil de surveillance du 18 novembre 2004 a été renouvelé par le Conseil d'administration du 27 juillet 2010.

Le 27 juillet 2010, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a alloué au Président et à la Directrice générale, une rémunération fixe annuelle assortie d'une part variable calculée sur la base d'un pourcentage du résultat consolidé part du Groupe avant impôts et éléments exceptionnels. La partie variable de la rémunération afférente à un exercice est versée au cours de l'exercice suivant.



## Jetons de présence et autres rémunérations versés aux mandataires sociaux non dirigeants

Tableau n° 3 de la recommandation AMF du 22 décembre 2008

(en euros)	Fonction	Type de rémunération	2012		2011	
			Montant versés <sup>(1)</sup>	Montants comptabilisés	Montant versés <sup>(1)</sup>	Montants comptabilisés
Marie Seydoux	Administratrice, Vice-Présidente	Jetons de présence	65 263	128 108	15 405	65 263
Thierry Dassault	Administrateur	Jetons de présence	13 947	28 108	14 054	13 947
Antoine Gallimard	Administrateur	Jetons de présence	20 263	40 811	20 405	20 263
Michel Seydoux	Administrateur	Jetons de présence	20 263	40 811	20 405	20 263
Pénélope Seydoux	Administratrice	Jetons de présence	20 263	38 108	20 405	20 263
Bertrand Siguier	Administrateur	Jetons de présence	20 263	40 811	20 405	20 263
Marc Tessier	Administrateur	Jetons de présence	20 263	40 811	20 405	20 263
Jean Todt	Administrateur	Jetons de présence	13 947	30 811	14 054	13 947

(1) Les jetons de présence sont alloués par le Conseil d'administration suivant l'Assemblée générale d'approbation des comptes, provisionnés sur l'exercice et versés l'année suivante.

Le montant total des jetons de présence attribués en 2012 par la société Gaumont SA à ses administrateurs dirigeants et non-dirigeants s'élève à € 460 000.

Les modalités d'allocation des jetons de présence sont décrites au sein du rapport du Président du Conseil d'administration.

Aucune rémunération et aucun jeton de présence n'ont été versés aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées ou contrôlantes au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

## Attribution et levée d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux

Tableaux n° 4 et 5 de la recommandation AMF du 22 décembre 2008

Au cours de l'exercice 2012, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux par Gaumont SA ou ses filiales.

Aucune levée d'option n'a été réalisée sur la période par un dirigeant mandataire social.

Les tableaux N° 8 et 9 de la recommandation AMF du 22 décembre 2008, relatifs aux caractéristiques des plans d'options et aux dix principaux bénéficiaires de ceux-ci sont présentés plus loin, à la section relatant l'évolution du capital de Gaumont SA.

## Programmes d'attribution d'actions gratuites et d'actions de performance

Tableaux n° 6 et 7 de la recommandation AMF du 22 décembre 2008

Le Groupe ne procède à aucune attribution d'actions de performance au bénéfice de ses mandataires sociaux.



# Compléments d'informations relatifs aux dirigeants et aux mandataires sociaux

## Conventions réglementées et autres contrats conclus entre le Groupe et ses dirigeants et mandataires sociaux

Les conventions ou engagements au sens de l'article L. 225-38 et L. 225-39 du Code de commerce conclus par le Groupe sont décrits dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés présenté à la page 182 de ce Document de référence.

Le Groupe n'exploite aucun actif appartenant directement ou indirectement à un mandataire social ou à un membre de sa famille et n'a conclu aucun contrat de services avec ces mêmes personnes.

## Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et / ou sanction publique

A la connaissance de Gaumont et à la date de ce Document de référence :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ;
- aucun des membres du Conseil d'administration n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction, ou de surveillance ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- aucun membre du Conseil d'administration n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

## Conflit d'intérêt

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de l'émetteur de l'un quelconque des membres du Conseil d'administration et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

## Initiés

Les membres du Conseil d'administration sont tenus de procéder à la déclaration des transactions effectuées sur les titres de Gaumont et s'interdisent d'intervenir, à titre personnel, sur les titres pendant les périodes suivantes :

- période de trente jours précédant la publication des comptes sociaux et consolidés semestriels ou annuels ;
- période de quinze jours précédant la publication de l'information trimestrielle ;
- période comprise entre la date à laquelle Gaumont a connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence significative sur le cours des titres et la date à laquelle cette information est rendue publique.

Cette procédure a été étendue aux collaborateurs en position d'initiés permanents.



# Rapport 2012 du Président du Conseil d'administration sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, il vous est rendu compte ci-après de la composition du Conseil d'administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Le présent rapport a été élaboré avec l'appui de la Direction financière et de la Direction juridique de Gaumont et en application :

- du guide de mise en œuvre du Cadre de référence pour les valeurs moyennes et petites élaboré par l'AMF (Autorité des marchés financiers) et publié le 9 janvier 2008, puis revu et mis à jour par l'AMF le 22 juillet 2010 ;
- du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 publié par MiddleNext ;
- de la recommandation de l'AMF n° 2010-15 du 7 décembre 2010 sur le gouvernement d'entreprise, la rémunération des dirigeants et le contrôle interne – Valeurs moyennes et petites se référant au Code de gouvernement d'entreprise de MiddleNext de décembre 2009 ;
- de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle ;
- du guide de mise en œuvre du Code MiddleNext élaboré par MiddleNext et publié en mars 2012 ;
- de la recommandation de l'AMF n° 2012-14 du 11 octobre 2012 sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants.

Conformément aux dispositions législatives applicables, le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration dans sa séance du 28 février 2013.

## Organisation du gouvernement d'entreprise

### Code de gouvernement d'entreprise

Gaumont se réfère au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 publié par MiddleNext. Le Code de référence peut être consulté sur le site internet de MiddleNext ([www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)).

Le Code de référence contient des points de vigilance qui rappellent les questions que le Conseil d'administration doit se poser pour le bon fonctionnement de la gouvernance. Le Conseil d'administration a pris connaissance de ces points de vigilance dans sa séance du 6 mai 2010.

### Organisation et activité du Conseil

#### Composition du Conseil

Il est rappelé que Gaumont est une société dont la majorité du capital est détenue, depuis 1975, à travers la société Ciné Par, par Monsieur Nicolas Seydoux et sa famille.

Le Conseil d'administration de Gaumont est présidé par Monsieur Nicolas Seydoux. Il est composé de dix administrateurs : Monsieur Nicolas Seydoux, Madame Marie Seydoux, Madame Sidonie Dumas, Monsieur Thierry Dassault, Monsieur Antoine Gallimard, Monsieur Michel Seydoux, Madame Pénélope Seydoux, Monsieur Bertrand Siguier, Monsieur Marc Tessier et Monsieur Jean Todt.

A la date d'établissement du présent rapport, le Conseil d'administration compte cinq membres « indépendants » dont la situation est conforme aux critères précisés par le Code de référence et le Règlement intérieur du Conseil :

« Un membre est indépendant lorsqu'il n'entretient avec Gaumont ou sa Direction aucune relation qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. »

Les six conditions cumulatives suivantes doivent être réunies afin de qualifier un membre « d'indépendant » et prévenir les risques de conflit d'intérêts entre le membre et la Direction, Gaumont ou son Groupe.

Le membre indépendant ne doit pas :

- actuellement ou au cours des cinq années précédentes, être ou avoir été salarié ou mandataire social de Gaumont, de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide ;
- être mandataire social d'une société dans laquelle Gaumont détient directement ou indirectement un mandat social ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de Gaumont (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat social ;





## GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport 2012 du Président du Conseil d'administration sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

- être de façon significative un client, fournisseur ou banquier de Gaumont ou pour lequel Gaumont représente une part significative de l'activité ;
- avoir un lien familial proche avec un mandataire social de Gaumont ;
- avoir été auditeur de Gaumont au cours des cinq dernières années ;
- être administrateur ou membre du Conseil de surveillance de Gaumont depuis plus de douze ans.

Les administrateurs indépendants sont : Messieurs Thierry Dassault, Antoine Gallimard, Bertrand Siguier, Marc Tessier et Jean Todt.

Monsieur Antoine Gallimard a été nommé administrateur de Gaumont le 5 mai 1997. Depuis cette date, il a été régulièrement réélu membre du Conseil de surveillance ou du Conseil d'administration, selon l'évolution de la structure de la société. Le Conseil de Gaumont, à la différence du Code de référence, pense que la longévité est un gage d'indépendance d'un administrateur auprès de la société.

Quatre administrateurs, Madame Sidonie Dumas, Madame Marie Seydoux, Madame Pénélope Seydoux et Monsieur Michel Seydoux ont des liens familiaux avec Monsieur Nicolas Seydoux, Président du Conseil d'administration.

Il est précisé que le Conseil d'administration compte trois femmes et sept hommes en son sein, soit une proportion de 30 % de femmes. La société devra d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2017 atteindre dans sa composition la proportion minimale de 40 % des administrateurs de chaque sexe requise par la loi.

Tous les administrateurs sont de nationalité française.

Les dix administrateurs ont été nommés pour quatre ans par l'Assemblée générale du 6 mai 2010.

La liste des mandats et fonctions exercés par les administrateurs à la date d'établissement du présent rapport figure pages 154 à 161 de ce Document de référence.

Les règles de déontologie auxquelles sont soumis les administrateurs sont détaillées dans l'article 3 du Règlement intérieur du Conseil d'administration qui peut être consulté sur le site internet de Gaumont ([www.gaumont.fr](http://www.gaumont.fr)).

### Séparation des fonctions de Président et de Directeur général

Depuis le 6 mai 2010, Gaumont a changé son mode d'administration et de direction pour adopter celui de société à Conseil d'administration et a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. En conséquence, le Président du Conseil d'administration n'exerce que ses fonctions de Président et la Direction générale est exercée par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration.

La Direction générale est assumée par Madame Sidonie Dumas, nommée Directrice générale pour une durée indéterminée par le Conseil d'administration du 6 mai 2010.

La Directrice générale est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Conformément à l'article 14 des statuts, la Directrice générale assume sous sa responsabilité la direction générale de la société, avec les pouvoirs les plus étendus sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil d'administration et aux assemblées d'actionnaires.

Conformément à la loi, les cautions, avals et garanties doivent être soumis à l'autorisation expresse du Conseil d'administration.

En outre, à titre de mesure d'ordre interne inopposable aux tiers, sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration les opérations définies ci-après :

- tout emprunt d'un montant supérieur à € 10 millions ;
- tout investissement dans la production de films d'un montant supérieur à € 10 millions par opération ;
- tout autre investissement, notamment toute acquisition d'un bien ou droit immobilier d'un montant supérieur à € 1 million par opération ;
- toute prise de participation ou augmentation de participation d'un montant excédant € 1 million dans toute société ou groupement constitué ou à constituer, ou quel que soit son montant si cette prise de participation porte sur une société ou un groupement dans lequel la société aurait une responsabilité illimitée et/ou solidaire ;
- les cessions de droits corporels sur les films, d'un montant supérieur à € 1 million par opération.

### Fonctionnement du Conseil

Le Conseil d'administration assume les missions et exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et les statuts. En particulier, le Conseil :

- détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission ;
- donne son autorisation préalable aux opérations visées à l'article L. 225.38 du Code de commerce ;
- élit le Président du Conseil d'administration et nomme le ou les Vice-Présidents ;
- désigne et révoque le Directeur général ;
- fixe le mode et le montant de la rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur général ;
- rend compte chaque année à l'Assemblée générale des actionnaires de ses observations sur les comptes ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et aux marchés à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes ;
- définit à tout moment les éventuelles limitations de pouvoirs du Directeur général.

D'une manière habituelle, les procès-verbaux des réunions du Conseil sont établis à l'issue de chaque réunion. Après relecture et approbation du procès-verbal relatant les délibérations et décisions de la réunion précédente, le Conseil délibère et statue sur les questions proposées à son ordre du jour. Le Président organise et dirige les débats. Il veille à ce que l'intégralité des points fixés à l'ordre du jour soit examinée par le Conseil.

Les statuts de Gaumont prévoient, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, que les administrateurs ont la possibilité de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence.



Une fois par an, le Président du Conseil d'administration invite les membres à s'exprimer sur l'organisation et le fonctionnement du conseil et de ses comités à l'aide d'un questionnaire. Le Président a fait une synthèse des réponses recueillies lors de la réunion du Conseil d'administration du 22 novembre 2012. Lors de ce Conseil, pour une évaluation formalisée, les membres ont proposé d'espacer ces travaux pour avoir davantage de recul et améliorer ainsi l'efficacité et les résultats de cette évaluation. Il a été décidé de passer d'une évaluation annuelle à une évaluation triennale et de modifier corrélativement le Règlement intérieur du Conseil d'administration.

### Règlement intérieur du Conseil

Le Règlement intérieur qui précise et complète les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration prévues par la loi et les statuts a été adopté par le Conseil d'administration du 6 mai 2010 à la suite des modifications statutaires adoptées par l'Assemblée générale du 6 mai 2010.

Le Règlement intérieur dans sa version modifiée par le Conseil du 22 novembre 2012 à la suite du changement de la périodicité de l'évaluation du Conseil et approuvé par le Conseil du 28 février 2013 est mis en ligne sur le site internet de Gaumont ([www.gaumont.fr](http://www.gaumont.fr)).

### Réunions du Conseil

Le Conseil d'administration se réunit, sur convocation de son Président, au moins quatre fois par an et aussi souvent que l'intérêt de Gaumont l'exige. L'ordre du jour est arrêté par le Président. La convocation est adressée aux administrateurs quinze jours à l'avance.

En 2012, les administrateurs se sont réunis quatre fois, les :

- 8 mars, pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2011 et la revue de la marche des affaires ;
- 3 mai, pour la mise en paiement du dividende et des jetons de présence et le renouvellement des membres du Comité des nominations et des rémunérations et du Comité d'audit ;
- 25 juillet, pour l'arrêté des comptes au 30 juin 2012 et la revue de la marche des affaires ;
- 22 novembre, pour l'arrêté des comptes prévisionnels 2012, le budget 2013, l'évaluation du Conseil et de ses comités et la revue de la marche des affaires.

Sur les dix administrateurs, sept ont assisté à la totalité des réunions.

Les représentants du Comité d'entreprise ont été convoqués et ont assisté à toutes les réunions du Conseil.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués et ont assisté aux réunions du Conseil d'administration ayant arrêté les comptes annuels au 31 décembre 2011 et les comptes semestriels au 30 juin 2012.

### Comités au sein du Conseil

Le Conseil d'administration a constitué le 6 mai 2010 deux comités, le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

### Comité d'audit

#### Composition

Le Comité d'audit est composé de Monsieur Marc Tessier, Président, assisté de Monsieur Bertrand Siguier et de Madame Pénélope Seydoux. Les trois membres ont été renouvelés dans leurs fonctions lors du Conseil d'administration du 3 mai 2012.

Deux tiers de ses membres, Messieurs Marc Tessier et Bertrand Siguier, sont indépendants.

Les informations relatives à la formation des membres de ce comité figurent pages 159 et 160 de ce Document de référence.

#### Mission

Le Comité d'audit a pour mission de s'assurer que la Direction financière et les Commissaires aux comptes effectuent leurs travaux relatifs aux comptes en toute indépendance, et que ces comptes reflètent fidèlement l'activité de la période, le patrimoine et la situation financière et comptable de Gaumont.

Le Comité d'audit assure, sous la responsabilité des administrateurs, le suivi des questions relatives :

- au processus d'élaboration de l'information financière ;
- à l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- à l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Le Comité d'audit émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale.

Le Comité d'audit rend compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

#### Activité

En 2012, le Comité d'audit s'est réuni les :

- 7 mars, pour examiner les comptes au 31 décembre 2011 ;
- 25 juillet, pour examiner les comptes au 30 juin 2012.

Sur les trois membres, deux étaient présents à la totalité des réunions.

Le Directeur général adjoint, le Directeur financier, la Directrice du contrôle de gestion Groupe, la Directrice des comptabilités et de la consolidation Groupe et les Commissaires aux comptes ont assisté à toutes les réunions du comité.

Une réunion s'est tenue le 27 février 2013 pour l'examen des comptes au 31 décembre 2012. Le Comité d'audit n'a pas formulé d'observation.



### Règlement intérieur

Le texte du Règlement intérieur qui précise et complète les modalités de fonctionnement du Comité d'audit a été approuvé par le Conseil d'administration du 6 mai 2010 à la suite des modifications statutaires adoptées par l'Assemblée générale du 6 mai 2010.

Le Règlement intérieur dans sa version modifiée par le Comité d'audit du 28 février 2011 et approuvée par le Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> mars 2011 est mis en ligne sur le site internet de Gaumont ([www.gaumont.fr](http://www.gaumont.fr)).

### Comité des nominations et des rémunérations

#### Composition

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de Monsieur Nicolas Seydoux, Président, assisté de Messieurs Antoine Gallimard et Michel Seydoux. Les trois membres ont été renouvelés dans leurs fonctions lors de la réunion du Conseil d'administration du 3 mai 2012.

#### Mission

Le Comité des nominations et des rémunérations est chargé de mener les réflexions sur la rémunération du Président et de la Directrice générale et l'opportunité d'attribuer des options de souscription d'actions aux dirigeants.

Le comité assiste le Conseil d'administration dans l'examen des questions relatives à la composition future des organes de direction de Gaumont, l'autoévaluation du Conseil et la détermination de la rémunération et des avantages des membres desdits organes.

Enfin, le comité assiste le Conseil d'administration dans le cadre de la délibération annuelle de ce dernier sur la politique de Gaumont en matière d'égalité professionnelle et salariale.

#### Règlement intérieur

Le texte du Règlement intérieur a été approuvé par le Conseil d'administration du 6 mai 2010 à la suite des modifications statutaires adoptées par l'Assemblée générale du 6 mai 2010.

Le Règlement intérieur dans sa version modifiée par le Comité des nominations et des rémunérations et approuvée par le Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> mars 2011 est mis en ligne sur le site internet de Gaumont ([www.gaumont.fr](http://www.gaumont.fr)).

#### Activité

En 2012, le Comité des nominations et des rémunérations a procédé à l'examen des jetons de présence, de la rémunération de la Directrice générale et à l'autoévaluation du Conseil d'administration.

### Rémunération des mandataires sociaux

#### Actions de Gaumont détenues par les administrateurs

Les administrateurs de Gaumont doivent détenir statutairement chacun au moins dix actions de Gaumont.

Conformément au Règlement intérieur du Conseil d'administration, chacun des administrateurs, afin de témoigner de l'intérêt qu'il porte à l'activité de Gaumont, doit faire ses meilleurs efforts afin de détenir un minimum de cinq cents actions de la société. Cette disposition ne s'applique pas à l'administrateur et aux membres directs de sa famille, qui détiennent des actions de Gaumont au travers de sociétés qu'ils contrôlent.

A ce jour, les administrateurs détiennent directement 4 200 actions de Gaumont et indirectement 2 729 402 actions de Gaumont, soit 63,98 % du capital.

#### Jetons de présence

L'Assemblée générale du 3 mai 2012 a fixé à € 460 000 le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Le Conseil d'administration du 3 mai 2012 a décidé de répartir les jetons de présence de la façon suivante :

- € 200 000 répartis également entre tous les membres,
- € 100 000 répartis entre les membres au prorata de leur présence effective aux réunions du Conseil,
- € 60 000 répartis également entre les membres du Comité des nominations et des rémunérations et les membres du Comité d'audit,
- € 100 000 attribués à Madame Marie Seydoux.

#### Rémunération du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale

Le 27 juillet 2010, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a approuvé les modalités de rémunération du Président et de la Directrice générale.

La politique de rémunération et des avantages de toute nature est conforme aux recommandations du Code de référence et les principes de détermination des rémunérations répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre, de comparaison, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence qui y sont mentionnés.

Ces rémunérations comportent une part fixe et une part variable, définie sur la base d'un pourcentage du résultat consolidé part du Groupe avant impôts et éléments exceptionnels. La partie variable de la rémunération afférente à un exercice est versée au cours de l'exercice suivant.

Madame Sidonie Dumas bénéficie également d'options donnant droit à la souscription d'actions de la société, au titre des plans d'options de souscription d'actions institués par la société de février 1996 à février 2005.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune indemnité d'arrivée ou de départ, ni d'aucun régime de retraite complémentaire.



Le 8 mars 2012, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, compte tenu des résultats de l'année 2011, et notamment du succès d'*Intouchables*, a décidé de verser une prime exceptionnelle à la Directrice générale.

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux sont présentées en pages 162, 163, 201 et 202 de ce Document de référence.

### Cumul contrat de travail et mandat social

Le non-cumul d'un contrat de travail avec un mandat social de président ou de directeur général s'applique dans la société depuis 2008 conformément au Code AFEP-MEDEF et n'a pas été modifié par la suite compte tenu de la gouvernance de la société.

### Participation à l'Assemblée générale des actionnaires et informations prévues par l'article L. 225-100 du Code de commerce

Il n'y a pas de modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale des actionnaires en dehors de celles prévues aux articles 17 et 18 des statuts.

Les informations visées à l'article L. 225-100 du Code de commerce figurent dans le Rapport de gestion.

### Informations sur la structure du capital de la société et les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Ces éléments sont présentés page 200 de ce Document de référence.

## Organisation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques

### Objectifs des procédures de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est conçu pour maintenir à un niveau acceptable les risques liés aux principales activités du Groupe tels que présentés au chapitre « facteurs de risque ».

Ainsi, l'organisation et les procédures de contrôle interne visent à :

- conforter le Groupe dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et opérationnels ;
- assurer la fiabilité, la qualité et la disponibilité des informations financières ;
- protéger les actifs, le capital humain et les marques du Groupe ;
- garantir la conformité avec les lois et réglementations en vigueur.

Le dispositif de contrôle interne fournit une assurance raisonnable que ces objectifs pourront être atteints par le Groupe. Comme tout dispositif de contrôle, il ne garantit pas que les risques d'erreurs ou de fraudes soient totalement éliminés, en particulier dans les domaines comptable et financier, mais cherche à en réduire la probabilité de réalisation et l'impact potentiel.

### Les référentiels généraux du contrôle interne Gaumont

#### Cadre de référence

Le dispositif de contrôle interne de Gaumont s'appuie sur les principes et composants du référentiel américain COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*) et sur le Cadre de référence simplifié de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour les valeurs moyennes et petites publié le 9 janvier 2008 et mis à jour en juillet 2010.

#### Charte d'éthique

La Charte d'éthique professionnelle de Gaumont précise le code de conduite auquel chaque salarié doit se conformer. Les salariés de Gaumont sont tenus de respecter un certain nombre de règles et doivent confirmer chaque année par écrit leur engagement. Celles-ci précisent notamment que les opérations sur les actions sont interdites aux salariés détenteurs d'informations privilégiées pendant les périodes suivantes :

- période de trente jours précédant la publication des comptes sociaux et consolidés annuels ou semestriels ;
- période de quinze jours précédant la publication de l'information trimestrielle ;
- période comprise entre la date à laquelle l'intéressé a connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence significative sur le cours des titres Gaumont, et la date à laquelle cette information est rendue publique. La communication de telles informations à des tiers est également interdite.

Il est par ailleurs interdit de rechercher des avantages personnels quelconques sans justification professionnelle, de toute personne ou société en relations d'affaires avec Gaumont ou cherchant à le devenir, ou de concurrents de Gaumont. Des cadeaux ou avantages peuvent être donnés, aux frais de Gaumont uniquement, s'ils sont de valeur modeste et conformes aux règles généralement acceptées dans la conduite des affaires en France.

Les salariés ayant accès dans le cadre de leur travail à des données confidentielles, sont tenus de ne pas les révéler à l'extérieur ou à l'intérieur de l'entreprise, que ces données soient techniques, financières ou autres.

La Charte d'éthique a été modifiée en application de la recommandation de l'Autorité des marchés financiers n° 2010-07 du 3 novembre 2010 relative à la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées.

La Charte d'éthique professionnelle est annexée au Règlement intérieur.

#### Règlement intérieur

En vigueur depuis le 7 octobre 1983, après avis du Comité d'entreprise du 20 septembre 1983 et du Comité d'hygiène et de sécurité du 19 septembre 1983, le Règlement intérieur de Gaumont fixe les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité dans l'entreprise, les règles générales et permanentes relatives à la discipline et les dispositions relatives aux droits de défense des salariés conformément aux dispositions du Code du travail.





Il a fait l'objet d'annexes et d'avenants qui ont été établis après avis du Comité d'entreprise puis transmis à l'Inspection du travail et qui ont fait l'objet des mesures de publicité et de dépôt prévues par le Code du travail.

## Le périmètre du contrôle interne

### Périmètre du contrôle interne et périmètre de consolidation

Les procédures de contrôle interne sont définies par la société mère Gaumont SA pour le Groupe et sont appliquées aux sociétés françaises, dont la gestion est centralisée au siège social du Groupe.

Les sociétés Alphanim et Gaumont Pathé Archives organisent leur dispositif de contrôle interne avec des équipes propres à leur structure. Les Directions respectives de ces sociétés rendent compte régulièrement à la Direction générale du Groupe des opérations. Le suivi financier de ces filiales est réalisé au travers de reportings de gestion.

Les sociétés nouvellement créées sont intégrées au fur et à mesure de leur croissance et appliquent les mêmes procédures que la société mère.

Dans le cas de sociétés acquises, le Groupe s'efforce de les intégrer au dispositif dans des délais raisonnables, qui peuvent toutefois varier en fonction de la taille de la société.

Les filiales dans lesquelles Gaumont détient une participation minoritaire, Les Cinémas Gaumont Pathé et Légende, appliquent leurs propres procédures.

### Modalité d'intégration des sociétés étrangères dans le dispositif de contrôle interne

Depuis fin 2010, Gaumont développe à Los Angeles aux Etats-Unis, une activité de production de séries télévisuelles destinées particulièrement au marché des Etats-Unis.

La structure, Gaumont International Television applique ses propres procédures internes, répondant notamment à ses obligations locales. Le contrôle interne de la filiale est toutefois assuré par une organisation particulière, garantissant au Groupe la maîtrise des opérations et le suivi de l'activité.

Ainsi, la Direction de cette société est assurée par un Conseil d'administration, composé de cinq membres, dont trois membres désignés par Gaumont : Monsieur Nicolas Seydoux, Président du Conseil d'administration de Gaumont ; Madame Sidonie Dumas, Directrice générale et Monsieur Christophe Riandee, Directeur général adjoint.

Le Conseil d'administration nomme les membres du Comité de direction, qui assurent la gestion opérationnelle de la structure, informent régulièrement les membres opérationnels du Conseil d'administration des événements significatifs et établissent un reporting opérationnel hebdomadaire formalisé. Le suivi financier de la filiale est réalisé mensuellement au travers d'un reporting de gestion.

Le Conseil d'administration de Gaumont International Television est également seul compétent pour autoriser la mise en production d'une série, par le biais d'une procédure formalisée, et les dépenses de frais généraux font l'objet d'une autorisation préalable par la Direction de Gaumont.

Le contrôle interne est assuré par l'implication à de nombreux niveaux des structures opérationnelles et fonctionnelles de Gaumont. La gestion administrative (rédaction des contrats, facturation et recouvrement) et le suivi technique des ventes internationales hors Amérique du Nord sont réalisés par les équipes de Gaumont en France. La Direction financière assure le suivi budgétaire de la filiale.

Enfin, le recours aux financements bancaires impose des contraintes en termes de respect des budgets de production et de réalisation des objectifs de ventes, permettant également de conforter le Groupe dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et opérationnels.

## Principaux processus de gestion des risques

### Identification et évaluation des risques

Le dispositif de contrôle interne s'inscrit dans une démarche continue d'identification, d'évaluation et de gestion des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs fixés par la Direction générale.

Les facteurs de risques, que Gaumont juge pertinents et significatifs, sont présentés pages 34 à 40 de ce Document de référence. L'identification des risques propres à chaque processus est réalisée en collaboration avec les responsables opérationnels et fonctionnels. Les risques sont ainsi appréhendés par processus opérationnel.

La revue des risques est effectuée lors de changements organisationnels ou lors de cycles de révision générale des principaux processus.

### L'autorisation des dépenses

La structure organisationnelle de Gaumont repose sur une définition de niveaux d'autorité et de responsabilité, et s'appuie sur un système de délégation et d'autorisation des transactions, en adéquation avec les activités du Groupe.

Les procédures liées aux engagements des dépenses, formalisées dans le manuel des procédures, concernent l'ensemble des secteurs d'activité de Gaumont et de ses filiales, et principalement :

- le développement, la production et la distribution des œuvres cinématographiques et audiovisuelles ;
- le renouvellement des droits ;
- les dépenses informatiques, de fonctionnement, etc.

### L'administration des ventes

Pour l'administration des ventes de l'ensemble des œuvres du Groupe, quel que soit leur support d'exploitation, Gaumont a développé en interne une application qui permet la gestion des droits rattachés aux œuvres acquis auprès des auteurs, ainsi que les droits d'exploitation cédés ou disponibles à la vente, territoire par territoire. Cette application permet le contrôle du respect des obligations contractuelles. Des modules complémentaires ont été développés pour la distribution vidéo et le suivi des matériels techniques liés aux films.

Pour les recettes des films en salles, Gaumont a acquis un logiciel du marché afin d'intégrer automatiquement la remontée des recettes commerciales des salles de cinéma qui exploitent les films Gaumont.

Ces applications sont reliées au logiciel de comptabilité par une interface et, lors de chaque arrêté comptable mensuel, les informations qui en sont issues sont rapprochées de la comptabilité.



Ces applications sont administrées en interne par un Chef de projet informatique et sont adaptées en fonction des évolutions des métiers du Groupe. Chaque demande d'évolution est formalisée, planifiée et fait l'objet d'un suivi de projet rigoureux.

### Le suivi des opérations

Les métiers du Groupe font l'objet d'un contrôle financier régulier, incluant l'élaboration de reportings opérationnels et comptables permettant de maîtriser les impacts financiers de l'activité. Les risques de nature réglementaire ou opérationnelle, sont sous le contrôle des structures appropriées ou de la Direction générale quand les enjeux le justifient. La mise en place d'une organisation structurée des opérations et des délégations de pouvoir, sont les clés de la gestion des risques au sein du Groupe.

### Organisation générale des activités de contrôle

Les acteurs du contrôle interne de Gaumont sont le Conseil d'administration, la Direction générale, les Directions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe et plus généralement, l'ensemble des salariés qui jouent un rôle dans la maîtrise des activités et des risques associés aux domaines qui dépendent de leurs responsabilités.

### Les organes de surveillance et de pilotage du dispositif de contrôle interne

#### Le Comité d'audit

Le Comité d'audit est, au sein du Conseil d'administration, le comité en charge de la surveillance du dispositif de contrôle interne.

La Direction financière présente semestriellement au Comité d'audit le bilan des activités de contrôle interne ainsi que le plan d'action prévu pour la période suivante.

Le Comité d'audit donne son avis sur les travaux effectués au titre du contrôle interne et sur le dispositif général mis en œuvre en la matière.

### La Direction générale

La Direction générale définit la stratégie globale du Groupe et supervise son exécution. Elle s'assure que les actions de contrôle interne mises en œuvre sont en cohérence avec ces objectifs stratégiques.

### Le département du contrôle interne

Le département du contrôle interne, rattaché à la Direction comptable et financière, pilote le dispositif opérationnel de contrôle, de manière à l'adapter au mieux aux objectifs fixés par la Direction générale. Il sollicite dans sa mission les différents responsables du Groupe et est en charge des actions suivantes :

- la surveillance du dispositif de contrôle interne au sein du Groupe par l'identification, l'analyse et le traitement des risques ;
- la coordination des actions de contrôle ;
- l'évaluation de la qualité du contrôle interne à chacun des niveaux de l'organisation ;
- l'amélioration de la pertinence et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne en vigueur par la mise en place de plans d'actions correctifs ;
- le respect des procédures comptables et financières, la tenue et la mise à jour de la documentation relative à ces procédures.

Les procédures comptables et financières et les procédures générales détaillées par principaux métiers applicables pour chacune des natures d'opérations réalisées sont diffusées aux différents responsables et à leurs équipes et centralisées auprès du responsable du contrôle interne.

### La communication des objectifs stratégiques fixés par la Direction du Groupe

L'objectif général du contrôle interne est de permettre au Groupe d'atteindre dans les meilleures conditions possibles ses objectifs stratégiques.

La qualité du contrôle interne dépend très largement de la diffusion de ces objectifs au sein de l'organisation et de leur assimilation par les salariés. La qualité de la communication interne est donc un facteur de succès du dispositif.

Cette communication s'effectue principalement au travers des réunions du Comité de direction et des réunions des différents services opérationnels et fonctionnels.



### Le Comité de direction

Chaque semaine, les directeurs opérationnels et fonctionnels se réunissent sous la présidence de la Directrice générale, Madame Sidonie Dumas, en présence du Président du Conseil d'administration, Monsieur Nicolas Seydoux et du Conseiller cinéma détaché auprès de la Directrice générale, Monsieur Francis Boespflug.

Cette réunion a pour objectif de présenter les grandes lignes stratégiques définies par la Direction générale, qui informe également les membres du Comité des projets en cours relatifs aux développements, acquisitions, et productions.

La réunion du Comité de direction est l'occasion pour chaque directeur de présenter les actions spécifiques mises en œuvre dans sa direction en application de la stratégie de l'entreprise, et de s'assurer de la cohérence entre chacune d'elles. Les directeurs opérationnels présentent également lors de ces réunions, un bilan de leur activité commerciale.

A la date de rédaction de ce rapport, les membres du Comité de direction sont les suivants :

---

Christophe Riandee	Directeur général adjoint
--------------------	---------------------------

---

### Structures opérationnelles

#### Cinéma

Anne Bernstein	Directrice des ventes télévision France
François Clerc	Directeur de la distribution en salles
Philippe Desmoulin	Directeur des productions cinéma
Cécile Gaget	Directrice des ventes à l'international
André Labbouz	Directeur technique
Jérôme Soulet	Directeur de la vidéo, télévision et des nouveaux médias
Ariane Toscan du Plantier	Directrice de la communication et du patrimoine

---

#### Télévision

Pierre Belaïsch	Directeur général production animation – Alphanim
Omar Brahimi	Directeur des opérations fictions télévision France

---

#### Gaumont Pathé Archives

Manuela Padoan	Directrice
----------------	------------

---

### Structures fonctionnelles

Fabrice Batieau	Directeur financier
Annie Doornbos	Directrice informatique
Marine Forde	Directrice juridique
Gérard Schoumaker	Directeur des redevances
Gilles Venhard	Directeur de l'administration du catalogue

---

*Les Directions informatique et des redevances sont rattachées fonctionnellement à la Direction financière. La Direction de l'administration du catalogue est rattachée fonctionnellement à la Direction juridique. La Direction des ventes télévision France est rattachée à la Direction de la vidéo, télévision et des nouveaux médias.*

### Les réunions fonctionnelles et opérationnelles

Les principales directions fonctionnelles et opérationnelles animent des réunions périodiques qui ont pour vocation d'examiner des points spécifiques à leur activité. En particulier, des réunions hebdomadaires sont organisées en présence de la Direction générale pour le suivi des activités de distribution et de vente en France et à l'international d'une part, et des activités de développement et de production cinématographique et audiovisuelle d'autre part.

Ces réunions permettent notamment d'organiser les processus de contrôle de l'activité et de garantir la bonne communication entre les différents services. Chaque directeur met en œuvre au sein de son département les décisions arrêtées en Comité de direction.

### Les structures opérationnelles et fonctionnelles, relais du contrôle interne

#### Les directions opérationnelles impliquées dans le dispositif de contrôle interne

##### Le développement des projets cinéma

Cette structure, en charge de la recherche et du développement des projets de cinéma, est rattachée à la Direction générale. Elle accueille les futurs projets cinéma, de la réception des scénarios au développement des projets, et cherche à établir des liens privilégiés et durables avec les talents.

Par son expérience du marché et grâce aux relations privilégiées qu'il entretient avec les auteurs, le service participe à la maîtrise des risques opérationnels et financiers, liés notamment à l'environnement fortement concurrentiel du marché du cinéma.

##### Les directions en charge des productions

Les directions des productions ont un rôle central dans la maîtrise des risques opérationnels liés à l'activité des productions cinématographiques et télévisuelles. Les contrôleurs de gestion de production assurent le suivi des coûts des productions en cours et le contrôle des risques financiers associés, notamment par une analyse des écarts entre le budget, l'engagé et le réel. Ils suivent les dépenses des projets en développement et forment un lien essentiel avec la comptabilité pour s'assurer de la cohérence des enregistrements comptables par rapport aux coûts engagés ou à engager.

Enfin, les contrôleurs de gestion de production participent à la maîtrise des risques liés à la réglementation, dans la mesure où ils ont également pour mission de recenser les différents mécanismes de financement concernant les aides à l'écriture, à la création, à la production d'œuvres cinématographiques et d'en assurer les démarches administratives. Dans le cadre de coproductions internationales, ils veillent à l'obtention des aides dans les différents pays concernés et au respect des traités internationaux.

Les activités de production d'œuvres télévisuelles, fictions ou séries d'animation, sont suivies opérationnellement par leurs directeurs respectifs dont les principales actions entreprises sont discutées au préalable avec la Direction générale de Gaumont.



### Les directions commerciales

Les directions commerciales tiennent un rôle essentiel dans le suivi du risque de crédit du Groupe, mais aussi dans la gestion des risques opérationnels et juridiques liés à l'exploitation des œuvres. Les procédures permettent également de contrôler les risques de fraude.

Les rôles des directions commerciales sont répartis de la manière suivante :

- la Direction de la distribution en salles se charge de la commercialisation des films produits, coproduits ou distribués par Gaumont auprès des exploitants de salles en France ;
- la Direction des ventes à l'international est en charge des ventes des nouveaux films et des films du catalogue à l'international et établit des liens étroits avec les distributeurs étrangers et les chaînes de télévision grâce à une présence systématique sur les différents marchés internationaux des films ;
- la Direction vidéo, télévision et nouveaux médias se charge de la vente des droits de diffusion des œuvres cinématographiques du catalogue aux différentes chaînes de télévision, et de l'édition des œuvres audiovisuelles en France, sur tous les supports vidéo, physiques ou dématérialisés (VàD). Le Groupe est associé à Paramount Home Entertainment pour la distribution commerciale des supports physiques.

Les directions commerciales disposent d'outils informatiques leur permettant notamment de gérer de manière automatisée :

- les remontées de recettes commerciales des salles de cinéma exploitant les films Gaumont ;
- le suivi des frais techniques et de publicité associés aux œuvres distribuées en salles ;
- l'administration des fenêtres de droits d'exploitation des œuvres sur les différents supports et territoires ;
- la gestion des ventes de droits à l'international ou à la télévision ;
- la gestion des encaissements et du recouvrement des créances clients ;
- le transfert des données en provenance des distributeurs vidéo et des opérateurs VàD et le calcul de la commission d'édition.

Les logiciels sont administrés conjointement par des responsables fonctionnels et par le Département informatique, de manière à garantir leur fiabilité et leur sécurité. Les bases de données de ces outils font l'objet de sauvegardes régulières.

En outre, chaque direction organise le contrôle des flux et des interfaces par le biais de contrôles d'exhaustivité formalisés, de contrôles de réciprocité entre les différents systèmes, de reportings financiers mensuels et d'analyses régulières des comptes de tiers et de chiffre d'affaires. Afin de faciliter ces contrôles, le Groupe a mis en place des entrepôts de données regroupant les informations des différents logiciels et des outils d'extraction et d'analyse de ces données.

### Les directions techniques

Les directions techniques sont en charge du contrôle qualité du matériel et de sa conservation et du respect des clauses techniques des contrats de production et de vente. Elles sont particulièrement attentives à la protection des œuvres contre les diffusions de copies non autorisées.

Le Directeur technique des productions cinématographiques, rattaché au Directeur des productions, est en charge avec son équipe du contrôle qualité du matériel (masters, bandes annonces, montage,

mixage) avant la commercialisation des films, de manière à garantir la qualité des projections en adaptant le matériel aux besoins de la clientèle.

La Direction des services techniques centralise l'expertise technique et mutualise les coûts de fabrication des supports de diffusion des œuvres audiovisuelles destinés à la France, pour la vidéo physique, la vidéo à la demande et la diffusion télévisée, et à l'international, concernant tous les modes d'exploitation.

### La Direction juridique

La Direction juridique occupe un rôle majeur dans le dispositif de contrôle interne, en particulier pour la maîtrise des risques juridiques et réglementaires.

La Direction juridique est en charge de la formalisation, de la négociation et de la rédaction de tous les contrats de Gaumont et de ses principales filiales françaises, à l'exception d'Alphanim et de Gaumont Pathé Archives qui disposent de leurs propres équipes. Par ailleurs, tous les précontentieux et litiges sont suivis par la Direction juridique, en collaboration étroite avec des cabinets d'avocats.

Elle assure une veille juridique et réglementaire qui vise à identifier et à anticiper les évolutions de la législation et de la réglementation applicable au secteur d'activité et participe aux négociations en liaison avec l'Association des Producteurs Indépendants (API), syndicat professionnel qui regroupe Gaumont, MK2, Pathé et UGC.

La Direction juridique assure le suivi des assurances, et du droit des sociétés du Groupe, gère la protection des marques et mène les actions juridiques du Groupe contre le piratage de ses œuvres.

Au sein de la Direction juridique, la Direction administrative du catalogue s'assure que l'ensemble du catalogue de Gaumont puisse être commercialisé par les différents services commerciaux :

- elle veille au renouvellement des cessions de droits des auteurs ;
- elle veille au bon ordre administratif des dépôts de matériel des films dans les différents laboratoires et cinémathèques ;
- elle assure la bonne conservation des contrats dans les archives de Gaumont, l'enregistrement et la protection des œuvres auprès des instances d'immatriculation et de lutte contre la piraterie (RPCA, ISAN, ALPA...) ;
- elle assure la création et la mise à jour des données administratives, juridiques et artistiques des œuvres dans une base d'information commune à celle de l'administration des ventes.

### La Direction financière

La Direction financière constitue le point central du dispositif du contrôle interne, pour la maîtrise des risques financiers.

La Direction financière est en charge :

- de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière tant d'un point de vue des comptes consolidés du Groupe et de l'information réglementée attachée que des comptes statutaires des entités et des obligations fiscales y afférentes ;
- de l'ensemble des opérations de contrôle de gestion et de contrôle budgétaire au niveau du Groupe et de chacune des divisions opérationnelles ;
- de la gestion de la trésorerie du Groupe et de ses principales filiales ;
- de la supervision de la fonction de contrôle interne.





Afin d'assurer la maîtrise des processus financiers et de garantir au mieux la séparation des fonctions, la Direction financière est organisée en pôles, disposant chacun de délégations de responsabilités.

#### **La Direction des comptabilités**

La Direction des comptabilités est en charge de la production des comptes annuels et consolidés. Le service assure également la production de l'information réglementée liée à la cotation de Gaumont sur Euronext.

Afin d'assurer son rôle de garant de la qualité de l'information financière du Groupe, la Direction des comptabilités s'assure de la correcte application des procédures d'autorisation et de la correcte documentation des dépenses. La Direction a également mis en place des procédures spécifiques de reporting, de contrôle, et d'analyse des données comptables et assure une veille réglementaire sur tous les aspects comptables et fiscaux.

Le service prend en charge l'essentiel des opérations de comptabilité générale et auxiliaire, ainsi que la gestion fiscale des principales filiales françaises, à l'exception d'Alphanim, Gaumont Pathé Archives et Gaumont International Television qui disposent de leurs propres équipes comptables.

#### **La Direction des redevances**

La Direction des redevances est responsable des redditions de comptes aux ayants droit. Elle est consultée sur la rédaction des contrats et peut être amenée à signaler les problèmes d'interprétation rencontrés. Elle s'assure de la correcte application des contrats et de l'exhaustivité des bases de calcul.

Ce service dispose d'une application qui automatise la majorité des décomptes aux ayants droit à partir d'une base informatique qui centralise tous les flux de recettes et de frais sur films en provenance des applicatifs métiers. Les flux constitutifs des décomptes aux ayants droit sont systématiquement réconciliés avec ceux du progiciel comptable.

#### **La Direction du contrôle de gestion**

La Direction du contrôle de gestion est en charge de la coordination du contrôle de gestion au niveau du Groupe, et participe ainsi à la maîtrise des risques financiers issus de l'activité. Le service élabore le reporting trimestriel consolidé ainsi que des tableaux de bord détaillés par film et par activité permettant d'identifier les décalages éventuels entre le réalisé et le budget et d'alerter la Direction générale. Ces reportings et tableaux de bord font l'objet de présentations semestrielles au Comité d'audit et au Conseil d'administration dans le cadre du suivi des affaires.

Les opérations de contrôle des dépenses et recettes courantes sont déléguées aux contrôleurs de gestion opérationnels, qui prennent en charge le contrôle de gestion des activités des divisions opérationnelles concernées. Impliqués dans les opérations courantes, ils font le lien entre les divisions et le Groupe pour la réalisation des budgets et l'analyse des écarts par rapport au réalisé. Les contrôleurs de gestion opérationnels supervisent par ailleurs l'administration des ventes et la comptabilité clients de chacune de leurs divisions et sont ainsi responsables de la gestion du risque client.

#### **La trésorerie**

Le principal rôle du service trésorerie est de s'assurer que le Groupe dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisante au regard de ses besoins, garantissant ainsi la continuité d'exploitation. Outre le suivi quotidien de la situation bancaire des différentes sociétés du Groupe, des prévisions de trésorerie mensuelles et annuelles sont élaborées sur la base des données transmises par les différents responsables opérationnels.

Au regard de ces prévisions, les besoins de trésorerie liés aux productions sont étudiés en détail avec la Direction des productions et validés par la Direction générale.

Les opérations de financements à court et long terme font l'objet d'accord préalable de la Direction générale ou du Conseil d'administration, selon l'importance des engagements.

Les autres risques de marché sont également gérés par le service Trésorerie. Afin de limiter le risque sur action, la trésorerie excédentaire fait l'objet de placements privilégiant la sécurité au rendement, sans aucun risque de perte en capital (SICAV monétaires).

Les risques de taux d'intérêt et de change des devises, qui ont un impact important sur les opérations de Gaumont, sont également sous la responsabilité du service. Le rôle de la Trésorerie est de limiter cet impact, au mieux des anticipations du marché, en ayant recours, au besoin, à des couvertures de taux et de change.

La gestion du risque de détournement de fonds est organisée autour d'un système de double signature de tous les moyens de paiement de la société et des filiales françaises. Les pouvoirs font l'objet d'une mise à jour immédiate chaque fois que cela apparaît nécessaire.

La qualité des flux comptables est assurée par le recours à un progiciel de gestion de trésorerie du marché qui assure toutes les fonctions liées à la trésorerie de l'entreprise : gestion des comptes, transactions financières, prévisions de trésorerie, etc.

#### **Le Service des ressources humaines**

Ce service, rattaché au Directeur général adjoint, assure la coordination de la politique sociale de Gaumont et sa déclinaison auprès des filiales françaises en relation avec les différentes instances représentatives du personnel.

Il assure l'encadrement du processus de recrutement et de formation, la rédaction et le suivi des contrats de travail des salariés et gère ainsi les risques liés aux relations avec les partenaires sociaux, au respect du Code du travail et des règles en matière d'hygiène et de sécurité.

Le processus d'établissement de la paie est réalisé en interne avec un logiciel du marché, de manière à assurer une plus grande confidentialité des données.

#### **La Direction des systèmes d'information**

La Direction des systèmes d'information, rattachée à la Direction financière, gère les applications spécifiques développées en interne et les logiciels du marché utilisés par la société.

Toutes les demandes d'évolution sur les applicatifs métiers en provenance de la Direction générale, des Directions opérationnelles ou fonctionnelles ayant un impact sur le système d'information du Groupe sont formalisées puis centralisées et traitées par la Direction des systèmes d'information.

Les améliorations et développements effectués dans le système d'information du Groupe sont répertoriés dans les structures opérationnelles concernées.

Afin d'assurer la continuité de service, la sécurité informatique et la sauvegarde des données, Gaumont planifie des investissements en matériels et logiciels pour maintenir les systèmes dans des conditions de sécurité optimales.

Gaumont met en œuvre une politique ambitieuse d'automatisation et d'industrialisation des échanges entre les différents systèmes afin d'améliorer la cohérence globale du système d'information.



## Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

L'élaboration de l'information financière et comptable est assurée par la Direction financière.

### Le système d'information financière, socle et cadre du contrôle interne

Le Groupe dispose de procédures de contrôle qui sécurisent l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable. Il a investi au cours des exercices précédents dans des logiciels spécifiques d'administration des films, de rendus de compte aux auteurs, de comptabilité et de consolidation, qui lui permettent de faire face à la croissance des flux d'information et à leurs spécificités.

Les procédures ont pour objectif de définir et de mettre en œuvre la politique comptable, la gestion des moyens et la maîtrise des contraintes permettant de répondre aux objectifs de la société.

Un progiciel comptable traite la comptabilité analytique, générale et auxiliaire de Gaumont et des principales filiales françaises. Des logiciels dédiés aux activités opérationnelles (ventes de droits, distribution salles, distribution vidéo...) ont été développés en interne et font l'objet périodiquement d'améliorations fonctionnelles et/ou technologiques en fonction des évolutions des différents métiers et ceci, par la livraison de versions successives mises en place lors de projets structurés et planifiés.

Les filiales non centralisées, Alphanim, Gaumont Pathé Archives et Gaumont International Télévision, utilisent leurs propres outils tout en s'assurant que ceux-ci garantissent le même degré de fiabilité.

La comptabilité budgétaire et les engagements de dépenses sont externes au progiciel.

Les systèmes d'information financière et comptable sont placés sous l'autorité de deux administrateurs, l'un technique, rattaché à la Direction des systèmes d'information et l'autre fonctionnel, rattaché à la Direction financière, qui veillent à leur utilisation correcte et suivent leur évolution en relation étroite avec leur éditeur. Ce binôme technico-fonctionnel est en charge du contrôle quotidien des flux interfacés entre les différents systèmes d'information.

La comptabilité analytique des sociétés du Groupe est organisée par film ou par série (animation, fiction). Cette structure permet d'une part, le respect des règles comptables d'amortissement des œuvres et d'autre part, le calcul des redevances revenant aux ayants droit. Elle autorise enfin un suivi détaillé de la marge directe par film ou par série.

### Les procédures liées au pilotage de l'information financière

#### Plan annuel

L'organisation de la planification est assurée par la Direction financière qui en définit les principes et le calendrier.

Chaque année au mois d'octobre, chacun des responsables opérationnels et fonctionnels présente à la Direction générale sa stratégie, ses objectifs et le budget détaillé nécessaire à leur réalisation pour l'année

à venir qu'il a élaboré avec le contrôleur de gestion de la division. La Direction du contrôle de gestion du Groupe réalise une présentation consolidée de l'ensemble. Lors de cette étape, des ajustements peuvent être apportés. Après approbation par la Direction générale, une synthèse est présentée au Conseil d'administration au mois de novembre. Les budgets approuvés servent de référence aux engagements de dépenses pour l'exercice à venir.

Pour les investissements opérationnels, le Groupe fixe chaque année une enveloppe pour l'année à venir et s'assure que les dépenses n'excèdent pas le montant prédéterminé.

#### Actualisation

Au fur et à mesure des sorties des films en salles, le contrôle de gestion organise une actualisation des prévisions de l'activité. Ce processus permet d'anticiper toute variation significative de l'activité. Ce système de projection permet d'anticiper le résultat du Groupe. Une réactualisation de l'ensemble des budgets est effectuée au moins une fois par an, en octobre, sur la base des comptes du troisième trimestre.

### Les procédures liées à la production des comptes et de l'information financière

#### Clôture des comptes individuels

Les comptes individuels font l'objet d'un arrêté trimestriel selon un planning établi par la Direction financière, détaillant les tâches réparties entre chaque unité fonctionnelle ainsi que les délais pour les effectuer. Ce planning est diffusé à l'ensemble des salariés concernés et aux équipes informatiques.

Des dossiers de clôture sont établis par le Service comptable et comportent l'ensemble des postes du bilan et certains comptes de résultat et leur analyse. Les évolutions constatées par rapport à l'exercice précédent font l'objet de commentaires qui permettent d'apporter un éclairage sur l'activité de Gaumont.

#### Consolidation et rapports financiers

Les comptes consolidés du Groupe sont élaborés trimestriellement selon les normes internationales (IFRS).

La consolidation des comptes est réalisée à l'aide d'un logiciel de consolidation qui constitue un outil structurant. Les liasses de consolidation des entités sont renseignées par les comptables des filiales ou le service de consolidation. Une grande partie des contrôles est réalisée à travers le système de consolidation dans lequel ont été paramétrés de nombreux points de vérification.

Des procédures de remontée d'information des filiales et de réconciliation des opérations intragroupes ont été mises en place afin de garantir la fiabilité et la cohérence des données de base. L'objectif est de garantir que les états financiers consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et qu'ils donnent une vision sincère de l'activité et de la situation du Groupe.

Les données issues de la consolidation font l'objet d'un rapprochement systématique avec les données issues du processus de reporting de gestion Groupe.



## Les procédures liées à la validation de l'information financière

### Contrôle budgétaire trimestriel et tableaux de bord

Une clôture de gestion est réalisée à chaque fin de trimestre, ainsi qu'une consolidation au niveau du Groupe.

Les travaux de consolidation des reportings sont sous la responsabilité de la Direction du contrôle de gestion Groupe qui se charge de la mise en place de processus de collecte et d'analyse des données par secteur d'activité, en collaboration directe avec les contrôleurs de gestion des différentes divisions opérationnelles et les responsables financiers des filiales non centralisées.

Le reporting trimestriel détaillé permet, au niveau de chaque entité opérationnelle et fonctionnelle, d'identifier et d'analyser les écarts entre le budget et le réel.

Trimestriellement, la Direction financière rend compte à la Direction générale de l'analyse des rapports et tableaux de bord consolidés. Chaque contrôleur de gestion rend compte au directeur opérationnel de sa division, de l'analyse des tableaux de bord par activité.

### Communication financière

La préparation de toute communication financière est assurée par la Direction financière. Toute publication financière extérieure est soumise au préalable pour approbation à la Direction générale et, selon la nature du communiqué, au Conseil d'administration.

Les Directions financière et juridique du Groupe rédigent conjointement les documents suivants :

- communiqués de presse financiers ou d'informations réglementées (droits de vote, actions propres...);
- Rapport financier annuel et semestriel ;
- Document de référence pour l'Autorité des marchés financiers ;
- présentations pour l'Assemblée générale des actionnaires, le Comité d'audit et le Conseil d'administration.

La Directrice générale remplit son obligation en matière de diffusion de l'information auprès des investisseurs, du public, et des autorités réglementaires et des marchés (Autorité des marchés financiers).

L'information financière est diffusée dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des investisseurs.

### Relations avec les Commissaires aux comptes

Les comptes individuels et consolidés de Gaumont sont publiés semestriellement. Ils sont audités annuellement et font l'objet d'une revue limitée semestrielle, telle que prévue par les obligations légales. Les comptes annuels sont proposés par la Direction générale, puis arrêtés par le Conseil d'administration qui s'appuie sur les observations du Comité d'audit, pour approbation par l'Assemblée générale.

S'agissant du suivi des règles d'indépendance des Commissaires aux comptes, la société prend en compte les dispositions du Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Chaque année, dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes sont appelés à émettre un rapport dans lequel ils délivrent une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes individuels de Gaumont et de ses principales filiales et les comptes consolidés du Groupe. Ils procèdent également à l'examen des résultats consolidés de la société et à la vérification des données contenues dans le Rapport financier semestriel. Ils sont régulièrement consultés sur les traitements comptables et en valident les grandes options.

Ils participent aux réunions du Comité d'audit.

Ils effectuent une revue annuelle des missions réalisées dans le cadre de la loi de sécurité financière. En application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes présentent dans un rapport leurs observations sur le Rapport du Président du Conseil d'administration concernant les procédures internes relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.



## Bilan 2012

Le plan d'action continu visant à un renforcement du contrôle interne dans la société s'articule autour des axes suivants :

- une veille systématique du respect des procédures lors de tout changement survenu dans quelque processus opérationnel ou fonctionnel que ce soit, et la mise à jour de la documentation s'y référant ;
- le cas échéant, des actions d'amélioration de la couverture de ces processus ;
- le développement ou la mise à jour d'outils de reporting issus des systèmes d'information financière.

Les principales actions de contrôle interne ont porté en 2012 sur :

- la formalisation des procédures liées à la nouvelle activité de production de programmes de télévision en France ;
- la révision des engagements et autorisations des dépenses par secteur d'activité ;
- la formalisation des schémas spécifiques d'intégration des données comptables sur le film ;
- la mise à jour de la documentation de certains processus : production, ayants droit, achats, distribution salles ;
- la poursuite du développement d'outils d'intégration et de restitution des données dans le progiciel comptable ainsi que dans les progiciels métiers ;
- la mise aux normes SEPA (*single euro payment area*, norme unique de paiement européenne) des progiciels de comptabilité et de trésorerie pour les virements bancaires.

## Feuille de route 2013

Le contrôle interne fait l'objet d'une constante révision. A ce titre, en 2013, les objectifs sont les suivants :

- l'actualisation permanente des procédures de contrôle interne et la mise à jour systématique de la documentation dans les secteurs qui feront l'objet de changements tant au niveau du management que des outils opérationnels ;
- la poursuite de la mise en place de procédures formalisées et homogènes avec celles du Groupe, notamment pour l'activité de production de fictions télévisuelles aux Etats-Unis.

Neuilly-sur-Seine, le 28 février 2013

Nicolas Seydoux  
Président du Conseil d'administration



# Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Gaumont

établi en application de l'article  
L. 225-235 du Code de commerce

## Exercice clos au 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Gaumont et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenue dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenue dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

## Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 19 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS

Patrick Iweins

ERNST & YOUNG et Autres

Bruno Bizet



# 7

## ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE DU 25 AVRIL 2013

Rapport spécial du Conseil d'administration sur les plans d'options	180	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription	184
Rapport spécial du Conseil d'administration relatif au programme de rachat d'actions	181	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise du groupe Gaumont	185
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	182	Rapport du Conseil d'administration sur le projet de résolutions	186
Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital	183	Projet de résolutions	189





# Rapport spécial du Conseil d'administration sur les plans d'options

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 et suivants dudit Code relatifs aux options d'achat et de souscription d'actions pour l'exercice 2012.

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 3 mai 2012, par le vote de la neuvième résolution, a donné au Conseil d'administration l'autorisation à consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société Gaumont ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options d'achat et de souscription d'actions. Cette autorisation a été conférée pour une durée de trente-huit mois, soit jusqu'au 2 juillet 2015.

Nous vous indiquons ci-après :

- le nombre, les dates d'échéance et le prix des options de souscription consenties par Gaumont, durant l'exercice écoulé, à chacun des mandataires sociaux de la société ;
- le nombre, les dates d'échéance et le prix des options de souscription consenties par Gaumont, durant l'exercice écoulé, à chacun des dix salariés non-mandataires sociaux de la société et de celles qui lui sont liées, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé ;
- le nombre et le prix des options levées durant l'exercice par les personnes susvisées.

## Octroi d'options

### Informations générales

Aucune option donnant droit à la souscription d'actions Gaumont nouvelles n'a été consentie durant l'exercice 2012.

### Options consenties

#### Aux mandataires sociaux

Néant.

#### Aux dix salariés non-mandataires sociaux les mieux allotés

Néant.

## Exercice des options de souscription émises

### Informations générales

Aucune option donnant droit à la souscription d'actions Gaumont nouvelles n'a été exercée durant l'exercice 2012.

### Levées d'options effectuées

#### Par les mandataires sociaux

Néant.

#### Par les dix salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé

Néant.

Le Conseil d'administration



# Rapport spécial du Conseil d'administration relatif au programme de rachat d'actions

Par délibérations en date du 3 mai 2012, l'Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à acheter les propres actions de Gaumont, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, en vue notamment :

- de l'animation du marché ou de la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- de l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- de l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur ;
- de l'annulation éventuelle d'actions acquises.

Les caractéristiques essentielles de l'autorisation sont les suivantes :

- prix d'achat unitaire maximum autorisé : € 80 ;
- pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé : 5 % du nombre total des actions qui composent le capital de Gaumont au moment des achats ;
- montant maximum des fonds destinés à la réalisation du programme : € 17 090 080 ;
- durée du programme : dix-huit mois à compter de l'Assemblée générale du 3 mai 2012, soit jusqu'au 2 novembre 2013.

Au 31 décembre 2012, Gaumont détient 6 662 actions propres pour un montant investi de € 264 544,23.

Le Conseil d'administration proposera aux actionnaires, lors de l'Assemblée générale du 25 avril 2013 de renouveler cette autorisation, par le vote de la sixième résolution, dans des conditions similaires :

- objectifs du nouveau programme :
  - l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
  - l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'Autorité des marchés financiers,
  - l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
  - l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur,
  - l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale mixte du 25 avril 2013 ;
- prix d'achat unitaire maximum autorisé : € 80 ;
- pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé : 5 % du nombre total des actions qui composent le capital de Gaumont au moment des achats ;
- montant maximum des fonds destinés à la réalisation du programme : € 17 090 080 ;
- durée du programme : dix-huit mois à compter de l'Assemblée générale du 25 avril 2013, soit jusqu'au 24 octobre 2014, sous réserve de son approbation.

Cette autorisation privera d'effet, pour la partie non utilisée, l'autorisation donnée précédemment par l'Assemblée générale du 3 mai 2012, dans sa sixième résolution.

Le Conseil d'administration



# Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

## Exercice clos au 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

## Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvé par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris et Paris-La Défense, le 19 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS

Patrick Iweins

ERNST & YOUNG et Autres

Bruno Bizet



# Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital

## Assemblée générale mixte du 25 avril 2013 – 8<sup>e</sup> résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris et Paris-La Défense, le 19 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS  
Patrick Iweins

ERNST & YOUNG et Autres  
Bruno Bizet



# Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription

## Assemblée générale mixte du 25 avril 2013 – 9<sup>e</sup> résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider de l'émission en une ou plusieurs fois d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec maintien du droit préférentiel de souscription, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder € 15 000 000 et celui des valeurs mobilières représentatives de créances susceptibles d'être émises ne pourra excéder € 15 000 000, le tout dans la limite des plafonds globaux fixés à la douzième résolution.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des la neuvième résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Par ailleurs, les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'administration en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Paris et Paris-La Défense, le 19 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS

Patrick Iweins

ERNST & YOUNG et Autres

Bruno Bizet



# Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise du groupe Gaumont

## Assemblée générale mixte du 25 avril 2013 – 11<sup>e</sup> résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une émission d'actions ou de valeur mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise du groupe Gaumont, pour un nombre maximal de 200 000 actions, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions l'émission qui sera décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Paris et Paris-La Défense, le 19 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS  
Patrick Iweins

ERNST & YOUNG et Autres  
Bruno Bizet



# Rapport du Conseil d'administration sur le projet de résolutions

## Partie ordinaire

### Approbation des comptes annuels, affectation du résultat de l'exercice 2012 et distribution du dividende

#### Résolutions 1, 2, 3 et 4

Ces résolutions ont pour objet d'approuver, au vu des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes :

- les comptes sociaux, avec un compte de résultat qui fait ressortir au 31 décembre 2012 un bénéfice net social de € 12 814 246,94 contre un bénéfice net social de € 7 696 857,26 au 31 décembre 2011 ;
- les comptes consolidés au 31 décembre 2012 qui font ressortir un bénéfice net consolidé de € 21 219 508 (part du Groupe) contre un bénéfice net consolidé de € 26 605 472<sup>(1)</sup> (part du Groupe) au 31 décembre 2011 ;
- l'affectation du bénéfice net social de € 12 814 246,94, proposée par le Conseil d'administration :
  - au report à nouveau débiteur € 10 937 441,06
  - au poste « Autres réserves » € 1 876 805,88 qui se trouve porté à € 4 427 403,61 ;
- le prélèvement du poste « Autres réserves » de la somme de € 4 272 530 pour être distribuée à titre de dividende, soit € 1,00 par action.

La date et les modalités de paiement des dividendes seraient fixées par le Conseil d'administration.

### Conventions et engagements réglementés

#### Résolution 5

Cette résolution a pour objet d'approuver les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce, mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes dont la lecture en sera faite à l'assemblée.

Il s'agit des conventions et engagements, hors opérations courantes, conclus entre la société et d'autres sociétés ayant avec elle des administrateurs ou des dirigeants communs, ou encore, entre la société et des actionnaires détenant plus de 10 % du capital.

Le cas échéant, ces conventions et engagements sont soumis à l'autorisation du Conseil d'administration, le ou les administrateurs concernés ne prenant pas part au vote, puis sont transmis aux Commissaires aux comptes pour l'établissement de leur rapport spécial. Au cours de l'année 2012, aucune convention réglementée n'a été conclue.

### Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire acheter par la société ses propres actions

#### Résolution 6

Cette résolution permet à la société de racheter ses propres actions dans les limites fixées par les actionnaires et conformément à la loi.

Le descriptif du programme de rachat d'actions proposé serait le suivant :

- titres concernés : actions ;
- pourcentage de rachat maximum de capital autorisé : 5 % correspondant à 216 626 actions de 8 € de valeur nominale ;
- montant global maximum du programme : € 17 090 080 ;
- prix d'achat unitaire maximum : € 80.

L'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 3 mai 2012 arrive à échéance en novembre 2013. Elle a fait l'objet d'une utilisation, la société détient 6 662 actions propres au 31 décembre 2012.

Il est demandé à l'Assemblée générale de renouveler cette autorisation pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de l'Assemblée générale. Cette autorisation annulerait et remplacerait celle précédemment consentie par l'Assemblée générale du 3 mai 2012.

### Jetons de présence

#### Résolution 7

Cette résolution a pour objet, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, de fixer le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs. Il sera proposé un montant des jetons de présence de € 460 000 au titre de l'exercice en cours clos le 31 décembre 2013 et des exercices suivants jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

(1) Avant prise en compte des impacts liés à l'application rétroactive de la norme IAS 19 révisée.



## Partie extraordinaire

### **Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'annuler les actions que la société aurait rachetées dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions**

#### **Résolution 8**

Cette résolution permet au Conseil d'administration d'annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises par la société elle-même, à l'effet de réduire le capital social du montant nominal global des actions ainsi annulées, dans la limite prévue par l'article L. 225-209 du Code de commerce, soit 10 % du capital de la société par période de vingt-quatre mois.

L'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 3 mai 2012 arrive à échéance en novembre 2013 et n'a pas fait l'objet d'une utilisation.

Il est demandé à l'Assemblée générale de renouveler cette autorisation pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de l'Assemblée générale. Cette autorisation annulerait et remplacerait celle précédemment consentie par l'Assemblée générale du 3 mai 2012.

### **Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à l'attribution d'un titre de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription**

#### **Résolution 9**

Cette résolution permet au Conseil d'administration d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires, titres ou valeurs mobilières diverses, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières serait fixé à € 15 000 000.

Le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès au capital ou à un titre de créance serait fixé à € 15 000 000.

La délégation de compétence consentie au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 3 mai 2011 arrive à échéance en juillet 2013 et n'a pas fait l'objet d'une utilisation.

Il est proposé à l'Assemblée générale de renouveler cette délégation pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de l'Assemblée générale. Cette délégation annulerait et remplacerait celle précédemment consentie par l'Assemblée générale du 3 mai 2011.

### **Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes**

#### **Résolution 10**

Cette résolution permet au Conseil d'administration d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.

Le montant d'augmentation de capital résultant de l'ensemble des émissions réalisées au titre de la présente délégation ne pourrait excéder le montant de € 15 000 000.

La délégation de compétence consentie au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 3 mai 2011 arrive à échéance en juillet 2013 et n'a pas fait l'objet d'une utilisation.

Il est proposé à l'Assemblée générale de renouveler cette délégation pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de l'Assemblée générale. Cette délégation annulerait et remplacerait celle précédemment consentie par l'Assemblée générale du 3 mai 2011.

### **Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel des actionnaires, au profit des adhérents du plan d'épargne d'entreprise du Groupe**

#### **Résolution 11**

Cette résolution permet au Conseil d'administration de procéder à une augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel des actionnaires, au profit des salariés du Groupe adhérents au plan d'épargne d'entreprise et à l'attribution gratuite d'actions de la société à ces salariés dans les limites prévues par la loi.

Le nombre d'actions susceptibles de résulter de l'ensemble des actions émises en vertu de cette délégation ne devrait pas excéder 200 000 actions.

Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital en vertu de la présente délégation de compétence serait déterminé dans les conditions prévues par les articles L. 3332-21 du Code du travail.

La délégation de compétence consentie au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 3 mai 2012 n'a pas fait l'objet d'une utilisation, elle est soumise au vote de l'assemblée en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce.

Il est proposé à l'Assemblée générale de renouveler cette délégation pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de l'Assemblée générale. Cette délégation annulerait et remplacerait celle précédemment consentie par l'Assemblée générale du 3 mai 2012.





## **Plafonds généraux des augmentations de capital**

### **Résolution 12**

Cette résolution a pour objet de fixer les plafonds des augmentations de capital qui seraient réalisées en vertu des délégations de compétence attribuées au Conseil d'administration aux neuvième et dixième résolutions.

Le plafond général des délégations de compétence en cas d'augmentation de capital avait été fixé à € 150 000 000 par l'Assemblée générale du 3 mai 2012. Ce plafond est revu à la baisse, il est proposé à l'Assemblée générale de le fixer à un montant nominal maximum de € 15 000 000 :

- pour les émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès au capital ou à un titre de créance ;
- pour les augmentations par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.

## **Pouvoirs pour formalités**

### **Résolution 13**

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée générale.

Nous vous remercions de bien vouloir approuver ces résolutions, comme nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Le Conseil d'administration



# Projet de résolutions

## A titre ordinaire

### Première résolution

#### Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2012

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne et des Commissaires aux comptes, ainsi que des comptes sociaux qui lui ont été présentés, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2012, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour ledit exercice

### Deuxième résolution

#### Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne et des Commissaires aux comptes, et des comptes consolidés qui lui ont été présentés, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2012, tels qu'ils lui ont été présentés, qui font ressortir un bénéfice net consolidé de € 21 219 508 (part du Groupe), ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

### Troisième résolution

#### Affectation du résultat de l'exercice 2012

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires décide, sur proposition du Conseil d'administration, de porter le bénéfice net social ressortant à € 12 814 246,94

- au report à nouveau débiteur € 10 937 441,06
- au poste «Autres réserves» € 1 876 805,88, qui se trouvera porté à € 4 427 403,61

### Quatrième résolution

#### Prélèvement sur les réserves et distribution du dividende

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires décide, sur proposition du Conseil d'administration, de prélever une somme de € 4 272 530 sur le poste «Autres réserves» qui sera ramené de € 4 427 403,61 à € 154 873,61, pour être distribuée à titre de dividende.

Le dividende revenant à chacune des 4 272 530 actions est fixé à € 1,00.

Les dividendes correspondant aux actions qui seront détenues par la société à la date de mise en paiement seront affectés au compte «Autres réserves».

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs pour fixer la date et les modalités de paiement des dividendes.

Il est rappelé que pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3-2 du Code général des impôts. Avant la mise en paiement, sauf dispense, le dividende est soumis au prélèvement obligatoire non libératoire de 21 % prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu. Dans tous les cas, le dividende sera versé sous déduction des prélèvements sociaux et de la contribution sociale généralisée.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Exercices	Nombre de titres rémunérés	Dividende net	Avoir fiscal	Revenu global
2009	4 271 516 de € 8	0,3	-	0,3
2010	4 272 530 de € 8	0,3	-	0,3
2011	4 272 530 de € 8	1,3	-	1,3

### Cinquième résolution

#### Conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve lesdits conventions et engagements.



## Sixième résolution

### **Autorisation à donner au Conseil d'administration pour une durée de 18 mois à l'effet de faire acheter par la société ses propres actions pour un prix maximum de € 80 par action soit un prix global maximum de € 17 090 080**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à faire acheter par la société ses propres actions.

Cette autorisation est donnée pour permettre si besoin est :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI du 8 mars 2011 reconnue par l'Autorité des marchés financiers par décision en date du 21 mars 2011 ;
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur ;
- l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de cette Assemblée générale.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique sur les actions de la société, sous réserve que cette offre soit réglée intégralement en numéraire et sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 5 % du capital de la société à la date de la présente assemblée ce qui correspond à 213 626 actions de € 8 de valeur nominale, étant précisé que 1) dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions auto-détenues devra être pris en considération afin que la société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions auto-détenues au maximum égal à 5 % du capital social et que 2) le nombre d'actions auto-détenues pour être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital.

L'Assemblée générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser € 17 090 080 et décide que le prix maximum d'achat ne pourra pas excéder € 80 par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, le prix unitaire maximum ci-dessus visé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce que sera ce nombre après l'opération.

L'Assemblée générale confère au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider de la mise en œuvre de la présente autorisation ;
- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation (boursière) en vigueur ;
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera les actionnaires réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie sous la sixième résolution de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 3 mai 2012.

## Septième résolution

### **Fixation des jetons de présence**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer à € 460 000 le montant global annuel des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice en cours qui sera clos le 31 décembre 2013 et des exercices suivants jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

## A titre extraordinaire

### **Huitième résolution**

### **Autorisation à donner au Conseil d'administration pour une durée de 18 mois à l'effet d'annuler les actions que la société aurait rachetées dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la société que cette dernière détient ou détiendrait dans le



cadre de l'article L. 225-209 susvisé et à réduire le capital social du montant nominal global des actions ainsi annulées, dans la limite prévue par ledit article du Code de commerce.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser la ou les réductions de capital, imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et primes, procéder aux modifications consécutives des statuts, ainsi qu'effectuer toutes les déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie sous la huitième résolution de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 3 mai 2012.

## Neuvième résolution

### **Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour une durée de 26 mois à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société pour un montant maximum de € 15 000 000 ou à l'attribution d'un titre de créance pour un montant maximum de € 15 000 000, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 228-92 :

- 1) délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, en France et/ou à l'étranger, en euros, ou en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès au capital de la société ou donnant droit à un titre de créance, sous les formes et conditions que le Conseil d'administration jugera convenables, étant précisé que l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;
- 2) fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;
- 3) décide qu'en cas d'usage, par le Conseil d'administration, de la présente délégation de compétence :
  - le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières ci-dessus visé au 1) est fixé à € 15 000 000 étant précisé :
    - qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération,

- au plafond ci-dessus s'ajoutera le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à l'article L. 228-99 du Code de commerce, et le cas échéant aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital, d'options de souscription et/ou d'achat d'actions ;
  - en outre, le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder € 15 000 000 ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;
- 4) décide qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence :
    - les actionnaires auront un droit préférentiel de souscription et pourront souscrire à titre irréductible proportionnellement au nombre d'actions alors détenu par eux, le Conseil d'administration ayant la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible et de prévoir une clause d'extension exclusivement destinée à satisfaire des ordres de souscription à titre réductible qui n'auraient pas pu être servis,
    - si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra notamment offrir au public, totalement ou partiellement, les actions et/ou les valeurs mobilières non souscrites ;
  - 5) donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
  - 6) prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société emportera, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;
  - 7) prend acte de ce que la présente autorisation annule et remplace la délégation consentie au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 3 mai 2011.

## Dixième résolution

### **Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour une durée de 26 mois à l'effet de décider d'augmenter le capital d'un montant maximal de € 15 000 000 par incorporation de réserves, bénéfices ou primes**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'administration sa compétence, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, à l'effet de décider d'augmenter le capital social, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités ;



- 2) décide que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat ;
- 3) décide que le montant d'augmentation de capital résultant de l'ensemble des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne pourra excéder le montant nominal de € 15 000 000 ou de sa contre-valeur dans toute autre monnaie autorisée ;
- 4) confère au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la société, tous pouvoirs conformément à la loi et aux statuts à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et en assurer la bonne fin ;
- 5) prend acte de ce que la présente autorisation annule et remplace la délégation consentie au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 3 mai 2011.

### Onzième résolution

#### **Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour une durée de 26 mois à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des adhérents du plan d'épargne d'entreprise du Groupe pour un plafond maximum de 200 000 actions, à un prix fixé selon les dispositions du Code du travail**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-138, L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-1 et suivants du Code du travail et afin également de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce :

- 1) délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet :
  - d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservée aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) du Groupe,
  - et de procéder, le cas échéant, à des attributions d'actions de performance ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en substitution totale ou partielle de la décote visée au 3. ci-dessous dans les conditions et limites prévues par l'article L. 3332-21 du Code du travail, étant précisé en tant que de besoin que le Conseil d'administration pourra substituer en tout ou partie à cette augmentation de capital la cession, aux mêmes conditions, de titres déjà émis détenus par la société ;
- 2) décide que le nombre d'actions susceptibles de résulter de l'ensemble des actions émises en vertu de la présente délégation, y compris celles résultant des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital éventuellement attribuées gratuitement en substitution totale ou partielle de la décote dans les conditions fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, ne devra pas excéder 200 000 actions. A ce nombre s'ajoutera, le cas échéant, le nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver conformément à la loi les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;

3) décide :

- que le prix d'émission des actions nouvelles ne pourra être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou du directeur général fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ; étant précisé que le Conseil d'administration ou le directeur général pourra, le cas échéant, réduire ou supprimer la décote qui serait éventuellement retenue pour tenir compte, notamment, des régimes juridiques et fiscaux applicables hors de France ou choisir de substituer totalement ou partiellement à cette décote maximale de 20 % l'attribution gratuite d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
  - et que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions fixées par l'article L. 3332-21 du Code du travail ;
- 4) décide de supprimer au profit des adhérents au plan d'épargne du Groupe le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la société pouvant être émises en vertu de la présente délégation et de renoncer à tout droit aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de la présente résolution ;
  - 5) délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet notamment de :
    - décider si les actions doivent être souscrites directement par les salariés adhérents au plan d'épargne du Groupe ou si elles devront être souscrites par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) ou d'une SICAV d'Actionariat Salarié (SICAVAS) ;
    - déterminer les sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription ;
    - déterminer s'il y a lieu de consentir un délai aux salariés pour la libération de leurs titres ;
    - fixer les modalités d'adhésion au PEE du Groupe, en établir ou modifier le règlement ;
    - fixer les dates d'ouverture et de clôture de la souscription et le prix d'émission des titres ;
    - procéder, dans les limites fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail, à l'attribution d'actions gratuites ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et fixer la nature et le montant des réserves, bénéfiques ou primes à incorporer au capital ;
    - arrêter le nombre d'actions nouvelles à émettre et les règles de réduction applicables en cas de sur-souscription ;
    - imputer les frais des augmentations de capital social, et des émissions d'autres titres donnant accès au capital, sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée.

La présente autorisation annule et remplace la délégation accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 3 mai 2012.



## Douzième résolution

### **Fixation de plafonds généraux des délégations de compétence à un montant nominal de € 15 000 000 pour les augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et de € 15 000 000 pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès au capital ou à un titre de créance**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer ainsi qu'il suit les limites globales des montants des émissions qui pourraient être décidées en vertu des délégations de compétence au Conseil d'administration résultant des résolutions précédentes :

- le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra être supérieur à € 15 000 000, majoré du montant nominal de l'augmentation de capital à réaliser pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital. En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité desdites délégations de compétence, le montant nominal

maximum (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social après l'opération et ce qu'était ce montant avant l'opération ;

- le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder € 15 000 000 ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;
- étant précisé que les augmentations de capital résultant ou susceptibles de résulter de la délégation consentie aux termes de la neuvième résolution de l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2012 s'ajoutent au montant maximum des augmentations de capital sus-indiqué.

## Treizième résolution

### **Pouvoirs en vue des formalités**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités prévues par la loi.







# 8

## RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Renseignements généraux concernant la société Gaumont	196
Actionnariat de la société	198
Informations concernant le capital	201
Informations sur le marché des titres	205





## RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Renseignements généraux concernant la société Gaumont

# Renseignements généraux concernant la société Gaumont

## Dénomination (article 2 des statuts)

La société est dénommée Gaumont.

## Siège social (article 4 des statuts)

Le siège social est fixé au 30 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine.

## Forme juridique et législation applicable (article 1 des statuts)

Société anonyme régie par les dispositions du Code de commerce et par ses statuts.

## Date de constitution, durée de vie (article 5 des statuts)

La société a été constituée sous la dénomination société Nouvelle des Etablissements Gaumont le 11 août 1938. L'Acte Constitutif a été déposé le 5 septembre 1938 au greffe du Tribunal de Paris et la société a été immatriculée le 7 septembre 1938 au Registre du commerce. La dénomination sociale est devenue Gaumont par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 20 juin 1975.

La durée de la société, fixée initialement à 99 ans à compter du 15 août 1938, a été prorogée jusqu'au 28 avril 2103, sauf dissolution anticipée ou prorogation prévue aux statuts.

## Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés et code APE

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro d'identification SIREN 562 018 002.

Son code d'activité économique est le 5911C : Production de films pour le cinéma.

## Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet, en tous pays, l'exercice de toutes activités liées à l'information, la culture, le tourisme et les loisirs, et notamment, sans que cette liste soit limitative :

- la production, la réalisation, la distribution, l'édition, l'exploitation, l'achat, la vente, la location, de tous films, livres, phonogrammes, ou programmes audiovisuels, français ou étrangers sur tous supports et par tous procédés ;
- la fabrication, l'exploitation, l'achat, la vente, la location, de tous appareils, instruments ou procédés d'enregistrement, transmission, diffusion, reproduction de sons ou d'images ;
- la création, l'achat, la vente, l'exploitation de toutes salles de cinéma, et généralement de tous lieux destinés à recevoir du public pour s'informer, se cultiver ou se distraire ;
- la création et l'exploitation de tous journaux et magazines ;
- et généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, et même à tous autres objets qui seraient de nature à favoriser le développement de la société.

La société peut faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers, et soit seule, soit en association avec tout tiers, et les réaliser sous quelque forme que ce soit.

## Exercice social (article 23 des statuts)

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

## Consultation des documents sociaux relatifs à la société

Les documents relatifs à Gaumont qui, en application de la législation sur les sociétés commerciales, sont mis à la disposition des actionnaires et du public, peuvent être consultés au siège social de la société, 30 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine.

## Répartition des bénéfices (article 25 des statuts)

Les bénéfices nets sont constitués par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions.



Sur ces bénéfices nets, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde, augmenté des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable que l'Assemblée générale décide, en tout ou partie, d'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve, de reporter à nouveau ou de distribuer.

## Modalités de paiement des dividendes (article 26 des statuts)

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

L'offre de paiement du dividende en actions doit être faite simultanément à tous les actionnaires.

## Assemblées générales (articles 17 à 22 des statuts)

Les Assemblées générales d'actionnaires sont convoquées et délibèrent conformément au Code de commerce et aux statuts.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, il est institué une date limite d'enregistrement (*record date*) des titres, qu'ils soient nominatifs ou au porteur, fixée au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. Seuls les actionnaires connus à cette date, soit par une inscription en compte nominatif ou par une attestation de participation délivrée par le teneur de compte au porteur, peuvent assister et voter à l'Assemblée ou valider leur vote à distance. Il n'y a plus d'obligation d'immobilisation des titres, et les cessions qui interviendraient une fois la date d'enregistrement passée ne seront simplement pas prises en compte. Le cédant sera considéré comme actionnaire pour l'Assemblée, nonobstant toute convention contraire.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président, ou par un membre du Conseil d'administration désigné à cet effet ; à défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée présents et acceptant qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le Bureau désigne le Secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dûment émargée par les participants et certifiée exacte par le Bureau de l'Assemblée.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial coté et paraphé tenu au siège social, ou sur des feuilles mobiles numérotées et paraphées sans discontinuité.

Ces procès-verbaux sont signés par les membres du Bureau. Les copies ou extraits sont valablement certifiés par toute personne autorisée en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

## Droits de vote double - AGE du 3 décembre 1987 (article 18 des statuts)

Un droit de vote double à celui conféré aux actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué aux actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire, de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté européenne, ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert. Il n'existe pas d'autres cas dérogatoires prévus dans les statuts.

La fusion est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

## Identification des détenteurs de titres (article 8 des statuts)

La société est en droit de demander, à tout moment, à ses frais, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

## Franchissement de seuils

Les dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce qui imposent à toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, de déclarer tout franchissement des seuils de 5, 10, 15, 20, 25, 30, 33.33, 50, 66.66, 90 et 95 % du capital ou des droits de vote d'une société s'appliquent à Gaumont.

Toute personne physique ou morale qui acquiert plus de 10 %, 15 %, 20 % ou plus de 25 % des actions ou des droits de vote doit déclarer à Gaumont et à l'Autorité des marchés financiers les objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des six mois à venir.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce, soit pour une durée de deux années à compter de la régularisation de la notification.



# Actionnariat de la société

## Actionnaires détenant plus de 5 % des droits et titres d'autocontrôle

### Evolution de l'actionnariat

Actionnaires	31.12.12				31.12.11				31.12.10			
	Répartition du capital		Répartition des droits de vote <sup>(1)</sup>		Répartition du capital		Répartition des droits de vote <sup>(1)</sup>		Répartition du capital		Répartition des droits de vote <sup>(1)</sup>	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ciné Par <sup>(2)</sup>	2 729 402	63,88	5 112 822	69,90	2 729 402	63,88	5 112 822	69,92	2 729 402	63,88	5 112 822	69,94
First Eagle Investment Management LLC (USA)	478 050	11,19	478 050	6,54	478 050	11,19	478 050	6,54	478 050	11,19	478 050	6,54
Bolloré <sup>(3)</sup>	408 852	9,57	817 704	11,18	408 852	9,57	817 704	11,18	408 852	9,57	817 704	11,19
Groupe Industriel Marcel Dassault	232 670	5,45	465 340	6,36	232 670	5,45	465 340	6,36	232 670	5,45	465 340	6,37
Public	416 894	9,76	440 283	6,02	416 784	9,75	438 182	5,99	416 823	9,76	436 278	5,97
Actions détenues par Gaumont SA	6 662	0,16	-	-	6 772	0,16	-	-	6 733	0,16	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 272 530</b>	<b>100,00</b>	<b>7 314 199</b>	<b>100,00</b>	<b>4 272 530</b>	<b>100,00</b>	<b>7 312 098</b>	<b>100,00</b>	<b>4 272 530</b>	<b>100,00</b>	<b>7 310 194</b>	<b>100,00</b>

(1) Les actions entièrement libérées justifiant d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom d'un même actionnaire, de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté européenne, ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, bénéficient d'un droit de vote double.

(2) Société contrôlée par Nicolas Seydoux.

(3) Fusion-absorption de la Financière du Loch par Bolloré au 12 décembre 2012.

A la connaissance de Gaumont, il n'existe aucun autre actionnaire que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus détenant directement, indirectement ou de concert plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Gaumont n'est pas en mesure, à ce jour, d'estimer le nombre exact de ses actionnaires. Au 31 décembre 2012, le nombre d'actionnaires nominatifs s'élevait à 86.

Au 31 décembre 2012, Gaumont détenait, dans le cadre de son contrat de liquidité, 6 662 actions propres au nominal de € 8, représentant un investissement de € 264 544. Ces actions représentent 0,16 % du capital et n'ont ni droit de vote, ni droit au versement de dividende.

Aucune société contrôlée ne détient de titres Gaumont.



### Principaux événements survenus au cours des trois derniers exercices ayant eu un impact sur l'actionnariat

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, dans le cadre du contrat de liquidité confié à Exane BNP Paribas, Gaumont est amené à détenir ses propres actions. Le détail des opérations réalisées par Gaumont sur ses propres actions est présenté ci-dessous.

Au 31 décembre 2010, la société Ciné Par, par suite de la transmission universelle du patrimoine de la société Socipar à Ciné Par réalisée en septembre 2010 et suivie de la dissolution de Socipar, détient 2 729 402 actions Gaumont représentant 63,88 % du capital composé de 4 272 530 actions et 69,94 % des 7 310 194 droits de vote existant à cette date. Ciné Par ne bénéficie pas du droit de vote double attaché avant l'opération aux 140 752 actions Gaumont transmises par Socipar.

Au 12 décembre 2012, à la suite de la fusion-absorption de la société Financière du Loch par la société Bolloré, les 408 852 actions Gaumont détenues par la Financière du Loch et les 817 704 droits de vote qui y sont attachés ont été transférés à la société Bolloré.

### Franchissement de seuils

A la connaissance de Gaumont, il n'y a eu aucun franchissement de seuil au cours de l'exercice 2012 et jusqu'à ce jour.

### Opérations effectuées par la société sur ses propres actions

Dans le cadre du contrat de liquidité, conforme à la charte déontologique établie par l'AMAFI, signé le 1<sup>er</sup> juillet 2010 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, et en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre Gaumont sur le marché, un compte de contrepartie est ouvert dans les livres de la société de bourse Exane BNP Paribas.

Le montant des apports initiaux s'élève à € 300 000, augmentés de € 100 000 en novembre 2010.

A la date du 31 décembre 2012, le montant total des moyens affectés à ce contrat était de 6 662 actions propres et € 50 537,67 en espèces.

La gestion du contrat de liquidité est assurée par la société Exane BNP Paribas qui appréciera seule les opportunités d'intervention sur le marché aux seules fins de :

- faciliter la cotation du titre ;
- contribuer à améliorer la diffusion du capital de la société ;
- contribuer à améliorer la liquidité du marché du titre.

Gaumont a réalisé, au travers de son contrat de liquidité, les opérations suivantes sur ses propres actions :

	2012	2011
Nombre de titres acquis	4 828	11 289
Cours moyen d'acquisition	€ 40,89	€ 44,99
Nombre de titres cédés	4 938	11 250
Cours moyen de cession	€ 42,38	€ 43,96
Frais de négociation	-	-
Nombre de titres détenus au 31 décembre	6 662	6 772
Valeur des titres détenus au 31 décembre	€ 264 544	€ 296 982
Quote-part du capital détenue au 31 décembre	0,16 %	0,16 %
Nominal des actions	€ 8	€ 8

### Participation des salariés et des dirigeants au capital de la société

#### Dirigeants actionnaires

A la connaissance de Gaumont, les membres de son Conseil d'administration détenaient directement ensemble, au 31 décembre 2012, 4 200 actions représentant 0,10 % du capital et 0,09 % des droits de vote.

#### Opérations des dirigeants sur les titres de la société

Le 20 juin 2012, Madame Sidonie Dumas a acquis 355 actions de la société.

#### Actionnariat salarié

A la connaissance de Gaumont, deux de ses salariés détenaient ensemble 28 actions au 31 décembre 2012.

A la connaissance de Gaumont, il n'existe aucun plan d'épargne ou fonds de gestion collective au bénéfice des salariés ou anciens salariés qui serait investi en titres de la société.



## RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Actionnariat de la société

### Politique en matière de dividendes

La politique de distribution des dividendes à venir est fondée sur différents critères notamment les besoins d'investissement de la société, sa situation financière et la pratique du marché.

Tout dividende non réclamé dans les cinq ans suivant son exigibilité, est prescrit dans les conditions prévues par l'article 2224 du Code civil. Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont versés au Trésor, en application de l'article L. 1126-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Au cours des cinq derniers exercices, Gaumont a distribué les dividendes suivants :

Années	Nombre de titres rémunérés <sup>(1)</sup>	Dividendes versés au titre de l'exercice fiscal (en euros)		
		Net	Avoir fiscal	Total
2007	4 269 917	0,30	-	0,30
2008	4 271 516	0,30	-	0,30
2009	4 271 516	0,30	-	0,30
2010	4 265 797	0,30	-	0,30
2011	4 266 772	1,30	-	1,30

(1) Hors titres autodétenus à la date de mise en paiement.

### Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

#### Actionnariat de référence

L'actionnaire de référence de Gaumont est la société Ciné Par, contrôlée par Nicolas Seydoux, qui détient 63,88 % du capital et 69,90 % des droits de vote au 31 décembre 2012.

La présence de membres indépendants au Conseil d'administration de la société (cinq sur dix membres que compte le Conseil) et le fait que certaines décisions soient soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration visent à garantir que le contrôle de la société n'est pas exercé de manière abusive. En particulier, il est rappelé que sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration certaines opérations de la Direction générale dont le détail est donné page 166 de ce Document de référence.

#### Pacte / convention d'actionnaires

A la connaissance de Gaumont, il n'existe aucun accord entre actionnaires (notamment entre les dirigeants) susceptibles d'entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

#### Engagement de conservation

Le 17 mars 2008, M. Nicolas Seydoux, Mme Anne-Marie Cahen-Salvador, épouse Seydoux, Mme Pénélope Seydoux, Mme Sidonie Dumas et la société Ciné Par ont renouvelé l'engagement collectif de conservation pris le 4 février 2004 en application de l'article 787-B du CGI, et portant sur 2 346 975 actions de la société Gaumont leur appartenant, représentant, au 31 décembre 2012, 54,93 % du capital de la société et 64,18 % des droits de vote. Cet engagement est d'une durée de deux ans renouvelable par tacite reconduction.

A la connaissance de la société, il n'existe aucune autre disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

#### Nantissement des actions

Il n'existe aucun nantissement d'actions Gaumont au 31 décembre 2012, ni à ce jour.

#### Modifications du capital et des droits affectés aux actions

Le capital social et les droits attachés à chaque action ou chaque catégorie d'actions ne sont susceptibles de modification que sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur. Les statuts de la société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière.

#### Accords conclus par la société comprenant une clause particulière en cas de changement de contrôle

A la connaissance de Gaumont, les accords qui sont modifiés ou qui prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sont les suivants :

- convention de crédit d'un montant maximum de k€ 125 000 du 26 avril 2012 ;
- accord de participation financière pour la restauration et la numérisation de titres du catalogue signé avec la Caisse des dépôts et consignations le 6 juillet 2012.



# Informations concernant le capital

## Evolution du capital de Gaumont SA

Au 31 décembre 2012, le capital social de Gaumont s'élève à € 34 180 240 composé de 4 272 530 actions de € 8 de nominal chacune, toutes intégralement libérées et de même catégorie.

Le nombre total des droits de vote attachés aux actions est de 7 314 199, incluant 3 041 669 actions à droit de vote double.

Gaumont n'a émis aucun titre non représentatif du capital.

Les événements ayant affecté le capital de la société au cours des trois dernières années sont présentés dans le tableau suivant :

Date de constatation	Description de l'événement	Nombre d'actions	(en euros)				Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions
			Valeur nominale des actions	Capital en résultant	Prime d'émission			
31.12.10	Levée d'options de souscription d'actions	1 014	8	8 112	50 785	34 180 240	4 272 530	

## Capital potentiel

Au 31 décembre 2012, 174 546 actions restaient susceptibles de création par exercice d'options de souscription accordées aux salariés de Gaumont et des sociétés qui lui sont liées.

Sur les 174 546 options exerçables, aucune ne présentait un caractère dilutif au 31 décembre 2012.

Le tableau suivant présente les effets sur le capital et le résultat par action d'une levée de la totalité des options à caractère dilutif.

	2012	2011	2010
Nombre moyen d'actions	4 272 530	4 272 530	4 272 060
Résultat consolidé part du Groupe (en milliers d'euros)	21 220	26 605	12 275
<b>Résultat net par action (en euros)</b>	<b>4,97</b>	<b>6,23</b>	<b>2,87</b>
Nombre d'options de souscription d'actions à caractère dilutif	-	-	1 416
Nombre potentiel moyen d'actions	4 272 530	4 272 530	4 273 476
<b>Résultat net dilué par action (en euros)</b>	<b>4,97</b>	<b>6,23</b>	<b>2,87</b>
Pourcentage de dilution (en %)	-	-	0,03

## Historique des plans d'options de souscription d'actions

Depuis décembre 1987, Gaumont a institué huit plans de souscription d'actions au profit d'un certain nombre de ses salariés, et notamment de ses cadres dirigeants, à l'exception du Président du Conseil d'administration qui ne bénéficie d'aucun plan.

Conformément aux dispositions légales prévues pour préserver l'intégralité des droits des salariés, des ajustements du prix d'offre et du nombre d'actions restant à souscrire ont été effectués en application de l'article R. 228-91 du Code de commerce. Ces ajustements font notamment suite aux distributions de dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, les informations relatives aux options consenties et levées durant l'exercice 2012 par les mandataires sociaux ainsi que par les dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'options est le plus élevé, figurent dans un rapport spécial présenté par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale.





## RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Informations concernant le capital

### Plans d'options en cours à la clôture de l'exercice

Tableau n° 8 de la recommandation AMF du 22 décembre 2008

Les plans I et II ont expiré respectivement le 2 décembre 2002 et le 22 décembre 2003.

Les options attribuées au titre des plans III et IV ont été levées en totalité.

Les plans V à VIII sont toujours en cours au 31 décembre 2012. Ils présentent les caractéristiques suivantes :

	Plan V	Plan VI	Plan VII	Plan VIII
Date d'Assemblée générale	02.06.94	25.04.96	30.04.98	29.04.04
Date d'attribution	15.02.96 <sup>(1)</sup>	12.03.98 <sup>(1)</sup>	09.04.02 <sup>(1)</sup>	28.02.05 <sup>(2)</sup>
Type d'option	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription
Point de départ d'exercice des options	15.02.01	12.03.03	09.04.06	28.02.09
Date d'expiration	14.02.46	11.03.48	08.04.46	27.02.49
Prix d'exercice initial (en euro)	€ 50,31	€ 64,03	€ 48,00	€ 64,00
Prix d'exercice ajusté (en euro)	€ 47,59	€ 60,57	€ 45,41	€ 60,66
Nombre total d'options attribuées	104 000	168 000	165 000	196 750
Nombre total d'options attribuées ajusté	109 999	177 722	174 658	208 189
Nombre cumulé d'options annulées au 31.12.12	40 193	85 715	110 879	78 572
Nombre cumulé d'options exercées au 31.12.12	61 447	76 129	40 970	2 117
<b>NOMBRE D'OPTIONS RESTANT EN CIRCULATION AU 31.12.12</b>	<b>8 359</b>	<b>15 878</b>	<b>22 809</b>	<b>127 500</b>
<b>Dont nombre d'options pouvant être souscrites par les mandataires sociaux</b>				
• Sidonie Dumas	1 058	2 117	3 174	31 714
<b>Dont nombre d'options pouvant être souscrites par les dix salariés dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé <sup>(3)</sup></b>	<b>7 301</b>	<b>13 761</b>	<b>12 223</b>	<b>62 406</b>

(1) Conseil d'administration.

(2) Directoire.

(3) Lorsque plus de dix salariés sont concernés à égalité, le nombre indiqué tient compte de tous les intéressés (dont les personnes qui ont quitté la société).

### Options détenues par les dix salariés de la société dont le nombre d'options est le plus élevé

Tableau n° 9 de la recommandation AMF du 22 décembre 2008

Au cours de l'exercice 2012, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée aux salariés de Gaumont SA ou de ses filiales.

Aucune levée d'option n'a été réalisée par ces salariés sur la période.



## Délégations consenties par l'Assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des opérations sur le capital

	Autorisations en cours				Autorisations proposées à l'AG du 25 avril 2013		
	AG (N° de résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant ou plafond maximum	Utilisation de l'autorisation en 2012	N° de résolution	Durée	Plafond maximum
<b>AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL <sup>(1)</sup></b>							
Avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission :							
• d'actions, titres ou valeurs mobilières	AG 03.05.11 (13)	26 mois (02.07.13)	k€ 100 000	Non utilisée	(9)	26 mois	k€ 15 000
• de titres de créances	AG 03.05.11 (13)	26 mois (02.07.13)	k€ 150 000	Non utilisée	(9)	26 mois	k€ 15 000
Par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	AG 03.05.11 (14)	26 mois (02.07.13)	k€ 100 000	Non utilisée	(10)	26 mois	k€ 15 000
Réservée aux salariés du Groupe adhérents du plan d'épargne d'entreprise	AG 03.05.12 (10)	26 mois (02.07.14)	200 000 actions	Non utilisée	(11)	26 mois	200 000 actions
<b>RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS</b>							
Achat par la société de ses propres actions <sup>(2)</sup>	AG 03.05.12 (6)	18 mois (02.11.13)	k€ 17 090	Utilisée	(6)	18 mois	k€ 17 090
Réduction du capital social par annulation d'actions autodétenues	AG 03.05.12 (8)	18 mois (02.11.13)	10 % du capital au jour de l'AG	Non utilisée	(8)	18 mois	10 % du capital au jour de l'AG
<b>PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS</b>							
Attribution d'options d'achat et/ou de souscription d'actions <sup>(3)</sup>	AG 03.05.12 (9)	38 mois (02.07.15)	Limite légale <sup>(4)</sup>	Non utilisée			

(1) Capital social plafonné à un montant nominal global de k€ 15 000.

(2) Dans la limite de 5 % du nombre d'actions qui composent le capital de la société au moment des achats.

(3) En faveur des salariés et des mandataires sociaux de la société et/ou de celles qui lui sont liées.

(4) Article L. 225-182 et R. 225-143 du Code de commerce : le total des options consenties non encore levées ne peut excéder le tiers du capital.



## RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Informations concernant le capital

### Description des principales autorisations financières

#### Augmentations de capital

##### Par émission d'actions, titres ou valeurs mobilières ou de titres de créances et par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 25 avril 2013 de renouveler, pour une durée de 26 mois, les délégations de compétence consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 3 mai 2011 venant à échéance le 2 juillet 2013, à l'effet :

- d'émettre en une ou plusieurs fois, avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions, titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution d'un titre de créance, dans la limite de k€ 15 000 ;
- de procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités, dans la limite de k€ 15 000.

L'objectif de ces délégations est de permettre à la société de procéder à toute émission de valeurs mobilières lui permettant de réunir avec rapidité et souplesse les moyens financiers qui lui seraient nécessaires.

L'ensemble des émissions d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses est plafonné à un montant nominal global de k€ 15 000.

#### Réserve aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

En application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, il sera proposé à l'Assemblée générale du 25 avril 2013 de renouveler, pour une durée de 26 mois, l'autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder à une augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 200 000 actions, réservée aux salariés de la société et/ou de celles qui lui sont liées dans les conditions prévues par l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérents du plan d'épargne d'entreprise et dans les conditions fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail. Cette autorisation annulera et remplacera celle consentie au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 3 mai 2012.

#### Rachat par la société de ses propres actions

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 25 avril 2013 de renouveler, pour une durée de 18 mois, l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 3 mai 2012, venant à échéance le 2 novembre 2013, à l'effet de procéder à l'achat par la société de ses propres actions dans la limite maximale de 5 % du nombre des actions qui composent le capital de la société au moment des achats dans la limite de k€ 17 090.

#### Attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions

L'Assemblée générale du 3 mai 2012 a renouvelé, pour une durée de 38 mois, l'autorisation donnée au Conseil d'administration de consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel et mandataires sociaux de la société ou celles qui lui sont liées dans les conditions prévues par l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la société.

Cette autorisation arrivera à échéance le 2 juillet 2015.

Au 31 décembre 2012, 174 546 actions restaient susceptibles de création par exercice d'options de souscription accordées aux salariés de Gaumont et des sociétés qui lui sont liées.



## Informations sur le marché des titres

Les actions de Gaumont ont été admises pour la première fois au Marché du comptant de la Bourse de Paris le 26 août 1948. Elles font l'objet de transactions sur le Marché d'Euronext Paris et appartiennent au compartiment B de l'Eurolist depuis le 24 juin 1996 (code ISIN : FR0000034894). Il n'existe pas d'autre place de cotation.

### Synthèse de l'évolution du cours de l'action des trois derniers exercices

(en euros)	2012	2011	2010
Haut	48,48	48,50	58,54
Bas	34,85	31,26	39,00
Dernier cours	38,70	42,20	45,00

Source : NYSE Euronext.

### Evolution du cours de bourse et volumes de transactions sur les titres Gaumont en 2012

Date	Cours mensuel (clôture, en euros)			Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en milliers d'euros)
	Plus haut	Plus bas	Moyen		
Janvier	45,50	41,80	43,37	5 315	236
Février	45,80	42,75	43,95	4 160	182
Mars	48,25	45,03	47,27	4 896	231
Avril	46,40	44,50	45,33	2 281	103
Mai	45,40	40,70	42,29	1 440	60
Juin	40,70	38,65	39,47	1 829	72
Juillet	38,75	35,85	36,94	4 134	151
Août	40,60	36,25	38,45	2 261	87
Septembre	40,20	37,50	39,32	1 821	72
Octobre	39,49	36,30	36,85	3 088	114
Novembre	39,40	34,85	36,52	2 545	92
Décembre	39,73	37,02	38,65	1 652	64
<b>EXTREMES DE LA PERIODE</b>	<b>48,25</b>	<b>34,85</b>			
<b>MOYENNES DE LA PERIODE</b>			<b>40,70</b>	<b>2 952</b>	<b>122</b>

Source : NYSE Euronext.

Le cours moyen du mois de décembre 2012 fait ressortir une capitalisation boursière de k€ 165 133.







# 9

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<u>Calendrier de l'information financière en 2013</u>	<u>208</u>	<u>Table de concordance</u>	<u>212</u>
<u>Documents accessibles au public</u>	<u>208</u>	<u>Table de réconciliation : Rapport financier annuel</u>	<u>214</u>
<u>Informations financières historiques</u>	<u>209</u>	<u>Table de réconciliation : Rapport de gestion du Conseil d'administration</u>	<u>215</u>
<u>Responsables de l'information</u>	<u>210</u>		





# Calendrier de l'information financière en 2013

## Publication du chiffre d'affaires

---

**24 avril** : Chiffre d'affaires consolidé du 1<sup>er</sup> trimestre 2013

**25 octobre** : Chiffre d'affaires consolidé du 3<sup>e</sup> trimestre 2013

## Publication des comptes

---

**1<sup>er</sup> mars** : Résultats annuels 2012

**26 juillet** : Résultats semestriels 2013

## Assemblée générale des actionnaires

---

**25 avril** : Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012

## Documents accessibles au public

Tous les documents mis à la disposition des actionnaires et du public dans les conditions légales, peuvent être consultés au siège social de Gaumont, 30 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Des exemplaires du Document de référence sont disponibles sans frais auprès de Gaumont, ainsi que sur les sites internet de Gaumont ([www.gaumont.fr](http://www.gaumont.fr)) et de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

L'information réglementée est accessible sur le site : <http://www.gaumont.fr/fr/finances.html>.



# Informations financières historiques

## Comptes consolidés 2011 et 2010

Les comptes consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010, préparés conformément aux *International financial reporting standards* (IFRS) tels qu'endossés par l'Union européenne aux 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010, figurent respectivement dans les Documents de référence afférents à l'exercice 2011, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 avril 2012 sous le n° D.12-0384, aux pages 45 à 98, et à l'exercice 2010, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2011 sous le n° D.11-0347, aux pages 49 à 101.

## Comptes annuels 2011 et 2010

Les comptes annuels de Gaumont SA, établis selon les normes comptables françaises, pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010 figurent respectivement dans les Documents de référence afférents à l'exercice 2011, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 avril 2012 sous le n° D.12-0384, aux pages 101 à 129, et à l'exercice 2010, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2011 sous le n° D.11-0347, aux pages 103 à 131.

## Rapport de gestion 2011 et 2010

Les rapports de gestion, présentant l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de Gaumont SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées, pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010 figurent respectivement dans les Documents de référence afférents à l'exercice 2011, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 avril 2012 sous le n° D.12-0384, aux sections référencées dans la table de réconciliation présentée à la page 203, et à l'exercice 2010, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2011 sous le n° D.11-0347, aux pages 22 à 48.

Les chapitres des Documents de référence n° D.12-0384 et n° D.11-0347 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit de ce Document de référence.

## Vérification des informations financières historiques

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans ce Document de référence :

- les comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010 ont fait l'objet d'une certification par les Commissaires aux comptes de Gaumont SA. Les rapports figurent respectivement dans les Documents de référence afférents à l'exercice 2011, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 avril 2012 sous le n° D.12-0384, à la page 99, et à l'exercice 2010, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2011 sous le n° D.11-0347, à la page 102 ;
- les comptes annuels des exercices clos les 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010 ont fait l'objet d'une certification par les Commissaires aux comptes de Gaumont SA. Les rapports figurent respectivement dans les Documents de référence afférents à l'exercice 2011, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 avril 2012 sous le n° D.12-0384, à la page 130, et à l'exercice 2010, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2011 sous le n° D.11-0347, à la page 132.



# Responsables de l'information

## Responsable du Document de référence

---

### **Nom et fonction de la personne qui assume la responsabilité du Document**

**Sidonie Dumas**

Directrice générale

### **Attestation**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, présentés dans le présent Document de référence, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 119 du présent document qui contient l'observation suivante : « sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2.3 et 2.20 de l'annexe aux comptes consolidés qui décrivent le changement de méthode comptable résultant de l'application par anticipation de la norme IAS 19 révisée relative aux avantages du personnel ».

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document.

Neuilly-sur-Seine, le 3 avril 2013

Sidonie Dumas  
Directrice générale



## Responsables du contrôle des comptes

---

### Commissaires aux comptes titulaires

#### Advolis

- Membre de la Compagnie régionale de Paris
- Adresse : 13, avenue de l'Opéra, 75001 Paris
- Représentée par Patrick Iweins
- 1<sup>re</sup> nomination : Assemblée générale du 2 mai 2005 en remplacement de KPMG anciennement RSM Salustro Reydel.

#### Ernst & Young et Autres

- Membre de la Compagnie régionale de Versailles
- Adresse : 1-2, place des Saisons, 92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1
- Représentée par Bruno Bizet
- 1<sup>re</sup> nomination : Assemblée générale du 3 mai 2011 en remplacement de Ernst & Young Audit.

### Commissaires aux comptes suppléants

#### Damien Bourg

- Membre de la Compagnie régionale de Paris
- Adresse : 13, avenue de l'Opéra, 75001 Paris
- 1<sup>re</sup> nomination : Assemblée générale du 3 mai 2011 en remplacement de Patrick Iweins.

#### Auditex

- Membre de la Compagnie régionale de Versailles
- Adresse : 1-2, place des Saisons, 92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1
- 1<sup>re</sup> nomination : Assemblée générale du 3 mai 2011 en remplacement de Dominique Thouvenin

Les mandats de tous les Commissaires aux comptes expirent à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

## Responsable de l'information financière

---

#### Fabrice Batieau

Directeur financier

*Adresse :* 30, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine

*Téléphone :* 01 46 43 20 00

*Télécopie :* 01 46 43 21 25

*Courriel :* fbatieau@gaumont.fr



# Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du présent Rapport annuel enregistré comme Document de référence, la table de concordance suivante (en application du schéma de l'annexe I du Règlement CE n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004) permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

Informations	Pages
<b>1. Personnes responsables</b>	
1.1. Responsable du Document de référence	210-211
1.2. Attestation du responsable du Document de référence	210
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	
2.1. Responsables du contrôle des comptes	211
2.2. Changement de contrôleurs légaux	211
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>	<b>11</b>
<b>4. Facteurs de risques</b>	<b>34-39</b>
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>	
5.1. Histoire et évolution de la société	10, 196-197
5.2. Investissements	29, 30, 65-66, 79-83, 103, 131-133, 147
<b>6. Aperçu des activités</b>	
6.1. Principales activités	26-28, 31
6.2. Principaux marchés	14-28
6.3. Evénements exceptionnels	
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	*
6.5. Position concurrentielle	14-25
<b>7. Organigramme</b>	
7.1. Description du Groupe et de la place de l'émetteur	30, 32
7.2. Liste des filiales	67, 151

Informations	Pages
<b>8. Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	
8.1. Immobilisations corporelles importantes	74, 82, 132
8.2. Impact sur l'environnement	47-48
<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>	
9.1. Situation financière	26-30
9.2. Résultat d'exploitation	
9.2.1. Evénements exceptionnels	*
9.2.2. Changements importants	26-28
9.2.3. Influence d'événements extérieurs	34-36
<b>10. Trésorerie et capitaux</b>	
10.1. Capitaux	28-29, 62, 85-86
10.2. Flux de trésorerie	29, 63, 100-102, 125, 143-145
10.3. Conditions d'emprunt - Structure de financement	28, 91-93, 105-106
10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux	28-29, 91-93, 103-106
10.5. Sources de financement futures	91-93, 105-106
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>	<b>30, 73-74</b>
<b>12. Information sur les tendances</b>	
12.1. Principales tendances depuis la fin du dernier exercice	4, 6, 30, 32
12.2. Tendances identifiées pour l'exercice en cours	26, 30
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	
13.1. Prévisions et estimations du bénéfice	*
13.2. Rapport des contrôleurs légaux sur les prévisions	*
13.3. Bilan et résultats prévisionnels	*
13.4. Prospectus en cours avec des données prévisionnelles	*

(\*) Sans objet pour l'émetteur.



Informations	Pages
<b>14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale</b>	
14.1. Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	154-161, 164-169
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	164
<b>15. Rémunération et avantages</b>	
15.1. Rémunération et avantages en nature	103, 146, 162-163, 168-169
15.2. Primes, retraites ou autres avantages	103, 146, 162-163, 168-169, 201-202
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
16.1. Mandats dans la société	154-161
16.2. Contrats de service	164
16.3. Comités d'audit et des rémunérations	167-168
16.4. Gouvernement d'entreprise	165
<b>17. Renseignements concernant le personnel</b>	
17.1. Informations relatives aux salariés	42-46, 103, 146
17.2. Participations et stock-options	44, 85-86, 154-161, 168, 180, 199-202
17.3. Participations des salariés dans le capital	44, 85-86, 180, 185, 199, 201-202
<b>18. Renseignements concernant le capital</b>	
18.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote	198-199
18.2. Titres ayant des droits spécifiques	197
18.3. Contrôle de l'émetteur	198-200
18.4. Pacte d'actionnaires	200

(\*) Sans objet pour l'émetteur.

Informations	Pages
<b>19. Opérations avec des apparentés</b>	<b>83, 146, 162-164, 182</b>
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
20.1. Informations financières historiques	209
20.2. Informations financières pro forma	*
20.3. Etats financiers	57-117, 121-150
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	209
20.5. Date des dernières informations financières	209
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	*
20.7. Politique de distribution des dividendes	200
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	39
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	32
<b>21. Informations complémentaires</b>	
21.1. Capital social	85-86, 199, 201-204
21.2. Acte constitutif et statuts	196-197, 208
<b>22. Contrats importants</b>	*
<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	
23.1. Déclaration/Rapport d'expert	*
23.2. Informations provenant de tierces parties	*
<b>24. Documents accessibles au public</b>	<b>208</b>
<b>25. Informations sur les participations</b>	<b>67-150</b>
<b>26. Informations non financières</b>	<b>41-55</b>
<b>27. Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le Groupe</b>	<b>118</b>



# Table de réconciliation : Rapport financier annuel

Le présent Document de référence intègre tous les éléments du Rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. La table de réconciliation suivante renvoie aux extraits du Document de référence correspondant aux différentes rubriques du Rapport financier annuel.

<b>Informations</b>	<b>Pages</b>
1. Comptes annuels de la société	121-150
2. Comptes consolidés du Groupe	57-118
3. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	152
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	119
5. Rapport de gestion du Conseil d'administration	Voir table ci-contre
6. Attestation de la personne assumant la responsabilité des informations contenues dans le Document de référence	210
7. Honoraires des Commissaires aux comptes	118
8. Rapport du Président du Conseil d'administration sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe	165-177
9. Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'administration	178



# Table de réconciliation : Rapport de gestion du Conseil d'administration

Le Rapport de gestion du Conseil d'administration rendant compte à l'Assemblée générale des actionnaires des éléments mentionnés ci-dessous est inclus dans le présent Document de référence aux pages détaillées ci-après.

Codification <sup>(1)</sup>	Description	Pages	Codification <sup>(1)</sup>	Description	Pages
L. 225-100-2, L. 233-6, L. 233-26, R. 225-102, R. 233-19	<b>Analyse de la situation du Groupe consolidé</b> Prises de participation ou de contrôle dans des sociétés ayant leur siège en France Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser des participations croisées Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière et de l'endettement durant l'exercice écoulé Résultats des filiales et des sociétés contrôlées par branche d'activité Évolution prévisible de la situation et perspectives d'avenir Activités en matière de recherche et développement Événements importants survenus après la date de la clôture de l'exercice	26-30	L. 225-100, L. 225-100-2, L. 464-4	<b>Facteurs de risques</b> Description des principaux risques et incertitudes Analyse de l'exposition du Groupe aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie et description de la politique du Groupe en matière de gestion des risques financiers Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	34-39
L. 225-100, L. 232-1, L. 232-6, L. 441-6-1, R. 225-102	<b>Analyse de la situation de Gaumont SA</b> Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière et de l'endettement durant l'exercice écoulé Évolution prévisible de la situation et perspectives d'avenir Activités en matière de recherche et développement Informations sur les délais de paiement des fournisseurs Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels Événements importants survenus après la date de la clôture de l'exercice Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	31-33	L. 225-102-1	<b>Informations concernant les mandataires sociaux</b> Mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social par la société, les sociétés contrôlées ou la société qui contrôle celle dans laquelle ils exercent leur mandat Engagements de toutes natures pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux	153-163
L. 225-100, L. 225-102-1, R. 225-104, R. 225-105	<b>Responsabilité sociale des entreprises et avis du vérificateur indépendant</b> Informations sur la manière dont le Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités Indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel	41-54	R. 228-91	Informations relatives à l'ajustement des cases de conversion et des conditions de souscription des plans d'option ou d'achat d'actions	201-202

(1) En l'absence d'information contraire, les articles renvoient au Code de commerce.



## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Table de réconciliation : Rapport de gestion du Conseil d'administration

Codification <sup>(1)</sup>	Description	Pages
L. 225-100,	<b>Informations relatives au capital et à l'actionnariat de la société</b>	198-204
L. 225-100-3,	Délégations en cours de validité accordée par l'Assemblée générale	
L. 225-102,	au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de	
L. 225-211,	capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice	
L. 233-13	Identité des actionnaires détenant directement ou indirectement	
L. 621-18-2 et	plus de 5 % et actions d'autocontrôle	
R. 621-43-1 du	Opérations effectuées par la société sur ses propres actions	
Code monétaire et	Participation des salariés et des dirigeants au capital social au	
financier	dernier jour de l'exercice	
223-22A du RG de	Proportion du capital détenue dans le cadre d'une gestion collective	
l'AMF	de type PEE ou FCPE ou frappée d'une inaccessibilité	
243 bis du CGI	État récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les	
	titres de la société	
	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	
	Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers	
	exercices	

(1) En l'absence d'information contraire, les articles renvoient au Code de commerce.

Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO 14001:2004

